

Evaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Pays de l'Anjou bleu



Référence projet : **Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET**

Titre du rapport: Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET du Pays de l'Anjou bleu

Client: PETR du Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
<https://anjoubleu.com/>

Contact client: Bernadette RICHARD
Chargée de mission SCoT / PCAET
Service planification territoriale
Pays de l'Anjou bleu

Date du document: 12/02/2020

Rapport N°. : 77068-RN001 - 00

Projet N°. : 70068

Références de la proposition: 99064-32 / PR001, Version: 0 Date : 14/12/18

Résumé : Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays de l'Anjou bleu pour la période 2020-2026. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par le Pays de l'Anjou bleu dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Préparé par:

Manon ROULLEAU
Adrien BOUZONVILLE
Manon GELLE
Romane PAYSANT

Approuvé par:

Bernadette RICHARD

A propos des auteurs: Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Manon ROULLEAU, Consultante en Environnement et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 13 années d'expérience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

Distribution publique

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Evaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2020, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET 2020-2026 du Pays de l'Anjou bleu, Rapport préparé pour le Pays de l'Anjou bleu, Réf. 77068-RN001 Rev. 00 du 12/02/2020.

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE	11
1.1	Objectifs	11
1.2	La démarche du PCAET	11
1.3	L'évaluation environnementale.....	12
1.3.1	Démarche globale	12
1.3.2	Les enjeux environnementaux du territoire	13
1.3.3	L'analyse des actions, une démarche itérative	14
1.4	Incidences du PCAET sur les thématiques environnementales	15
2	PRESENTATION DU PCAET DU PAYS DE L'ANJOU BLEU.....	17
2.1	Particularités du territoire.....	17
2.2	Objectifs du PCAET.....	20
2.3	L'élaboration du PCAET	20
2.3.1	Démarche globale	20
2.3.2	Un diagnostic territorial comme base de réflexion	21
2.3.3	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes.....	22
2.4	Présentation du plan d'action.....	27
3	ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME	30
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires	30
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	31
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA	31
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie des Pays de la Loire	32
3.1.4	Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Ecologique	32
3.1.5	Articulation du PCAET avec le SCOT	33
3.1.6	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU.....	33
3.2	Les autres plans à considérer	34
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires	35
4	L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION.....	36
4.1	Définition et objectifs.....	36
4.2	Cadre juridique.....	36
4.3	Présentation de la méthodologie suivie	37
4.3.1	Démarche globale	37
4.3.2	Etape 1 : Analyse du contexte local - l'état initial de l'environnement	38
4.3.3	Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET	39
4.3.4	Phase 3 : Formalisation et restitution finale.....	42
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET ...	43
5	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	44
5.1	Méthodologie.....	44
5.2	Milieu physique.....	46
5.2.1	Sols et sous-sols.....	46
5.2.2	Ressources non-renouvelables.....	47
5.2.3	Eaux souterraines	48

5.2.4	Eaux superficielles	49
5.2.5	Air	52
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre	54
5.3	Milieu naturel	56
5.3.1	Diversité biologique.....	56
5.3.2	Milieus remarquables (dont Natura 2000)	58
5.3.3	Continuités écologiques	60
5.4	Milieu humain	61
5.4.1	Santé	61
5.4.2	Activités humaines	63
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces	65
5.4.4	Patrimoine culturel, architecturale et historique	67
5.5	Gestion des déchets et assainissement	68
5.5.1	Déchets.....	68
5.5.2	Assainissement.....	69
5.6	Déplacement et infrastructures de transport.....	71
5.7	Risques et nuisances	73
5.7.1	Risques naturels	73
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine	75
5.7.3	Bruit	76
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...).....	77
5.8	Paysages	78
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux	80
5.9.1	Synthèse générale	80
5.9.2	Synthèse des enjeux et des leviers d'actions possibles du PCAET	82
6	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUSBTITUTION RAISONNABLES	86
6.1	Phase d'élaboration de la stratégie	86
6.1.1	Définition de la stratégie.....	86
6.1.2	Déclinaisons chiffrées des trajectoires	101
6.1.3	Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégie.....	107
6.2	Phase d'élaboration du plan d'actions	110
6.2.1	L'élaboration du programme d'actions : une démarche partenariale	110
6.2.2	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées en phase plan d'actions	122
6.2.3	Evolution du programme d'actions	129
7	EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE	147
7.1	Analyse du plan d'actions du PCAET	147
7.2	Profil du PCAET	156
7.3	Caractéristiques des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales	156
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET	158
7.3.2	Temporalité des incidences	161
7.4	Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire	164
7.4.1	Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (« Habitats »)	168
7.4.2	Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (« Oiseaux »).....	171

7.4.3	Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière (« Habitats »)	174
7.4.4	Vallée du Loir de Vaas à Bazouges (« Habitats »).....	176
7.4.5	Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (« Habitats » et « Oiseaux »)	180
7.4.6	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (« Habitats » et « Oiseaux »)	185
7.4.7	Synthèse des principales menaces sur les sites Natura 2000	190
7.4.8	Continuités écologiques identifiées.....	194
7.4.9	Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET	201
8	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI	212
9	CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS.....	222
9.1	Lien avec les plans règlementaires	222
9.1.1	Prise en compte de la SNBC	222
9.1.2	Compatibilité avec le PREPA	225
9.1.3	Compatibilité avec le SRCAE Pays de la Loire.....	225
9.1.4	Prise en compte du SCOT Pays de l'Anjou bleu	228
10	MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	232
11	CONCLUSION.....	233

Liste des figures

Figure 1 : Stratégie adoptée pour le PCAET du Pays de l'Anjou bleu.....	12
Figure 2 : Schéma de la démarche globale de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET	13
Figure 3 : Profil du PCAET.....	15
Figure 4 : Carte du Pays de l'Anjou bleu.....	18
Figure 5 : Carte de la Communauté de Communes Vallées du Haut-Anjou.....	18
Figure 6 : Carte de Anjou Bleu Communauté	19
Figure 7 : Démarche globale du PCAET	20
Figure 8 : Schéma d'ensemble du projet d'élaboration du PCAET	21
Figure 9 : Les spécificités du territoire	23
Figure 10 : Travaux de groupe réalisés lors des ateliers de concertation citoyenne des 14 et 15 mai 2019.....	24
Figure 11 : Planning de la démarche d'élaboration du PCAET	26
Figure 12 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme ..	30
Figure 13: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone	31
Figure 14 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET	37
Figure 15: Synoptique des intervention d'ATMOTERRA dans la démarche d'EES du PCAET	43
Figure 16 : Premières pistes d'une stratégie de transition alimentaire et agricole en Anjou Bleu ...	87
Figure 17 : Besoins / attentes formalisés par les participants au Petit-Déjeuner "Entrepreneurs" ..	89
Figure 18 : Besoins / attentes formalisés par les participants au Petit-Déjeuner "Entrepreneurs" ..	89
Figure 19 : Séminaire Elus du 22 mai 2019	91
Figure 20 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Habiter et aménager le territoire"	92
Figure 21 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Se déplacer et acheminer"	93
Figure 22 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Produire l'énergie électrique que nous consommons"	93
Figure 23 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Produire l'énergie thermique que nous consommons"	94
Figure 24 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Produire et manger sur le territoire"	95
Figure 25 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Préserver notre cadre de vie face au changement climatique.....	95
Figure 26 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Faire de la transition un projet de territoire"	96
Figure 27 : Proposition de stratégie lors du COTECH d'approfondissement de la stratégie.....	97
Figure 28 : Proposition de stratégie après consolidation en atelier d'approfondissement de la stratégie	98
Figure 29 : Stratégie territoriale du PCAET adoptée par Pays de l'Anjou bleu	99
Figure 30 : Evolution des émissions de GES.....	101
Figure 31 : Trajectoire énergétique globale du Pays de l'Anjou bleu	103
Figure 32 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : dioxyde de soufre (SO ₂) et oxydes d'azotes (NO _x)	105

Figure 33 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : particules PM _{2,5} et particules PM ₁₀	106
Figure 34 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : ammoniac NH ₃ et composés organiques volatils (COVnm).....	107
Figure 35 : Elaboration du programme d'actions	110
Figure 36 : Légende attribuée aux actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	110
Figure 37 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	111
Figure 38 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	111
Figure 39 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	112
Figure 40 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	113
Figure 41 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	113
Figure 42 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation	114
Figure 43 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets ».....	117
Figure 44 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Préfigurer la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique locale à l'échelle du Pays»	118
Figure 45 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Couvrir l'ensemble du territoire par le service CEP et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics».....	118
Figure 46 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Coordonner la mise en œuvre du Plan-Climat-Air-Energie (PCAET)»	119
Figure 47 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Mettre en place une stratégie territoriale partagée de développement des ENR»	119
Figure 48 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Initier un Projet Alimentaire Territorial»	120
Figure 49 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Initier un Projet Alimentaire Territorial»	120
Figure 50 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux».....	121
Figure 51 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Encourager les mobilités alternatives via un schéma direction et des opérations d'aménagement»	121
Figure 52 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Encourager et accompagner la mise en œuvre de plans de déplacement pour améliorer la mobilité des salariés d'entreprises ».....	122
Figure 53 : Propositions de mesures ERC pour le bois-énergie	127
Figure 54 : Propositions de mesures ERC pour la rénovation thermique.....	128
Figure 55 : Profil du PCAET	156
Figure 56 : Zones Natura 2000 (ZPS : Zone de Protection Spéciale et ZSC : Zone Spéciale de Conservation) du Pays de l'Anjou bleu	166
Figure 57 : Carte des ZNIEFF de type I et II du Pays de l'Anjou bleu	167
Figure 58 : Classes d'habitats dans les Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette	168
Figure 59 : Classes d'habitats Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette	171
Figure 60 : Aigrette garzette.....	172
Figure 61 : Pluvier doré.....	172
Figure 62 : Chevalier combattant	172

Figure 63 : Canard siffleur.....	172
Figure 64 : Fuligule milouin	172
Figure 65 : Vanneau hupé	172
Figure 66 : Classes d'Habitats Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière.....	175
Figure 67 : Classes d'Habitats de la Vallée du Loir de Vaas à Bazouges	177
Figure 68 : Classes d'Habitats Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (ZPS).....	180
Figure 69 : Classes d'Habitats Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (ZSC)	181
Figure 70 : Classes d'Habitats au sein de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (site classé ZPS et ZSC)	186
Figure 71 : Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB.....	194
Figure 72 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	197
Figure 73 : Zones d'incidences potentielles pour l'avifaune liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire	198
Figure 74 : Niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes	199
Figure 75 : Zones d'incidences potentielles pour les chiroptères liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire.....	200

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire..	14
Tableau 2 : Programme d'actions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu	27
Tableau 3: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques	32
Tableau 4 : Liste des plans à considérer	34
Tableau 5 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET	40
Tableau 6 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire	46
Tableau 7 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire	47
Tableau 8 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire	48
Tableau 9 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire	49
Tableau 10 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire	52
Tableau 11 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	54
Tableau 12 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire	56
Tableau 13 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire	58
Tableau 14 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire	60
Tableau 15: Etat initial de la santé sur le territoire	61
Tableau 16: Etat initial des activités humaines sur le territoire	63
Tableau 17 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire	65
Tableau 18 : Etat initial du patrimoine sur le territoire	67
Tableau 19 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire	68
Tableau 20: Etat initial de l'assainissement sur le territoire.....	69
Tableau 21 : Déplacements et infrastructures de transport	71
Tableau 22 : Etat initial des risques naturels sur le territoire.....	73
Tableau 23 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire	75
Tableau 24 : Etat initial du bruit sur le territoire.....	76
Tableau 25 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire	77
Tableau 26: Etat initial du paysage sur le territoire.....	78
Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	81
Tableau 28 : Relevé du sondage préliminaire et conclusif sur les axes prioritaires de la transition écologique sur le territoire	86
Tableau 29 : Récapitulatif des défis formulés et priorisés lors de l'atelier réunissant les élus du territoire sur le thème de la mobilité rurale.....	87
Tableau 30 : Résultats d'évaluation de la difficulté de mise en œuvre pour les objectifs prioritaires	100
Tableau 31 : Résultats d'évaluation de la difficulté de mise en œuvre pour les objectifs de moindres priorités	101
Tableau 32 : Modélisation du scénario GES de l'Anjou bleu	102
Tableau 33 : Objectifs réglementaires de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030 et 2050 (objectifs du PREPA)	104
Tableau 34 : Fiches-actions écartées suite à la réunion de restitution technique et éléments de contexte et de justification sur ces choix transmis par la collectivité	115
Tableau 35 : Tableau récapitulatif des sujets et pistes d'actions abordées lors de l'atelier mobilité du 05/12/2019	116

Tableau 36 : Evolutions des émissions de polluants et comparaisons avec les objectifs du PREPA, contribution du plan d'action à ce stade	122
Tableau 37 : Thématiques à renforcer dans le programme d'actions du PCAET et exemples d'actions adressant ces thématiques	125
Tableau 38 : Incidences négatives potentielles et leviers à intégrer dans la traduction opérationnelle de l'action (ERC)	125
Tableau 39 : Evolution du programme d'actions (modifications et mesures E R C)	130
Tableau 40 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts.....	147
Tableau 41 : Analyse des incidences des actions	148
Tableau 42 : Légende des tableaux d'analyse	157
Tableau 43 : Analyse du caractère (direct/indirect) des incidences du PCAET	158
Tableau 44 : Analyse de la temporalité (permanent/temporaire) des actions	161
Tableau 45 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000	170
Tableau 46 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000	174
Tableau 47 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000	176
Tableau 48 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000	179
Tableau 49 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZSC	183
Tableau 50 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZPS.....	184
Tableau 51 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZSC	188
Tableau 52 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZPS.....	189
Tableau 53 : Principaux impacts négatifs et positifs sur les sites Natura 2000 situés sur ou à proximité du territoire.....	191
Tableau 54 : Indicateur de suivi environnemental.....	212
Tableau 55 : Cohérence du PCAET avec la SNBC	222
Tableau 56 : Cohérence du PCAET avec les objectifs chiffrés de la SNBC	224
Tableau 57 : Evolutions attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du PREPA	225
Tableau 58 : Cohérence du PCAET avec le SRCAE Pays de la Loire.....	225
Tableau 59 : Cohérence du PCAET avec le SCoT du Pays de l'Anjou bleu	228

Glossaire

AC	Assainissement Collectif	RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
ANC	Assainissement Non-Collectif	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ARS	Agence Régionale de Santé	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
BASOL	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
CRE	Contrat de Restauration et d'Entretien	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SRB	Schéma Régional Biomasse
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
EnR	Energies Renouvelables	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
GES	Gaz à effet de serre	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	TEPOS	Territoire à Énergie Positive
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	TMD	Transport de Matières Dangereuses
PAC	Politique Agricole Commune	TVB	Trame Verte et Bleue
PCET	Plan Climat Énergie Territorial	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial	CH4	Méthane
PDU	Plan de Déplacements Urbains	NH3	Ammoniac
PLH	Programme Local de l'Habitat	NOx	Oxyde d'azote
PLU	Plan Local d'Urbanisme	CO2	Dioxyde de Carbone
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	O3	Ozone
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	PM10	Particule en suspension <10 µm
PNSE	Plan National Santé-Environnement	N2O	Protoxyde d'azote
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère		
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		
PPE	Programmations Pluriannuelles de l'Énergie		
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation		
PREPA	Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques		
PRSE	Plan Régional Santé-Environnement		

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement à 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Afin de renforcer une politique énergie-climat déjà initiée sur son territoire – et conformément à la loi pour la Transition Écologique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET – le Pays de l'Anjou bleu s'est officiellement engagé dans l'élaboration de son PCAET depuis le 18 avril 2018.

1.2 La démarche du PCAET

Afin de définir son PCAET, le Pays de l'Anjou bleu a travaillé en collaboration avec de nombreux partenaires : acteurs locaux, élus, citoyens, syndicats Ils se sont réunis lors d'ateliers, séminaires et rencontres afin d'élaborer, ensemble, une stratégie puis un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation ont servi de base à ce travail.

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composé de 40 actions réparties en 4 axes stratégiques, 15 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.



Source: AUXILIA

Figure 1 : Stratégie adoptée pour le PCAET du Pays de l'Anjou bleu

1.3 L'évaluation environnementale

1.3.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionne le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par le Pays de l'Anjou bleu dans le cadre de son PCAET. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.



Source : ATMOTERRA

Figure 2 : Schéma de la démarche globale de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET

1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information mais ils peuvent être ponctuellement complétés par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, BRGM, INSEE, INPN, ...).

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les principaux éléments à enjeux à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
Paysages			
Paysages			

1.3.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les **mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Avec le Pays de l'Anjou bleu, divers temps d'échanges et d'analyse ont eu lieu **afin de contribuer à l'amélioration des actions pour que ces dernières répondent aux principaux enjeux du territoire**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

1.4 Incidences du PCAET sur les thématiques environnementales

La figure suivante permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET du Pays de l'Anjou bleu sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET.

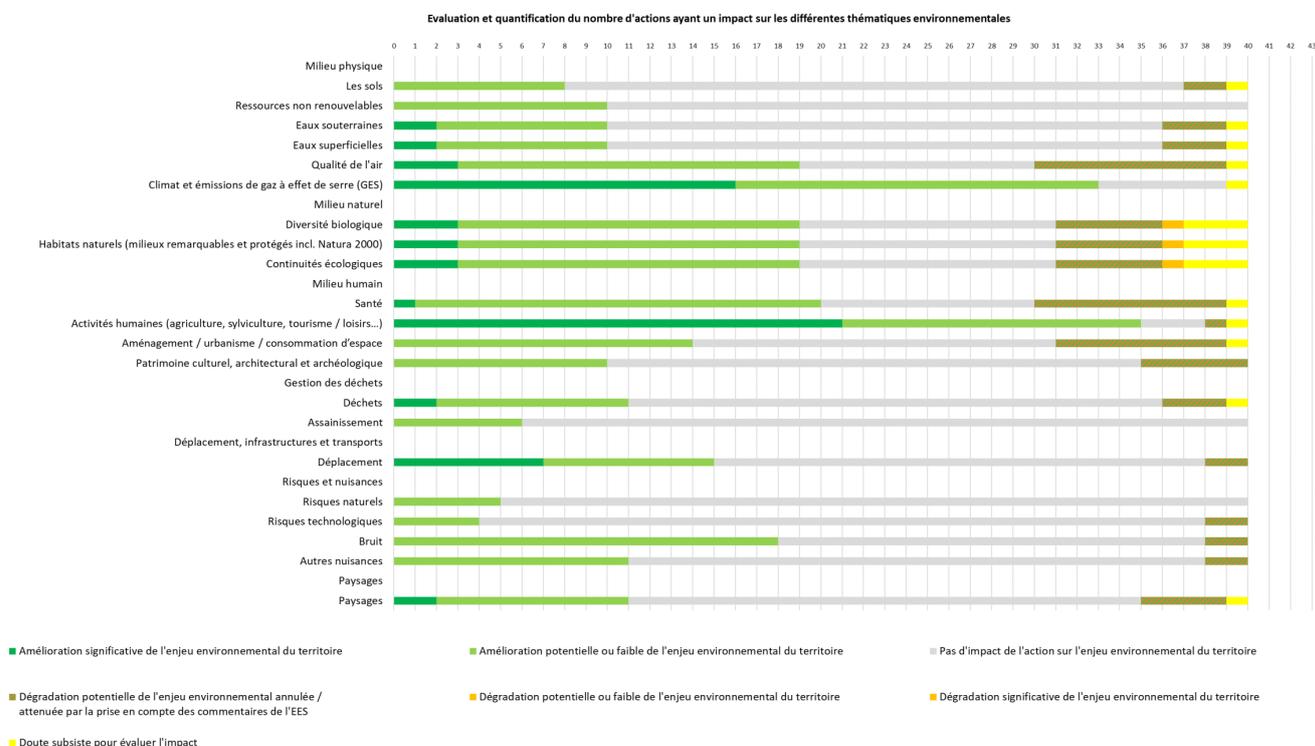


Figure 3 : Profil du PCAET

Les thématiques qui apparaissent comme des enjeux forts du territoire à l'issue de l'état initial de l'environnement (la ressource en eau, la qualité de l'air, les milieux remarquables, la diversité biologique, les activités humaines, les déplacements les risques naturels et les paysages) sont traitées de façon cohérente dans le programme d'actions du PCAET. Celui-ci aborde en effet les thématiques à enjeux pour le territoire tels que **la gestion durable de la ressource en eau, la qualité de l'air, les milieux remarquables et la mobilité. La thématique des risques naturels est toutefois abordée de manière succincte dans le plan d'actions.**

Les actions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET :

La stratégie énergétique permet de s'approcher des objectifs de production d'énergies renouvelables fixés nationalement à horizon 2030 et 2050.

Une réduction des consommations énergétiques est prévue par la trajectoire votée par le Pays de l'Anjou bleu. Celle-ci permet d'atteindre l'objectif fixé par la Stratégie National Bas Carbone (SNBC) à horizon 2030 mais pas celui à horizon 2050. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre cet objectif à long terme.

La stratégie territoriale de réduction des émissions de GES découle de la stratégie énergétique adoptée et intègre également des évolutions au sein du secteur agricole. Toutefois, cette stratégie

ne semble pas permettre d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC à horizon 2030 et 2050. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.

La qualité de l'air est prise en compte avec des actions spécifiques portant sur la lutte contre la l'ambrosie, la sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air ou encore des actions favorisant le développement des mobilités douces. Les objectifs fixés par le territoire en termes de réduction des émissions de pollutions atmosphériques sont alignés avec les objectifs nationaux fixés par le Plan National de Réduction des Emissions Atmosphériques (PREPA).

L'adaptation au changement climatique est prise en compte au travers d'actions portant sur la gestion durable de la ressource en eau, le changement dans le secteur agricole ou encore la sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Des incidences positives du PCAET sont principalement attendues sur le climat et les émissions de GES, les activités humaines, la qualité de l'air, la santé, les milieux naturels et les déplacements.

Lors de l'élaboration du plan d'actions, une dégradation potentielle de l'environnement a été identifiée pour certaines actions. Pour chacune de ces actions, des mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser ces impacts ont été intégrées dans la description opérationnelle de l'action ou dans un encart dédié à l'avis de l'évaluation environnementale. Aussi, ces effets négatifs devraient être atténués voir annulés par la mise en œuvre effectives des mesures E R C (éviter, réduire, compenser) proposées.

Cela concerne en particulier :

- Le développement des EnR qui nécessitera des études d'incidences spécifiques à chaque projet ;
- La consommation d'espaces pour certains projets (les terrains déjà artificialisés seront privilégiés) ;
- Le développement de la méthanisation et de l'épandage des boues associées ayant des incidences potentielles sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air.

Au regard de ces éléments et considérant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées dans les fiches-actions, le PCAET du Pays de l'Anjou bleu n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs significatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 du territoire.

Le programme d'actions du Pays de l'Anjou bleu couvre l'ensemble des objectifs du PCAET et adresse les principaux enjeux du territoire. Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration fine des enjeux environnementaux.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DU PCAET DU PAYS DE L'ANJOU BLEU

2.1 Particularités du territoire

Le Pays de l'Anjou bleu est composé de deux communautés de communes : la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) composée de 16 communes (Figure 5) et Anjou Bleu Communauté (ABC) composée de 11 communes (Figure 6).

L'EPCI occupe une surface d'environ 1295 km² (Figure 4). Sa population totale est de 73 469 (INSEE, 2016).

Le Pays de l'Anjou bleu exerce pour l'ensemble des communautés de communes les compétences suivantes :

- Elaboration, approbation, mise en œuvre, suivi, évaluation, modification et révision du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Réflexion, animation, coordination et mise en œuvre des opérations structurantes d'intérêt collectif à l'échelle du pôle ;
- Animation de l'École de Musique de l'Anjou Bleu ;
- Toutes opérations d'investissement et de fonctionnement en lien avec la Mine Bleue, équipement structurant du développement touristique du Pays Segréen ;
- Gestion du CLIC (Centre local d'information et de coordination) de l'Anjou Bleu qui permet d'apporter une information et un accompagnement aux personnes de plus de 60 ans du territoire et à leur entourage ;
- La promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Les dispositifs MAIA (méthode d'action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), issus du Plan Alzheimer 2008-2012 dont l'objectif général est d'améliorer la qualité de vie des malades atteints de maladies neurodégénératives et troubles apparentés et des aidants, visent à renforcer la coordination des intervenants.



Figure 4 : Carte du Pays de l'Anjou bleu

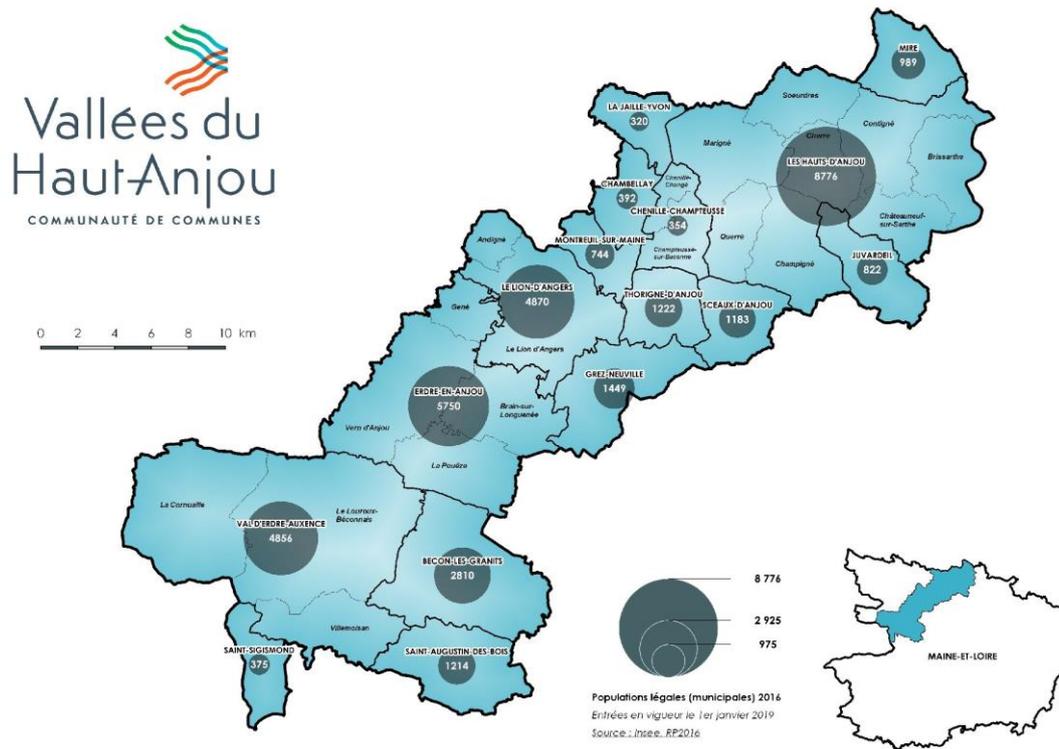


Figure 5 : Carte de la Communauté de Communes Vallées du Haut-Anjou

ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ 11 COMMUNES



Figure 6 : Carte de Anjou Bleu Communauté

2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les PCET sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants¹. A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

Les Communautés de Communes Anjou Bleu Communauté et Vallées du Haut-Anjou ont choisi de confier l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen. Ce PCAET commun constitue un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement, à l'échelle du Pays.

2.3 L'élaboration du PCAET

2.3.1 Démarche globale

La démarche globale du PCAET est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un programme d'actions qui valide et finalise la démarche.



Source: schéma réalisé par ATMOTERRA
Figure 7 : Démarche globale du PCAET

¹ Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

Le Pays de l'Anjou bleu a choisi d'enrichir ces différents temps (diagnostic territorial, élaboration de la stratégie puis du programme d'actions) par des rencontres et ateliers permettant de concerter les acteurs locaux. Le planning d'élaboration du PCAET est décrit dans la Figure 8.



Source: Bulletin du Plan Climat du Pays de l'Anjou bleu (N°2)

Figure 8 : Schéma d'ensemble du projet d'élaboration du PCAET

2.3.2 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer de la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, un diagnostic a été réalisé par le groupement de bureau d'études AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA. Il comprend les éléments suivants :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburant, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les résultats de ce diagnostic, affinés au fur et à mesure au cours de la démarche PCAET, ont servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans la partie Diagnostic du document PCAET du Pays de l'Anjou bleu.

2.3.3 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

Le Pays de l'Anjou bleu a été accompagné par le cabinet de conseil Auxilia pour mener la concertation lors des phases d'élaboration de la stratégie et du programme d'actions du PCAET.

2.3.3.1 Gouvernance et mobilisation des acteurs

L'élaboration du PCAET du Pays de l'Anjou bleu s'est appuyée sur **l'Equipe-Projet, le Comité de Pilotage** et la **collaboration de différents acteurs** dans le cadre de la démarche de concertation.

L'Equipe-Projet est constitué des membres suivants :

- Pierre FOIN, Responsable Urbanisme, Habitat & Planification à Anjou Bleu Communauté
- Ewen LAGADIC, Chef de projet planification énergétique au SIEML
- Bernadette RICHARD, Chargée de mission planification territoriale, PETR du Segréen
- Romain STASSE, Responsable Environnement-SIG, Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

Le **Comité de Pilotage PCAET** est composé d'élus référents et de partenaires :

- André BELLIER, Maire Délégué de Saint-martin-du Bois
- Michel BELOUIN, Maire Délégué de Villemoisian
- Michel BOURCIER, Maire du Val d'Erdre Auxence
- Pascal CRUBLEAU, Maire de Grez-Neuville
- Gérard DELAUNAY, Maire de Candé
- Marc-Antoine DRIANCOURT, Maire de Château-sur-Sarthe
- Denis DUFOUR, Chargé de conseil aux territoires, DDT49
- Pierrick ESNAULT, Maire Délégué de Pouancé
- Dominique FAURE, Maire de Challain-la-Potherie
- Bénédicte FLAMAND, Directrice Générale du PETR du Segréen
- Pierre FOIN, Responsable Urbanisme, Habitat & Planification à Anjou Bleu Communauté
- Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire de Bécon-les-Granits
- Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-en-Anjou-Bleu
- Etienne GLEMOT, Maire du Lion d'Angers
- Marie-Jo HAMARD, Maire d'Ombree d'Anjou, Vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie
- Paul JEANNETEAU, Vice-Président Région Pays de la Loire
- Ewen LAGADIC, Chef de projet planification énergétique au SIEML
- Jean-Louis LARDEUX, Président au Conseil de Développement
- Maryline LEZE, Maire des Hauts d'Anjou
- Patricia MAUSSION, Conseillère régionale Région Pays de la Loire
- Nooruddine MUHAMMAD, Conseiller Départemental du Maine-et-Loire
- François PAYEBIEN, Sous-préfet
- Bernadette RICHARD, Chargée de mission planification territoriale, PETR du Segréen
- Jean-Louis ROUX, Maire Délégué de Combrée

- Bertrand SAGET, Maire de Chazé-sur-Argos
- Romain STASSE, Responsable Environnement-SIG, Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou
- Jean-Claude TAULNAY, Maire Délégué de Saint-Gemmes d'Andigné

Un premier COPIL a eu lieu en interne le 19 septembre 2018 afin de lancer la démarche d'élaboration du PCAET.

Puis une réunion de cadrage a eu lieu le 27 février 2019 permettant de cadrer les grandes lignes du projet (planning, méthodologie) avec le groupement de bureau d'études.

Par la suite, l'élaboration du PCAET s'est effectuée en mobilisant des acteurs locaux : agriculteurs, entreprises, restaurateurs, associations locales, habitants, élus. Ses acteurs, ont été identifiés grâce à un travail de cartographie des acteurs mené par le cabinet de conseil en concertation AUXILIA. Une fois identifiés, ces acteurs ont été invités et consultés au travers d'ateliers et des questionnaires en ligne.

Les rencontres et ateliers au cours desquels l'équipe-projet, les membres du COPIL, les acteurs locaux et les citoyens se sont réunis pour coconstruire le PCAET sont détaillés dans la partie suivante (§2.3.3.2).

2.3.3.2 *Elaboration de la stratégie territoriale et de son programme d'actions*

La phase d'élaboration de la stratégie a été amorcée par l'organisation de deux **ateliers d'immersion territoriale et de cartographie des acteurs** qui ont eu lieu le **27 février 2019 et le 6 mars 2019**. Ces temps ont permis d'appréhender les spécificités du territoire et d'identifier les acteurs à mobiliser dans le cadre du projet de PCAET.



Figure 9 : Les spécificités du territoire

Source: Auxilia, CR Immersion territoriale et cartographie

Un **COPIL de validation du diagnostic** a eu lieu le 10 avril 2019 permettant de présenter le diagnostic du territoire sur la situation énergétique, le bilan carbone, la qualité de l'air et la vulnérabilité au changement climatique.

Un **séminaire stratégique des élus** a été organisé le 22 mai 2019. Les élus ont pu prendre connaissance des enjeux Climat-Air-Energie du territoire et ont également pu travailler à la définition d'un niveau d'ambition pour le territoire et à la définition d'objectifs stratégiques.

Un ensemble d'ateliers mobilisant élus et citoyens ont eu lieu pendant cette phase d'élaboration de la stratégie.

Le **25 avril 2019**, un premier **atelier sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation** a permis de réunir les acteurs de la filière et de travailler à la définition de la stratégie de transition alimentaire et agricole du territoire.

Ce même jour, a eu lieu un **atelier réunissant les élus du territoire** pour échanger sur la **thématique des mobilités rurales**.

Deux ateliers ouverts à tous ont été organisés afin de favoriser la participation des citoyens à l'élaboration du Plan Climat porté par le Pays de l'Anjou bleu, Anjou Bleu Communauté et la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou. Ces ateliers ont été menés respectivement **le 14 et 15 mai 2019** sur le territoire de chaque intercommunalité.

Enfin, un **atelier sous forme de petit-déjeuner** a été organisé le **23 mai 2019** afin de réunir les entrepreneurs du territoire.



Figure 10 : Travaux de groupe réalisés lors des ateliers de concertation citoyenne des 14 et 15 mai 2019

Source : Agence TACT

Une **réunion d'approfondissement de la stratégie** a été organisée le **5 juin 2019** réunissant des agents du PETR du Segréen, d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes des

Vallées du Haut-Anjou ainsi que des représentant des organismes locaux (ADEME, ARS, Syndicats de déchets, CPIE, Syndicat de bassin, CCI, CNPF, DREAL, ...).

Puis, un **COFIL de validation du diagnostic et de la stratégie territoriale** a eu lieu le **1 juillet 2019**.

Dans un deuxième temps, la phase d'élaboration du plan d'actions a été amorcée par un rendez-vous politique, organisé le **18 septembre 2019**.

Puis des ateliers thématiques ont été organisés afin de coconstruire le programme d'actions du territoire.

Ainsi, un **deuxième atelier sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation** a été organisé le **5 juillet 2019**.

Puis, un **COFIL sur la thématique des EnR** et un **atelier réunissant les acteurs du territoire sur la thématique de l'eau** ont été organisés le 2 octobre 2019.

Par la suite, une **réunion avec l'équipe projet** sur la **thématique de l'air** a eu lieu le **14 novembre 2019** et enfin un dernier atelier sur le thème de la mobilité a eu lieu le **5 décembre 2019**.

Le **5 décembre 2019**, une **réunion de restitution technique** a eu lieu en présence de l'équipe projet et de Madame HAMARD, Vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie. Cette réunion a permis de réaliser un premier arbitrage politique afin de consolider le programme d'actions.

Puis le **20 décembre 2019**, un **premier COFIL de validation** de la première version du plan d'actions a eu lieu. Enfin, le **8 janvier 2020**, le **plan d'actions final** a été validé lors d'un deuxième COFIL. Cette réunion a permis de présenter les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

Le détail du planning du projet d'élaboration du PCAET est présenté dans la Figure 11.

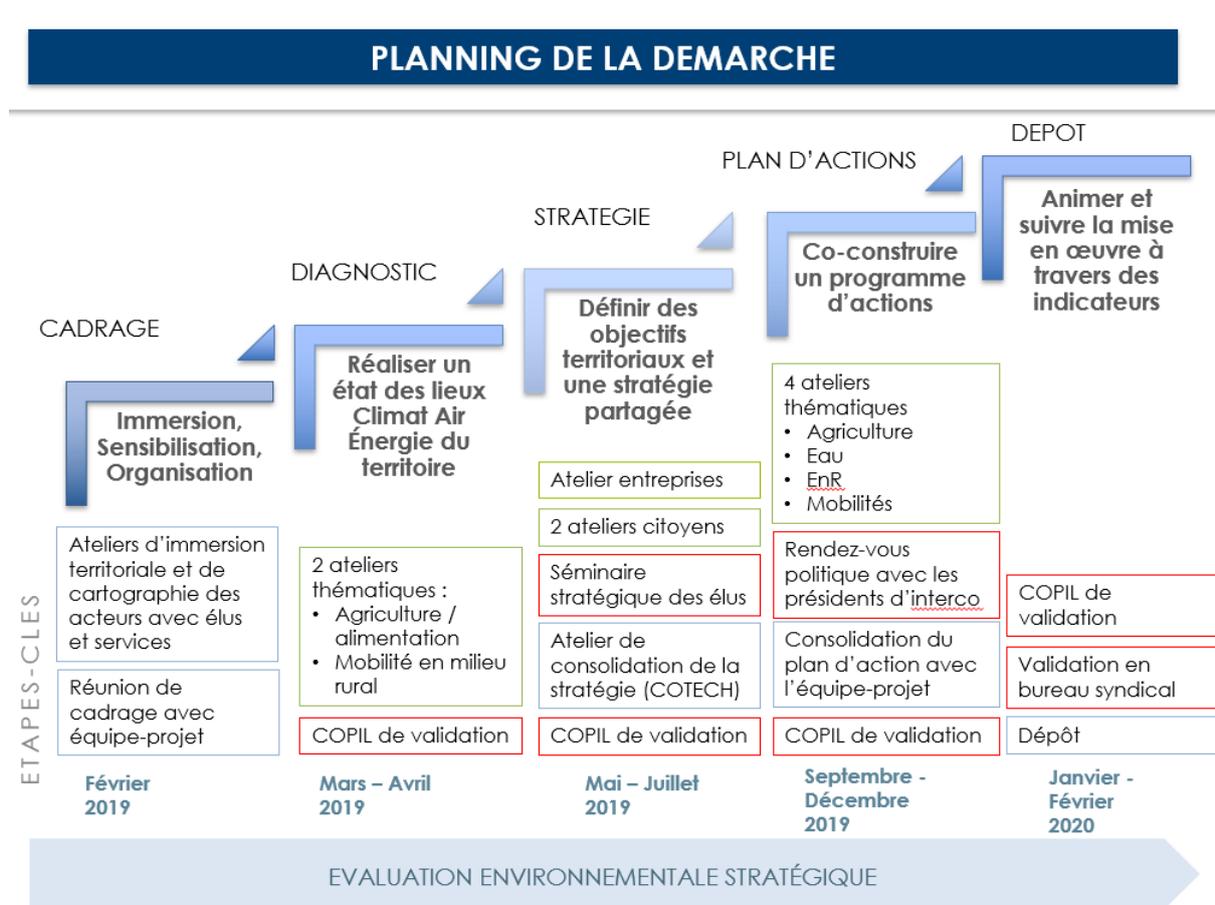


Figure 11 : Planning de la démarche d'élaboration du PCAET

2.4 Présentation du plan d'action

Le programme d'actions du PCAET est présenté ci-dessous. Il se décompose en 40 actions réparties en 4 grands axes stratégiques, dont un axe transverse, et 15 objectifs stratégiques. Le détail des actions est présenté sous forme de fiches actions qui sont consultables dans le rapport final du PCAET du Pays de l'Anjou bleu. Les actions structurantes du PCAET sont marquées par un astérisque. Elles correspondent à des actions qui répondent aux objectifs stratégiques du PCAET, et sur lesquelles les moyens humains et financiers seront priorisés. Les autres actions permettent de traiter l'ensemble des enjeux climat-air-énergie du territoire et de répondre aux objectifs réglementaires du Plan Climat.

Tableau 2 : Programme d'actions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu

N° Action	Intitulé de l'action
Axe 0 : Action transverse	
0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET
Axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial	
1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population
1.1.2*	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation
1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements
1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) à l'échelle du Pays
1.1.5*	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics
1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment
1.2.1*	Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial
1.2.2	Repérer et soutenir les initiatives citoyennes de transition écologique
1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques
1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire
1.3.1*	Mettre place une stratégie territoriale partagée de développement des ENR
1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics
1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures
1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux

N° Action	Intitulé de l'action
1.4.1*	Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire
1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire
Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable	
2.1.1*	Initier un PAT
2.2.1*	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique
2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières
2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone
2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population
2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective
Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques	
3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs
3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux
3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs
3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques
3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs
3.3.2*	Préserver, gérer et restaurer l'environnement
3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne
3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air
3.4.2	Lutter contre l'ambrosie en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées
Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle	
4.1.1*	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces
4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV

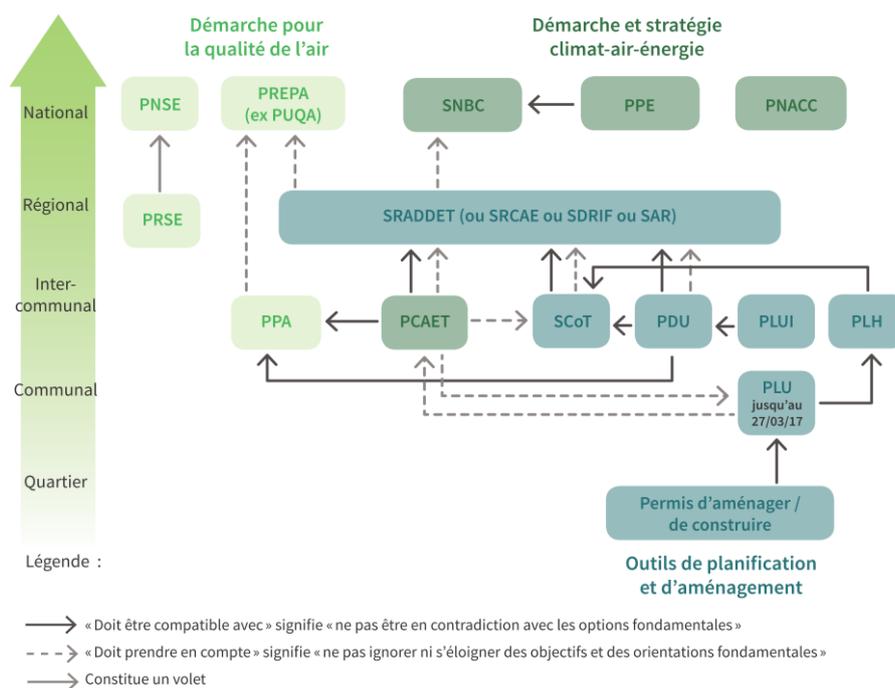
N° Action	Intitulé de l'action
4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire
4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de coworking pour réduire les distances domicile-travail des particuliers
4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises
4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités
4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes

3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme réglementaires. Le PCAET devra ² :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents
 - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
 - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte



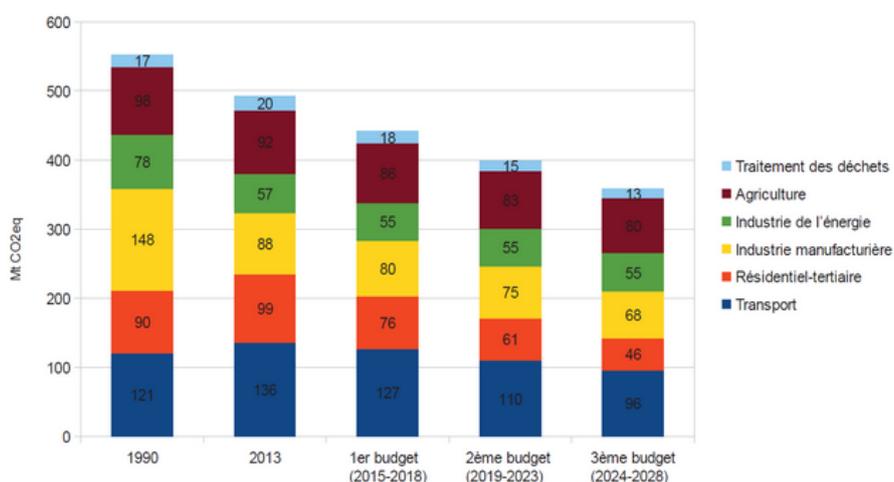
Source : ADEME, 2016

Figure 12 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme

²ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone³. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990). Ce projet de SNBC révisée fait actuellement l'objet d'une consultation du public en vue d'une adoption début 2020. Le décret n°2015-1491⁴ fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - enjeux et objet de la SNBC

Figure 13: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace⁵ de la SNBC au niveau régional et territorial.

3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA⁶ qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents

³ Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

⁴ Décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

⁵ ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

⁶ Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrits dans le Code de l'Environnement ⁷.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

Tableau 3: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NO _x)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2.5})	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie des Pays de la Loire

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement de Territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région des Pays de la Loire, le SRADDET est en cours d'élaboration et sa phase d'approbation a été reportée à 2020 (et donc après l'approbation du PCAET). Ainsi, le PCAET du Pays de l'Anjou bleu devra être cohérent avec le SRCAE Pays de la Loire adopté en date du 18 avril 2014⁸.

3.1.4 Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (Préfet de Région) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).

⁷ Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

⁸ Arrêté préfectoral n°2014-75 en date du 18 avril portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie des Pays de la Loire

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE des Pays de La Loire a été adopté le 30 octobre 2015 par arrêté préfectoral de région⁹ après son approbation par le Conseil Régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

3.1.5 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)¹⁰.

Le SCoT du Pays de l'Anjou bleu a été approuvé le 18 octobre 2017. Le projet de PCAET devra prendre en compte le contenu du SCoT du Pays de l'Anjou bleu.

3.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »¹¹. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits.... Le PLUi peut intégrer le contenu d'un PLH en devenant un PLUiH ou d'un PDU en devenant un PLUiD.

Actuellement sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu, on trouve la présence :

- D'un PLUi à Pouancé-Combrée,
- De PLU approuvés pour les communes suivantes : , Angrie, Candé, Challain la P, Brains s/L, La Poueze, Vern d'Anjou, La Jaille Yvon, Champigné, Cherré, Soeudres , Loiré, Miré, St Sigismond, Sceaux d'Anjou, Aviré, La Chapelle s/Oudon, La Ferrière de Flée, Le Bourg d'Iré, L'Hôtellerie de Flée, Louvaines, Marans, Noyant la G., Segré, St Martin du Bois, St Sauveur de Flée, Ste Gemmes d'Andigné et Thorigné d'Anjou,
- De PLU en révision pour les communes suivantes : Bécon-les-Granits, Grez-Neuville, Juvardeil, Le Lion d'Angers (Andigné), Châteauneuf s/Sarthe, Contigné, Marigné, Querré, Montreuil s/Maine, St Augustin des Bois et Nyoiseau
- De PLU en élaboration pour les communes suivantes : Val d'Erdre Auxence (communes déléguées La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisin),
- De Cartes Communales pour Champteussé s/Baconne, Chatelais et Montguillon,
- De Règlements Nationaux d'Urbanisme pour Chazé-sur-Argos, Chambellay, Chenillé-Changé et Gêné.

Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Pays de la Loire ainsi qu'avec le SCoT a été considérée.

⁹ Arrêté n°264 portant adoption du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire

¹⁰ Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

¹¹ Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

Tableau 4 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET Pays de la Loire en cours d'élaboration)	X (Une fois approuvé)
	SRCAE	X (SRCAE Pays de la Loire 2014)		X
	SRCE	X (SRCE Pays de la Loire 2015)		
	PRSE	X (PRSE 3 Pays de la Loire (2017-2021))		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Pays de la Loire en cours d'élaboration)	
	Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables électriques (S3REnR)	X (S3REnR Pays de la Loire 2015)		
	SDAGE	X (10 ^{ème} programme 2016-2018 SDAGE Loire-Bretagne)		
	PPA		X	X
	SAGE	X (SAGE Oudon, SAGE Mayenne, SAGE Estuaire de la Loire, SAGE Sarthe Aval, SAGE Vilaine)		
	SCoT	X (SCoT Pays de l'Anjou bleu 2017)		X
Documents territoriaux	PPRI	X (PPRI de la rivière Oudon et ses affluents, PPRI Oudon-Mayenne, PPRI du Val de Sarthe)		
	PLUi	X (PLUi Pouancé-Combrée)		X
	PLU	X (27 communes concernées par un PLU approuvé : Angrie, Candé,		X

Challain la P, Brains s/L,
La Poueze, Vern d'Anjou,
La Jaille Yvon,
Champigné, Cherré,
Soeudres, Loiré, Miré, St
Sigismond, Sceaux
d'Anjou, Aviré, La
Chapelle s/Oudon, La
Ferrière de Flée, Le Bourg
d'Iré, L'Hôtellerie de Flée,
Louvaines, Marans,
Noyant la G., Segré, St
Martin du Bois, St
Sauveur de Flée, Ste
Gemmes d'Andigné,
Thorigné d'Anjou,)

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au § 9 du présent document.

3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire du Pays de l'Anjou bleu est engagé dans plusieurs démarches volontaires à vocation environnementale qui pourront contribuer aux objectifs du PCAET. Ces démarches sont les suivantes (non-exhaustifs) :

- En faveur des richesses de l'Anjou bleu, par la mise en œuvre du programme LEADER (2014-2020) permettant de révéler et de partager les richesses du territoire en passant par la mise en valeur des ressources en eau, de l'environnement, du patrimoine, de la consommation locale et des mobilités douces ;
- En faveur de la consommation en circuits courts alimentaires par la réalisation d'un état des lieux des circuits courts alimentaires de proximité (avril 2014) ;
- En faveur du paysage, par l'élaboration d'une charte paysagère pour le Pays de l'Anjou bleu.

L'engagement dans ces démarches pourra aider à la réalisation du PCAET.

4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

4.2 Cadre juridique

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de l'Anjou bleu. Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement.

4.3 Présentation de la méthodologie suivie

4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET du Pays de l'Anjou bleu est décomposée en 3 grandes phases :

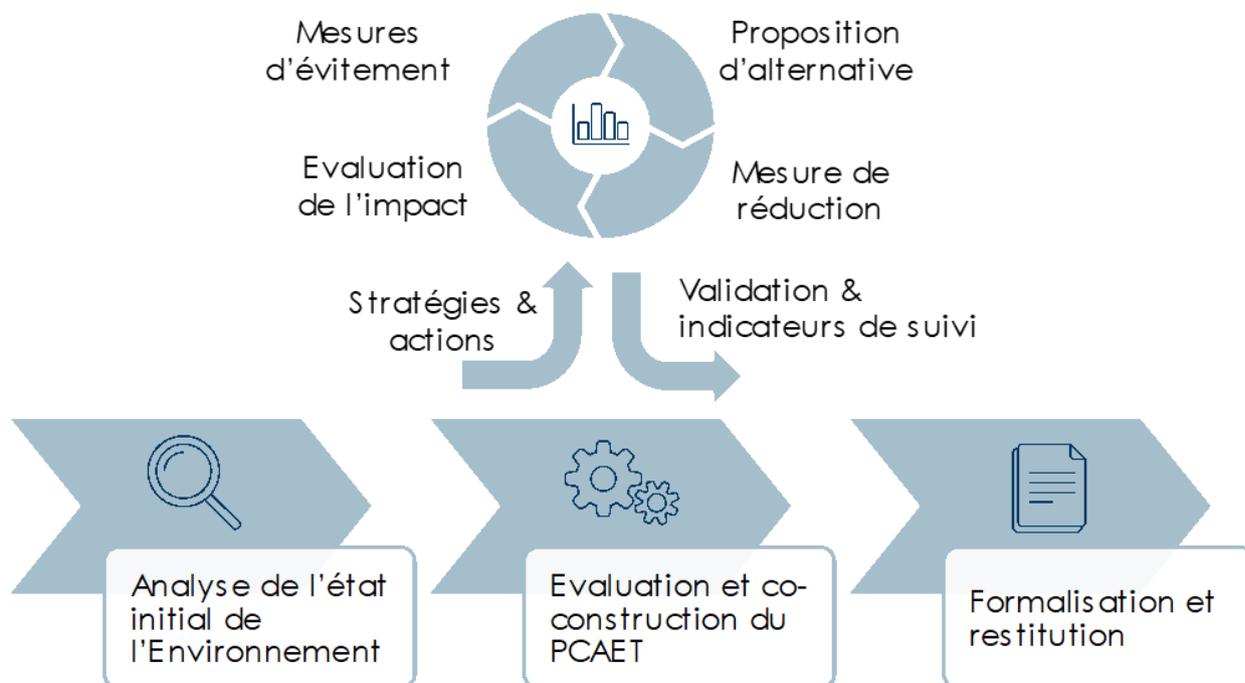


Figure 14 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

1. **Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiées et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux fort du territoire (Tableau 27). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape est l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en privilégiant en premier lieu les mesures d'évitement des impacts et en dernier lieu en ayant recours à des mesures de compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule les différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

4.3.2 Etape 1 : Analyse du contexte local - l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les **enjeux environnementaux du territoire**, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)¹² préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.¹³

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'Etat initial de l'environnement a donc été réalisée. Le présent état des initial de l'environnement s'est principalement appuyé sur les documents ayant été réalisés dans le cadre du SCOT de l'Anjou Bleu (notamment l'Etat Initial de l'Environnement dans le Rapport de présentation du SCOT de l'Anjou Bleu).

Ce document a servi de base à la réalisation de **l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire**. Les informations ont été complétées par d'autres sources (INSEE, Géorisques, INPN, BASOL, ICPE,) présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations de la CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions** au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière lors de l'analyse de l'incidence de la stratégie et des actions du PCAET.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé dans le cadre du PCAET par le groupement de bureau d'études, AUXILIA, AKAJOLE et ATMOTERRA a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (cf. §2.2), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces quelques thématiques sont présentées dans le document suivant : Plan Climat Air Energie Territorial Pays de l'Anjou bleu – Diagnostic Territorial Climat Air Energie.

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. §5.9) et d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du programme d'actions du PCAET.

¹² Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

¹³ Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

4.3.3 Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie du territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires afin d'élaborer un programme d'actions à adopter (cf. §2.4).

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les éventuels manques.

L'accompagnement s'est fait à travers d'échanges, et, d'une manière générale, les éléments à enjeux ont été régulièrement rappelés et en particulier lors de la réunion de restitution technique du 5 décembre 2019 et des COPIL de validation du programme d'actions du 20 décembre 2019 et du 8 janvier 2020.

L'évaluation environnementale s'est donc traduite par des échanges avec le Pays de l'Anjou bleu et l'équipe de bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET.

Lors de la phase d'élaboration de la stratégie territoriale, des scénarios alternatifs ont été proposés par l'évaluateur environnemental afin d'optimiser les co-bénéfices de la stratégie proposée et d'alerter sur les éventuelles incidences négatives.

Lors de la phase d'élaboration des actions, les échanges ont mené à des remarques, améliorations et des modifications du programme d'actions et des fiches-actions au fil de l'eau, en particulier au cours de l'année 2019. Ainsi de nombreuses mesures d'évitement (E), de réduction (R) et quelques mesures de compensation (C) ont été proposées et intégrées dans le programme d'actions.

A la suite de ce travail itératif, le programme d'actions contenant la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales, a été retenu.

Le programme d'actions présenté (cf 2.4) intègre ainsi les différentes contributions et modifications apportées lors des temps de concertation et des itérations, menés tout au long de la procédure d'élaboration.

4.3.3.2 Synthèse des principales étapes et ateliers territoriaux

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

Tableau 5 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
19/09/2018 COFIL 1	« Etat des lieux Air-Energie-Climat », validation des compléments d'étude et orientations de la consultation « Assistance à Maitrise d'ouvrage »	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
27/02/2019 Réunion de lancement	Réunion de lancement de la démarche de PCAET.	Explication de la démarche d'EES (itération, EIE, objectifs et méthode).
06/03/2019 Atelier immersion territoriale et cartographie des acteurs	Présentation des enjeux de la transition énergétique, du projet de PCAET, du rôle d'animateur des collectivités et de l'accompagnement du groupement AMO. 1 ^{er} temps : Immersion territoriale pour mieux appréhender le territoire et ses spécificités 2 ^{ème} temps : Cartographie des acteurs pour identifier les acteurs à mobiliser dans le cadre du projet le cadre du PCAET	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
10/04/2019 COFIL Diagnostic territorial	Restitution du diagnostic territorial au COFIL.	Rappel de la démarche d'EES. Présentation du diagnostic qualité de l'air sur le territoire.
25/04/2019 Atelier Agriculture – Alimentation N°1	Atelier thématique en phase stratégie réunissant les acteurs de la filière. Animation de l'atelier autour de deux questions centrales : Qu'avons-nous ENVIE DE FAIRE en plus, de mieux ? et De quoi avons-nous besoin concrètement vis à vis des collectivités ?	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
25/04/2019 Atelier sur la mobilité	Atelier thématique en phase stratégie réunissant les élus.	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
14/05/2019 Atelier Société Civile - ABC	Atelier de concertation citoyenne dédié aux habitants de Anjou Bleu Communauté.	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
15/05/2019 Atelier Société Civile - CCVHA	Atelier de concertation citoyenne dédié aux habitants de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
22/05/2019 Atelier Stratégie Séminaire Elus	Fixer le niveau d'ambition pour chaque thématique sous forme d'objectifs stratégiques.	Rappel du rôle de l'EES. Présentation des principaux enjeux transverses à garder en mémoire
22/05/2019 Petit-déj Entreprises	Atelier thématique en phase stratégie dédié aux entrepreneurs	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
05/06/2019	Approfondissement du cadre stratégique.	Rappel de la démarche d'EES. Pour chaque axe stratégique, rappel des

Atelier de Consolidation de la Stratégie		enjeux/menaces à adresser et proposition de leviers d'actions. Dans la proposition de cadre stratégique, proposition de scénarios alternatifs par objectif stratégique et action proposée.
01/07/2019 COFIL Validation Stratégie	Validation de la stratégie de transition écologique de l'Anjou Bleu par le Comité de Pilotage.	Rappel de la démarche d'EES. Pour chaque axe stratégique rappel des enjeux/menaces à adresser et proposition de leviers d'actions.
05/07/2019 Atelier Agriculture – Alimentation N°2	Identifier les actions répondant aux besoins des acteurs de la filière et aux enjeux du Plan Climat	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
18/09/2019 Réunion Rendez-vous politique	Cranter l'ambition politique sur le projet de PCAET du territoire (investissement humain et financier)	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
02/10/2019 Atelier Eau	Atelier réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés par la ressource en eau. Eau et Climat : quelles actions pour préserver la ressource ? Identifications d'actions prioritaires pour le Plan Climat de l'Anjou Bleu.	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
02/10/2019 COFIL ENR	Consolidation et validation des actions portant sur les ENR dans le PCAET au regard de la stratégie énergétique adoptée. Table-ronde : « Quels rôles des collectivités et de leurs partenaires dans le développement des énergies renouvelables dans les territoires ? »	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
		Rappel des enjeux principaux identifiés sur le territoire en terme de qualité de l'air.
14/11/2019 Réunion Air	Réunion avec l'équipe projet pour échanger sur l'intégration de la qualité de l'air dans le Plan Climat. Quelles actions pour prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ? Identification de leviers d'actions pour le Plan Climat du Pays de l'Anjou bleu	Présentation des objectifs réglementaires sur la qualité de l'air et de la scénarisation des trajectoires du Plan national de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) à l'échelle du Pays de l'Anjou bleu. Identification de nouvelles actions ou compléments aux actions existantes pour intégrer la qualité de l'air dans le programme d'actions du PCAET.
05/12/2019 Réunion de restitution technique	Partager la première version du Plan d'actions, échanger, voir les actions/thème pouvant poser « difficultés »...	Rappel du rôle de l'EES au stade d'élaboration du plan d'actions. Présentation des incidences potentiellement négatives des actions à arbitrer. Présentation de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) à intégrer directement dans les fiches-actions. Mise en évidence des thématiques manquantes à ce stade dans le plan d'actions du PCAET.

05/12/2019 Atelier technique « Déplacements Vélo »	Produire des propositions d'actions sur la thématique des mobilités alternatives.	<i>Pas intervention de l'EES.</i>
20/12/2019 COFIL de Validation du Plan d'actions N°1	Présentation première version du plan d'actions	L'évaluation environnementale stratégique (EES) a permis d'alerter sur les impacts négatifs potentiels du plan d'actions sur les enjeux environnementaux et de proposer des mesures ERC en particulier sur le bois énergie et les travaux de rénovation thermique. Les thématiques peu ou pas traitées dans le programme d'actions du PCAET ont également été mises en évidence.
08/01/2020 COFIL de Validation du Plan d'actions N°2	Validation du plan d'actions	L'évaluation environnementale stratégique (EES) a permis de présenter le profil provisoire du plan d'actions du PCAET vis-à-vis des thématiques environnementales étudiées dans l'Etat Initial de l'Environnement (EIE). Les impacts négatifs potentiels du plan d'actions sur les enjeux environnementaux et leurs mesures ERC associées ont également été présentés.

4.3.4 Phase 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R122-20 du Code de l'environnement les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évaluées dans le §7 du présent document.

Ainsi, le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf §3 et 9). La cohérence et compatibilité du PCAET avec ces plans a été vérifiée. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE, le SRADDET et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME¹⁴.

Ce projet de PCAET et son Evaluation Environnementale Stratégique ont été arrêtés en comité syndical du 19 février 2020.

¹⁴ ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET

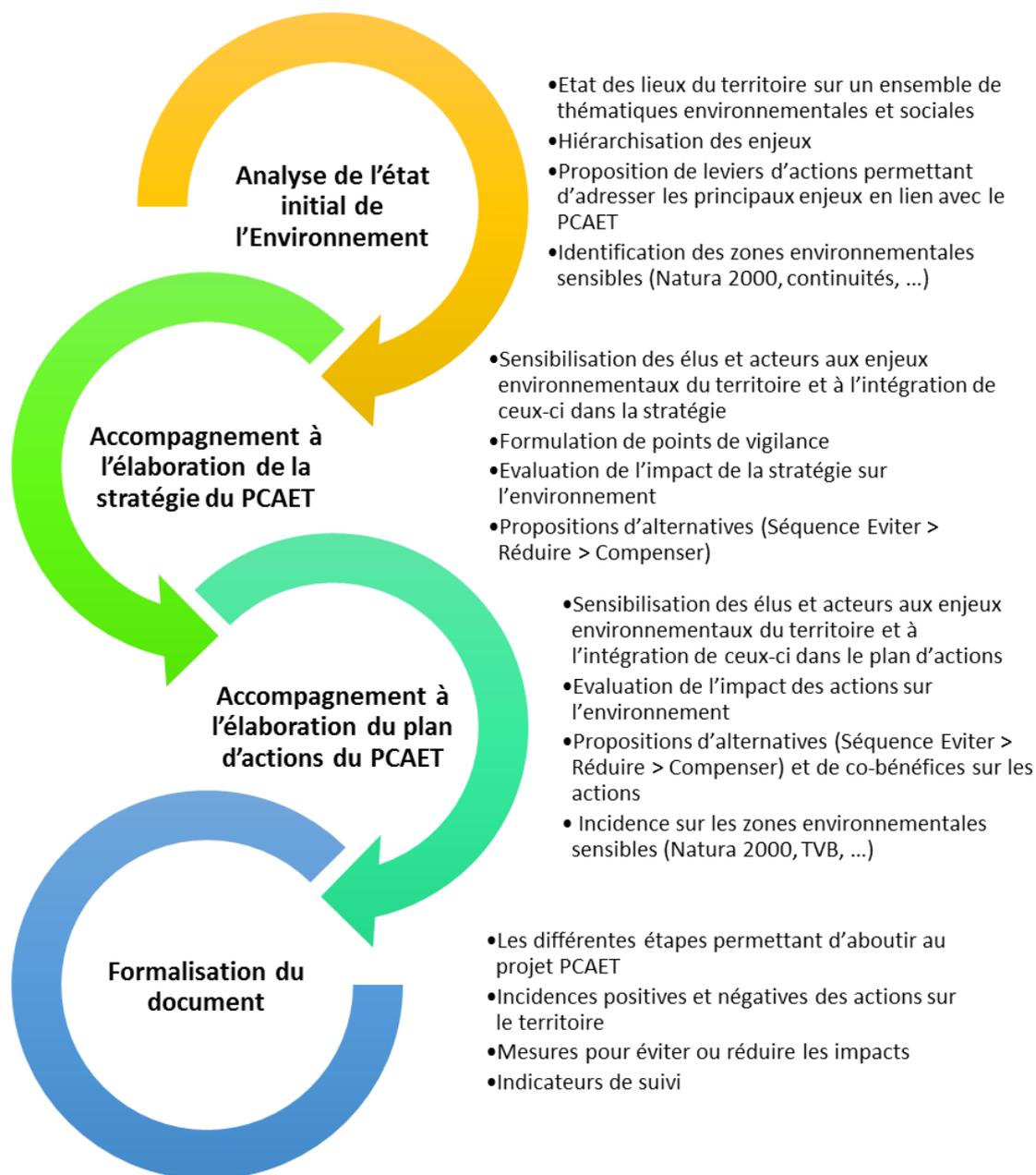


Figure 15: Synoptique des intervention d'ATMOTERRA dans la démarche d'EES du PCAET

5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Méthodologie

Article R122-20 du Code de l'environnement « *Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ;* »

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données de l'état initial de l'environnement du SCoT (octobre 2017), sur le diagnostic urbain et territorial du SCoT réalisé en octobre 2017. Ces deux documents sont récents et s'étendent sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu uniquement. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications. Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD¹⁵ :

- Milieu physique
 - Sols (Tableau 6)
 - Ressources non renouvelables (Tableau 7)
 - Eaux souterraines (Tableau 8)
 - Eaux superficielles (Tableau 9)
 - Air (Tableau 10)
 - Climat et émissions de GES (Tableau 11)
- Milieu naturel
 - Diversité biologique (Tableau 12)
 - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 13)
 - Continuités écologiques (Tableau 14)
- Milieu humain
 - Santé (Tableau 15)
 - Activités humaines (Tableau 16)
 - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 17)
 - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 18)
- Déchets et assainissement
 - Gestion de déchets (Tableau 19)
 - Assainissement (Tableau 20)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 21)
- Risques et nuisances
 - Risques naturels (Tableau 22)
 - Risques technologiques (Tableau 23)
 - Bruit (Tableau 24)
 - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 25)

¹⁵ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

- Paysages (Tableau 26)

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les enjeux spécifiques pouvant faire l'objet d'une amélioration significative dans le cadre du PCAET sont également mis en évidence dans les tableaux suivants à l'aide d'une bordure rouge, se présentant comme suit :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <p>Industrie qui contribue à 64% des émissions de SO₂ (en grande part en lien avec les procédés de chauffage pour l'industrie agroalimentaire), à 13% des NO_x de particules fines à hauteur de 41%), de COV (37%)</p>	<p>Importance de la combustion de produits pétroliers dont fioul lourd dans l'industrie (Nox, PM10 et 2,5, SO₂)</p> <p>Exploitation intensive du sous-sol dans les carrières participent fortement aux émissions de PM10 et PM2.5. Des mesures pour réduire la dispersion des poussières ont récemment été mises en place par ce secteur.</p>	

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales. A la suite de cela, le Tableau 27 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

5.2 Milieu physique

5.2.1 Sols et sous-sols

Tableau 6 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire Pays de l'Anjou bleu se situe entre le Massif Armoricaïn à l'Ouest et le Bassin de Paris à l'Est. Il est caractérisé notamment par la présence de wackes, schistes, grès, arkoses sur le territoire.</p> <p>👍 Le bocage du Segréen s'étend sur le socle granitique du massif armoricaïn, terre d'élevage, dans la moitié ouest du département.</p>	<p>Diversité importante de matériaux disponibles pour l'extraction (construction, génie civile).</p> <p>Des sols riches favorables à l'agriculture.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Géologie – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG), consulté en avril 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

5.2.2 Ressources non-renouvelables

Tableau 7 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ 18 carrières sont en cours d'exploitation sur le territoire. On y extrait principalement des alluvions, des sables, des graviers ou du grès.</p>	<p>De nombreux matériaux disponibles localement pour l'industrie et la construction.</p> <p>Le recyclage des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) se développant, l'extraction est susceptible de diminuer.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Schéma Départemental des Carrières, approuvé le 09.01.1998

5.2.3 Eaux souterraines

Tableau 8 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire est concerné par 4 masses d'eau souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> FRG023 Romme et Evre FRG018 Mayenne FRG021 Oudon (principale masse d'eau du territoire) FRG022 Estuaire-Loire <p>Il s'agit d'aquifères de socle.</p>	<p>Situé en grande partie sur le Massif Armoricaïn, le territoire souffre de l'absence de nappes souterraines importantes.</p> <p>Les ressources en eau souterraines sont peu abondantes dans le bassin de l'Oudon.</p> <p>Plusieurs SAGE sur le territoire visant à protéger les eaux superficielles et donc également souterraines.</p>	<p>↘</p>
<p>Les nappes captées sont de petites dimensions, de profondeurs faibles ou moyennes et les débits sont limités.</p> <p>Les réserves les plus accessibles sont peu profondes et donc vulnérables aux pollutions de surface (nitrates et phytosanitaires).</p> <p>Parmi les captages qui assurent l'alimentation en eau potable du territoire, certains sont classés prioritaires dans le SDAGE Loire-Bretagne pour la reconquête ou le maintien de la qualité de la ressource et de l'eau distribuée. Il s'agit des Aires d'Alimentation de Captage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le forage « Les Thuyas » situé sur les communes Chazé-sur-Argos, Candé, Angrie, Loiré et Challain-la-Potherie Le forage « Les Chaponneaux » situé sur la commune du Louroux-Béconnais 	<p>Certaines communes de ce territoire sont situées en "zone d'action renforcée" (ZAR) au titre du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.</p> <p>Les nappes mal protégées sont sujettes aux pollutions de surface (nitrates, pesticides).</p> <p>Les pratiques agricoles sont à l'origine de la dégradation des eaux souterraines en lien avec l'utilisation d'engrais, l'épandage, l'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>L'épandage des boues de méthanisation sont susceptibles d'accentuer ces dégradations de qualité.</p>	<p>↘</p>
<p>La mauvaise qualité des eaux issues de captages plus profonds est essentiellement liée à la géologie du bassin (altérées par le fer, le manganèse et les sulfates).</p>	<p>Des traitements complémentaires sont nécessaires pour assurer une bonne qualité des eaux pour l'AEP.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Site Internet SIGES Pays de la Loire, consulté le 09.04.2019
- Site web, Aires d'alimentation de captages, consulté en octobre 2019
- PCAET Anjou Bleu PETR DU Segréen, Rapport de diagnostic complet
- Carte des Zones d'Actions Renforcées, DREAL Pays de la Loire

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

5.2.4 Eaux superficielles

Tableau 9 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le Pays de l'Anjou bleu appartient au bassin de la Maine pour la majeure partie de son territoire. Les principales rivières sont : la Mayenne, l'Oudon et la Sarthe.</p> <p>La qualité des cours d'eau sur le territoire n'est pas satisfaisante. La majorité des paramètres de qualité sont déclassants : plus particulièrement les nitrates, les matières organiques et les pesticides.</p> <p>Présence sur le territoire d'un captage d'eaux superficielles identifiés comme prioritaire dans le SDAGE Loire-Bretagne (captage de Saint-Aubin-du-Pavoil (rivière Oudon) située à Segré</p>	<p>Arrêté inter-préfectoral pour les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire afin de réduire les effets de l'usage des pesticides sur le bassin versant de l'Oudon et pour instaurer des bandes de sécurité de 6 m de large de part et d'autre des cours d'eau dans lesquelles l'usage de ces produits est interdit (10/05/04).</p> <p>Une meilleure gestion des effluents d'élevage et des engrais au travers du changement des pratiques agricoles pourraient permettre d'améliorer la qualité des cours d'eau.</p>	<p>↘</p>

	et qui présentent des problématiques en lien avec la présence de nitrates et pesticides.)		
⚠	La morphologie des cours d'eau du territoire est très altérée, en particulier la Mayenne et la Sarthe par la présence de barrages, écluses, berges artificialisées, La morphologie était le principal facteur déclassant par rapport à l'atteinte du bon état en 2015.	Artificialisation des cours d'eau et des sols. La restauration de la morphologie des cours d'eau permet de limiter les risques d'inondation.	↘
⚠	La qualité biologique des cours d'eau est variable : - Concernant les invertébrés et diatomées, la qualité est en majorité passable - Concernant les poissons : la qualité est mauvaise sur la Mayenne, la Sarthe, la Verzée, l'Argos	Les pollutions d'origine anthropique notamment issu du secteur agricole (usage de fertilisants et pesticides, effluents d'élevage) impactent la qualité biologique des eaux.	=
⚠	Le territoire ne couvre pas ses besoins en eau potable : 60 % de l'eau potable consommée sur le territoire doit être importée (en général des bassins de la Loire et de la Mayenne externe au territoire) Les consommations d'eau sont destinées majoritairement à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) et à l'irrigation.	Diminution de la disponibilité de la ressource en eau d'ici 2050 dans la région Pays de la Loire pouvant entraîner sur le territoire de potentiels conflits d'usages notamment entre les usages agricoles et alimentation en eau potable.	↘
⚠	Ce sont principalement les rivières qui sont utilisées pour les prises d'eau. Les débits des rivières sont faibles et la qualité des eaux est globalement mauvaise.	La réduction de la ressource pourrait être accentuée par le changement climatique (sécheresse en été).	↘
⚠	Présence de rivières aux faibles débits d'étiage sur le territoire. Périodes d'assec observées en particulier en été (juin-septembre) sur le ruisseau « Le Thiberge » situé sur la commune du Lion d'Angers. L'Oudon et ses affluents ont des régimes hydrauliques contrastées : présence d'inondations en période hivernale et d'étiages en période estivale.	Les étiages en période sèche favorisent la concentration des polluants dans les cours d'eau (moindre dilution). Le phénomène est accentué par la hausse des températures en lien avec les changements climatiques. Les inondations pourraient être accentuées par le changement climatique (fortes pluies en hiver).	↘



Les **mines de fer** sont utilisées comme **réservoirs pour la production d'eau potable** mais cette solution est limitée à un site (Chazé-Henry).

Ces ressources sont **vulnérables dans la mesure où la circulation de l'eau dans les galeries est complexe** et parce qu'il existe des **risques de pollutions résultants de l'abandon de matériel et de produits chimiques dans les galeries.**



Procédure en cours pour la mise en place d'un périmètre de protection pour le captage de Chazé-Henry.

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Site Internet Eau de France Observatoire Nationale des Etiages, consulté en avril 2019
- Site Internet Banque Nationale de Prélèvements en Eau, consulté en avril 2019
- PCAET, Pays de l'Anjou bleu, COPIL Validation du Diagnostic, 10.04.2019
- Site web, Aires d'alimentation de captages, consulté en octobre 2019
- PCAET Anjou Bleu PETR DU Segréen, Rapport de diagnostic complet

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Schéma département d'alimentation en eau potable, Département Maine-et-Loire, 2013
- SAGE Oudon
- SAGE Mayenne
- SAGE Estuaire de la Loire
- SAGE Sarthe Aval
- SAGE Vilaine

5.2.5 Air

Tableau 10 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une contribution importante de l'agriculture : aux émissions de NH₃ (effluents d'élevage et fertilisants) ainsi qu'aux émissions de particules fines (labour, brulage des déchets verts) de NOx (engins).</p> <p>Les émissions moyennes de NH₃ dépassent largement les émissions moyennes au niveau régional et départemental.</p> <p>⚠ Sur le secteur agricole, pour la période 2008-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> hausse des émissions de PM₁₀ et PM_{2.5} issues de l'agriculture entre 2013 et 2014 (en lien avec la combustion de carburant). baisse légère des émissions de NH₃ entre 2008 et 2014 (-2%) 	<p>Une diminution des émissions est possible avec un changement des pratiques agricoles et en particulier une meilleure gestion des effluents et des engrais (NH₃), la réduction du travail du sol (NH₃, particules fines) et une optimisation de l'utilisation d'engins agricoles (NOx et particules fines).</p>	
<p>Un secteur résidentiel fortement contributeur (PM₁₀, PM_{2.5}, SO₂ et COVNM) principalement en lien avec le chauffage au bois et au fuel (SO₂).</p> <p>⚠ Sur le secteur résidentiel, pour la période 2008-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les émissions de SO₂ ont diminué de -38 % Les émissions de PM10 ont baissé également 	<p>Augmentation des émissions du secteur résidentiel si développement du chauffage au bois.</p> <p>La substitution des chauffages fioul et le renouvellement des installations de chauffage-bois par des installations plus performantes et moins polluantes (EnR sans source de combustion) participeraient à la réduction des polluants en provenance du secteur résidentiel.</p>	
<p>Une part importante du transport routier pour les émissions de (NOx, PM10 et PM2.5) en lien avec la combustion moteur principalement.</p> <p>⚠ Les émissions de NOx issu du transport routier ont diminué de 25 % sur la période 2008-2014.</p>	<p>Prépondérance de la voiture individuelle sur le territoire à réduire en développant les transports en commun, en développant les services dans les bourgs périphériques, ...</p>	

<p>⚠ Le secteur industriel qui participe aux émissions de SO₂ (combustion de produits pétroliers pour les process industriels et le chauffage) et aux émissions de COVNM (en lien avec l'utilisation de produits solvants, de peintures...)</p> <p>Les émissions de SO₂ du secteur industriel n'ont pas connu de diminution sur la période 2008-2014.</p>	<p>La substitution des chauffages fioul par des installations plus performantes et moins polluantes (EnR sans source de combustion) participeraient à la réduction du SO₂ en provenance du secteur industriel.</p> <p>Des actions sont possibles pour les ICPE en lien avec la DREAL.</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Ozone : Des dépassement ponctuels constatés en 2016 et 2017 sur les stations d'Angers et de Saint-Denis-d'Anjou des valeurs réglementaires et/ou recommandée par l'OMS pour la protection de la santé.</p>	<p>L'ozone impacte de manière significative la santé humaine et les végétaux (impacts sur les écosystèmes et l'agriculture).</p> <p>Deux leviers d'actions pour diminuer les concentrations en ozone se situent au niveau des transports et des moyens de chauffage.</p> <p>Un accroissement de l'ensoleillement et de la chaleur via le changement climatique pourrait augmenter le niveau moyen d'ozone.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Pour les PM10 : : Des dépassement ponctuels constatés en 2016 et 2017 sur les stations d'Angers et de Saint-Denis-d'Anjou des valeurs réglementaires et/ou recommandée par l'OMS pour la protection de la santé.</p>	<p>Dépassement en hiver / début printemps en lien avec la météo, le chauffage et les épandages / travaux aux champs</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Les mesures de concentrations polliniques de la station de Angers (station la plus proche du territoire) présentent pour l'année 2018 des pics de concentration sur les périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mars-juin pour le Bouleau, le Frêne, l'Oseille • mars-septembre pour les Graminées 	<p>La hausse des températures en lien avec le changement climatique pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes (ex : ambrosie) et allonger les durées de pollinisation.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Compte tenu des similitudes culturelles entre les vergers du secteur d'Ecouflant (dont la pollution atmosphérique par les pesticides a été étudiée) et ceux du territoire segréen, la qualité de l'air du territoire est vraisemblablement altérée par les pesticides.</p>	<p>Sous l'effet de phénomènes de volatilisation, de dérive ou d'érosion éolienne, les pesticides utilisés en agriculture se retrouvent dans l'atmosphère.</p> <p>Le changement de pratiques agricoles et le développement de l'agriculture biologique permettrait de diminuer les concentrations et la présence de ces produits dans l'air.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Basemis V4, Air Pays de la Loire (année 2014) traitement Atmoterra
- Site Internet RNSA, Risques par ville, consulté en avril 2019
- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 11 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>En 2014, les émissions de GES s'élevaient à 926 kteqCO₂, ce qui correspond à 13 teqCO₂/habitant.</p> <p>Les émissions de GES par habitant du Pays de l'Anjou bleu dépassent largement les moyennes départementale et régionale (respectivement 7 et 8 téqCO₂ par habitant). Ces écarts s'expliquent non par des différences notables de modes de vie, mais dépendent du profil spatial et économique du territoire (activités prédominantes, affectation des sols, caractéristiques du tissu urbain, etc.).</p> <p>Les émissions de GES se répartissent de la façon suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 53 % sur le territoire Anjou Bleu Communauté • 47 % sur le territoire Vallées du Haut Anjou <p>Globalement, depuis 2008, la tendance est très légèrement à la baisse, -0,4%/an (département : -0,9%/an).</p>	<p>En plus des mesures de réduction des émissions de GES, le développement de la séquestration de carbone pourraient permettre de diminuer les émissions de GES nettes sur le territoire. A l'échelle du Pays de l'Anjou bleu, la tendance semble être celle d'une augmentation des sols artificiels imperméabilisés, au détriment des espaces naturels (zones humides notamment), ainsi qu'à une transformation des prairies en cultures (qui va de pair avec la baisse des effectifs du cheptel bovin), alors qu'elles constituent d'importants puits de carbone. Cela a un impact négatif sur les capacités de séquestration du territoire et, par conséquent, sur la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Pour augmenter les possibilités de séquestration du territoire, plusieurs pistes d'actions existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols • Conserver des prairies dans les systèmes d'élevage 	<p style="text-align: center;">↗</p>

- Favoriser la gestion durable des haies bocagères
- Développer l'utilisation du bois d'œuvre dans le bâtiment (stockage durant la durée de vie du bâtiment)

Les **principaux secteurs émetteurs de GES** sur le territoire sont :

- ! • 62 % liées à l'agriculture
- 21 % liées au transport routier
- 9 % liées au secteur résidentiel

Des **diminutions des émissions de GES** sont possibles avec le **changement des pratiques agricoles** et notamment **de meilleures méthodes de récupération, de stockages et de traitements des effluents d'élevage** (installations de raclages en V dans les installations porcines, évacuation fréquence des déjections...) ainsi que **des changements dans les pratiques culturales** (diminution du labour, des intrants (réduction de la fertilisation minérale...), **couverture des sols** (introduction de luzerne dans les rotations...).



Le transport routier représente **21 % des émissions de GES**.

- ! Les voitures particulières représentent 54 % de la consommation d'énergie du secteur du transport routier.
- Le territoire est traversé par une route nationale et plusieurs routes départementales. La majorité du trafic est due à ces grands axes.

La forte dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens engendre également une vulnérabilité énergétique. En 2016 sur le territoire du PETR, 83.7 % des déplacements domicile-travail se font en voiture.

Le développement des services et commerces de proximité dans les centres-bourgs, des circuits-courts pour les achats alimentaires ou encore du télétravail sont des actions qui permettraient de favoriser le report modal.



Le **secteur résidentiel** représente 9 % des émissions de GES.

- ! Les consommations d'énergie et les émissions de GES des logements dépendent fortement de leur **période de construction et de leur mode de chauffage** :
- Le parc est globalement ancien (avec de nombreux logements construits **avant 1975**, soit avant la première réglementation thermique). D'après la modélisation DPE, 71% des résidences principales sont énergivores (c'est-à-dire avec une étiquette supérieure ou égale à D) ;
- **Le fioul** est la principale source d'énergie utilisée (44% de la consommation énergétique du secteur) devant le bois et déchets



assimilés. Or, le fioul est le combustible le plus émetteur de GES après le charbon.

Ainsi, les actions de rénovation énergétique et le remplacement des chauffages fioul permettraient de réduire les émissions de GES.

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- PCAET, Pays de l'Anjou bleu, COPIL Validation du Diagnostic, 10.04.2019
- PCAET, Anjou Bleu PETR DU Segréen, Rapport de diagnostic complet

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

5.3 Milieu naturel

5.3.1 Diversité biologique

Tableau 12 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire est peu boisé (5% du territoire contre 12% dans le département). Les grands massifs forestiers d'Ombree et de Longuenée sont néanmoins parmi les plus importants de la moitié ouest du département.</p> <p> Les zones de bocage, les massifs forestiers, les zones humides et principalement les Basses Vallées Angevines hébergent un cortège d'espèces faunistiques et floristiques important.</p>	<p>Le développement des espaces boisés permet de favoriser le développement des espèces naturelles tout en augmentant la capacité de séquestration carbone.</p> <p>Les espaces boisés peuvent également constituer des espaces de loisirs favorables au tourisme et permettent le développement des ressources en bois local pouvant être utilisées pour le bois d'œuvre.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

Des **espèces fauniques menacées** :



- 27 espèces d'oiseaux menacées à un niveau de priorité élevé ou très élevé au niveau de la Région des Pays de la Loire sont présentes sur le territoire
- 7 espèces d'amphibiens et reptiles menacées à un niveau de priorité élevé à très élevé au niveau de la Région des Pays de la Loire sont présentes sur le territoire

D'après le Programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) lancé en 1989, **les espèces les plus courantes sur le territoire du Segréen, sont globalement en baisse à l'échelle du territoire.**



Présence de **faune à valeur cynégétique** avec des disparités sur le territoire :



- Les **Grands Ongulés** : les plus fortes populations de chevreuil sont recensées en bordure Sud et Ouest ainsi qu'à l'Est du territoire
- Le **Petit Gibier** : zones à forts enjeux situés sur les Basses Vallées Angevines entre les rivières de la Mayenne et du Loir

Facteurs pouvant représenter une menace pour la pérennité des habitats et des espèces présents sur le site :

- Abandon de l'élevage
- Comblement des mares
- Eutrophisation
- Manque d'entretien des berges (encombres)
- Utilisation de véhicules motorisés à proximité
- Activités de loisirs (escalade, trial, pêche, canoë-kayak)



Activités agricoles, de loisirs et touristiques peuvent avoir des impacts positifs si elles sont bien pratiquées et règlementées.

La **faune piscicole s'est considérablement appauvrie** du fait des aménagements hydrauliques agricoles, du cloisonnement des cours d'eau par de multiples ouvrages le plus souvent infranchissables ou encore d'une qualité d'eau médiocre.



La plupart des espèces les plus sensibles (i.e les cyprinidés rhéophiles présentant des exigences écologiques assez marquées) ont ainsi **quasiment disparues du territoire.**

Amélioration du peuplement piscicoles par la mise en œuvre de programme de restauration (ancien Contrat de Restauration Entretien, futur Contrat Territorial Milieu Aquatique, Contrat Régional de Bassin Versant).

Maintien du brochet, espèce patrimoniale et emblématique de l'Anjou dans les zones humides qui bordent les cours d'eau.

Le changement climatique et les étiages en périodes estivales rendent les espèces aquatiques particulièrement vulnérables.



 <p>Concernant la flore patrimoniale, présence de 127 taxons protégés ou sur des listes rouges qui se concentrent pour la plupart dans les zones humides/milieux aquatiques ou les prairies humides ou tourbières.</p> <p>Les communes d'Angrie et de Noyant-la-Gravoyère sont particulièrement riches en flore protégée.</p>	<p>Biodiversité menacée par de multiples facteurs : utilisation d'engrais et de pesticides ; part importante de la monoculture ; extension des parcelles agricoles et modification de l'affectation des sols ; disparition des haies ; fragmentation des milieux...</p>	
--	--	---

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

5.3.2 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

Tableau 13 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 <p>Un territoire riche en milieux et biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de 2 sites Natura 2000 sur le territoire (1 directive « Habitat » et 1 directive « Oiseau ») • Présence de 20 ZNIEFF de type I et 18 ZNIEFF de type II représentant respectivement 0.5 % et 4.4 % de la superficie du territoire • Présence d'1 zone RAMSAR : les Basses Vallées Angevines • Présence de 15 sites Espaces Naturels Sensibles 	<p>Biodiversité et milieux protégés des menaces anthropiques grâce aux mesures de gestion en vigueur dans ces zones (DocOb, restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Différents facteurs peuvent affecter la qualité de ces milieux en particulier en lien avec la diminution des continuités écologiques, la pollution (eaux et air), les activités humaines (urbanisation, prélèvements, agriculture, pollution lumineuse, ...).</p>	



Présence de 2 sites Natura 2000 :

- 1 site **directive Habitat** : FR5200630 – Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette
- 1 site **directive Oiseau** : « Basses Vallées Angevines site FR 5210115

Facteurs pouvant représenter une menace pour la pérennité des habitats et des espèces présents sur le site :

- Abandon de l'élevage (bovin et ovin)
- Comblement des mares
- Eutrophisation
- Manque d'entretien des berges (encombres)
- Utilisation de véhicules motorisés à proximité
- Activités de loisirs (escalade, trial, pêche, canoë-kayak)

=

Activités agricoles, de loisirs et touristiques peuvent avoir des impacts positifs si elles sont bien pratiquées et règlementées.

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Document d'Objectifs Natura 2000 des Basses Vallées Angevines, Site d'Intérêt Communautaire FR5200630 et Zone de Protection Spéciale FR5210115, Janvier 2004
- Site web, Observatoires des territoires, consulté en octobre 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en avril 2019

5.3.3 Continuités écologiques

Tableau 14 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ Pour la TVB, cinq sous-trames sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sous-trame forestière, • la sous-trame des milieux ouverts secs, • la sous-trame des milieux ouverts humides, • la sous-trame bocagère • et la sous-trame des milieux aquatiques. 	<p>Territoire peu propice pour l'hivernage des chiroptères (chauves-souris) en raison de la quasi-absence de réseau souterrain mais adapté en période de reproduction avec la présence de massifs boisés (bocage, ripisylves).</p> <p>Intérêt de nombreuses espèces en période de reproduction pour les zones suivantes : grands massifs boisés, du bocage et des ripisylves de bords de rivières.</p> <p>Existence d'une densité notable de vieux châtaigniers greffés pouvant être support à une biodiversité importante.</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Le territoire est marqué par la présence de bocage et de massifs forestiers (forêt d'Ombree et de Longuenée).</p>	<p>Ces massifs forestiers jouent un rôle très important au niveau écologique car ce sont des îlots de biodiversité importants et des relais nécessaires pour les continuités écologiques.</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Le territoire du Segréen est bien doté sur le plan hydrographique. Les grandes vallées de la Sarthe et de la Mayenne proposent une importante surface de zones humides attenantes.</p>	<p>Relayé au niveau local par des cours d'eau comme l'Oudon, le rôle de corridors écologiques (faune terrestre et piscicole, flore) de ces vallées est très important.</p> <p>Les zones humides permettent le développement de nombreuses espèces d'odonates, l'agrion de Mercure (Directive Habitats Faune Flore) se rencontrant surtout dans les petits cours d'eau.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire, 30 octobre 2015

5.4 Milieu humain

5.4.1 Santé

Tableau 15: Etat initial de la santé sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un indice de jeunesse globalement élevé sur le territoire (1.20) mais différent selon les communautés de communes (ABC 0.98 ; CCVHA 1.48). Le territoire, et plus particulièrement ABC, est également marqué par le vieillissement de la population.</p>	<p>L'augmentation des températures et périodes de canicules due au réchauffement climatique pourraient particulièrement affecter cette partie de la population.</p> <p>Le vieillissement de la population sur le territoire pose la question de la fréquentation et de la disponibilité des établissements de santé et spécialisés existants. L'offre pourrait être à développer au cours des prochaines années.</p>	<p>↓</p>
<p> La santé des individus du territoire est potentiellement impactée par la qualité de l'air intérieur dans les habitations en lien avec le risque radon : la majorité des communes du territoire est classée en catégorie 3 (formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations) par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire).</p>	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m3.</p> <p>La ventilation et l'aération des bâtiments est à développer sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p>	<p>↓</p>

<p>⚠ La santé des individus du territoire est potentiellement impactée par la qualité de l'air intérieur dans les habitations en lien avec les modes de chauffage (fioul ou bois-énergie avec des foyers ouverts).</p>	<p>Les installations de chauffages au fioul et bois anciennes entraînent des émissions polluantes (particules fines, SO₂, COVNM) néfastes pour la santé.</p> <p>Le développement du bois-énergie doit s'accompagner de sensibilisation et d'amélioration des installations anciennes (polluantes et peu performantes). Les EnR sans sources de combustion devront être privilégiées.</p>	↘
<p>⚠ Un accès aux services de santé correcte (hospitalisation complète, soins de suite et réparations, soins longue durée pas de gynécologie).</p>	<p>Couverture médicale menacée par le non-remplacement des médecins à la retraite.</p>	↘

Sources des données

- Site Internet IRSN, Connaitre le potentiel radon de ma commune, consulté en avril 2019
- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Site Internet Système d'Information inter-régional en santé, consulté en avril 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

5.4.2 Activités humaines

Tableau 16: Etat initial des activités humaines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une croissance démographique positive (1.44 %/an sur la période 2006-2011) mais moins importante sur la période 2011-2016 (+0.7%/an). L'augmentation de la population est principalement portée par un excédent du solde naturel et par la CCCVHA. A noter que la CCVHA poursuit son rythme de développement démographique et devance ABC à compter de l'année 2012.</p> <p>Un indice de jeunesse globalement élevé sur le territoire (1.20) mais différent selon les communautés de communes (ABC 0.98 ; CCVHA 1.48). Le territoire, et plus particulièrement ABC, est également marqué par le vieillissement de la population.</p>	<p>Indice de jeunesse de 1.25 sur le territoire (plus de personnes de moins de 20 ans que de plus de 60 ans présente sur le territoire.</p> <p>Cet indice de jeunesse élevé témoigne de l'installation récente de jeunes ménages avec enfant(s).</p>	<p>=</p>
<p> 70 % de la population du territoire est active (ayant un emploi) avec une majorité d'emplois ouvriers et d'employés.</p>	<p>Une tertiarisation de l'économie locale du territoire.</p>	<p>=</p>
<p> Un secteur industriel bien représenté (IAA, plasturgie, travail du cuir, travail du bois, santé animale, fabrication d'équipements électroniques...) mais perdant des emplois (-374 emplois industriels entre 2006 et 2011).</p>	<p>Secteur concurrencé à l'échelle mondiale, restructuration économique nationale se fait d'autant plus ressentir dans les territoires industriels tels que le Segréen.</p>	<p>↘</p>
<p> Le secteur de la construction en forte expansion particulièrement sur les secteurs du Lion d'Angers, de Candé et du Haut-Anjou (+250 emplois entre 2006 et 2011).</p>	<p>Néanmoins, il n'y a pas de lien direct entre la hausse de l'emploi dans ce secteur économique et les constructions nouvelles sur le territoire. En effet, les entreprises œuvrent sur d'autres territoires en témoigne les mobilités domicile-travail qui apparaissent et créées cette distorsion entre l'emploi dans la construction et le développement de la construction.</p> <p>Artificialisation des sols croissante.</p>	<p>↘</p>

<p> Le territoire est marqué par la polyculture et l'élevage, des effectifs d'actifs et des exploitations en baisse. Une surface agricole utile (SAU) qui diminue, des exploitations plus grandes et plus spécialisées. Présence de 156 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique sur le territoire.</p>	<p>La diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations pourrait avoir des conséquences à la fois sur le paysage (risque de disparition du bocage) et sur l'emploi. Un tissu agricole qui demeure dynamique mais concurrencé à l'échelle mondiale.</p>	<p>↘</p>
<p> Le Pays de l'Anjou bleu présente une situation géo-touristique favorable avec des visites possibles comme à La Mine Bleue, La Petite Couère, ou encore la Chocolaterie Guisabel.</p>	<p>Le territoire dispose d'un potentiel d'activités de loisirs et de pleine nature important. Les espaces forestiers n'occupent proportionnellement que peu d'espace sur le territoire Segréen mais assurent des fonctions économiques, écologiques, productives et sociales, en complément de leur fonction paysagère. Ces espaces sont pour leur majorité gérés par l'Office National de Forêts et grâce à un plan de gestion durable agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.</p>	<p>=</p>
<p> Les secteurs de Segré, du Lion d'Angers et du Haut-Anjou sont en partie équipés en fibres optiques. Ainsi, le débit Internet est trente fois plus rapide que l'ADSL et améliore l'accessibilité numérique des usagers.</p>	<p>L'accès à une connexion Internet « très haut débit » est un facteur d'attractivité du territoire, à la fois pour les habitants, mais aussi pour les entreprises. L'accès rapide à internet permet également de favoriser le télétravail dans les zones rurales.</p>	<p>=</p>
<p> La production totale d'EnR a été de 151,4 GWh en 2018 soit 8.3 % de la consommation énergétique du territoire. La production est principalement due au recours au bois-énergie (68%), suivie par les installations de production d'électricité et de chauffage par la méthanisation (respectivement 12% et 9%), et par les installations solaires photovoltaïques (11%). La production liée au bois-énergie est principalement due à l'utilisation du bois bûche par les particuliers (95%), le reste étant assuré par des chaufferies bois collectives (5%).</p>	<p>Un potentiel de développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, géothermie ...) sur la base des projets existants.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Diagnostic territorial Tome 1, approuvé le 18.10.2017
- Compte-rendu des deux ateliers d'immersion territoriale et de cartographie des acteurs, PCAET Pays de l'Anjou bleu, 11 mars 2019, document de travail
- PCAET, Pays de l'Anjou bleu, COFIL Validation du Diagnostic, 10.04.2019
- Site web, Observatoires des territoires, consulté en octobre 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique, actualisé en décembre 2016
- Schéma développement de la méthanisation, Maine-et-Loire, 2016

5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

Tableau 17 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le Pays de l'Anjou bleu est au contact de trois aires urbaines : Angers, Châteaubriant et Château-Gontier.</p> <p>⚠ La proximité de l'agglomération angevine entraîne un déséquilibre sur le territoire : un développement urbain accentué sur la frange Est (polarisé par Angers) et stagnation de la frange Ouest. Plus de 40 % des actifs de la frange Est- Sud Est travaillent dans l'agglomération angevine.</p>	<p>Un travail en cours autour de la redynamisation des centres-bourgs (Lion-d'Angers, Segré, Pouancé, etc.)</p> <p>En effet la demande de déplacements en milieu rural s'est accentuée avec la raréfaction des commerces et ses services dans les plus petites communes.</p> <p>Artificialisation croissante des sols.</p>	<p>↗</p>
<p>⚠ Baisse importante de la part de SAU (Surface Agricole Utile) par rapport à la superficie totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • -3.9 % pour CC Anjou Bleu Communauté 	<p>L'artificialisation des sols engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. Ce phénomène génère l'imperméabilisation de certains sols, ce qui accroît la</p>	<p>↘</p>

- -0.8 % pour CC des Vallées du Haut-Anjou

La moyenne nationale est de -1.4%.

vulnérabilité aux inondations et a également **un impact sur la biodiversité via la destruction et la fragmentation des espaces naturels et des corridors écologiques.**



Un parc de logement composé d'une majorité de logements individuels (86.3% en 2013) avec un **taux de vacance supérieur à la moyenne départementale** (8.9 % contre 7.6 % à l'échelle du département).

Collectivités dynamiques au regard des enjeux liés à la vacance : programmes OPAH (Opérations Programmées d'Aménagement de l'Habitat) lancés dans plusieurs communes du territoire.



Un parc de logement **anciens** :

- 70 % des logements construits avant 1989
- 42 % des logements construits avant 1948

Logements construits pour la plupart avant la première loi de réglementation thermique de 1974.



Améliorations possibles par les aides et actions en lien avec la rénovation du bâtiment et la maîtrise de l'énergie.

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Site Internet, Observatoire des territoires, consulté le 10 juin 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Charte Agriculture et Urbanisme, janvier 2016
- OPAH généraliste, Vallées du Haut-Anjou, 2019-2024
- OPAH-Renouvellement Urbain, Vallées du Haut-Anjou, 2019-2024
- OPAH-Renouvellement Urbain, Anjou Bleu Communauté, 2016-2021
- OPAH-Renouvellement Urbain, Anjou Bleu Communauté, 2017-2022
- Programme Local de l'Habitat, arrêté en conseil communautaire du 24 septembre 2019, Anjou Bleu Communauté

5.4.4 Patrimoine culturel, architecturale et historique

Tableau 18 : Etat initial du patrimoine sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un patrimoine bâti d'une grande richesse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 90 édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques • 2000 édifices présentant un intérêt patrimonial ont été recensés par l'inventaire du Conseil Départemental • 7 sites classés ou inscrits 	<p>Un potentiel archéologique (sites datant de l'âge de fer, ...) mais globalement un territoire en manque d'information concernant son patrimoine.</p>	<p>=</p>
<p>Sur le territoire, on recense la présence de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à Pouancé (ancienne Zone de Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, créée le 31/01/2008) et à Thorigné (ancienne Aires de mise en Valeur de l'architecture et du patrimoine mise en place par arrêté du 29/10/2014).</p>	<p>Le patrimoine du territoire est à prendre en compte dans les opérations de réhabilitation et de rénovation énergétique ainsi que dans les politiques de développement des EnR (solaire sur toiture, éolien...)</p>	<p>=</p>
<p>Le diagnostic relatif au potentiel archéologique sur le territoire a notamment mis en évidence la présence de mottes castrales et de traces d'enclos de l'âge de fer.</p>	<p>Inclure la présence de sites archéologiques dans les démarches de développement des EnR (en particulier pour le photovoltaïque et l'éolien).</p>	<p>=</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Périmètre de protection autour des sites protégés, classés et inscrits
- Architecte des bâtiments de France : entretien et conservation des monuments historiques et règle de construction pour les ouvrages à proximité

5.5 Gestion des déchets et assainissement

5.5.1 Déchets

Tableau 19 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>La collecte des déchets ménagers est gérée par 3 structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> le SICTOM Loir et Sarthe le SISTO pour les communautés de communes de la région du Lion d'Angers, du canton de Segré et du canton de Candé (sauf pour les communes de Candé et de Challain-la-Potherie), le SYCTOM Loire-Béconnais <p>La collecte est réalisée selon trois modes : collecte en apport volontaire (bornes), collecte par apport en déchetterie, collecte en porte à porte.</p> <p>La population du territoire produit moins de déchets par habitant que la moyenne nationale (590 kg/hab/an).</p>	<p>Tous se sont engagées dans un Programme Local de Prévention des déchets.</p> <p>Poursuite de la politique de prévention des déchets (déploiement du compostage individuel, mise en place de filière Responsabilité Elargie aux Producteurs,...) permettant de réduire les GES du secteur.</p> <p>La coordination d'actions en lien avec les déchets sur le territoire peut s'avérer difficile ou contraignante en lien avec le nombre de structures gestionnaires.</p>	<p>↗</p>
<p>Le territoire est bien équipé en déchetteries (1 déchetterie pour 8800 habitants)</p>	<p>Afin de réduire le tonnage de déchets organiques en déchetterie, des actions sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> présence d'une plate-forme de compostage des déchets verts ménages équipés de composteurs individuels <p>Une réflexion est en cours pour implanter un centre de valorisation du tout-venant récupéré sur les déchetteries.</p>	<p>↗</p>
<p>Les besoins en stockage du territoire sont largement couverts par la présence de 2 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur le territoire :</p>	<p>Le développement d'activités de réemploi participe au développement d'emplois d'insertion et à la réduction des déchets et</p>	<p>=</p>

- Champteussé-sur-Baconne : 100 000 t autorisées/an
- Louroux-Béconnais : 10 000 t autorisées/an

s'inscrit ainsi dans une logique économique, sociale et environnementale. Cela participe également à la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets et à l'économie circulaire. Des **émissions de GES diffuses** en provenance des installations de stockage.

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux, Maine-et-Loire, approuvé le 17.06.2013
- Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP, Maine-et-Loire, en cours d'élaboration

5.5.2 Assainissement

Tableau 20: Etat initial de l'assainissement sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Anjou Bleu Communauté est compétente en matière d'assainissement non collectif depuis sa création au 1er janvier 2017 et en assainissement collectif de façon optionnelle depuis le 1er janvier 2018.</p> <p>Des conventions de gestion ont été établies avec les communes.</p> <p> Le service d'assainissement collectif est géré en régie sur la quasi-totalité du territoire. Seuls les services des communes déléguées de Pouancé, Segré et Sainte Gemmes d'Andigné font l'objet d'une délégation de service public.</p>	<p>Actuellement, les communes du territoire couvert par le SCoT ne disposent pas toutes de zonages d'assainissement. De plus, la plupart de ces études ont été réalisées il y a plusieurs années et mériteraient une actualisation.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

La compétence assainissement collectif est assurée par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou excepté pour Le Lion d'Angers, Thorigné d'Anjou, Châteauneuf s/Sarthe et Chemiré s/Sarthe qui ont opté pour une gestion déléguée.

<p> 82 stations d'épuration sur le territoire, dont 8 supérieures à 2000 EH. Les plus importantes sont situées à Châteauneuf-sur-Sarthe (68 000 EH) et à Segré (14 000 EH). Au total, le parc épuratoire atteint une capacité nominale de 146 880 EH (dont 68 000 EH dédiés à l'industrie à Châteauneuf-sur-Sarthe).</p>	<p>Les boues de stations d'épurations sont épanchées selon le Plan d'épandage de la Chambre d'Agriculture. Il n'y a pas de problème d'excédents structurels sur le territoire du SCoT en termes de boues d'épandage.</p>	=
<p> Les rejets des stations d'épuration dégradent les milieux récepteurs, en particulier les rivières du Segréen et leurs affluents principaux.</p>	<p>Le territoire est situé en zone sensible à l'azote et au phosphore (arrêté du préfet coordinateur de bassin du 9 janvier 2006 qui classe tous les bassins versants Loire-Bretagne en zone sensible azote et phosphore). Le développement de la méthanisation est susceptible d'augmenter la charge azotée à épancher sur le territoire.</p>	=

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Arrêté du 9 janvier 2006 portant révision des zones sensibles dans le bassin Loire-Bretagne

5.6 Déplacement et infrastructures de transport

Tableau 21 : Déplacements et infrastructures de transport

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le Pays de l'Anjou bleu est un territoire rural et périurbain où l'usage de la voiture est indispensable.</p>	<p>Réduction des transports par le redéveloppement des centres bourgs (services et commerces), le covoiturage, le développement des mobilités actives, ...</p>	<p>=</p>
<p>L'axe routier (2 x 2 voies reliant Angers à Rennes) est particulièrement emprunté. Près de 31,3% des flux domicile-travail sont à destination de la métropole angevine.</p>	<p>Des déplacements domicile-travail extraterritoriaux importants qui engendrent un fort coût énergétique.</p> <p>Le développement de l'offre de transports en commun et du covoiturage pourrait permettre de diminuer la dépendance à la voiture individuelle, en particulier pour les flux à destination d'un point central.</p>	<p>↘</p>
<p>Une offre d'équipement inégalement répartie sur le territoire.</p> <p> Faiblesse des réseaux de transports collectifs sur le territoire même si existence d'une offre diversifiée : scolaire, collectif, solidaire et à la demande.</p>	<p>Des dispositifs divers pour favoriser la mobilité tels que : Prêt de cyclomoteurs, mise à disposition de minibus aux associations, site internet dédiés au covoiturage, dispositif Voitur'âges.</p>	<p>=</p>
<p> Aucune offre ferroviaire sur le territoire.</p>	<p>Accès aux trains possibles mais extrêmement réduits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne TER Angers-Le Mans • Ligne TER Angers-Nantes • Ligne Bus SNCF Angers-Candé-La Chapelle Glain-Châteaubriant 	<p>=</p>
<p> Des difficultés pour sortir du territoire notamment liées aux coûts des déplacements concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les connexions avec les territoires voisins (réseau Anjou Bus) 	<p>Le développement des voies vertes comme trait d'union entre les territoires, accessibles aux deux-roues.</p>	<p>=</p>

- Les connexions avec les territoire limitrophes (Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe...)

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Diagnostic territorial Tome 1, approuvé le 18.10.2017
- Déplacements et Mobilité en Pays Segréen, Conseil de Développement, Pays de l'Anjou bleu, Septembre 2011
- La Mobilité dans le Pays de Segréen : éléments de diagnostic et d'analyse, Maude Laurent, 2008
- Compte-rendu des deux ateliers d'immersion territoriale et de cartographie des acteurs, PCAET Pays de l'Anjou bleu, 11 mars 2019, document de travail

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma départemental des transports de Maine-et-Loire 2011-2021
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Maine-et-Loire, validé le 04/04/2018

5.7 Risques et nuisances

5.7.1 Risques naturels

Tableau 22 : Etat initial des risques naturels sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le risque radon concerne la majorité des communes classées en catégorie 3 (formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations) par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire).</p>	<p>Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) et réalisation de mesures pourraient permettre de mieux évaluer et maîtriser ce risque ;</p> <p>Une réduction du risque est possible grâce à une meilleure isolation des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaires) et à une meilleure ventilation.</p> <p>L'adaptation des bâtiments existants à ce risque peut s'avérer coûteuse. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation et de maîtrise de l'énergie si des ventilations ne sont pas mises en place.</p>	<p>↘</p>
<p> 1/3 des communes sont soumises au risque inondation. Présence de 3 rivières : la Mayenne, la Sarthe et l'Oudon. 3 PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ont été approuvés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPRI de la rivière Oudon et ses affluents • PPRI Oudon-Mayenne • PPRI du Val de Sarthe <p>3 Atlas des zones inondables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Erdre • Principaux Affluents de l'Oudon • Brionneau 	<p>Modernisation de l'annonce des crues via un réseau de stations automatiques de mesures mis en place en 2002 sur le bassin de la Maine (réseau Cristal).</p> <p>Les risques naturels potentiels sont susceptibles d'évoluer en lien avec le changement climatique (fréquence, gravité).</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'artificialisation des sols.</p> <p>Restaurer les zones humides et la morphologie des cours d'eau.</p>	<p>↘</p>

Le territoire est exposé à **deux types de mouvements de terrain** :



- les effondrements de cavités souterraines notamment lié à l'exploitation de l'ardoise dans des carrières souterraines (St Michel-et-Chanveaux, Combrée, Bourg-L'Evêque, Bouillé-Menard et Noyant-La-Gravoyère)
- l'exposition au retrait gonflement des sols argileux est classée en aléa moyen sur une grande partie du territoire et aléa fort sur certaines zones

Augmentation potentielle du risque en lien avec le changement climatique et les variations rapides de périodes sèches et humides.



Sources des données

- Site Internet IRSN, Connaître le potentiel radon de ma commune, consulté en avril 2019
- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.207
- Site Internet, Géorisques, Exposition au retrait gonflement des argiles, consulté en novembre 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.207
- PRRI de la rivière Oudon et ses affluents, approuvé le 22.12.2009
- PPRI Oudon-Mayenne, approuvé le 6.02.2005
- PPRI du Val de Sarthe, approuvé le 20.04.2006
- Atlas des zones inondables Erdre, validé en août 2005
- Atlas des principaux Affluents de l'Oudon, validé en juin 2005
- Atlas du Brionneau, validé en janvier 2007

5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

Tableau 23 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le risque industriel est marqué par la présence d'une quarantaine de sites classés ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) dont 1 site SEVESO seuil haut situé sur la commune de Champteussé-sur-Baconne. Il s'agit du SEDA -Classe 1 (Société d'exploitation de décharge angevine) où sont stockés 55 000 tonnes de déchets dangereux.</p>	<p>Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'eau, de l'air...) des ICPE. Bien que classé SEVESO seuil haut, le site SEDA à Champteussé-sur-Baconne n'est pas soumis à un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).</p>	<p>↘</p>
<p> Présences actuelles ou passées d'activités polluantes sur les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sites et sols pollués ou potentiellement pollués en 2018 dans la base BASOL - 256 sites industriels et activités de service ayant une activité potentiellement polluante sont répertoriés dans la base BASIAS parmi lesquels 106 sont encore en activité. 	<p>Impacts sanitaires des sols pollués. Gestion des matériaux de dépollution sur le territoire. Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière. Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET.</p>	<p>=</p>
<p> Le territoire est soumis au risque minier lié à la présence des anciennes mines de fer du bassin du Segréen.</p> <p>1 PPR minier (Plan de Prévention des Risques Miniers) est en vigueur depuis le 26 juin 2009 et concerne les communes suivantes : Bouillé-Ménard, La Chapelle-sur-Oudon, Chazé-Henry, Combrée, Noyant-la-Gravoillère, Nyoiseau, Pouancé, Segré.</p>	<p>Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'eau, de l'air...) des ICPE.</p>	<p>=</p>
<p> Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses) est présent et concerne les communes suivantes : Segré, Candé, Noyant-La-Gravoère, Le Lion-d'Angers, Champteussé-sur-Baconne et Châteauneuf-sur-Sarthe</p>	<p>Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le développement éventuel de la méthanisation sur le territoire.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Site Internet, Ministère de la transition écologique et solidaire « Base des installations classés », consulté en avril 2019
- Site Internet, Ministère de la transition écologique et solidaire «Pollutions des sols : BASOL », consulté en avril 2019
- Site Internet, Ministère de la transition écologique et solidaire « Inventaire historique des sites industriels et activités de service BASIAS », consulté en avril 2019
- Site Internet, BRGM, Infoterre, consulté en avril 2019
- Site Internet, Ministère de la transition écologique et solidaire « Géorisques », consulté en avril 2019
- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- PPR Minier « Anciennes mines de fer du bassin de Segré », approuvé le 26.06.2009

5.7.3 Bruit

Tableau 24 : Etat initial du bruit sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>23 communes sont concernées par l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires du Maine-et-Loire, approuvé le 9 décembre 2016. Sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En catégorie 2 : RD 775 • En catégorie 3 : RD 963, RD 775, RD 923, RD 863b, RN 162, RD 863, RD 768 • En catégorie 4 : RN 171, RD 863 	<p>Une meilleure isolation acoustique des bâtiments ainsi que le développement des modes de déplacements alternatifs participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES).</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Arrêté préfectoral N°2016-099 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires dans le département de Maine-et-Loire, en vigueur depuis le 9 décembre 2016

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Arrêté préfectoral N°2016-099 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires dans le département de Maine-et-Loire, en vigueur depuis le 9 décembre 2016

5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

Tableau 25 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire est concerné par les nuisances électromagnétiques par la présence des lignes de transport d'électricité qui traversent et approvisionnent le territoire.</p>	<p>L'autoconsommation d'électricité renouvelable pourrait permettre de diminuer les nuisances électromagnétiques.</p>	<p>=</p>
<p> La pollution lumineuse est présente sur le territoire principalement sur la commune de Segré-en-Anjou-Bleu.</p>	<p>Les consommations d'espaces pour l'urbanisation tendent à étaler la pollution lumineuse.</p> <p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasins pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité (en particulier les espèces lucifuges et nocturnes) ainsi que sur les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>

	Nuisances olfactives potentielles liées à la production de biogaz à partir d'unité de méthanisation et à l'épandage de lisiers des nombreuses exploitations agricoles du territoire.	Augmentation potentielle des nuisances olfactives avec le développement de la méthanisation.	↘
---	--	--	---

Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Site Internet, AVEX, Carte de pollution lumineuse, consulté en avril 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

5.8 Paysages

Tableau 26: Etat initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le paysage du Pays de l'Anjou bleu est marqué 2 types de paysages : le Segréen et les plateaux du Haut-Anjou.</p> <p>Le Pays de l'Anjou bleu est un territoire rural constitué de collines et de plateaux bocagers.</p>	<p>Les bâtiments sont construits avec des matériaux divers : schistes, tuffeau, couvert d'ardoise, ...</p> <p>Le développement des ENR (PV, solaire, éolien) devra se faire en cohérence avec les enjeux paysagers du territoire.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>
<p> Le paysage Segréen est marqué par la présence du bocage et de grandes demeures du 19^{ème} siècle.</p>	<p>Une charte paysagère du Segréen a été réalisée en 2005-2006.</p> <p>Le territoire a subi des atteintes par la mise en culture d'une partie des prairies permanentes.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

La **présence de l'eau** caractérise également le territoire : 3 rivières (Sarthe, Mayenne, Oudon), petits et moyens cours d'eau, étangs et lacs, proximité de la Loire.

L'activité minière a laissé des traces dans le paysage (carrières, plans d'eau, chevalements, ...) et sur l'architecture de certains villages (présence d'ensemble de type « corons »).



Le paysage des **plateaux du Haut-Anjou** se construit sur les vallées de deux rivières : la Mayenne et la Sarthe. Il est également marqué par la **présence de bocage**.

La préservation des milieux humides permet, en plus de préserver cette entité paysagère, de favoriser leur rôle tampon dans le cycle de l'eau (écrêtement des crues des rivières, soutien des faibles débits avec restitution progressive des eaux stockées), leur rôle d'épurateur et de favoriser le développement de la biodiversité.



Sources des données

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT, Pays de l'Anjou bleu, Etat initial de l'Environnement, approuvé le 18.10.2017
- Charte paysagère du Segréen, 2006

5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

5.9.1 Synthèse générale

Le Tableau 27 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
Paysages			
Paysages			

5.9.2 Synthèse des enjeux et des leviers d'actions possibles du PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 <p>Ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources en eaux souterraines sont peu abondantes et sont particulièrement sensibles aux pollutions chimiques superficielles (nitrates, produits phytosanitaires, ...) et profondes (fer, manganèse, sulfates) • Les ressources en eaux superficielles sont également sujettes aux pollutions (nitrates, matières organiques et pesticides) • La morphologie des cours d'eau est très altérée (barrages, écluses) en particulier sur la Mayenne et la Sarthe • Le besoin en eau potable n'est pas couvert. L'eau potable consommée est en partie importée des bassins de la Loire et de la Mayenne externe au territoire. • Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les intrants agricoles ✓ Améliorer la gestion de l'eau, diminuer les prélèvements et anticiper les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) en lien avec les programmes déjà existants (SAGE, ...)
 <p>Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations : pics de pollution à l'ozone et aux particules fines pour lesquels on constate des dépassements des valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé • Des émissions polluantes importantes en provenance du transport routier (NOx, particules), du secteur résidentiel en lien avec le chauffage au bois et fioul (particules, SO₂, COVNM), du secteur industriel (SO₂) et de l'agriculture (NH₃) • Des pics de concentrations polliniques mesurés pendant la période estivale pour le Bouleau, le Frêne, l'Oseille et les Graminées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la dépendance à la voiture (commerces et services de proximité, ...) ✓ Développement des modes de transport doux et en particulier en période estivale ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie) et au bois ✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture (changement de pratiques, ...) ✓ Développement des EnR sans source de combustion



Climat et émissions de GES

- Les émissions de GES sont majoritairement d'origine agricole.
- Les autres secteurs importants d'émissions de GES sont le transport routier et le secteur résidentiel.
- Les conséquences du changement climatique devraient affecter en particulier la disponibilité en eau

- ✓ Développement des modes de transports doux et alternatifs
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie)
- ✓ Réduction des émissions de l'agriculture (évolution de l'élevage, changement des pratiques d'épandage, ...)
- ✓ Valoriser le rôle des forêts, prairies et zones humides dans la séquestration carbone et la gestion de l'eau



Milieux naturels et biodiversité

- Un territoire riche en milieux et biodiversité : 2 sites Natura 2000 (1 « Habitat » et 1 « Oiseau »), 20 ZNIEFF de type I et 18 ZNIEFF de type II, 1 zone RAMSAR : les Basses Vallées Angevines, 15 sites Espaces Naturels Sensibles
- Nombreuses menaces : diminution des continuités écologiques, la pollution (eaux et air), les activités humaines (urbanisation, prélèvements, agriculture, pollution lumineuse)

- ✓ Limiter l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les prélèvements d'eau, l'utilisation d'engrais et produits phytosanitaires
- ✓ Favoriser le pâturage et le développement du bocage



Continuités écologiques

- Le Trame Verte et Bleue (TVB) est composée de 5 sous-trames (forestière, milieux ouverts secs, milieux ouverts humides, bocagère et milieux aquatiques)
- Le territoire est marqué par la présence de bocages et massifs forestiers (forêts d'Ombrée et de Longuenée)
- La trame bleue est bien développée : le plan hydrographique du Segréen est bien développé (zones humides de surfaces importantes autour des Vallées de la Sarthe et de la Mayenne)
- Une trame bleue menacée par les étiages (changements climatiques, prélèvements AEP et agricoles) et la dégradation de la morphologie des cours d'eau

- ✓ Valoriser le rôle des zones humides comme zones tampons pour réguler les débits des cours d'eau
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les prélèvements d'eau, l'agrandissement des parcelles et favoriser la plantation de haies
- ✓ Restaurer la morphologie des cours d'eau et limiter les périodes d'étiage pour préserver la trame bleue



Santé

- Un indice de jeunesse globalement élevé sur le territoire mais différent selon les communautés de communes. Le territoire, et plus particulièrement ABC, est également marqué par le vieillissement de la population
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air:
 - le risque radon
 - les modes de chauffage (fioul ou bois-énergie avec des foyers ouverts)
- Effets du changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (graminées, ambroisie, ...)

- ✓ Développer les EnR et la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).
- ✓ Sensibiliser la population et les artisans à la qualité de l'air intérieur (risque radon en prendre en compte dans les travaux de maîtrise de l'énergie et qualité de l'air extérieur (combustion de bois, pollen)



Activités humaines

- Une croissance démographique positive avec un indice de jeunesse élevé témoignant de l'installation récente de jeunes ménages avec enfant(s).
- Le secteur industriel est bien représenté mais perd des emplois. Tandis que le secteur de la construction est en forte expansion.
- La polyculture et l'élevage sont les activités agricoles dominantes mais sont en baisse : la SAU (Surface Agricole Utile) diminue.
- Le territoire présente une situation géographique favorable au tourisme (La Mine Bleue)

- ✓ Diversifier les exploitations (accueil à la ferme, production EnR, vente direct, atelier de transformation, ...)
- ✓ Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs
- ✓ Développer et valoriser les matériaux biosourcés locaux



Aménagement

- La proximité de l'agglomération angevine entraînent un développement urbain accentué sur la frange est du territoire.
- Un parc bâti plutôt ancien : près d'une maison sur deux construites avant la première loi de réglementation thermique (1974) (consommations énergétiques et émission de GES importantes) avec une vacance importante

- ✓ Favoriser la redynamisation des centres-bourgs
- ✓ Limiter l'artificialisation des sols
- ✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique) dans le secteur résidentiel.



Déplacement

- L'usage de la voiture sur le territoire est majoritaire : près d'1/3 des flux domicile-travail sont à destination de la métropole angevine.
- Une offre d'équipements de transports collectifs variés mais qui ne couvrent pas les besoins des usagers. Des difficultés sont constatées pour sortir du territoire notamment liées aux coûts des déplacements.
- Aucune offre de transports ferroviaires sur le territoire

- ✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux en particulier en direction d'Angers
- ✓ Développement des commerces et services de proximité
- ✓ Améliorer le remplissage des voitures (covoiturage, autopartage, ...)
- ✓ Sécurisation des liaisons cyclables



Risques naturels

- Le risque radon est élevé sur une partie des communes du territoire
- Le risque inondation est présent de façon marquée sur le territoire : 1/3 des communes sont concernées par ce risque du fait de la présence des 3 rivières : Mayenne, Sarthe et Oudon (3 PPRI et 3 AZI)
- Le territoire est exposé à deux types de mouvements de terrain : les effondrements de cavités souterraines liés notamment à l'exploitation de l'ardoise et le retrait-gonflement des argiles (aléa moyen sur une grande partie du territoire et aléa fort sur certaines zones)

- ✓ Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) sur le risque radon et en particulier avec les actions de MDE
- ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme
- ✓ Infiltration des eaux pluviales et restauration des zones humides pour lutter contre les inondations



Paysages

- Le territoire est marqué par 2 types de paysages : le Segréen et les plateaux du Haut-Anjou.
- Le Pays de l'Anjou bleu est un territoire rural constitué de bocages et de collines.
- La présence de l'eau caractérise également le territoire : 3 rivières (Sarthe, Mayenne, Oudon), petits et moyens cours d'eau, étangs et lacs, proximité de la Loire
- L'activité minière a laissé des traces dans le paysage du territoire

- ✓ Maintenir les activités agricoles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses des enjeux environnementaux (pesticides, nitrates, bocage, ...)
- ✓ Intégrer les enjeux paysagers lors du développement des EnR (solaire, PV, éolien, ...)

6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

Tout au long de la démarche, l'intervention de l'EES a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible, en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières de la collectivité.

6.1 Phase d'élaboration de la stratégie

6.1.1 Définition de la stratégie

La stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territoriale du Pays de l'Anjou bleu a été élaborée via un processus de concertation mobilisant les élus du territoire, les acteurs locaux et les citoyens.

Un **COPIL de validation du diagnostic** a eu lieu le 10 avril 2019. Lors de ce COPIL, les participants ont pu voter pour les 3 axes qu'ils considéraient comme prioritaires pour la transition écologique du territoire. Ils ont voté deux fois, une première fois en début de réunion, puis une deuxième fois après la présentation des principaux enseignements du diagnostic. Pour les participants à l'atelier, les axes prioritaires pour la transition écologique du territoire sont (par ordre de priorité) :

- la mobilité,
- l'alimentation et l'agriculture,
- et ex-aequo, les énergies renouvelables et la rénovation du bâti.

Ce classement n'a pas été modifié à la suite de la présentation des principaux enseignements du diagnostic.

Tableau 28 : Relevé du sondage préliminaire et conclusif sur les axes prioritaires de la transition écologique sur le territoire

Source: Auxilia, CR COPIL de Validation du diagnostic

Thématique	en début d'atelier	en fin d'atelier
Mobilité	8 votes	8 votes (=)
Alimentation et agriculture	5 votes	6 votes (+1)
Energies renouvelables / rénovation du bâti	4 votes	5 votes (+1)
Résilience face aux vulnérabilités /	3 votes	2 votes (-1)
Gouvernance et implication citoyenne	3 votes	1 vote (-2)
Economie circulaire et déchets	2 votes	1 vote (-1)
Séquestration carbone	1 vote	1 vote (=)
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	0 vote	1 vote (+1)

Le **25 avril 2019** a été organisé un premier atelier réunissant les **acteurs de la filière sur la thématique agriculture et alimentation**. Cet atelier a permis d'esquisser la stratégie de transition alimentaire et agricole en Anjou Bleu. La synthèse des échanges des participants est détaillée dans la Figure 16.

Premières pistes d'une stratégie de transition alimentaire et agricoles en Anjou bleu

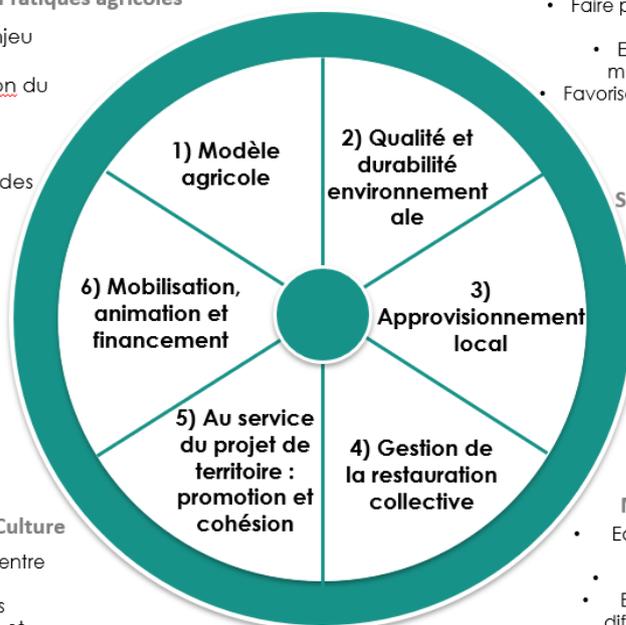
Foncier / Production / Pratiques agricoles

- Tenir compte de l'enjeu « biodiversité »
- Limiter la céréalisation du territoire
- Développer l'agroforesterie et maintenir et planter des haies

- Sensibiliser à la baisse des rendements et niveaux de production
- Sensibiliser au gaspillage des ressources (eau notamment)
- Inscrire l'élaboration d'un PAT dans le futur PCAET

Social / Gastronomie / Culture

- Recréer des contacts entre citoyens et agriculture
- Créer des événements autour de l'agriculture et l'alimentation



Energies / Déchets / Carbone

- Faire plus de méthanisation, d'éolien et de solaire
- Encourager le développement de motorisations alimentées au biogaz
- Favoriser les productions locales bovines et maraichères

Solutions de vente-débouchés / Distribution

- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et entreprises bio (préemption)
- Développer une entreprise de transformation de légumes pour la restauration collective
- Favoriser le développement de magasins de producteurs

Nutrition, Santé, Education

- Eduquer à la production agricole et aux bonnes pratiques
- Eduquer à une alimentation saine
- Etre capable de faire cohabiter les différents systèmes d'exploitation qui font de la vente directe

Figure 16 : Premières pistes d'une stratégie de transition alimentaire et agricole en Anjou Bleu

Source : AUXILIA

Un atelier réunissant les élus du territoire pour échanger sur la thématique des mobilités rurales a été organisé le 25 avril 2019. Cet atelier a permis aux participants d'élaborer une vision collective et stratégique de la mobilité durable sur le territoire. Les participants ont ainsi été invités à formuler des défis en se référant aux 5 enjeux-clés proposés puis à voter afin de hiérarchiser les défis formulés. Le Tableau 29 reprend les défis ayant récoltés le plus de vote pour chacun des 5 enjeux clés.

Tableau 29 : Récapitulatif des défis formulés et priorisés lors de l'atelier réunissant les élus du territoire sur le thématique de la mobilité rurale

Source : AUXILIA

Enjeux-clés	Défis (nombre de votes)
Des solutions de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Et si on utilisait la biomasse des agriculteurs pour alimenter une micro-chaufferie collective ? • Et si nous développions les circuits courts pour maintenir les petits commerçants en milieu rural ?
Centralité et cœur de bourg	<ul style="list-style-type: none"> • Et si on créait des cheminements piétons pour favoriser les déplacements « à pied » ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Et si on avait des navettes autonomes pour relier les différents pôles dans une même ville. • Et si on gardait notre identité plutôt que de copier les grandes villes. • Et si on arrêta de donner des autorisations à de nouvelles grandes surfaces pour favoriser le • commerce de centre-ville.
Partager le véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Et si nous développons la visioconférence ? • Et si la collectivité proposait une flotte de véhicules accessibles dans les bourgs et • fonctionnant aux énergies renouvelables ?
Solutions en faveur du vélo et de la marche à pied	<ul style="list-style-type: none"> • Et si on aidait à l'achat d'un vélo électrique ? • Et si on sécurisait les routes de campagnes pour les cyclistes et piétons ? • Et si on inscrivait les pistes cyclables dans les PLU ?
Accompagner le changement, animer la politique mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Et si on associait les associations (les bénévoles sont souvent moteurs) ? • Et si on intervenait dans les écoles ?

Un **atelier sous forme de petit-déjeuner** a été organisé le **23 mai 2019** afin de réunir les entrepreneurs du territoire. L'objectif de cette rencontre était de consulter les participants sur leur envies et difficultés dans la mise en œuvre de la transition écologique en Anjou Bleu. Les attentes des entrepreneurs présents vis-à-vis des acteurs publics ont également été formalisées et sont présentées dans les figures suivantes.

	Les besoins / attentes exprimés	Les ressources à disposition
Aménagement et gestion des déchets	Zones communes de collecte des déchets ménagers pour les entreprises	
	Pistes cyclables pour favoriser et sécuriser la mobilité à vélo en milieu rural	
Accompagnement et animation	Prise en charge du recyclage / débouchés pour certains déchets (métaux, film étirable noir, etc.) que les sociétés de recyclage refusent	Association pour le développement de l'économie circulaire en Maine-et-Loire (ADEC) Structure spécialisée dans la gestion des micro-gisements pour les entreprises qui n'ont pas nécessairement le volume nécessaire pour être collectées
	Contact local pour monter en compétences sur les thématiques environnementales et espaces d'échange entre les acteurs du territoire	Exemple d'EDEL 42 avec un guichet unique pour les entreprises
	Animation pour mettre en place des démarches d'EIT sur le territoire	Club EIT
	Valorisation des entreprises vertueuses (label ?) et des initiatives exemplaires	Travail sur une charte environnementale des entreprises à Pouancé-Combrée
	Suivi et évaluation de l'impact des actions	Evaluation par Longchamp des économies de CO2 évitées grâce à l'investissement consenti dans les outils de visioconférence : environ 29 tonnes de CO2

Figure 17 : Besoins / attentes formalisés par les participants au Petit-Déjeuner "Entrepreneurs"

Source : AUXILIA

Envies de faire	Obstacles	Attentes
Maitriser les énergies consommées par la rénovation du bâti, l'isolation et la régulation thermique		
Être autonome en énergie en investissant dans la production d'énergies renouvelables	Stockage de l'énergie impossible (pas de batterie) Coup des investissements en énergie renouvelable Manque d'expertise pour faire les bons choix	Efficience dans les dépenses
Améliorer et valoriser le recyclage	Sociétés de recyclage restrictives sur les produits repris Pas de points de dépôts de déchets ménagers dans les zones d'activité	
Favoriser la mutualisation des déchets	Pas de zones de collecte des déchets de la cantine dans la zone industrielle	
Optimiser la mobilité et sensibiliser aux modes alternatifs (covoiturage, vélo)	Mobilité en pleine campagne fortement dépendante de la voiture Manque de circuit connu	Amélioration des infrastructures et de l'aménagement pour favoriser les mobilités douces et les transports en commun (pistes cyclables adaptées et sécurisées, parcs de stationnement, plus d'arrêts de bus, etc.)
Mobiliser les entreprises sur les questions de transition / Connaître leurs besoins pour construire un programme d'actions en lien avec le projet de territoire de la CCVHA	Manque de temps disponible des chefs d'entreprise	Affirmation d'une volonté politique des collectivités et d'un rôle de facilitateur Mobilisation et fédération des entreprises (dialogue, construction commune)

Figure 18 : Besoins / attentes formalisés par les participants au Petit-Déjeuner "Entrepreneurs"

Source : AUXILIA

Les obstacles suivants ont été formulés par les participants :

- Le manque d'expertise technique pour faire les bons choix
- Les équipements en termes de bacs de collecte et tri sur le territoire
- L'aménagement du territoire en termes d'itinéraires cyclables pour rejoindre les bassins d'emplois, parkings sécurisés...

- Le manque de connaissances sur les actions et dispositifs existants (Région, Dpt, Collectivité...)
- Le manque de connaissances des actions des confrères privés

Par la suite, **deux ateliers de concertation citoyenne** ont eu lieu pour les habitants des deux EPCI. L'atelier du 14 mai a rassemblé 19 participants sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté et le rendez-vous du 15 mai a permis à 23 citoyens intéressés de la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou de partager leurs idées. Les objectifs de ces ateliers de concertation citoyenne étaient d'interroger les besoins, attentes et les freins actuels des participants pour mettre en œuvre la transition écologique et également de faire émerger des propositions d'actions à mettre en œuvre.

Les propositions réalisées par les participants au sein de chaque intercommunalité ont de nombreuses similitudes. L'agriculture et l'alimentation apparaissent comme un enjeu phare pour les habitants. En effet, l'une des idées très sollicitées sur chaque territoire est l'approvisionnement des cantines en produits 100% bio et locaux. Les participants ont plusieurs fois évoqué la perspective d'une autonomie alimentaire pour le territoire avec des petites exploitations alimentant des circuits de consommations locales. L'enjeu soulevé est aussi de donner à voir aux habitants ces possibilités d'approvisionnement en local. En parallèle, l'enjeu est aussi de produire à petite échelle l'énergie nécessaire que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités. La production d'énergie renouvelable via la méthanisation, le photovoltaïque ou encore l'éolien est abordée. En matière de mobilité, l'un des besoins soulevés est le développement de pistes cyclables sécurisés et pas uniquement au sein des bourgs. Les participants, notamment sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté, ont fait plusieurs propositions afin d'avoir des alternatives à la voiture individuelle (partage de véhicules, covoiturage, ...). La question de la gestion des déchets est aussi un point important. Les participants ont réalisé des propositions afin de les limiter au maximum et favoriser le réemploi. Pour lutter contre le changement climatique, les participants ont évoqué de laisser une place à la nature, à une végétation plus grande, notamment au sein des espaces publics. Sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté, le maintien et la restauration des haies bocagères est un enjeu privilégié par les habitants¹⁶.

Le **22 mai 2019**, une soixantaine d'élus d'Anjou Bleu Communauté et de Vallées du Haut-Anjou ont assisté à un séminaire commun afin de travailler à l'élaboration de leur stratégie territoriale de transition à l'échelle du Pays de l'Anjou bleu. La soirée de séminaire a été structurée en deux temps. Un temps de restitution du diagnostic Climat – Air – Energie afin d'appréhender les enjeux clés de la transition écologique et énergétique du territoire. Puis, un temps d'atelier prospectif pour définir collégialement des objectifs et une stratégie partagée de transition pour l'Anjou Bleu.

¹⁶ Agence TACT, Compte-rendu, Atelier publics des 14 et 15 mai 2019



Figure 19 : Séminaire Elus du 22 mai 2019

Source: AUXILIA

La présentation des principaux enseignements du diagnostic effectuée, et après le songe éveillé¹⁷, les élus ont été répartis en 6 tables, chacune sur une thématique donnée du Plan Climat (mobilité, production d'énergies renouvelables, etc.). Ils ont formulé plusieurs objectifs stratégiques en lien avec le niveau d'ambition retenu. A la fin du séminaire, chaque élu (muni d'un nombre de gommettes précis) a voté pour les objectifs les plus importants de leur point de vue, de manière à prioriser la stratégie. Les figures suivantes présentent la priorisation des objectifs stratégiques par les élus lors de ce séminaire (Figure 20, Figure 21, Figure 22, Figure 23, Figure 24, Figure 25, Figure 26).

¹⁷ C'est une méthode prospective originale (venue du Québec) favorisant la projection. Sur un fond de musique et les yeux fermés, les participants écoutent un récit (lu par un animateur habilité) qui les amène à imaginer ce qu'est devenu leur territoire en 2050.

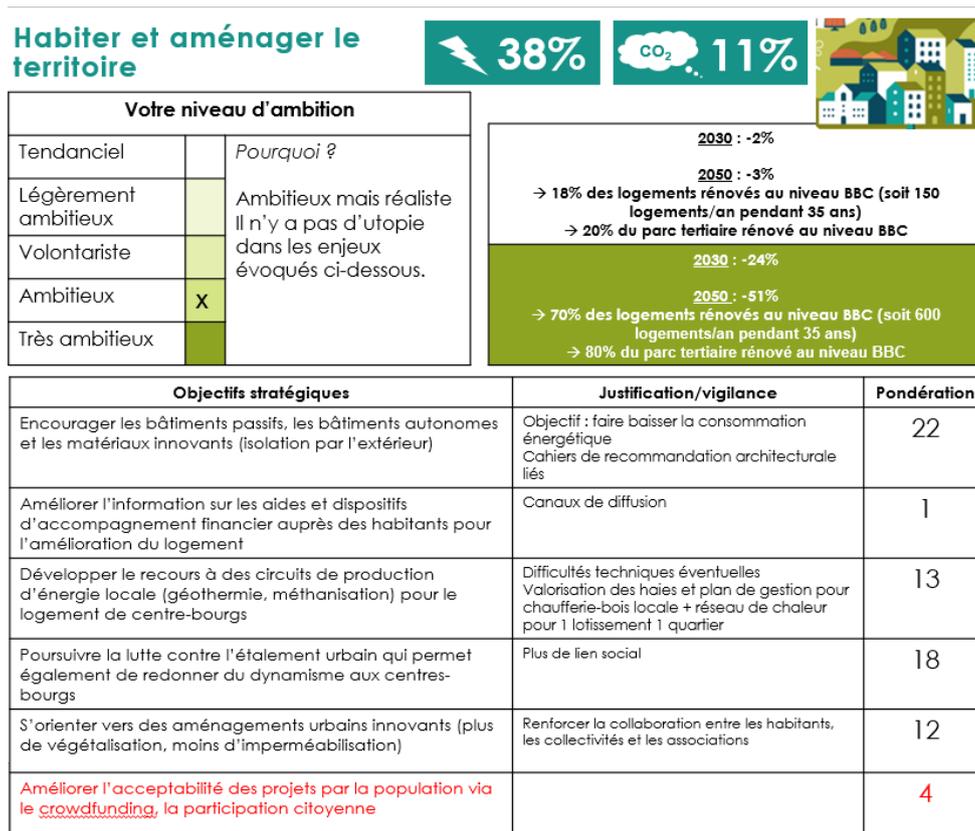


Figure 20 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Habiter et aménager le territoire"

Source: Auxilia

Se déplacer et acheminer

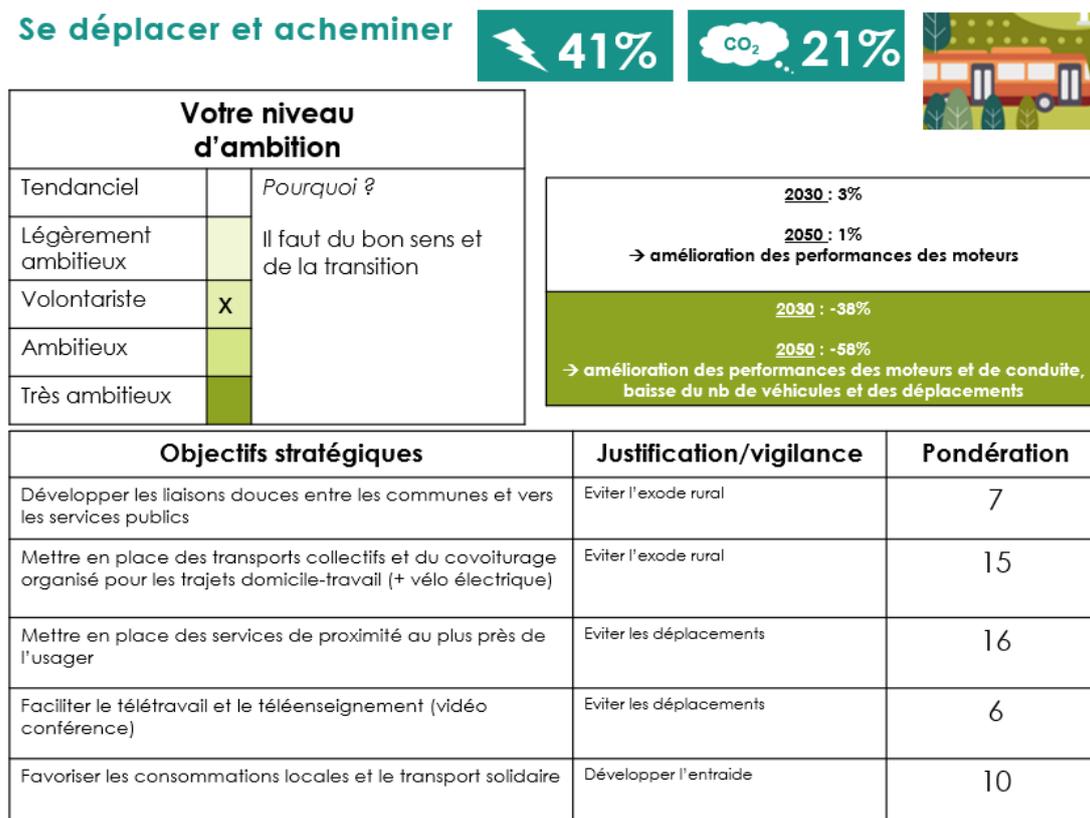


Figure 21 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Se déplacer et acheminer"

Source: Auxilia

Produire l'énergie électrique que nous consommons

8,3%



Votre niveau d'ambition		
Tendanciel		Pourquoi ?
Légèrement ambitieux		Evolution des mentalités Comportements à changer
Volontariste	X	Présence d'un gisement sur le territoire, notamment sur la méthanisation et le solaire
Ambitieux		
Très ambitieux		Volonté d'être humain et d'associer la population

2030 : éolien : 10 éoliennes installées (dont 2 des parcs autorisés) solaire : 10% des toitures et 3% des parkings 2050 : éolien : 15 éoliennes supplémentaires solaire : 20% des toitures et 10% des parkings
2030 : éolien : 10 éoliennes installées (dont 2 des parcs autorisés) solaire : 30% des toitures et 15% des parkings 2050 : éolien : 25 éoliennes supplémentaires solaire : 70% des toitures et 60% des parkings

Objectifs stratégiques	Justification/vigilance	Pondération
Développer le solaire photovoltaïque, chez les particuliers en toiture et en centrale au sol (atelier relais, église, TSDND, sols pollués, décharge, parking, etc.)	Facilités de mise en œuvre ; stockage sur batterie Incendie des onduleurs Tarif d'achat à la baisse Rapidité de mise en œuvre	32
Encourager l'éolien individuel, participatif, citoyen, etc. et à grande échelle	Simplification du recours et autorisation environnementale Puissance raccordée importante sur les grands projets	9
Développer des synergies entre méthanisation et utilisation proche en cogénération (production d'électricité)	Des unités à taille humaine	21

Figure 22 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Produire l'énergie électrique que nous consommons"

Source: Auxilia

Produire l'énergie thermique que nous consommons

Votre niveau d'ambition		Pourquoi ?
Tendanciel		
Légèrement ambitieux		
Volontariste		
Ambitieux		
Très ambitieux	X	

Objectifs stratégiques	Justification/vigilance	Pondération
Réduire et adapter la température dans les logements	Moins on chauffe, moins on dépense Faible gain potentiel Travail d'éducation à faire Nouveaux vêtements à concevoir	7
Vivre sous terre pour avoir chaud l'hiver et frais l'été / repenser notre conception de l'habitat (maison neutre thermiquement)	La maison neutre est techniquement possible ... mais attention au coût ! 100% de constructions neuves neutres en 2030	3
Développer la géothermie (en utilisant les puits miniers) et le bois énergie pour les particuliers	Fixer des objectifs géothermie plus ambitieux (10%) pour 2030. Ok pour les objectifs de 2050	15
Développer la méthanisation pour les bourgs ruraux et les industries / développer des flottes de véhicules communs et privés roulant au GNV	Intérêt pour le monde agricole Valorisation des fumiers Revenus associés	22
Développer la production d'hydrogène à partir d'énergie produite par les éoliennes et les panneaux photovoltaïques		4

2030 : bois énergie : 27% des logements et 3% du tertiaire solaire : 5% des logements (individuels et collectifs) et 5% des gros consommateurs géothermie : 0,5% des logements et parc tertiaire biogaz : 8 installations de cogénération et 8 installations en injection 2050 : bois énergie : 26% des logements et 4% du tertiaire solaire : 15% des logements et 20% des gros consommateurs géothermie : 5% des logements et du parc tertiaire biogaz : 20 installations de cogénération et 20 installations en injection
2030 : bois énergie : 30% des logements et 3% du tertiaire solaire : 20% des logements (individuels et collectifs) et 30% des gros consommateurs géothermie : 3% des logements et parc tertiaire biogaz : 10 installations de cogénération et 10 installations en injection 2050 : bois énergie : 45% des logements et 10% du tertiaire solaire : 55% des logements indiv., 50% des collectifs et 60% des gros consommateurs géothermie : 30% des logements et 40% du parc tertiaire biogaz : 30 installations de cogénération et 50 installations en injection

Figure 23 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élu sur la thématique "Produire l'énergie thermique que nous consommons"

Source: Auxilia

Votre niveau d'ambition		Pourquoi ?
Tendanciel		
Légèrement ambitieux		
Volontariste		
Ambitieux	X	
Très ambitieux		

2030 : -11% 2050 : -14% → amélioration des performances des moteurs des engins agricoles
2030 : -15% 2050 : -22% → amélioration des moteurs, meilleure régulation des serres

Objectifs stratégiques	Justification/vigilance	Pondération
Production : Diminuer les animaux improductifs sur les exploitations / Optimiser les cycles de reproduction (velage rapide par exemple / Développer les serres chauffées par ENR)	De meilleurs cycles pour moins de pollution	1
Production : Développer les circuits courts et les filières longues de proximité / Maraichage et élevage de proximité (installation proche et connectée au bourg, développement des marchés)		22
Consommation : Faire de l'éducation et de la pédagogie alimentaire (rôle de l'école : multiplier les événements autour de l'agriculture locale, l'apprentissage de la cuisine)		14
Législation : Diminuer les taux de sel, interdire l'huile de palme / Valoriser les labels et les signes de qualité (AOP)		8
Récupérer : exploiter le potentiel méthanogène du territoire / Faire des retenues d'eau	Pratique et dynamique collective	14

Figure 24 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Produire et manger sur le territoire"

Source: Auxilia

Préserver notre cadre de vie face au changement climatique



Votre niveau d'ambition		
Tendanciel		Pourquoi ?
Légèrement ambitieux		Parce qu'il est très urgent de changer les choses qui font notre cadre de vie Il faut être ambitieux dans notre territoire pour être reconnu : intérêt touristique Montrer l'exemple et montrer que c'est possible
Volontariste		
Ambitieux	X	
Très ambitieux		
Objectifs stratégiques	Justification/vigilance	Pondération
Protéger et développer le patrimoine naturel (les haies bocagères, les zones humides) / Recréer des méandres sur les rivières / Interdire l'arrachage des haies	Lutte contre les inondations et la pollution des sols et de l'eau Amélioration de la biodiversité	24
Faire face au changement climatique (recréer et augmenter le nombre de zones humides) et préserver la réserve en eau (création de radiers pour ralentir l'écoulement de l'eau)	Garder nos ressources en eau	7
Eviter l'artificialisation des terres (ne plus construire sur les zones agricoles, uniquement sur les zones urbaines et industrielles) et augmenter les espaces verts en zone urbaine	Limitation des chaleurs urbaines Ralentir l'écoulement de l'eau	6
Développer les espaces boisés (agroforesterie)	Permettre la transition climatique	11
Atteindre le zéro intrants chimiques pour rétablir la biodiversité et limiter la pollution des nappes phréatiques	Augmenter la biodiversité, limiter les pollutions → santé	12

Figure 25 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Préserver notre cadre de vie face au changement climatique"

Source: Auxilia

Faire de la transition un projet de territoire

Votre niveau d'ambition		
Tendanciel		Pourquoi ? Ambitieux car les enjeux sont importants sans pour autant décourager et être sincères dans l'ambition portée
Légèrement ambitieux		
Volontariste		
Ambitieux	X	
Très ambitieux		

Objectifs stratégiques	Justification/vigilance	Pondération
Diminuer le transport routier mais en permettant la mobilité (plus de voitures avec une seul passager/conducteur, transports collectif et nouvelles infrastructures)	Déplacement <u>démotorisé</u>	1
Faire que le territoire soit mobilisé largement et faire de la transition un moteur de son développement	En complémentarité avec les agglomérations Leviers financiers, impôts locaux / incitation Ne pas laisser les plus faibles au bord du chemin	4
Développer les énergies renouvelables pour devenir un territoire autonome sur le plan énergétique	Des collectivités exemplaires (éclairage public) Habits : rénover pour aller vers l'habitat passif Bailleurs sociaux	21
Promouvoir un usage raisonné du numérique	Positif mais attention à la consommation énergétique	
Promouvoir la présence du végétal en zone urbaine et soutenir notre élevage	Adapter les essences et organiser la transition	5
Mieux gérer les ressources en commençant par les économiser	Eau, énergie Stockage ?	15

Figure 26 : Synthèse des éléments stratégiques issus du séminaire élus sur la thématique "Faire de la transition un projet de territoire"

Source: Auxilia

Lors de **l'atelier d'approfondissement de la stratégie** du **5 juin 2019**, une proposition de stratégie, avec le regard de l'évaluateur environnemental, a été formulée à partir de l'expression des acteurs du territoire lors des rencontres précédentes. L'intervention de l'évaluateur environnemental au cours de l'élaboration de la stratégie est détaillée dans le §6.1.3. La stratégie proposée à ce stade s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique
- Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et un alimentation plus durables
- Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques
- Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire plus équilibré et moins dépendant à la voiture individuelle

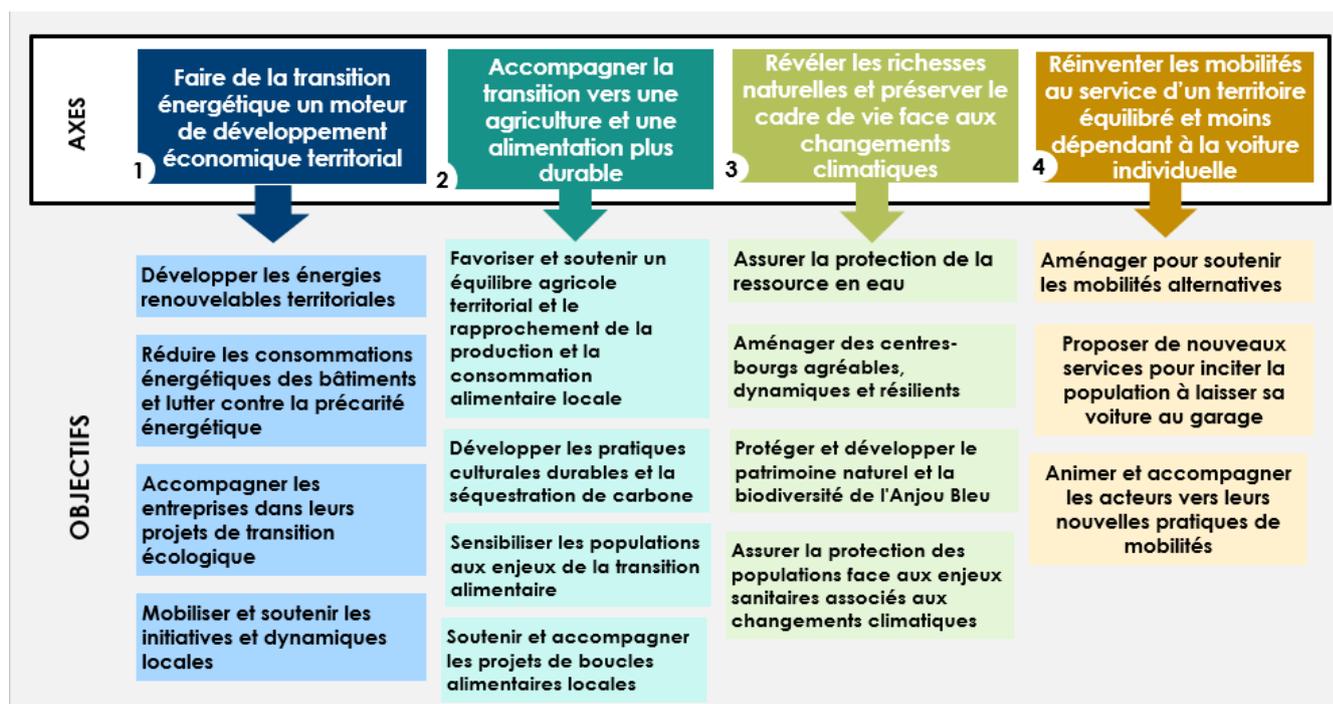


Figure 27 : Proposition de stratégie lors du COTECH d'approfondissement de la stratégie

Source: Auxilia, CR COTECH d'approfondissement de la stratégie

Suite à l'atelier d'approfondissement de la stratégie, certains objectifs stratégiques ont été reformulés.

Dans l'axe 1, « Développer les énergies renouvelables territoriales » est devenu « Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales » et « Mobiliser et soutenir les initiatives et dynamiques locales » est devenu « Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs du territoire à travers une ambition politique forte et un soutien aux initiatives locales de transition ».

Dans l'axe 2, « Favoriser et soutenir un équilibre agricole territorial et le rapprochement de la production et la consommation alimentaire locale » est devenu « Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire », « Développer les pratiques culturelles durables et la séquestration de carbone » est devenu « Développer les pratiques agricoles et le stockage du carbone », « Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition alimentaire » est devenu « Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition agricole et alimentaire » et enfin « Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales » est devenu « Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses ».

Dans l'axe 3, « Assurer la protection de la ressource en eau » est devenu « Assurer un usage raisonné de la ressource en eau et préserver sa qualité ».

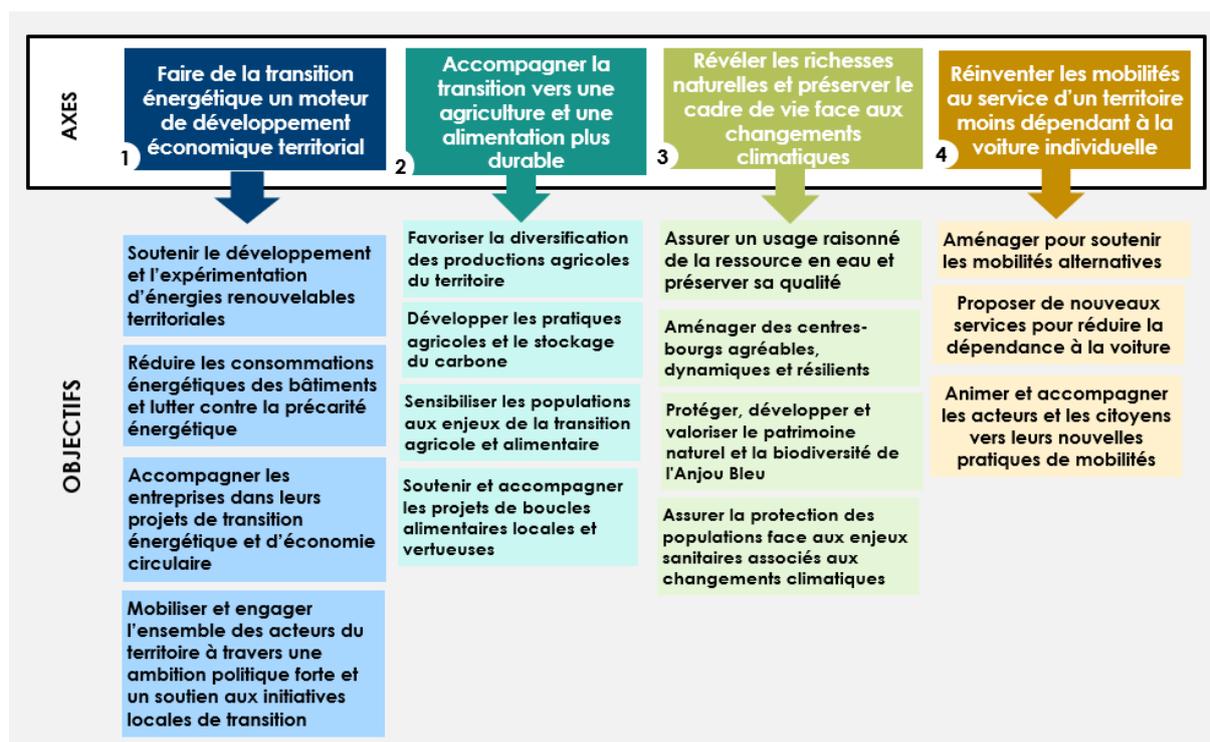


Figure 28 : Proposition de stratégie après consolidation en atelier d'approfondissement de la stratégie

Source: Auxilia, CR COTECH d'approfondissement de la stratégie

Enfin, lors du **COPIL du 1er juillet 2019**, la stratégie et le scénario énergétique du territoire ont été validés. La stratégie finale validée s'articule autour de 4 axes et 16 objectifs stratégiques. Un objectif stratégique « *Faire vivre à travers le PCAET une ambition politique forte de transition écologique* » a été ajouté à l'axe 1. Les objectifs stratégiques « *Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique* » et « *Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales* » ont été interchangés en termes d'ordre dans l'axe 1.



Figure 29 : Stratégie territoriale du PCAET adoptée par Pays de l'Anjou bleu

Au cours de ce COPIL, les membres ont pu statuer sur la difficulté de mise œuvre de chaque objectif stratégique du PCAET (« relativement facile » à mettre en œuvre ou « plus complexe ») et leur niveau de priorité. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le Tableau 30 et le

Tableau 31.

Tableau 30 : Résultats d'évaluation de la difficulté de mise en œuvre pour les objectifs prioritaires

Objectifs prioritaires	
... et relativement faciles à atteindre	... et plus complexes à atteindre
<ul style="list-style-type: none">• Aménager pour soutenir les mobilités alternatives• Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses• Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Assurer un usage raisonné de la ressource en eau et préserver sa qualité

Tableau 31 : Résultats d'évaluation de la difficulté de mise en œuvre pour les objectifs de moindres priorités

Des objectifs d'un moindre niveau de priorité	
... et relativement faciles à atteindre	... et plus complexes à atteindre
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des centres-bourgs agréables, dynamiques et résilients • Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu 	

Suite au COPIL de validation de la stratégie, les objectifs stratégiques retenus comme prioritaires pour le PCAET du Pays de l'Anjou bleu portent sur **la gestion durable de la ressource en eau, la mobilité et la rénovation énergétique des logements**, trois thématiques qui avaient également été soulignées à l'issue de l'Etat Initial de l'Environnement comme étant des enjeux forts du territoire. La thématique de **l'alimentation** a également été définie comme prioritaire.

6.1.2 Déclinaisons chiffrées des trajectoires

6.1.2.1 Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le Pays de l'Anjou bleu a défini une stratégie chiffrée sur la baisse des émissions de GES. Cette stratégie modélisée par le bureau d'études AKAJOULE découle des trajectoires énergétiques adoptées par le territoire (§6.1.2.2) et intègre également certaines hypothèses concernant la baisse des émissions du secteur agricole. Cette stratégie est présentée sur la Figure 30 et les hypothèses retenues pour établir ces objectifs de réduction des émissions de GES sont présentés dans le Tableau 32.

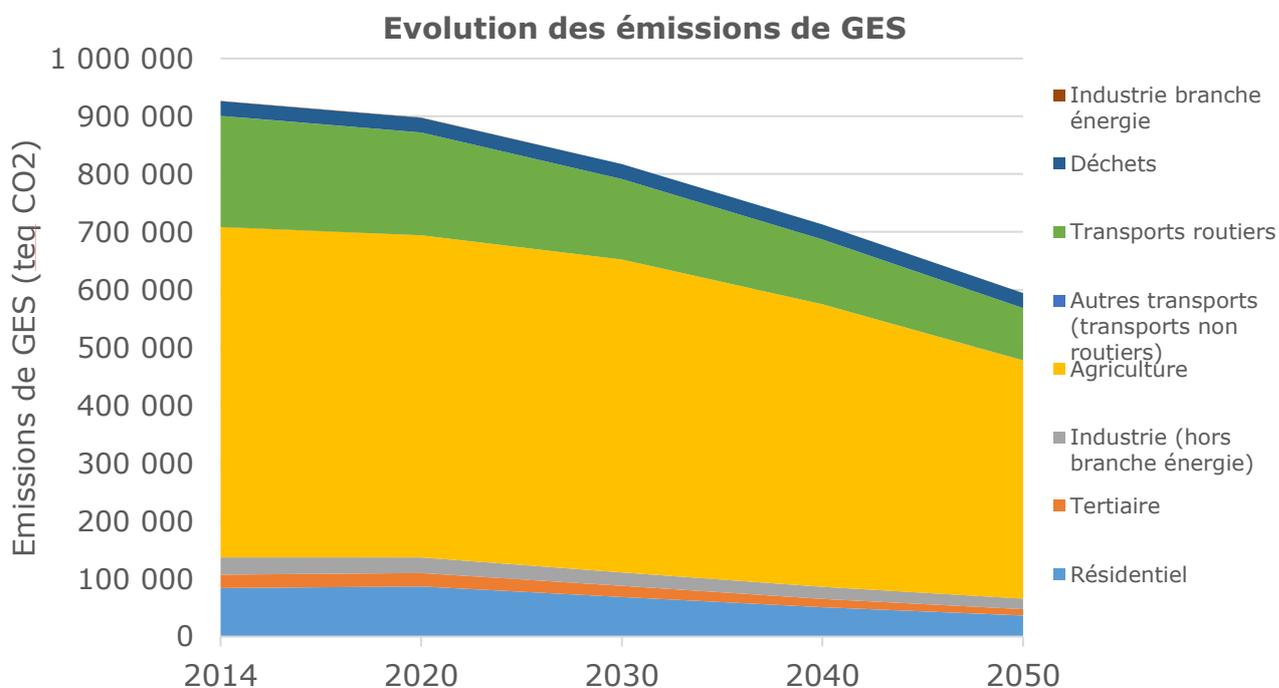


Figure 30 : Evolution des émissions de GES

Source : AKAJOULE

Tableau 32 : Modélisation du scénario GES de l'Anjou bleu

Source : AKAJOULE

Secteur	Etat des lieux (kteq CO2 2014)	Objectif consolidé (kteq CO2, 2030)	Objectif consolidé (kteq CO2, 2050)	Hypothèses considérées
Transports	192	139	90	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des consommations Transformation de la flotte vers du GNV, bio GNV et électrique
Résidentiel	84	69	37	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des consommations Remplacement du chauffage fioul par des EnR bois et géothermie performantes
Tertiaire	23	20	11	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des consommations Remplacement du chauffage fioul par des EnR bois et géothermie performantes
Agriculture	572	541	412	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des consommations Baisse des émissions des effluents d'élevage lié au développement de la méthanisation (-25% à 2050) Baisse des émissions de GES de l'élevage bovin par un accompagnement spécifique vers les bonnes pratiques (-30% à 2050) Baisse des engrais, meilleure gestion (-20% à 2050 des émissions liées aux cultures)
Industrie	30	23	18	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des consommations
Déchets	26	26	26	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action, stabilité des émissions envisagées
TOTAL	926,5	817,3	594,3	<ul style="list-style-type: none"> -12% d'émissions totale en 2030 -36% d'émissions totale en 2050

Le Pays de l'Anjou bleu vise une diminution des émissions de GES de -12 % à horizon 2030 et de -36 % à horizon 2050 (par rapport à 2014). Les objectifs de réduction des émissions les plus ambitieux à horizon 2050 visent le transport et les secteurs résidentiels et tertiaires.

6.1.2.2 Consommation et production d'énergie renouvelable

A partir du travail des élus et du COTECH, le bureau d'études AKAJOULE a modélisé un scénario énergétique propre au territoire du Pays de l'Anjou bleu. La trajectoire énergétique du Pays de l'Anjou bleu est présentée dans la Figure 31. Pour choisir la trajectoire du territoire, deux scénarios

énergétiques « bornes » ont été réalisés par le cabinet AKAJOULE : un scénario « Laisser faire » (en bleu dans la Figure 29) et un scénario « Très ambitieux » (en violet dans la figure). Lors du séminaire stratégique, les élus ont dû se positionner sur des niveaux d'ambition pour plusieurs secteurs et filières. A noter que certains niveaux d'ambition ont été réajustés lors des COTECH et COPIL de validation de la stratégie.

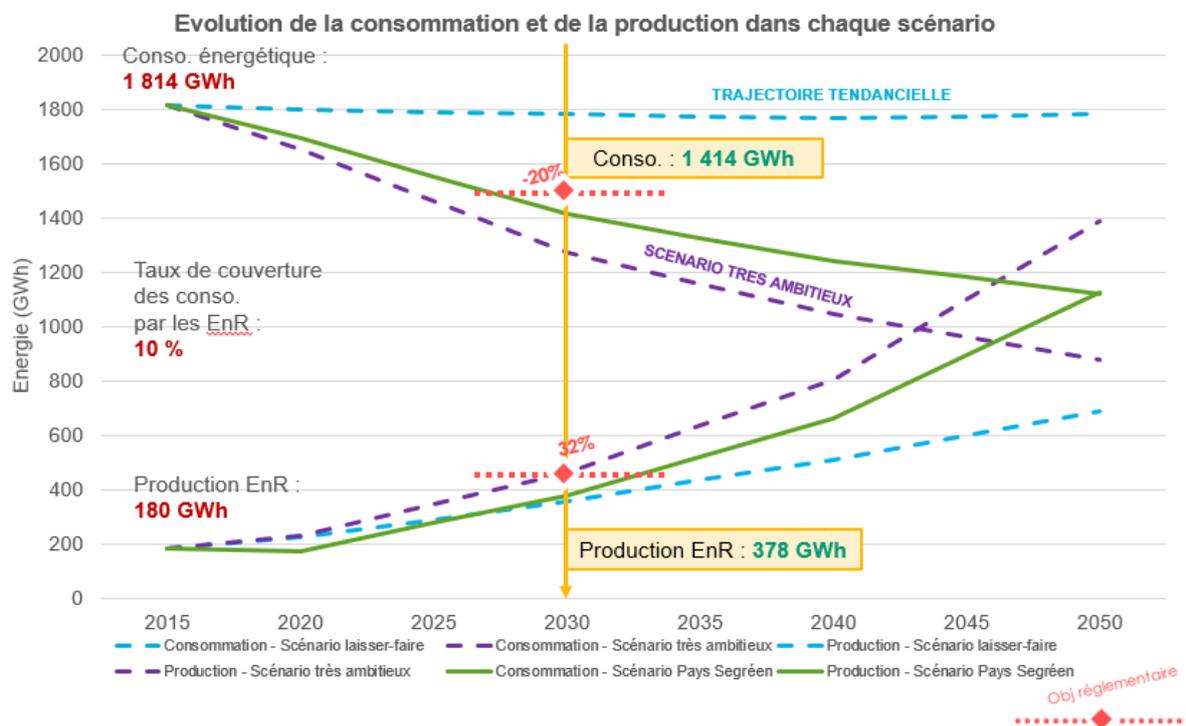


Figure 31 : Trajectoire énergétique globale du Pays de l'Anjou bleu

Source: Akajoule

Le scénario retenu par le Pays de l'Anjou bleu envisage de porter la production d'EnR sur le territoire à 378 GWh en 2030. Le scénario retenu par le Pays de l'Anjou bleu envisage également une réduction des consommations énergétiques de 1 814 GWh en 2015 à 1 414 GWh en 2030. L'ambition du territoire en matière de maîtrise de l'énergie va au-delà de l'objectif national à horizon 2030 mais se situe en deçà de l'objectif à horizon 2050. En revanche, l'ambition concernant la production EnR sur le territoire se situe en deçà de l'objectif national à horizon 2030. Globalement, les scénarios retenus se situent entre le scénario qualifié de « très ambitieux » et le scénario « tendancielle ».

6.1.2.3 Emissions de polluants atmosphériques

Le plan d'actions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu vise l'amélioration de la qualité de l'air en passant notamment par des actions en faveur des mobilités alternatives, de la maîtrise de l'énergie et de la sobriété énergétique ou encore du développement des EnR. Le Pays de l'Anjou bleu s'est également fixé une stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Les trajectoires territoriales à horizon 2030 et 2050 en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont présentées dans le Tableau 33.

Tableau 33 : Objectifs réglementaires de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030 et 2050 (objectifs du PREPA)

POLLUANTS	2030	2050
DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂)	-77% par rapport à 2008	-82% par rapport à 2008
OXYDES D'AZOTE (NO _x)	-69% par rapport à 2008	-76% par rapport à 2008
COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES AUTRE QUE LE METHANE (COVNM)	-52% par rapport à 2008	-57% par rapport à 2008
PARTICULES FINES (PM _{2.5})	-57% par rapport à 2008	-63% par rapport à 2008
AMMONIAC (NH ₃)	-13% par rapport à 2008	-25% par rapport à 2008

Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire ont été calculés, par secteur d'activités, sur la base des évolutions tendanciennes observées sur le territoire entre 2008 et 2016 et en visant l'atteinte des objectifs fixés par le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) à horizon 2030.

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire pour la période 2008-2016 ont été obtenues par Air Pays de la Loire (Basemis V5). Les objectifs du PREPA sont normalement calculés par rapport à l'année de référence 2005. En l'absence de données antérieures à 2008, les objectifs ont été calculés à partir de l'année 2008.

Les évolutions des émissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2016 ainsi que la scénarisation des objectifs du PCAET à horizon 2021, 2026, 2030 et 2050 sont présentées dans les figures ci-dessous.

On observe globalement une baisse importante des émissions de polluants atmosphériques depuis 2008 qui permettent de s'approcher des objectifs du PREPA les plus proches (2020-2024).

Une attention particulière sera portée pour réduire plus significativement les émissions de NO_x du transport routier, réduire les émissions de NH₃ du secteur agricole (hausse observée des émissions d'ammoniac depuis 2012), réduire les émissions de SO₂ du transport non routier (dans la mesure du possible), réduire les émissions de COVNM, PM₁₀ et PM_{2.5} du secteur résidentiel (chauffage au bois) et de l'industrie.

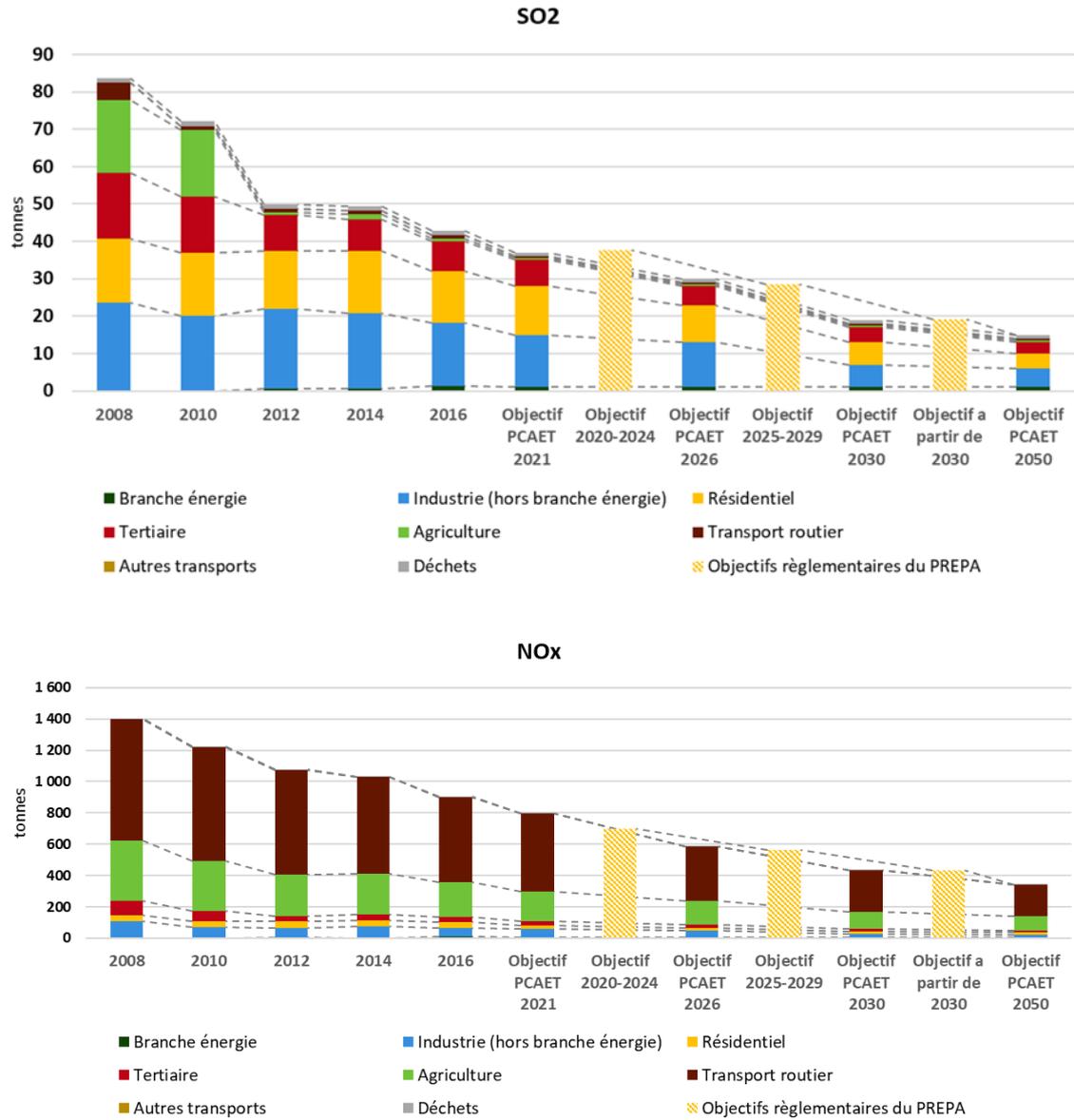


Figure 32 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : dioxyde de soufre (SO₂) et oxydes d'azotes (NO_x)

Source: Données Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, Traitement par ATMOTERRA

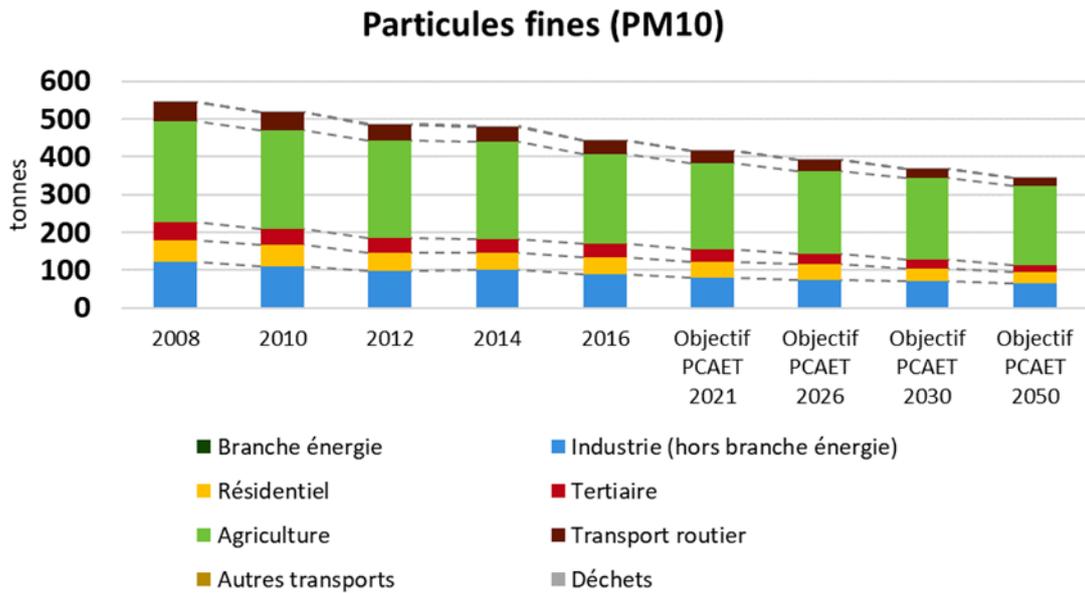
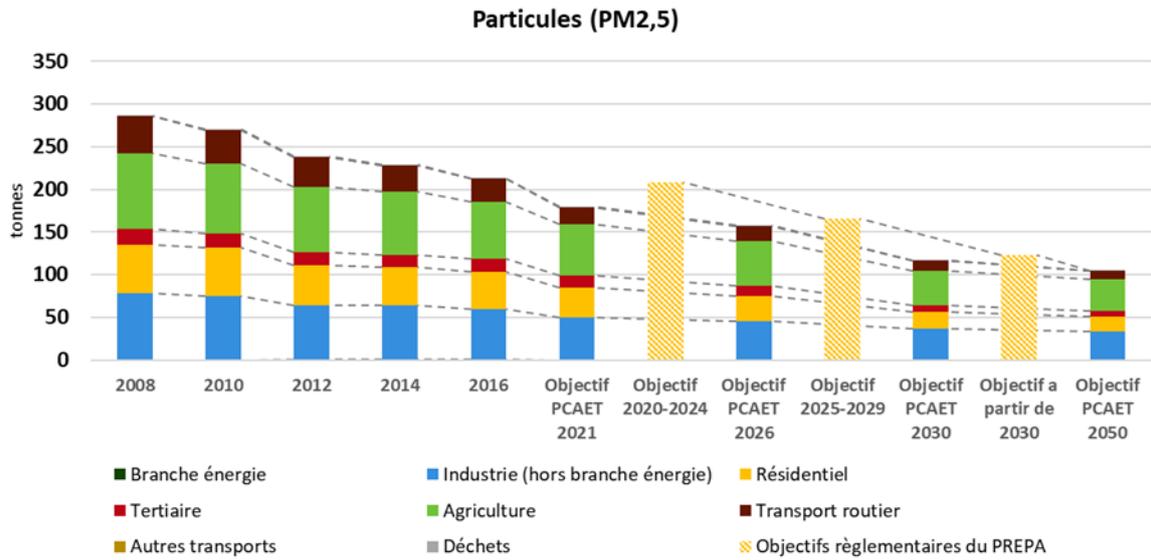


Figure 33 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : particules PM_{2.5} et particules PM₁₀

Source: Données Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, Traitement par ATMOTERRA

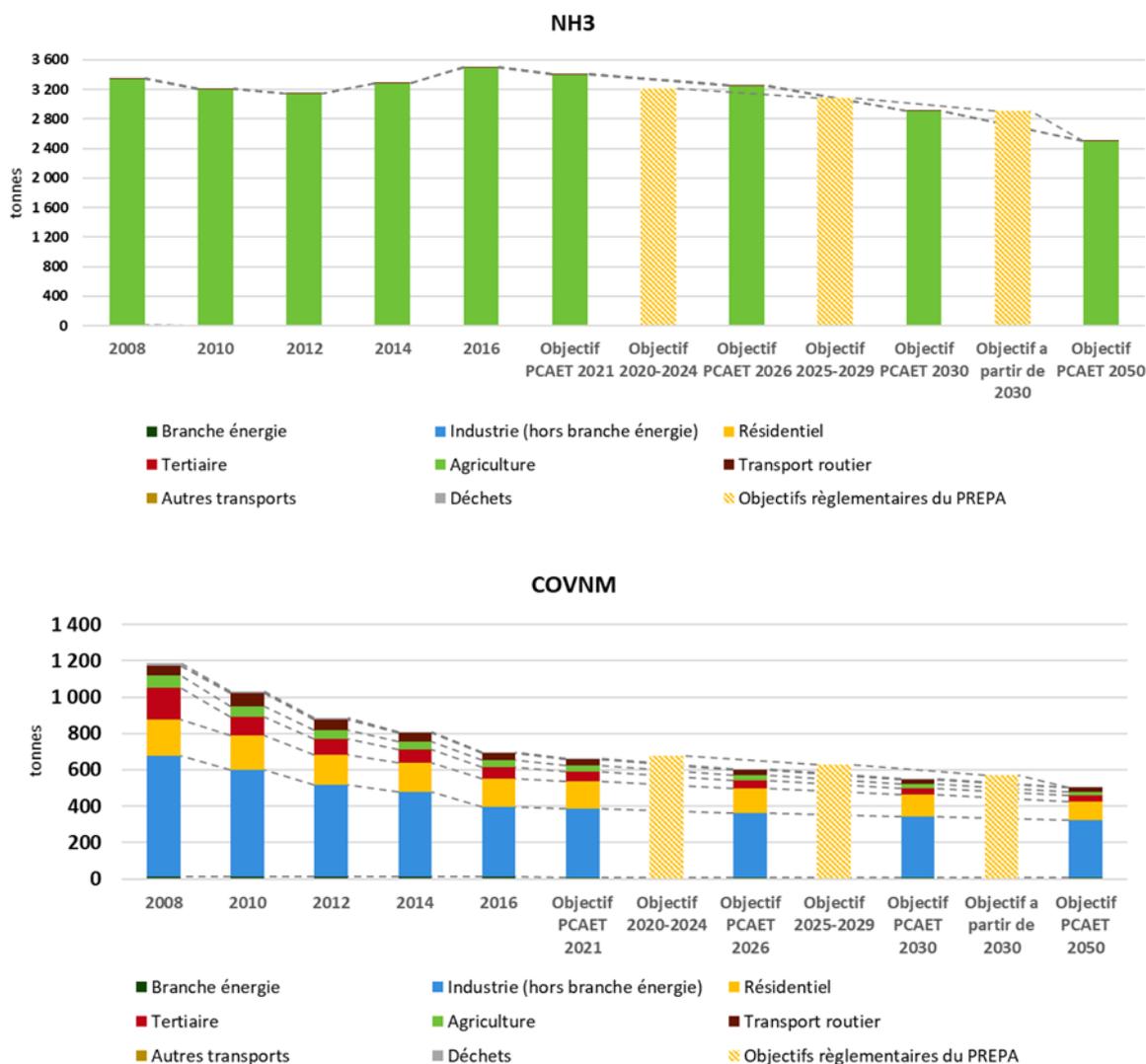


Figure 34 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : ammoniac NH₃ et composés organiques volatils (COVnm)

Source: Données Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, Traitement par ATMOTERRA

6.1.3 Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégique

6.1.3.1 Lors du COTECH d'approfondissement de la stratégie du 5 juin 2019

Lors du **COTECH d'approfondissement de la stratégie du 5 juin 2019**, les enjeux/menaces associés au territoire ont été présentés et des propositions de leviers d'actions ont également été formulées pour chacun des 4 axes stratégiques.

La réalisation de l'état initial de l'environnement a permis de faire ressortir les enjeux forts du territoire. Les enjeux forts du territoire concernés par les thématiques abordées dans les axes stratégiques ont été mis en avant par l'évaluateur environnemental lors de la construction de la stratégie territoriale.

L'enjeu du territoire qui doit être pris en compte dans l'élaboration de l'axe 1 «*Faire de la transition énergétique un moteur de développement*» est l'enjeu de la qualité de l'air et plus particulièrement

de la qualité de l'air intérieur. En effet, le risque radon concerne la majorité des communes du Pays de l'Anjou bleu, classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est lié aux formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Deux leviers d'actions permettant d'adresser cette thématique ont été proposés à ce stade par l'évaluateur environnemental. Il propose de s'orienter vers les scénarios alternatifs suivants :

- La sensibilisation conjointement aux messages de maîtrise de l'énergie (travaux de rénovation thermique) à la ventilation et l'aération des bâtiments
- Le développement des EnR sans source de combustion (solaire, géothermie, ...) permettant de réduire la contribution de la branche énergie aux émissions de polluants atmosphériques (particules, COVnm, ...)

Les enjeux du territoire signalés comme étant à prendre en compte dans l'élaboration de l'axe 2 «*Accompagner la transition vers une alimentation et une agriculture plus durable* » sont : la qualité des ressources en eau (nitrates, pesticides), la dépendance de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) vis-à-vis des prélèvements de surface et la pollution atmosphérique (ammoniac et produits phytosanitaires) et les émissions de GES liées au secteur agricole. Pour adresser ces enjeux dans le PCAET, trois leviers d'actions ont été proposés par l'évaluateur environnemental :

- Réduction des consommations d'eau en particulier l'irrigation du secteur agricole
- Changement des pratiques agricoles (limitation des intrants, couverts végétaux, gestion des effluents d'élevage,)
- Favoriser les zones humides (stockage et effet tampon en cas d'inondation)
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales

Concernant l'axe 3 «*Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques*», les enjeux du territoire signalés par l'évaluateur environnemental comme étant à prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie sont: la richesse des milieux et de la biodiversité sur le territoire (présence de sites protégés et remarquables : 1 zone RAMSAR, 2 sites Natura 2000 : 1 « Habitat » et 1 « Oiseau ») et les menaces pour ces habitats et ces espèces liées à la pollution de l'eau et de l'air. Enfin, les problématiques liées aux pollens (graminées, frêne, bouleau, ...) sont également à intégrer dans le PCAET du Pays de l'Anjou bleu. Pour adresser ces enjeux dans le PCAET, trois leviers d'actions ont été proposés par l'évaluateur environnemental :

- Poursuivre le développement des espaces boisés et haies en cohérence avec la biodiversité
- Lutter contre les espèces envahissantes (ragondin, écrevisses de Louisiane)
- Prendre en compte des continuités écologiques et de la richesse naturelle du territoire pour le développement des ENR

L'enjeu principal du territoire qui doit être pris en compte dans l'élaboration de l'axe 4 «*Réinventer les mobilités au service d'un territoire équilibré et moins dépendant à la voiture individuelle* » sont : la dépendance à la voiture individuelle (plus de 80 % des trajets domicile-travail en voiture, et aucune offre de transports ferroviaires), l'existence d'un réseau de transport en commun développé inégalement sur le territoire et les émissions importantes de polluants atmosphériques liées au transport routier (NOx, particules fines). Pour adresser cet enjeu dans le PCAET, trois leviers d'actions ont été proposés par l'évaluateur environnemental :

- Eviter les déplacements (développer les services de proximité dans les centre bourgs, privilégier le télétravail, ...)
- Favoriser les modes de déplacement doux et la multimodalité (interconnexion, sécurisation)

- Mutualiser les déplacements (covoiturage, Plan de Déplacement Entreprise, transport en commun)

Par ailleurs, dans la proposition de cadre stratégique formulée par le cabinet AUXILIA, des scénarios alternatifs ont été formulés de façon plus détaillée par objectif stratégique et par action. Cela dans le but de permettre de signaler les impacts environnementaux potentiels et d'orienter les choix.

Les alternatives et compléments proposés lors de cette réunion ont globalement été pris en compte comme suit :

- L'axe 1 vise la maîtrise de la demande en énergie et la production d'EnR, mais ne spécifie pas à ce stade si le développement des EnR sans source de combustion sera privilégié.
- L'axe 2 adresse la réduction des émissions de GES et des pollutions issues du secteur agricole au travers l'objectif stratégique : Développer les pratiques agricoles et le stockage du carbone. En revanche, la gestion durable de la ressource en eau n'est pas adressée dans l'axe 2 mais dans l'axe 3.
- L'axe 3 adresse la préservation des richesses naturelles du territoire au travers de l'objectif stratégique : Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu.
- L'axe 4 adresse la lutte contre la dépendance à la voiture individuelle au travers ses objectifs stratégiques : Aménager pour soutenir les mobilités alternatives, Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture et Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités.

6.1.3.2 Lors du COPIL de validation de la stratégie du 1er juillet 2019

Lors du COPIL de validation de la stratégie du 1er juillet 2019, les enjeux/menaces et propositions de leviers d'actions par axe stratégique ont été rappelés.

La stratégie validée à ce stade est en cohérence avec les enjeux forts du territoire identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement (§5.9.1) que sont :

- La **ressource en eau** (adressée par l'objectif stratégique «Assurer un usage raisonné de la ressource en eau et préserver sa qualité» dans l'axe 3)
- La **qualité de l'air** (adressée par l'objectif stratégique «Assurer la protection des populations face aux enjeux sanitaires associés aux changements climatiques» dans l'axe 3)
- Les **milieux remarquables** et **continuités écologiques** (adressés par l'objectif stratégique «Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Anjou Bleu» dans l'axe 3)
- Les **déplacements** (adressés par les objectifs stratégiques de l'axe 4 «Aménager pour soutenir les mobilités alternatives», «Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture» et «Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités»)
- Le **climat et les émissions de GES** (adressées par les objectifs stratégiques de l'Axe 1 «Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique», «Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales », «Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et d'économie circulaire», «Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone » et de l'axe 4 «Aménager pour soutenir les mobilités alternatives», «Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture » et «Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités».

En revanche, la thématique des risques naturels qui est un enjeu fort du territoire n'a pas été traitée à ce stade dans la stratégie du PCAET du Pays de l'Anjou bleu.

6.2 Phase d'élaboration du plan d'actions

6.2.1 L'élaboration du programme d'actions : une démarche partenariale

Une fois la stratégie et le scénario énergétique du territoire validés, la phase de construction du plan d'actions a débuté. Plusieurs étapes ont permis d'aboutir au programme d'actions validé du PCAET du Pays de l'Anjou bleu. Ces étapes sont décrites dans la Figure 35.

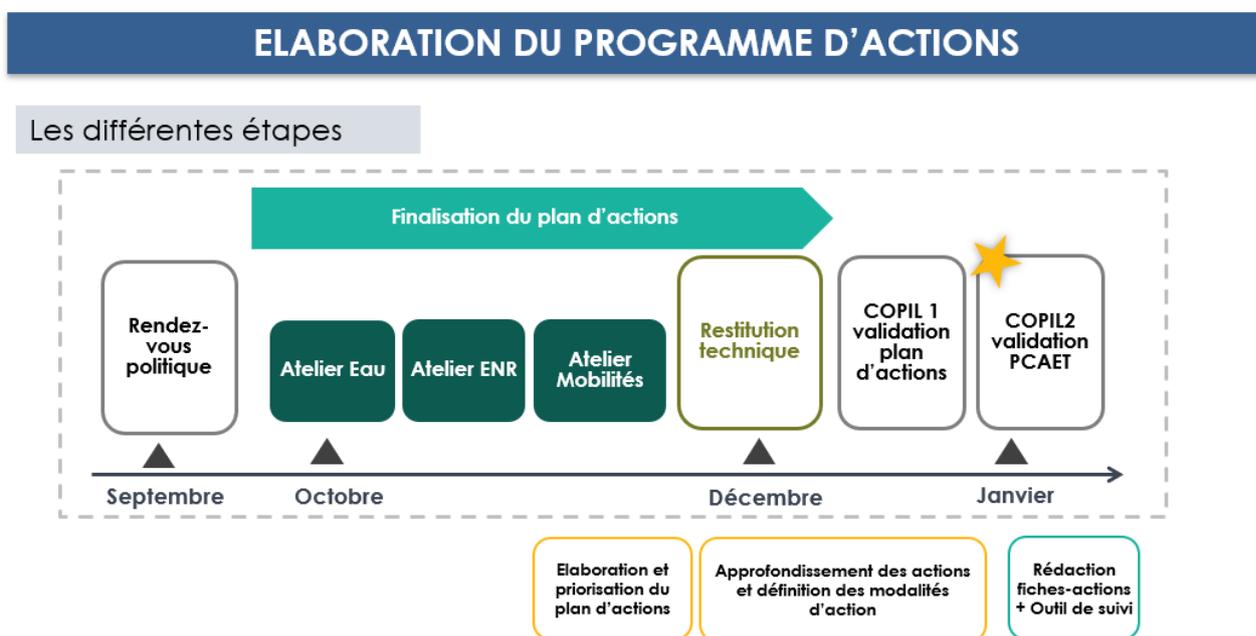


Figure 35 : Elaboration du programme d'actions

Source : AUXILIA

Pour débiter cette phase, **un deuxième atelier sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation** a été organisé le **5 juillet 2019**. L'objectif de ce deuxième atelier était d'identifier les actions répondant aux besoins des acteurs de la filière et aux enjeux du Plan Climat. Des propositions d'actions ont émergé lors de cet atelier et sont présentées dans les Figure 37, Figure 38, Figure 39, Figure 40, Figure 41, Figure 42.

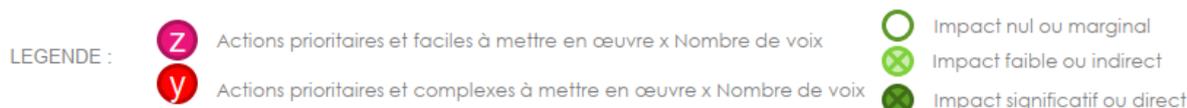


Figure 36 : Légende attribuée aux actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

COMPTE-RENDU

/ Programme d'actions – volet Agriculture et Alimentation
1^e version – version de travail – classement par niveau de priorité

Action	Rôle de la collectivité	Acteurs	Degré de priorité	Impacts
<p>Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition agricole et alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits alimentaires locaux et de qualité, - une consommation de viande plus qualitative et moins quantitative - le gaspillage alimentaire - les pratiques agricoles innovantes et durables - Les boucles alimentaires locales <p><i>Proposition : une page web dédiée sur les sites des collectivités</i></p>	Communication	EPCI + Pays + Ch Agri En lien avec la Restauration scolaire, restaurateurs, EHPAD	23 4	<ul style="list-style-type: none"> ENR GES Adaptation Consos
<p>Conduire une action d'échanges parcellaires</p> <p><i>Autres idées : Limiter au voisinage les reprises de terres – 5 votes rouges et 1 vote rose; ou émettre une préconisation en ce sens – 2 votes rouges et 1 vote rose</i></p>	Accompagnement Politique foncière	SAFER + Ch Agri <i>Commencer par un état des lieux des propriétaires et exploitations agricoles</i>	2 15	<ul style="list-style-type: none"> ENR GES Adaptation Consos

Figure 37 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

Source: AUXILIA

COMPTE-RENDU

/ Programme d'actions – volet Agriculture et Alimentation
1^e version – version de travail – classement par niveau de priorité

Action	Rôle de la collectivité	Acteurs	Degré de priorité	Impacts
<p>Créer un EPF régional (ou ré-orienter les missions de la SEM ALTER), outil foncier au service du maintien de la biodiversité (ZH...)</p>	Politique foncière	Région, Département, Ch Agri, SEM Alter, syndicats...	3 6	<ul style="list-style-type: none"> ENR GES Adaptation Consos
<p>Communiquer sur et encourager le développement du financement participatif des projets éoliens (réunions d'information, soutien politique)</p>	Communication /	Collectifs citoyens et associations engagés dans la thématique ; Acteurs des projets éoliens existants	3 6	<ul style="list-style-type: none"> ENR GES Adaptation Consos
<p>Engager des projets de méthanisation territoriaux</p>	Regard de vigilance sur la provenance des intrants et l'impact sur le modèle agricole local	Exploitants agricoles et experts de la méthanisation	2 7	<ul style="list-style-type: none"> ENR GES Adaptation Consos
<p>Accompagner les agriculteurs dans un parcours « bas carbone » pour réduire l'impact GES de leurs pratiques (ex: réduction intrants, agroforesterie...)</p>	Accompagnement	Région + interprofession agricole <i>Il existe déjà un parcours bovin lait, et un parcours bovin viande est à venir</i>	4 5	<ul style="list-style-type: none"> ENR GES Adaptation Consos

Figure 38 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

Source: AUXILIA

COMPTE-RENDU				
/ Programme d'actions – volet Agriculture et Alimentation				
1^e version – version de travail – classement par niveau de priorité				
Action	Rôle de la collectivité	Acteurs	Degré de priorité	Impacts
Accompagner financièrement les actions de développement et d'entretien des puits carbone	Octroi d'une aide financière		4 4	<input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Consos
Informers les acteurs agricoles sur les dispositifs existants (PCAET, CUMA...)	Animation – Coordination	Ensemble des organisations professionnelles agricoles, réunies pour réaliser un inventaire	3 4	<input checked="" type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Soutenir les investissements dans des équipements PV par les acteurs agricoles	À définir		3 4	<input checked="" type="checkbox"/> ENR <input type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Initier et animer une réflexion collective sur les enjeux et solutions de conservation des eaux de pluie pour les besoins agricoles	Animation - Coordination		7	<input type="checkbox"/> ENR <input type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Consos

Figure 39 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

Source: AUXILIA

L'action priorisée lors de cet atelier de travail : « *Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition agricole et alimentaire* » (24 voix récoltée) se décline dans le PCAET final sous la forme de 3 actions :

- Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (2.3.1)
- Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population (2.3.2)
- Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective (2.4.1)

COMPTE-RENDU				
/ Programme d'actions – volet Agriculture et Alimentation				
1 ^e version – version de travail – classement par niveau de priorité				
Action	Rôle de la collectivité	Acteurs	Degré de priorité	Impacts
Intégrer aux cahiers des charges approvisionnement local des clauses relatives aux pratiques durables (maintien des prairies et pâturages, autonomie fourragère et protéique...)	Commande publique		4 1	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Animer la filière bois et accompagner sa structuration sur toute la chaîne de valeur	Accompagnement <i>Potentiellement Maîtrise d'œuvre et investissement</i>	Ch Agri, OPA, agriculteurs <i>Lien avec l'action sur le développement des haies</i>	4	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Installer des chaufferies bois collectives (bâtiments publics, agricoles...)	Commande publique Investissement		1 3	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos

Figure 40 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

Source: AUXILIA

COMPTE-RENDU				
/ Programme d'actions – volet Agriculture et Alimentation				
1 ^e version – version de travail – classement par niveau de priorité				
Action	Rôle de la collectivité	Acteurs	Degré de priorité	Impacts
Soutenir ou accompagner la création de boucles alimentaires locales <i>Veiller à la pertinence en matière d'émissions de CO2, les circuits courts pouvant entraîner une hausse locale des émissions.</i>			3	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ENR <input type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Consos
Restreindre l'artificialisation des terres agricoles à travers les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU)	Politique foncière	Communes, EPCI et PETR	2 1	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Accompagner l'installation d'agriculteurs portant des projets d'agriculture durable			1 1	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos

Figure 41 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

Source: AUXILIA

/ Programme d'actions – volet Agriculture et Alimentation 1^e version – version de travail – classement par niveau de priorité

Action	Rôle de la collectivité	Acteurs	Degré de priorité	Impacts
Mettre en place un système de paiement pour services écosystémiques	Animation – Coordination Investissement		1	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Former les acteurs agricoles sur les matériels performants et les pratiques économes	Animation - Coordination		1	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos
Proposer une aide financière pour les investissements en MDE (rénovation, construction bâtiment BBC...)	Octroi d'une aide financière	Région <i>Des aides existent déjà</i>	0	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Consos

Autres idées non développées :

- Développer l'éolien individuel
- Agriculture de conservation – 1 vote rose

Figure 42 : Actions travaillées en atelier Agriculture et Alimentation

Source: AUXILIA

Un **rendez-vous politique** a été organisé le **18 septembre 2019**. Cette rencontre a permis d'interroger l'ambition politique autour des actions du PCAET. Les participants ont ainsi sélectionné trois actions marches qui traduisent des annonces politiques fortes sur lesquelles la collectivité s'engage fortement et immédiatement et de manière concrète. Les 3 actions marches définis à ce stade par les élus sont :

- Soutenir les citoyens du territoire dans l'émergence d'initiatives de transition écologique
- Le bocage
- Anjou Bleu Pays de Vélo

L'ensemble des acteurs de l'eau : syndicats de bassin, Commission Locale de l'Eau, syndicats d'Alimentation d'Eau Potable, professionnels de l'agriculture et du tourisme fluvial, associations (pêche, biodiversité, ...) ont été réunis pour un **atelier portant sur la thématique de la ressource en eau**. Cet atelier a eu lieu le **2 octobre 2019**. Les objectifs de cette rencontre étaient de cadrer les enjeux de gestion et préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et d'identifier les actions à conduire sur cette thématique dans le cadre du PCAET. De nombreux échanges ont eu lieu sur la formation de cet objectif. Parmi les objectifs stratégiques, celui-ci a été classifié par le COPIL comme le plus important pour la réussite du Plan Climat (ex-aequo avec la mobilité). Mais contrairement à la mobilité, les élus ont jugé que cet objectif était plus complexe à atteindre. Le COPIL a mis en exergue le besoin d'associer un grand nombre d'acteurs pour les sensibiliser aux enjeux et imaginer la bonne action. Cinq actions sur la thématique de l'eau ont été proposées :

- Identifier les actions capables d'avoir un impact significatif pour la réduction globale des consommations en eau (modernisation du réseau de desserte, solutions de stockage,

réutilisation de l'eau après traitement, sensibilisation des particuliers ou des acteurs agricoles ou industriels...)

- Conduire une action de communication sur les enjeux et solutions pour préserver la ressource eau + aides à l'installation d'équipements économes en eau, à destination du grand public
- Renforcer l'ambition des contrats de milieu avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et les partenaires pour travailler sur la qualité de l'eau des captages, des milieux aquatiques, des zones humides et cours d'eau
- Intégrer aux documents d'urbanisme (PLU) des mesures favorables aux économies d'eau (récupération et gestion des eaux pluviales à la parcelle, désimperméabilisation des revêtements privés)
- Favoriser la végétalisation des surfaces et désimperméabilisation des sols par la communication auprès des maires et l'évolution des documents d'urbanisme

Un **COPIL thématique sur les EnR** a été organisé le **2 octobre 2019**. Cette réunion avait pour objectif de consolider et valider les actions portant sur les ENR dans le PCAET au regard de la stratégie énergétique adoptée.

Ensuite, une rencontre avec l'équipe-projet et l'évaluateur environnemental le **14 novembre 2019** a permis de **consolider la stratégie air du PCAET**. Cette réunion a fait ressortir le besoin d'ajouter une action portant sur la sensibilisation et la partage d'information sur la qualité de l'air et une action portant sur la prévention et la lutte contre l'ambrosie.

Le **5 décembre 2019**, une réunion de restitution technique a eu lieu en présence de l'équipe projet et de Madame HAMARD, Vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie. Cette réunion a permis de réaliser un premier arbitrage politique afin de consolider le programme d'actions. Certaines actions ont été fusionnées et d'autres ont été écartées. Les actions supprimées et les raisons de ces choix sont détaillées dans le Tableau 34.

Tableau 34 : Fiches-actions écartées suite à la réunion de restitution technique et éléments de contexte et de justification sur ces choix transmis par la collectivité

Fiches-actions écartées du plan d'action suite à la réunion de restitution technique du 5 décembre 2019	Éléments de contexte et de justification
Créer une filière locale de matériaux biosourcés (bois d'œuvre, paille, chanvre, fibre végétale) pour la rénovation et la construction de logements	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire n'est pas du tout avancé sur ces questions de matériaux biosourcés et il semble que ce ne soit pas un sujet d'intérêt majeur • Les efforts sont portés sur la mise en œuvre des « Point Information Habitat », la couverture de l'ensemble du territoire par des OPAH, la mise en œuvre d'un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment
Développer une filière bois-énergie auprès des collectivités avec un label bois-bocage	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'une action similaire à l'action portée par le projet de territoire de la CCVHA « Etudier la faisabilité de structurer localement une filière bois-énergie » • Les efforts sont portés sur les actions visant les changements de pratiques

	agricoles et la gestion durable du bocage
Favoriser l'installation d'activités agricoles vertueuses (bio, jeunes agriculteurs, diversité des productions, cohérence environnementale) via la préemption de terres et la communication sur les structures existantes (ex : terres de lien)	<ul style="list-style-type: none"> Action complémentaire à celle portée par le projet de territoire de la CCVHA « Mobiliser les leviers de la planification urbaine et de l'aménagement pour préserver le foncier agricole » Action à rapprocher de celle portant sur les changements de pratiques agricoles (doublon)
Soutenir ou participer au développement d'un projet de développement de filières locales (légumerie, centre logistique, AMAP) et de qualité (label "l'éleveur et l'oiseau", etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Action complémentaire à celle du projet de territoire de CCVHA « Encourager la diversification de circuit de distribution agricole autour de développement des filières de produits locaux de qualité » Action à rapprocher de celle portant sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Soutenir des initiatives de découverte des villages et du patrimoine local par des habitants (ex : greeters, programme des P'tites Pépites, formations...)	<ul style="list-style-type: none"> Action proposée par l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu Manque de pertinence dans le contexte du PCAET
Remplacer les chaudières fioul (collectivités, entreprises, habitants)	<ul style="list-style-type: none"> Action proposée par ATMOTERRA suite à l'atelier Air Action portée dans les OPAH-RU

Le **5 décembre 2019** a été organisé un atelier plan d'action sur la thématique mobilité. Cet atelier a permis de proposer de nouvelles actions adressant cette thématique. Ces propositions ont été soumises à l'équipe-projet pour évaluer leur intégration au plan d'actions final du PCAET (Tableau 35).

Tableau 35 : Tableau récapitulatif des sujets et pistes d'actions abordées lors de l'atelier mobilité du 05/12/2019

Sujets	Pistes d'actions abordées
Vélo	La zone industrielle est équipée d'une piste cyclable (mais pas le centre-bourg de Segré). Autres aménagements envisagés : vélo rail, chaudioux, utilisation des voies communales, éclairage, etc.
Optimisation du taux de remplissage des voitures	2008 salariés se rendent sur la zone industrielle. Comment favoriser le « matching » entre covoitureurs (en tenant compte des horaires décalés). Lancer une réflexion avec les entreprises volontaires ?
Animation terrain et diffusion de l'information	vers les entreprises et les usagers (via une application dédiée ou via des petits déjeuners entreprises ?).
Aménagement de la zone d'activité	pour en faire un lieu de vie, propice au piéton, et ainsi, éviter certains déplacements motorisés. Au-delà de la mobilité, il s'agit d'installer des équipements de convivialité, des services (snacks, espaces de pique-nique) et planter des arbres (proposition : 1 arbre par an par entreprise ?)

Espaces de co-working et tiers-lieux	Il y a des réflexions sur les deux intercommunalités. Au niveau de la CCVHA, la personne chargée du développement économique a ainsi rencontré les entreprises pour évoquer la création de tiers lieux et espaces de co-working du territoire.
Autopartage	Le SIEML mène une étude sur la mise en place d'une solution d'autopartage en milieu rural, en lien avec le réseau de bornes de recharge de véhicules électriques et en impliquant les entreprises à la réflexion.

Puis le **20 décembre 2019**, un premier COPIL de validation de la première version du plan d'actions a eu lieu. L'objectif de cette réunion était de valider collectivement les modalités de mise en œuvre des actions (périmètre, pilote, moyens) et en particulier d'échanger sur les actions à enjeux forts nécessitant un arbitrage. Les éléments discutés et décidés lors de cette réunion sont détaillés dans les figures ci-dessous :

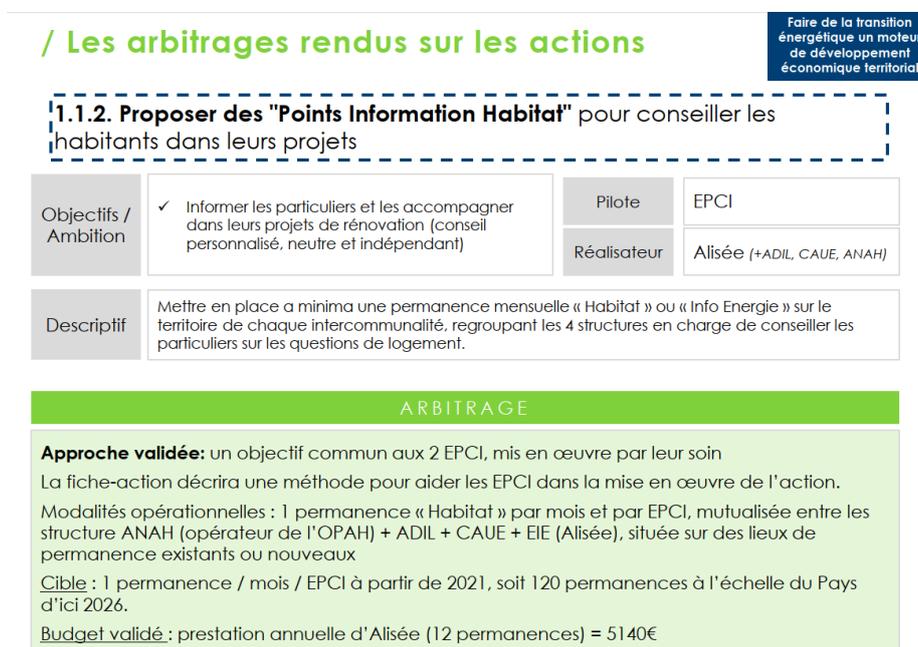


Figure 43 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets »

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

1.1.4. Préfigurer la mise en place d'une **plateforme de rénovation énergétique locale** à l'échelle du Pays

Objectifs / Ambition	✓ Préfigurer la mise en œuvre du SPPEH, et être en capacité de répondre aux futurs AAP PTRE	Pilote	Pays
		Réalisateur	Pays
Descriptif	<p>Le SPPEH, créé par la Loi de Transition Energétique, doit voir sa mise en œuvre concrétisée en 2020, avec des arbitrages régionaux (cheffes de file). Par ailleurs, le SARE est le nouveau dispositif pour financer (via des CEE) la création et l'opération de PTRE. Besoin d'ingénierie humaine pour structurer l'organisation de ce service public sur le territoire du pays.</p> <p>Moyens estimés : 50 jours de travail + étude de préfiguration à 30k€</p>		
ARBITRAGE			
<p>Etude de préfiguration validée</p> <p>Etudier les leviers de financement pour cette étude.</p>			

Figure 44 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Préfigurer la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique locale à l'échelle du Pays »

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

1.1.5. Couvrir l'ensemble du territoire par le service CEP et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics

Objectifs / Ambition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie) ✓ Favoriser la construction et la rénovation de bâtiments exemplaires 	Pilote	EPCI
		Réalisateur	SIEML
Descriptif	<p>Mettre en place un groupe de travail entre communes à l'échelle EPCI</p> <p>Réaliser des études d'aide à la décision pour le compte des collectivités (audit énergétique, étude de faisabilité chaleur renouvelable,...)</p> <p>Subventionner les projets de rénovation énergétique et de production de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie)</p>		
ARBITRAGE			
<p>Mise en œuvre par les EPCI, notamment pour mobiliser les communes non adhérentes à ce jour, avec le soutien du SIEML, qui pourra proposer des interventions et REX mutualisés aux 2 EPCI.</p> <p><u>Cible:</u> 100% des communes + chaque EPCI adhérente d'ici fin du PCAET.</p> <p>Prise en charge d'une partie du coût financier des communes par l'EPCI au libre-choix de chaque EPCI.</p> <p><u>Moyens financiers:</u> Coût CEP 0,5€ à 0,65€/hab/an. 200€ par bâtiment intercommunal</p>			

Figure 45 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Couvrir l'ensemble du territoire par le service CEP et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics »

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

1.2.1. Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Objectifs / Ambition	✓ Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions	Pilote	Pays
	✓ Animer les parties prenantes, articuler leurs actions	Réalisateur	Pays
✓ Communiquer vers les élus le grand public			
Descriptif	Obligation réglementaire de création des instances et outils pour le pilotage, le suivi et l'évaluation de la phase de mise en œuvre du PCAET + définir les moyens humains associés Enjeu de « faire vivre » le PCAET : Mobiliser et animer les acteurs réalisateurs d'actions, mobiliser les acteurs économiques et le grand public.		

ARBITRAGE

Pilote & réalisateur : Pays

Moyens humains : Compter 5j/an pour la collecte et analyse des données de suivi, 5j/an pour le COPIL annuel, 15j/an de valorisation des résultats auprès des différents publics. Soit un total de 25J/an ou 150j sur 6 ans, donc 0,1 ETP

Figure 46 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Coordonner la mise en œuvre du Plan-Climat-Air-Energie (PCAET) »

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

1.3.1. Mettre en place une stratégie territoriale partagée de développement des ENR

Objectifs / Ambition	✓ Encadrer le développement des ENR, pour accélérer et soutenir les projets vertueux et qu'ils ne deviennent pas source de conflits locaux	Pilote	Pays
	✓ Multiplier la production ENR par 2,1 et couvrir 27% des consommations d'énergie par des ENR en 2030	Réalisateur	Pays
Descriptif	Besoin partagé d'actions pour amplifier le développement de certaines filières ENR (thermiques) et encadrer le développement de l'éolien. Ressources existantes: anciennes ZDE, stratégie PCAET, outils SIEML		

ARBITRAGE

Validation de la réalisation d'une charte pour le développement des ENR à l'échelle du Pays, de façon complémentaire aux actions engagées par les EPCI (ex: animation des acteurs de la méthanisation par la CC VHA)

L'ensemble des actions opérationnelles actuellement conduites ou à engager par les EPCI pourront être réintégrées à la fiche-action.

Moyens pour l'action « chart » : Budget 20k€ + Temps humain à prévoir : 50j sur 1 an

Figure 47 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action « Mettre en place une stratégie territoriale partagée de développement des ENR »

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

/ Les arbitrages rendus sur les actions

2.1.1. Initier un Projet Alimentaire Territorial

Objectifs / Ambition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Relocaliser la consommation alimentaire pour réduire l'empreinte carbone du territoire ✓ Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire 	Pilote	Pays / EPCI ?
		Réalisateur	Pays / EPCI ?
Descriptif	Incitation de la Région à s'engager dans des stratégies alimentaires + Programme National Alimentation Enjeu stratégique à la croisée des secteurs agricole, alimentation, santé, climat... Les étapes de la mise en œuvre d'un PAT : Diagnostic ; Vision prospective ; Identification des moyens à mettre en œuvre ; Formalisation du programme d'action et de sa gouvernance ; Mise en œuvre et évaluation.		

ARBITRAGE

Pas d'arbitrage définitif, repoussé au 8 janvier

Proposition : nouvelle candidature PAT en 2020, à l'échelle du pays, autour d'un groupe-projet constitué de techniciens des EPCI et du Pays (possibilité d'une mise à disposition au Pays d'un agent CC VHA ?)

NB : Moyens humains et financiers estimés : ~100 jours sur 2 ans et 50k€

Leviers de financement : Leader + AAP PNA (70% max, soutien moyen en 2017-18 de 47k€ par projet)

Figure 48 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Initier un Projet Alimentaire Territorial»

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

2.2.3. Accompagner les exploitants vers une **gestion durable du bocage** et une valorisation économique du stockage carbone

Objectifs / Ambition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter le nombre de structures bocagères ✓ Améliorer les pratiques d'entretien ✓ Redonner une valeur économique au bocage 	Pilote	Pays
		Réalisateur	Chambre Agri
Descriptif	L'action consiste à accompagner les exploitants pour une gestion durable de leur bocage en mettant en place des plans de gestion durable des haies afin d'optimiser le stockage du carbone et ses co-bénéfices. Proposition d'accompagnement de 30 exploitations par la Chambre Agri Possibilité de s'intégrer à un groupe régional de territoires pilotes financés par l'ADEME		

ARBITRAGE

Action validée.

Budget : 17000€/an (levier de financement ADEME pour les territoires pilotes)

Temps humain pilotage : 12j/an, soit 0,05 ETP.

Figure 49 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Initier un Projet Alimentaire Territorial»

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

3.1.3. Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux

Objectifs / Ambition	✓ Restauration de l'environnement	Pilote	EPCI
		Réalisateur	EPCI
Descriptif	Action issue de l'atelier Eau, issue de la fusion de deux actions : <ul style="list-style-type: none"> Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique sous forme de zones tampons en milieu agricole et en sortie de drainage et de station d'épuration Réaliser les acquisitions foncières sur les zones humides classées (en tête de bassin) pour mettre en place de baux agro-environnementaux Articulation avec l'échelle de VHA avec le dispositif Contrat Nature 2050 (en cours)		

ARBITRAGE

Action validée
Objectif commun et mise en œuvre par les EPCI
Suivi des résultats par le Pays dans le cadre de son action Pilotage & Gouvernance

Figure 50 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux»

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

/ Les arbitrages rendus sur les actions

Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

4.1.1. Encourager les mobilités alternatives via un schéma directeur et des opérations d'aménagement

Objectifs / Ambition	✓ Atteindre une part modale significative de la marche et du vélo par la mise en place d'infrastructures dédiées	Pilote	Pays
		Réalisateur	EPCI + Pays
Descriptif	Macro-action comprenant des réalisations communes échelle Pays et différenciées dans les EPCI: <ul style="list-style-type: none"> Maillage de voies vertes et dessertes douces entre différents bourgs (CCVHA) Rendre les voies vertes plus attractives pour les salariés (ABC) Développer les modes de déplacement doux (en vélo, à pied, à cheval) en connexion avec les itinérances régionales et nationales (OT-PETR) Développer les pistes cyclables + itinéraires vélos (ODA) 		

ARBITRAGE

Action validée.
Il s'agit d'une macro-action qui regroupe l'ensemble des actions du Pays et des 2 EPCI.
Le Pays est en charge du suivi des résultats dans le cadre de son action

Figure 51 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Encourager les mobilités alternatives via un schéma direction et des opérations d'aménagement»

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

Réinventer les mobilités
au service d'un territoire
moins dépendant à la
voiture individuelle

/ Les arbitrages rendus sur les actions

4.3.1. Encourager et accompagner la mise en œuvre de plans de déplacement pour améliorer la mobilité des salariés d'entreprises

Objectifs / Ambition	✓ Faciliter les déplacements vertueux des salariés vers les zones d'activités et améliorer leur cadre de vie	Pilote	EPCI
	✓ Impliquer les entreprises dans la démarche de transition énergétique	Réalisateur	EPCI
Descriptif	L'action consister en deux volets: - Sensibiliser les entreprises et les accompagner dans la réalisation de plans de déplacement inter-entreprises - Réaliser des aménagements et animations dans les espaces publics des zones d'activités pour en faire des lieux plus conviviaux et propices aux mobilités actives (zones de rencontre, végétation, itinéraires piétons et cyclables)		
ARBITRAGE			
Action validée Objectif commun et mise en œuvre par les EPCI			

Figure 52 : Eléments arbitrés en COPIL du 20/12/2019 sur la fiche-action «Encourager et accompagner la mise en œuvre de plans de déplacement pour améliorer la mobilité des salariés d'entreprises »

Source: AUXILIA, CR COPIL Plan d'actions 1, 20/12/2019

Enfin, le **8 janvier 2020**, le plan d'action final a été validé lors d'un deuxième COPIL. Cette réunion a permis de présenter les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions. Les membres du COPIL ont également décidé d'inclure une dernière action structurante et transverse portant sur la coordination des actions de sensibilisation auprès des habitants autour du Plan Climat.

6.2.2 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées en phase plan d'actions

6.2.2.1 Apport de l'EES lors de la réunion air du 14 novembre 2019

L'objectif de la rencontre du 14 novembre 2019 était de permettre de consolider la stratégie air du PCAET en se basant sur les résultats du diagnostic air et sur la scénarisation des émissions de polluants atmosphériques sectorielles. L'évaluateur environnemental a partagé son analyse du plan d'actions à ce stade vis-à-vis des émissions de chaque polluant. Les résultats de l'analyse sont répertoriés dans le Tableau 36. La problématique liée au radon a également été évoquée lors de cette réunion.

Tableau 36 : Evolutions des émissions de polluants et comparaisons avec les objectifs du PREPA, contribution du plan d'action à ce stade

Polluant	Evolutions constatées des émissions et comparaison vis-à-vis de l'atteinte des objectifs du PREPA	Analyse de la contribution du plan d'actions à l'amélioration de la qualité de l'air à ce stade
Dioxyde de soufre (SO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des émissions de SO₂ en cohérence avec les objectifs du PREPA 	<ul style="list-style-type: none"> 5 actions permettant potentiellement la réduction des émissions de SO₂ dont : 1 action visant le secteur industriel via les démarches EIT (Axe 1, Obj. 4) et

Polluant	Evolutions constatées des émissions et comparaison vis-à-vis de l'atteinte des objectifs du PREPA	Analyse de la contribution du plan d'actions à l'amélioration de la qualité de l'air à ce stade
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction engagée à maintenir pour atteindre les objectifs du PREPA Cibler secteur résidentiel et industriel en priorité (remplacement des sources de combustion de fioul) 	<ul style="list-style-type: none"> 4 actions visant le secteur de la rénovation du bâti (Axe 1, Obj. 1) 0 action susceptible d'accroître les émissions de SO₂
Oxydes d'azote (NO _x)	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des émissions de NO_x à la baisse permettant de s'approcher des objectifs du PREPA Réduction engagée à maintenir et accentuer pour atteindre les objectifs du PREPA Cibler le secteur du transport routier et le secteur agricole (engins, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> 5 actions permettant potentiellement la réduction des émissions de NO_x dont 4 actions visant le transport routier (Axe 4) et 1 action visant l'aménagement des centres bourgs (intégration de la végétation en ville permettant l'adsorption des polluants atmosphériques) (Axe 3, Obj.2) 1 action susceptible d'accroître les émissions NO_x portant sur les projets de méthanisation (transport des matières destinées à la méthanisation, ...) Pas d'action précise en lien avec le changement des pratiques agricoles
Particules (PM _{2,5})	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des émissions de PM_{2,5} en cohérence avec les objectifs du PREPA Réduction engagée à maintenir pour atteindre les objectifs du PREPA Cibler le secteur du résidentiel, du transport routier et du secteur agricole (engins, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> 10 actions permettant potentiellement la réduction des émissions de particules PM_{2,5} dont 4 actions visant le transport routier (Axe 4), 4 actions visant la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (Axe 1, Obj.1), 1 action visant l'aménagement des centres bourgs (Axe 3, Obj.2) et 1 action visant le secteur industriel via les démarches EIT (Axe 1, Obj. 4) 1 action susceptible d'accroître les émissions NO_x portant sur les projets de méthanisation (transport des matières destinées à la méthanisation, ...) Pas d'action précise en lien avec le changement des pratiques agricoles
Particules (PM ₁₀)	<ul style="list-style-type: none"> Tendance à la diminution des émissions de PM₁₀ année après année Réduction engagée à maintenir 	<ul style="list-style-type: none"> 10 actions permettant potentiellement la réduction des émissions de particules PM₁₀ dont 4 actions visant le transport routier (Axe 4), 4 actions visant la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (Axe 1, Obj.1), 1 action visant

Polluant	Evolutions constatées des émissions et comparaison vis-à-vis de l'atteinte des objectifs du PREPA	Analyse de la contribution du plan d'actions à l'amélioration de la qualité de l'air à ce stade
	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler le secteur agricole (travaux aux champs, labour, ...) 	<p>l'aménagement des centres bourgs (Axe 3, Obj.2) et 1 action visant le secteur industriel via les démarches EIT (Axe 1, Obj. 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 action susceptible d'accroître les émissions NOx portant sur les projets de méthanisation (transport des matières destinées à la méthanisation, ...) • Pas d'action précise en lien avec le changement des pratiques agricoles
Ammoniac (NH3)	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à la hausse des émissions de NH3 à l'échelle du territoire (entre 2014-2016 : + 7 % à l'échelle du territoire //+ 1% à l'échelle nationale) • Efforts plus significatifs à mettre en œuvre sur le secteur agricole • Cibler le secteur agricole (gestion des effluents agricoles, usages des intrants azotés, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 action permettant potentiellement la réduction des émissions de NH3 • 1 action susceptible d'accroître les émissions de NH3 portant sur les projets de méthanisation (épandage du digestat sur les sols, ...) • Pas d'action précise en lien avec le changement des pratiques agricoles dans l'axe 2
Composés Organiques Volatils non méthaniques (COVnm)	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de COVnm en cohérence avec les objectifs du PREPA • Réduction engagée à maintenir pour atteindre les objectifs du PREPA • Cibler le secteur industriel et résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 actions permettant potentiellement la réduction des émissions de COVnm dont 1 action visant le secteur industriel via les démarches EIT (Axe 1, Obj. 4), 4 actions visant le secteur de la rénovation du bâti (Axe 1, Obj. 1) et 6 actions visant le développement des EnR thermiques sans combustion (Axe 1, Obj. 3) • 0 action susceptible d'accroître les émissions de COVnm

A l'issu de cette réunion, le besoin d'ajouter de **nouvelles actions adressant la thématique de l'air a été exprimé par l'équipe projet**. Aussi, les propositions d'actions complémentaires qui ont été formulées par la collectivité lors de cette réunion sont les suivantes :

- Une action portant sur la communication et la sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air (intérieur, extérieur, pollen, ...) à destination du grand public et des élus.
- Une action portant sur les espèces envahissantes en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques des régions déjà fortement impactées
- Une action portant sur le remplacement des chaudières fioul

6.2.2.2 Apport de l'EES lors de la réunion de restitution technique du 5 décembre 2019

Lors de la restitution technique du 5 décembre 2019, le rôle de l'évaluation environnementale au stade d'élaboration du plan d'actions a été de nouveau rappelé. L'évaluateur a également signalé les thématiques à renforcer dans le programme d'actions : **les risques naturels, le volet réduction des déchets et économie circulaire et le volet réduction des consommations énergétiques pour le secteur tertiaire ont été signalées par l'évaluateur comme étant des thématiques à renforcer**. Des exemples d'actions adressant ces thématiques ont été formulés afin d'illustrer ces propos.

Tableau 37 : Thématiques à renforcer dans le programme d'actions du PCAET et exemples d'actions adressant ces thématiques

Thématiques à renforcer dans le programme d'actions du PCAET	Exemples d'actions adressant ces thématiques
Risque radon: la majorité des communes du territoire sont classées en catégorie 3	Intégrer conjointement aux actions de rénovation énergétique, un programme de sensibilisation de la qualité de l'air intérieur (ventilation, ...)
Risque inondation: 1/3 des communes soumises au risque inondation (3PPRI)	Intégrer des actions permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, de limiter l'artificialisation des sols ou encore de développer les sols perméables
Exposition au retrait-gonflement des sols argileux: une grande partie du territoire est classée en aléa moyen et en aléa fort sur certaines zones	Adapter l'urbanisme et les constructions, gestion des eaux pluviales
Le volet réduction des déchets et économie circulaire	Défis 0 déchets, atelier Repair Café, ressourcerie
Le volet réduction des consommations énergétiques pour le secteur tertiaire	Action sur l'efficacité énergétique de l'éclairage

Les incidences potentiellement négatives du plan d'actions provisoire sur les enjeux environnementaux du territoire ont été signalées. Des mesures ERC ont été proposées pour les actions concernées par ces incidences.

Tableau 38 : Incidences négatives potentielles et leviers à intégrer dans la traduction opérationnelle de l'action (ERC)

Incidences négatives potentielles	Actions concernées	Leviers à intégrer dans la traduction opérationnelle de l'action (mesures E R C)
Consommation d'espace et l'artificialisation des sols	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV (action 4.1.2)	(E, R) Privilégier une implantation sur du foncier déjà artificialisé ou pollué et dégradé. (C) En dernier lieu, compenser les zones potentiellement artificialisées par le projet.
Qualité de l'air intérieur	Volet MDE (isolation thermique) peut entraîner confinement de l'air intérieur des bâtiments rénovés thermiquement (actions 1.1.1 et 1.1.3)	(E, R) Former et sensibiliser les acteurs de la filière (artisans, particuliers, ...) aux enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur (radon, COV, ...) et aux dispositifs de ventilation de l'air.

Qualité de l'air extérieur	Développement du bois-énergie (actions 1.3.2 et 1.3.4)	<p>(E) Privilégier les EnR sans combustion (solaire, aérothermie, ...).</p> <p>(R) Privilégier l'installation de chaudières bois collectives permettant un meilleur contrôle des émissions atmosphériques. L'installation d'un réseau de chaleur nécessite toutefois une certaine densité de population.</p> <p>(R) Cibler en priorité le remplacement des foyers peu performants (foyers bois ouverts) et des chaudières au fioul par des foyers performants (par exemple, les foyers labellisés Flamme Vert 7 étoiles).</p>
Trame Verte et Bleue	Développement des EnR (actions 1.3.1 à 1.3.4)	<p>(E, R) Intégrer des distances d'éloignement des sites protégés (sites Natura 2000, ...).</p> <p>(E, R) Intégrer des distances d'éloignement des continuités écologiques.</p> <p>(R, C) Mettre en place des mesures de réduction des impacts ou de compensation à l'échelle des projets.</p>
	Réaliser une étude des plans d'eaux : usages et possibilité d'effacement (action 3.1.1)	<p>(E) Améliorer la gestion des plans et leurs équipements (entretien de la végétation, mise en place de zones humides, ...).</p> <p>(R) Réduire l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau en les déconnectant ou en les dérivant.</p>

L'évaluateur environnemental a également signalé les impacts environnementaux liés au projet d'effacement de plans d'eau. Pour chaque projet, il est nécessaire de réaliser un diagnostic et une étude (incluant un volet hydrologique, faune flore aquatique et terrestre et éventuellement hydrogéologique et économique) appropriés afin d'identifier si la suppression est une solution adaptée. Il sera nécessaire de consulter et d'impliquer au préalable les Agences de Bassin, les gestionnaires de SAGE, la Police de l'eau et les éventuels usagers (fédération de pêcheurs, activités de loisir, ...) pour ce type de projet.

A l'issue de la réunion, et en l'absence de temps suffisant pour impliquer l'ensemble des acteurs, aucune action supplémentaire n'est venue compléter le programme d'actions pour adresser les thématiques ciblées par l'évaluateur environnemental (en particulier pour les déchets et le risque inondation).

6.2.2.3 Apport de l'EES lors du premier COPIL de validation du programme d'actions du PCAET du 20 décembre 2019

Lors du premier COPIL de validation du plan d'actions, des mesures ERC ont été proposées en particulier pour les actions concernées par le bois-énergie et la rénovation thermique. Les propositions formulées sont détaillées dans les figures ci-dessous. Les incidences négatives potentielles du plan d'actions ont été rappelées et des mesures ERC à intégrer dans la traduction opérationnelle des fiches-actions pour les orienter ont été de nouveau rappelées (Tableau 38).

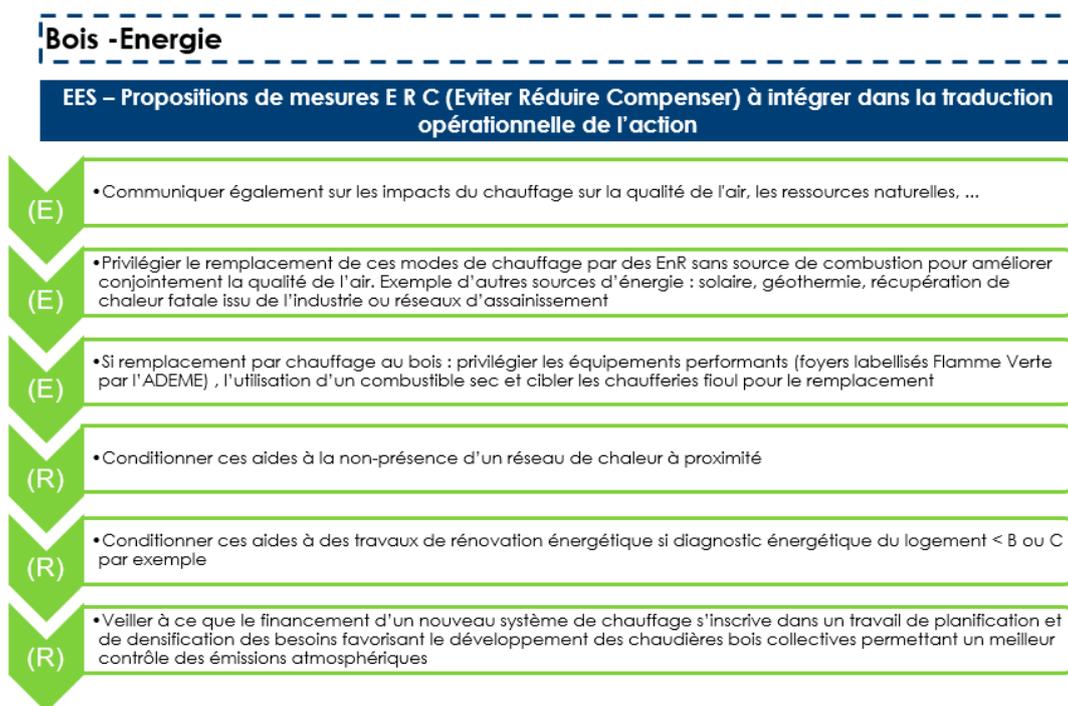


Figure 53 : Propositions de mesures ERC pour le bois-énergie

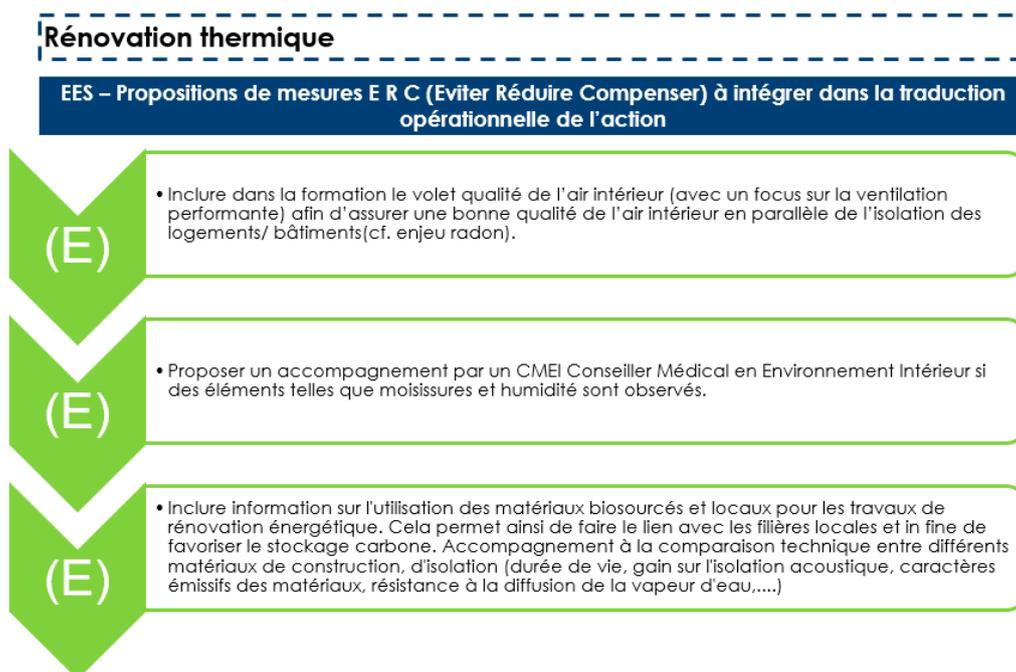


Figure 54 : Propositions de mesures ERC pour la rénovation thermique

Par ailleurs, les enjeux forts du territoire issus de l'état initial de l'environnement ont été croisés avec les thématiques abordées dans le programme d'actions du PCAET afin de vérifier la cohérence des thèmes visés. Il apparaît que la qualité de l'air et les risques naturels sont des enjeux forts qui restent peu abordés dans le programme d'actions. Aussi, l'évaluateur environnemental a proposé de renforcer la prise en compte de ces enjeux de la façon suivante :

- Pour adresser le risque radon qui concerne la majorité des communes du territoire, intégrer conjointement aux actions de rénovation énergétique, un programme de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur (radon, COV, ...)
- Pour adresser le risque inondation, puisque 1/3 des communes du territoire sont soumises au risque inondation (3 PPRI sur le territoire), intégrer des actions permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, de limiter l'artificialisation des sols ou encore de développer les sols perméables
- Pour adresser l'exposition au retrait-gonflement des sols argileux, pour lequel une grande partie du territoire est classée en aléa moyen et en aléa fort sur certaines zones, adapter l'urbanisme et les constructions, travailler sur la gestion des eaux pluviales

La proposition de l'évaluateur environnemental concernant la prise en compte du risque radon a été validée. L'ensemble des actions portant sur la rénovation thermique des logements ont intégré les mesures proposées sur la sensibilisation à l'aération régulière des bâtiments et sur la mise en place de systèmes performants de ventilation.

Les mesures ERC proposées concernant le développement du bois-énergie ont été intégrées aux fiches-actions dans l'encart réservé à l'avis de l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, l'action 3.2.2 portant sur la sensibilisation de élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques devrait contribuer indirectement à la prise en compte du risque inondation et à l'exposition au retrait-gonflement des sols argileux.

6.2.2.4 Apport de l'EES lors du second COPIL de validation du programme d'actions du PCAET du 8 janvier 2020

Lors du second COPIL de validation du plan d'actions, l'évaluateur environnemental a alerté de nouveau sur les incidences négatives résiduelles du programme d'actions (Tableau 38) et sur les thématiques qui à renforcer dans le programme d'actions au regard de leurs caractérisations en enjeux forts dans l'Etat Initial de l'Environnement. Le profil provisoire du plan d'actions a également été partagé aux participants afin sensibiliser et d'informer sur le contenu final de l'évaluation environnementale stratégique.

A l'issu de cette réunion de COPIL, les mesures ERC proposées (Tableau 38) ont été intégrées aux fiches-actions dans un encart dédié afin de préciser et conditionner leur traduction opérationnelle.

6.2.3 Evolution du programme d'actions

Le Tableau 39 présente une synthèse de l'évolution du programme d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le programme d'actions final.

Ce tableau ne récapitule pas les éléments écartés en phase amont de la stratégie et qui n'apparaissent plus dans le programme d'actions.

Les mesures d'évitement sont suivies d'un «(E) », les mesures de réduction sont suivies d'un « (R) » tandis que les mesures de compensation sont suivies d'un «(C)». Les modifications n'étant pas suivies de ces identifiants sont des modifications visant à accentuer les co-bénéfices des actions ou à les réorienter de façon à ce que celles-ci soient le plus vertueuses possibles.

Ainsi, le plan d'actions a évolué au fur et à mesure des réunions et des éléments communiqués tout au long de l'élaboration du plan d'actions définitif. Au total, 40 actions ont été retenues et détaillées en 4 grands axes stratégiques.

Les interventions et recommandations de l'évaluateur environnemental ont été intégrées soit directement dans la traduction opérationnelle des fiches-actions lors de la phase de co-construction du plan d'actions, soit dans l'encart « Avis de l'évaluation environnementale stratégique » qui a été complété une fois les fiches-actions rédigées. Les propositions intégrées directement dans la traduction opérationnelle de la fiche-action sont signalés en gras dans le tableau ci-dessous.

Tableau 39 : Evolution du programme d'actions (modifications et mesures E R C)

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
Axe 0 : Action transverse			
0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET	(R) En plus des autres actions de sensibilisation prévues dans le PCAET, sensibiliser aussi à l'utilisation des mobilités douces (30/01/2020).	👍
Axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial			
1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population	<p>(R) Inclure la mise à disposition d'informations et accompagner à la comparaison technique entre différents matériaux de construction, d'isolation. Favoriser l'utilisation de matériaux isolants biosourcés et locaux (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque radon conjointement aux informations sur la rénovation thermique (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure une démarche d'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival) (30/01/2020)</p>	👍
1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants	<p>(R) Inclure la mise à disposition et le partage d'informations au sujet de la qualité de l'air intérieur et des moyens de ventilation (en lien avec le risque Radon).</p> <p>(R) Proposer un accompagnement par un CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur) si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure la mise à disposition d'information et accompagner à la comparaison technique entre différents matériaux de construction, d'isolation. Favoriser l'utilisation de matériaux isolants biosourcés et locaux (06/01/2020).</p> <p>(E) Privilégier un bâtiment déjà existant pour le local des permanences (30/01/2020).</p>	👍

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements	<p>(R) Inclure le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur en parallèle de l'isolation des logements/ bâtiments (en lien avec le risque radon) (06/01/2020).</p> <p>(R) Proposer un accompagnement par un CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur) si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure des informations sur l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. Cela permet ainsi de faire le lien avec les filières locales et in fine de favoriser le stockage carbone. Accompagnement à la comparaison technique entre différents matériaux de construction, d'isolation (durée de vie, gain sur l'isolation acoustique, caractères émissifs des matériaux, résistance à la diffusion de la vapeur d'eau, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival) (30/01/2020).</p> <p>(R) Inclure le suivi des chantiers : faibles nuisances, gestion des déchets et filières associées, origine des matériaux, suivi des consommations, bilan carbone, ... (30/01/2020).</p>	<p>👍</p>
1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Pays	<p>(R) Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation thermique (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure l'accompagnement et le partage d'informations sur la qualité de l'air intérieur et les moyens de ventilation (lien avec le risque radon) (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival) (30/01/2020).</p> <p>S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes / organisatrices (30/01/2020).</p>	<p>👍</p>

<p>1.1.5</p>	<p>Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics</p>	<p>(R) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion (solaire thermique, géothermie, ... plutôt que bois-énergie) en fonction des potentiels du territoire afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie (30/01/2020).</p> <p>(R) Dans un second temps, veiller à ce que le financement d'un nouveau système de chauffage s'inscrive dans un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques (30/01/2020).</p> <p>(R) En dernier lieu, s'assurer que le développement du bois énergie est réalisé sur des bâtiments présentant un diagnostic énergétique correcte (diagnostic du bâtiment > B ou C) sinon prévoir la réalisation de travaux d'isolation conjointement à l'installation d'une chaudière-bois (30/01/2020).</p> <p>(R) S'assurer également en dernier lieu de l'installation d'équipements performants (par exemple foyers labellisés flamme verte 7* par l'ADEME) et de l'utilisation d'un combustible sec (30/01/2020).</p> <p>(R) Si remplacement par le chauffage au bois, cibler en priorité les chaufferies-fioul (30/01/2020).</p> <p>(R) Maintenir des pratiques d'exploitation forestière durables et respectueuses de la biodiversité présente (30/01/2020).</p> <p>(E,R) Vérifier l'adéquation de la production d'énergie par le bois-énergie avec la ressource en bois sur le territoire : ne pas déstabiliser la filière bois d'œuvre (30/01/2020).</p> <p>(R) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie (30/01/2020).</p> <p>(R) Pour les rénovations, favoriser l'usage de matériaux biosourcés et locaux (30/01/2020).</p> <p>(R) Lors des travaux de rénovation, informer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon (ventilation) (30/01/2020).</p> <p>S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes (30/01/2020).</p>	
--------------	--	--	---

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
		(R) Le développement du solaire thermique et du PV en toiture est susceptible d'avoir une incidence sur la patrimoine architectural. L'EES recommande d'intégrer les Architectes des Bâtiments de France dans ce type de projet (04/02/2020)	
1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment	<p>(R) Inclure dans la formation le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur en parallèle de l'isolation des logements/ bâtiments (en lien avec le risque radon) (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure information sur l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. Cela permet ainsi de faire le lien avec les filières locales et in fine de favoriser le stockage carbone (06/01/2020).</p> <p>(R) Sensibiliser et informer sur les chantiers à faibles nuisances, la gestion des déchets et filières associées, l'origine des matériaux, ... (30/01/2020).</p>	👍
1.2.1	Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial	(R) Intégrer l'évolution démographique dans le chiffrage et le suivi des actions (06/01/2020). Anticiper la mise en œuvre du prochain PCAET (30/01/2020).	👍
1.2.2	Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique	<i>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</i>	
1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques	(E) Intégrer l'ensemble des thématiques environnementales et pas uniquement un défi Energie (06/01/2020).	👍
1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire	<p>(E) Intégrer la notion de déplacement et d'alimentation durable en lien avec les événements (partages de bonnes pratiques, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer aussi les actions de communication les plus durables (limiter les impressions, ...) (30/01/2020).</p> <p>(E) Lien avec l'association REEVE qui opèrent dans les PDL en faveur de l'organisation d'éco-événements (06/01/2020).</p>	👍

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
1.3.1	Mettre en place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR	<p>(E) Prise en compte des continuités écologiques (TVB) et de l'artificialisation des sols (diminution des surfaces d'habitats pour les espèces locales, changement de ressources alimentaires, ...) dans le développement des EnR (éolien, solaire au sol...) (06/01/2020).</p> <p>(E) Prise en compte des enjeux écologiques (zonages de protection : Natura 2000, Espace Naturel Sensible, ...), paysagers et patrimoniaux (30/01/2020).</p> <p>(R) Privilégier les productions d'énergie renouvelable limitant les émissions de polluants atmosphériques (éolien, solaire, plutôt que méthanisation) et en accord avec le potentiel du territoire (30/01/2020).</p> <p>(R) Si développement de la méthanisation, maintenir les politiques de prévention et réduction des déchets, limiter l'apport de CIVE pour ne pas faire concurrence à l'alimentation animale, prendre en compte l'impact du digestat sur la qualité des sols et de l'eau, prendre en compte les risques de nuisances olfactives, de bruit (intégrer les riverains dans les concertations et démarches pour limiter les conflits éventuels), ainsi que les risques de fuite de gaz (30/01/2020).</p> <p>(R) Développer les réseaux de chaleur dans les zones denses (30/01/2020).</p>	

<p>1.3.2</p>	<p>Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics</p>	<p>(E) Favoriser les EnR sans source de combustion en fonction des potentiels du territoire afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie (06/01/2020).</p> <p>Concernant le développement du bois-énergie, intégrer dans la fiche action les conditions suivantes : (R) Favoriser en priorité le développement des chaudières bois collectives avec réseau de chaleur (06/01/2020).</p> <p>(R) Veiller à ce que le financement d'un nouveau système de chauffage s'inscrive dans un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques (30/01/2020)</p> <p>(R) Cibler le remplacement des chaudières bois peu performantes et chaudières fioul (06/01/2020).</p> <p>(R) S'assurer également de l'installation d'équipements performants (par exemple foyers labélisés flamme verte 7* par l'ADEME) et de l'utilisation d'un combustible sec (30/01/2020)</p> <p>(R) Intégrer les autres besoins voisins (habitats, collectifs, entreprises, industrie) (06/01/2020).</p> <p>(C) Accentuer les efforts de réductions des polluants atmosphériques dans d'autres secteurs (industrie, transport) pour une amélioration globale de la qualité de l'air (06/01/2020).</p> <p>(R) Incidence potentielle de cette action sur les enjeux paysagers et patrimoniaux. Proposition : impliquer les Architectes des Bâtiments de France en les intégrant en tant que partenaires dans la fiche-action (30/01/2020).</p> <p>(R) Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire (30/01/2020).</p> <p>(R) Accompagner le remplacement des toitures en fibrociment si besoin (30/01/2020).</p> <p>(R) S'assurer du développement des ENR sur les toitures de bâtiments existants afin de limiter l'artificialisation des sols (04/02/2020).</p>	
--------------	---	---	---

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures	<p>(E) Incidence potentielle de cette action sur les enjeux paysagers et patrimoniaux. Proposition : impliquer les Architectes des Bâtiments de France en les intégrant en tant que partenaires dans la fiche-action (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer un accompagnement et une aide aux remplacements des toitures en fibrociment (06/01/2020).</p> <p>(R) S'assurer du développement des ENR sur les toitures de bâtiments existants afin de limiter l'artificialisation des sols (04/02/2020).</p> <p>(R) Anticiper une filière de récupération des panneaux PV en fin de vie (30/01/2020)</p>	

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux	<p>(E) Préciser les déchets et gisements prévus pour de la méthanisation (vigilance sur l'utilisation de CIVE qui viennent concurrencer l'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire) (06/01/2020).</p> <p>(E) Etudier la cohérence avec le gisement local pour éviter un surdimensionnement et l'importation de déchets (06/01/2020).</p> <p>(E) Maintenir les objectifs de réduction des déchets à la source (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer les enjeux en lien avec l'urbanisme (nuisances olfactives : réalisation d'études olfactives initiales dans la phase de pré-projet ; bruit (pour co-génération) et les risques (sanitaires, technologiques) (06/01/2020).</p> <p>(R) Anticiper les impacts sur l'eau et les sols en lien avec l'épandage de digestat (06/01/2020).</p> <p>(R) Utiliser des techniques d'épandage limitant la volatilisation de l'ammoniac (30/01/2020).</p> <p>(R) Anticiper l'impact liés à l'acheminement des matières organiques (émissions CO2, bruit, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Privilégier une implantation sur du foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer les riverains, dès le début du projet, dans les concertations et les démarches pour éviter et limiter d'éventuels conflits au moment de l'exploitation (30/01/2020).</p>	<p>👍</p>

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
1.4.1	Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire	<p>(E) Pour optimiser les co-bénéfices de l'action, intégrer dans sa traduction opérationnelle les différents thématiques pour lesquelles des synergies peuvent être identifiées : énergie, déchets, eau, mobilités, matières premières, usage de bâtiments.... La question de l'énergie peut être une porte d'entrée permettant ensuite de décliner l'approche sur les autres flux (06/01/2020).</p> <p>(E) Lien possible avec des partenaires extérieurs (cf. opération ADEME "TPE-PME Gagnants sur tous les coûts"), animation via les chambres consulaires ou les conseils de développement économique à l'échelle de la collectivité (06/01/2020).</p>	👍
1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire	<p>(E) Faire le lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire pour l'ADEME : Approvisionnement durable, Eco-conception, Ecologie Industrielle, Economie de la fonctionnalité, Consommation Responsable, Allongement de la durée d'usage et Recyclage et les nombreux dispositifs de financements (crédit impôt recherche, appels à projet ADEME, ...) (06/01/2020).</p> <p>(E) Faire le lien avec le plan régional des PDL en faveur de l'économie circulaire (2018-2025) (06/01/2020)</p>	👍
Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable			
2.1.1	Initier un PAT	<p>(R) Penser à inclure des actions spécifiques visant à réduire les émissions d'ammoniac (NH3), ainsi que des émissions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (30/01/2020).</p> <p>(R) Sensibiliser contre le gaspillage alimentaire et à la consommation de produits de saison, biologiques (30/01/2020).</p> <p>(E,R) Favoriser l'installation de Jeunes Agriculteurs / la reprise d'exploitations en agriculture biologique (30/01/2020).</p>	👍

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
2.2.1	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agroécologie et la conversion à l'agriculture biologique	<p>Favoriser l'installation et la reprise par des jeunes agriculteurs (06/01/2020).</p> <p>Etudier la possibilité de préempter les terrains pour installer des petites installations en accord avec les objectifs du PCAET (06/01/2020).</p> <p>(R) Accompagner les exploitant.e.s agricoles à la réduction de l'utilisation des intrants azotés, des pesticides (06/01/2020).</p> <p>(E) Accompagner également aux changements de pratiques vis-à-vis des consommations d'eau en suivant la séquence E R et C (choix de cultures moins consommatrices d'eau, systèmes d'irrigation optimisés, couvert végétal...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Accompagner les exploitant.e.s agricoles pour accéder au MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) (06/01/2020).</p> <p>(R) Favoriser les changements de pratiques agricoles (pratiques d'élevage, limitation des intrants, ...) pour limiter les émissions d'ammoniac</p>	

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	<p>(R) Accompagner et former les professionnels aux techniques agricoles alternatives permettant de réduire les besoins en intrants et pesticides d'origine pétrosourcée (exemple : couverture permanente des sols, semis sous couvert végétal mélange des cultures, désherbage mécanique, associations céréales légumineuses, rotation des cultures) (06/01/2020).</p> <p>(R) Concernant les déplacements et la consommation de carburants : former à l'écoconduite, adapter la puissance des tracteurs aux travaux réalisés, optimiser la taille des parcelles et évaluer les possibilités de regroupement parcellaire, renouveler le parc d'engins, ... ; et faire le lien avec les actions sur les circuits-courts (06/01/2020).</p> <p>(R) Concernant la gestion des effluents d'élevage : valoriser les bonnes pratiques en matière d'épandages : (enfouir rapidement les effluents, ou au moins limiter la volatilisation d'ammoniac en utilisant des pendillards, ...) ; en matière de stockage des effluents (couverture de fosse, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Valoriser les co-bénéfices sur la biodiversité et le stockage carbone (30/01/2020).</p> <p>(R) Sensibiliser sur l'interdiction du brûlage des déchets verts et sur la limitation du labour (30/01/2020).</p>	<p style="text-align: center;">👍</p>
		<p>(R) de nombreuses actions sont déjà possibles à mettre en œuvre sans passer par un n-ième diagnostic: on peut directement passer à la mise en œuvre / cibler l'accompagnement sur le changement de pratiques (06/01/2020).</p>	<p style="text-align: center;">✗</p> <p><i>Commentaire de l'évaluateur environnementale devenu obsolète vis-à-vis du contenu de la fiche-action.</i></p>

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone	<p>(E) Intégrer les enjeux paysagers, la Trame Verte et les continuités écologiques dans la mise en œuvre opérationnel de l'action. (06/01/2020).</p> <p>(E) Valoriser aussi le potentiel de séquestration carbone des sols (06/01/2020).</p> <p>(E) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion, ou une utilisation du bois pour des chaufferies collectives permettant une meilleure combustion (06/01/2020).</p> <p>(R) Valoriser les co-bénéfices sur la biodiversité et le stockage carbone (30/01/2020).</p> <p>(E,R) Favoriser la gestion forestière pour le bois d'œuvre plutôt que pour le bois-énergie (30/01/2020).</p> <p>(R) Valorisation des déchets de la filière bois d'œuvre en bois énergie, en paillage, en amendement agricole (30/01/2020).</p> <p>(R) Réduire les pratiques de brûlage des déchets verts (30/01/2020).</p> <p>(R) Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau (30/01/2020)</p>	
2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	<i>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</i>	
2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population	<p>(R) Sensibiliser les citoyens via l'organisation d'évènements type défis famille à alimentation positive (06/01/2020).</p> <p>(R) Communiquer et valoriser les possibilités en termes d'achats en circuits courts (vente directe à la ferme, marché de producteur, AMAP, ...) (06/01/2020)</p> <p>(R) Communiquer aussi sur le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, le compostage, ... (30/01/2020).</p>	

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective	<p>(R) Intégrer dans les cahiers des charges pour la restauration collective déléguée à un prestataire des critères en termes de provenance des aliments (local, bio, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer dans les marchés publics un critère sur le caractère biologique des produits alimentaires, pour favoriser, en plus de la provenance locale, l'agriculture biologique (30/01/2020).</p> <p>Informé des bénéfices pour la santé de ce type d'alimentation (30/01/2020).</p>	👍
Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques			
3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs	<p>(E) Concernant l'arrosage des espaces publics : proposition de travailler sur la suppression des systèmes d'arrosage et le changement de pratiques (couvert végétal, paillage, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Choisir des espaces végétales adaptées moins consommatrices d'eau et ne présentant pas de risques allergènes, pour limiter les arrosages et parcelles irriguées, avant d'utiliser des équipements de goutte-à-goutte (06/01/2020).</p> <p>(E) Proscrire l'arrosage des espaces verts (et les paillages plastiques) dans les nouveaux projets et les renouvellements / modifications d'espaces verts (à inclure dans le PLUi) (06/01/2020).</p> <p>(R) Etudier également les fuites sur les réseaux (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure la question de l'infiltration des eaux pluviales, favoriser les aménagements permettant l'infiltration des eaux pluviales (à la place de l'enrobé, revêtement stabilisé) (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer également la gestion qualitative (polluants, température, ...) (06/01/2020).</p> <p>(E) Sensibiliser aussi les particuliers à l'arrêt de l'arrosage des pelouses, des voitures, ... et les encourager à récupérer l'eau de pluie pour ces usages (30/01/2020).</p>	👍

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux	<i>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</i>	
3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs	<p>(R) Pour accroître l'attractivité des centres-bourgs, intégrer également le volet végétalisation qui présente de nombreux co-bénéfices : développement du stockage carbone, amélioration de la qualité de l'air extérieur, création d'îlot de fraîcheur en période estivale, effet isolant des murs végétalisés en période hivernale (06/01/2020).</p> <p>(R) Inclure également la question de la mobilité et de l'accès aux centres bourgs par des moyens de déplacements alternatifs (zones de circulation contrainte, possibilité de parkings vélos sécurisés, ...) et la mobilité douce (06/01/2020).</p> <p>(R) Limiter la pollution lumineuse peut aussi améliorer le cadre de vie des habitants (30/01/2020).</p>	👍
3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques	<p>(R) Intégrer la sensibilisation sur les thématiques de qualité de l'air (pollen, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer le risque canicule et les îlots de chaleur urbains (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégrer les mobilités douces dans les aménagements (06/01/2020).</p>	👍
3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs	(R) Informer conjointement à la reconnaissance des espèces invasives pour réduire le risque de propagation (Rex des régions concernées et ayant déjà mis en place un certain nombre d'actions) (06/01/2020).	👍
3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement	<i>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</i>	
3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou Bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne	<p>(E) Lien la trame noire : réduction de l'éclairage public ? (06/01/2020).</p> <p>(R) En plus des travaux d'aménagement et de restauration de la TVB dans les exploitations agricoles, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires (30/01/2020).</p>	👍

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air à destination du grand public, des ERP et des élus	<p>(R) Sensibiliser aussi les habitants à l'utilisation de produits de nettoyage utilisant moins de solvants et de produits chimiques (30/01/2020).</p> <p>(R) Encourager les habitants au remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants (30/01/2020).</p>	
3.4.2	Lutter contre l'ambrosie en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées	<p>Propositions de mesures E R et C:</p> <p>(E) Gestion préventive de l'implantation de l'ambrosie Renforcer la communication sur le volet prévention (les bonnes pratiques comme par exemple le maintien de couvert végétal, paillis ou membrane textile pour limiter la prolifération sur les tas de terre / granulats, par exemple : le fauchage tardif au bord des routes) (06/01/2020).</p> <p>(R) Gestion préventive portant sur la prolifération Renforcer la sensibilisation à la reconnaissance des espèces (brochures, mini-formation à la reconnaissance des espèces, signalement des plants identifiés via un site internet dédié) Informersur les bons gestes à adopter en saison pollinique, les acteurs mobilisables (06/01/2020).</p> <p>(C) Gestion curative Informersur les procédures à suivre (rôle des entreprises, MOA, MOE) et les avantages / inconvénients des techniques (arrachage manuel, désherbage mécanique, fauchage, désherbage thermique) (06/01/2020). Prévoir pour les marchés publics une clause « ambrosie » dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (06/01/2020).</p>	

Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
4.1.1	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces	<p>(R) Privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé, pollué ou dégradé pour les aménagements cyclables (06/01/2020).</p> <p>(C) En dernier lieu, compenser les surfaces artificialisées par les aménagements (06/01/2020).</p> <p>(R) Privilégier l'utilisation de revêtements perméables permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales (06/01/2020).</p> <p>(R) Développer des aménagements sécurisés (30/01/2020).</p> <p>(R) Favoriser la multimodalité (30/01/2020).</p>	👍
4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV	<p>(R) Anticiper les risques technologiques associées : risque TMD notamment (06/01/2020).</p> <p>(R) Intégration dans les études des risques technologiques en lien avec l'agrandissement des réseaux gaz, du risque de nuisances sonores lié à la phase de chantier et du risque d'explosion (24/01/2020)</p> <p>(R) Impact potentiel sur l'artificialisation des sols à anticiper. Privilégier zone déjà artificialisée et sinon prévoir de compenser la zone (06/01/2020).</p> <p>(R) Lien avec action 1.3.4 sur la méthanisation : bioGNV envisagé ? (06/01/2020).</p> <p>(R) Anticiper l'accroissement des déplacements dans la zone d'implantation. Prendre en compte la TVB, les continuités écologiques, les enjeux paysagers et patrimoniaux dans le choix des zones d'implantation de stations GNV/bioGNV. (06/01/2020).</p>	👍
4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire	<p>(R) Promouvoir l'économie de la fonctionnalité (autopartage, ...) (06/01/2020).</p> <p>(R) Une attention particulière devra être portée aux projets d'aménagement consommateurs d'espace (aires de covoiturage, aménagements cyclables, parkings vélos, ...). L'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé.</p>	👍

N° Action	Intitulé de l'action	Mesures E R C et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), non prise en compte (✗), justification et commentaires
4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers	(E) Pour l'installation de tiers-lieux et espaces de co-working, privilégier l'utilisation de bâtiments existants en centre bourg plutôt que la construction de nouveaux bâtiments, consommateurs d'espace (06/01/2020).	👍
4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises	(R) Inscrire dans les Plans de Déplacements des objectifs en termes de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques (NOx, particules...) (06/01/2020). (R) Sensibiliser sur les bénéfices sur la santé des mobilités douces (30/01/2020).	👍
4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités	(R) Sensibiliser sur les bénéfices sur la santé des mobilités douces (30/01/2020). (R) Favoriser la multimodalité (30/01/2020).	👍
4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes	(E) Favoriser la mutualisation de ces équipements et l'utilisation de matériels seconde-main (cf. réemploi) (06/01/2020). (R) Privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé, pollué ou dégradé pour les aménagements cyclables (30/01/2020). (C) En dernier lieu, compenser les surfaces artificialisées par les aménagements (30/01/2020).	👍

7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants :

7.1 Analyse du plan d'actions du PCAET

Les tableaux suivants détaillent l'impact de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales. A noter que les actions présentées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions**. Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement. Une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatifs afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation). L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

Tableau 40 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
0/-	Dégradation potentielle de l'enjeu environnemental atténuée par la prise en compte effective des commentaires de l'EES
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
?	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (<i>utilisé principalement pour la version de travail</i>)

Tableau 41 : Analyse des incidences des actions

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique																				Commentaires						
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Milieu naturel	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et	Déplacement	Risques et nuisances	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages	Paysages	
Action transverse																												
0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET	+	+	+	+	+	+		+	+	+		+	+	+	+		+	+		+	+	+	+		+		
Axe 1: Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial																												
1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population	0	+	0	0	0/-	++		0	0	0		0/-	++	+	+		0	0		0	0	+	0		0		Le risque radon concerne la majorité des communes du territoire. Elles sont classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation énergétique du bâti si la ventilation n'est pas suffisamment performante. Aussi, il est recommandé que ce type d'action soit accompagné d'une mesure visant cet enjeu. Cela peut passer par exemple par la mise en œuvre des moyens de ventilation conjointement à tous travaux rénovation du bâti.
1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation	0	+	0	0	0/-	++		0	0	0		0/-	++	+	+		0	0		0	0	+	0		0		Le risque radon concerne la majorité des communes du territoire. Elles sont classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation énergétique du bâti si la ventilation n'est pas suffisamment performante. Aussi, il est recommandé que ce type d'action soit accompagné d'une mesure visant cet enjeu. Cela peut passer par exemple par la mise en œuvre des moyens de ventilation conjointement à tous travaux rénovation du bâti.
1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements	0	+	0	0	0/-	++		0	0	0		0/-	++	+	+		0	0		0	0	+	0		0		Le risque radon concerne la majorité des communes du territoire. Elles sont classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation énergétique du bâti si la ventilation n'est pas suffisamment performante. Aussi, il est recommandé que ce type d'action soit accompagné d'une mesure visant cet enjeu. Cela peut passer par exemple par la mise en œuvre des moyens de ventilation conjointement à tous travaux rénovation du bâti.
1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Pays	0	+	0	0	0/-	++		0	0	0		0/-	++	+	+		0	0		0	0	+	0		0		Le risque radon concerne la majorité des communes du territoire. Elles sont classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation énergétique du bâti si la ventilation n'est pas suffisamment performante. Aussi, il est recommandé que ce type d'action soit accompagné d'une mesure visant cet enjeu. Cela peut passer par exemple par la mise en œuvre des moyens de ventilation conjointement à tous travaux rénovation du bâti.

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, aménagement / urbanisme / patrimoine culturel, architectural et)	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, ...)	Paysages				
1.1.5	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics	0	+	0	0	0/-	++	0/-	0/-	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0	+	0	0	0	<p>Le risque radon concerne la majorité des communes du territoire. Elles sont classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation énergétique du bâti si la ventilation n'est pas suffisamment performante. Aussi, il est recommandé que ce type d'action soit accompagné d'une mesure visant cet enjeu. Cela peut passer par exemple par la mise en œuvre des moyens de ventilation conjointement à tous travaux rénovation du bâti.</p> <p>Le développement du bois-énergie est susceptible d'affecter les fonctionnalités écologiques de la trame boisée. Il est recommandé de maintenir des pratiques d'exploitation forestière durables et respectueuses de la biodiversité présente conjointement au développement du bois-énergie.</p> <p>Par ailleurs, le développement du bois-énergie est susceptible d'impacter la filière bois d'œuvre. Il est recommandé d'anticiper cet aspect et de privilégier l'usage du bois en bois d'œuvre puis dans un second temps en bois-énergie. Les déchets de la filière bois-d'œuvre peuvent être valorisés en bois-énergie. Le développement du solaire thermique et du PV en toiture est susceptible d'avoir une incidence sur la patrimoine architectural. L'EES recommande d'intégrer les Architectes des Bâtiments de France dans ce type de projet.</p>		
1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment	0	+	0	0	0/-	++	0	0	0	0/-	++	+	+	0	0	0	+	0	0	0	<p>Le risque radon concerne la majorité des communes du territoire. Elles sont classées en catégorie 3 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation énergétique du bâti si la ventilation n'est pas suffisamment performante. Aussi, il est recommandé que ce type d'action soit accompagné d'une mesure visant cet enjeu. Cela peut passer par exemple par la mise en œuvre des moyens de ventilation conjointement à tous travaux rénovation du bâti.</p>		
1.2.1	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		
1.2.2	Repérer et soutenir les initiatives citoyennes de transition écologique	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		
1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et déplacements			Risques et nuisances			Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages						
1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0			
1.3.1	Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR	0/-	0	0/-	0/-	0/-	++	-	-	-	0/-	++	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0/-	<p>Le développement des EnR est susceptible d'avoir des incidences négatives. Il sera nécessaire d'intégrer les enjeux patrimoniaux, le paysage, les zones Natura 2000, les continuités écologiques (TVB) et l'artificialisation des sols (diminution des surfaces d'habitats pour les espèces locales, changement de ressources alimentaires, ...) dans le développement des EnR (éolien, solaire au sol...) conformément aux commentaires et mesures ERC mentionnés dans la fiche-action correspondante.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité de l'air et indirectement sur la santé en lien avec la production d'EnR avec source de combustion (bois-énergie, méthanisation). L'EES recommande de privilégier les productions d'énergie renouvelable limitant les émissions de polluants atmosphériques (éolien, solaire, ...) en cohérence avec le potentiel du territoire.</p> <p>L'émergence de nouveaux projets de méthanisation est susceptible d'avoir une incidence négative sur les sols et la qualité des eaux en lien avec l'épandage de digestat.</p> <p>Le développement de la production EnR est susceptible d'impacter la quantité de déchets produits sur le territoire (déchets de chantier, déchets des installations en fin de vie). Cet aspect est à anticiper pour permettre une valorisation efficace des matériaux.</p>			
1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics	0	0	0	0	0/-	++	0/-	0/-	0/-	0/-	++	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0/-	<p>Bois-énergie Cette action est également susceptible d'avoir une incidence négative sur la diversité biologique et les habitats naturels en lien avec l'exploitation forestière. Cette incidence est susceptible d'être limitée par la mise en œuvre des recommandations de l'EES indiquées dans la fiche-action correspondante (intégration de mesures assurant une gestion durable de la ressource forestière et le maintien de la biodiversité).</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité de l'air et indirectement sur la santé en lien avec le développement du bois-énergie. Cette incidence peut être limitée par la mise en œuvre</p>			

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique								Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances			Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages					
																								effective des recommandations de l'EES indiquées dans la fiche action.	
1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures	0	0	0	0	+	++		0/-	0/-	0/-	+	++	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0/-	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur les enjeux paysagers et patrimoniaux. L'EES recommande d'impliquer les Architectes des Bâtiments de France au plus tôt dans ce type de projet.</p> <p>Par ailleurs, l'EES recommande d'anticiper et de réfléchir à la mise en place d'une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence sur les milieux naturels si de nouveaux bâtiments sont construits dans ce but. Aussi, l'évaluateur environnementale recommande de limiter le développement du PV aux toitures existantes.</p>	
1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux	0/-	0	0/-	0/-	0/-	+		0/-	0/-	0/-	0/-	++	0/-	0/-	++	0	0	0/-	0	0/-	0/-	0/-	0/-	<p>L'émergence de projets de méthanisation est susceptible d'impacter négativement la qualité des eaux et des sols en lien avec l'épandage de digestat. L'épandage peut également être à l'origine de nuisances olfactives et d'émissions d'ammoniac (NH3). Ces nuisances ont été signalées dans la fiche action par l'évaluateur environnemental en tant qu'éléments à anticiper. La séparation des phases liquides et solides du digestat, en compostant la phase solide et en épandant la phase liquide permet de réduire le risque de nuisances olfactives. Des études d'impacts olfactifs peuvent être également réalisées en amont pour anticiper et limiter ce type de nuisance.</p> <p>Pour prendre en compte l'enjeu de la consommation d'espace, l'EES recommande de privilégier l'installation des unités de méthanisation sur des sols déjà artificialisés ou pollués et dégradés. L'augmentation du trafic et du bruit liés à l'acheminement des matières organiques et des risques technologiques et sanitaires dans les zones d'implantation des unités seront également anticiper conformément à l'avis de l'EES formulé dans la fiche-action.</p>
1.4.1	Engager et animer une démarche d'Écologie	0	0	+	+	0	+		0	0	0	0	+	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain		Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances				Paysages		Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, aménagement / urbanisme / patrimoine culturel, architectural et)	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, ...)	Paysages						
	Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire																									
1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable																										
2.1.1	Initier un PAT	i	0	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	0	0	i	0	0	0	0	0	0	0	0	i	En l'absence d'information sur le contenu des actions du futur PAT du territoire, il n'est pas possible de conclure sur l'incidence de cette action.
2.2.1	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agroécologie et la conversion à l'agriculture biologique	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	+	0	0	0	0	++	+	+	+	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone	+	0	0	0	0	++	+	+	+	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	++	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population	0	0	0	0	++	+	0	0	0	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective	0	0	0	0	0	++	0	0	0	+	++	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques																										

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Risques et nuisances			Paysages		Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages				
3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs	0	0	++	++	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	
3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux	0	0	++	++	+	0	++	++	++	+	+	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	+	
3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs	0	0	0	0	+	+	+	+	+	+	++	0/-	0	0	0	++	0	0	+	0	0	0	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence sur la réduction des déplacements aux abords des villes, et donc indirectement d'être bénéfique pour les milieux naturels grâce à la réduction des nuisances sonores, des risques de collision et de la fragmentation des milieux.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence sur la consommation d'espace en lien avec l'installations de nouveaux aménagements. Pour limiter cette consommation d'espace, l'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé et de privilégier l'utilisation de revêtement perméable pour les aménagements cyclables afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales.</p>
3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques à travers un panel de dispositifs	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	0	+	0	+	0	+	
3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement	0	0	0	0	0	+	++	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	
3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou Bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne	0	0	+	+	0	0	++	++	++	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	++	
3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	0	0	0	0	++	0	0	0	0	+	++	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
3.4.2	Lutter contre l'ambrosie en capitalisant sur les retours	0	0	0	0	++	0	+	+	+	++	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Milieu naturel	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et	Déplacement	Risques et nuisances	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,)	Paysages	Paysages	Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles																						
	d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées																										
Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle																											
4.1.1	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces	0	0	0/-	0/-	+	++		i	i	i		+	++	0/-	0		0	0	++	0	0	+	+		0	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence sur la réduction des déplacements aux abords des villes, et donc indirectement d'être bénéfique pour les milieux naturels grâce à la réduction des nuisances sonores, des risques de collision et de la fragmentation des milieux.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence sur la consommation d'espace en lien avec l'implantation d'aménagements cyclables. Pour limiter cette consommation d'espace, l'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé et de privilégier l'utilisation de revêtements perméables afin de faciliter l'infiltrations des eaux pluviales.</p>
4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV	0	0	0	0	+	+		0/-	0/-	0/-		+	+	0/-	0		+	0	0/-	0	0/-	0/-	0/-		0	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence sur la consommation d'espaces liée à l'implantation de stations d'avitaillement GNV. L'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué et dégradé afin d'éviter l'artificialisation de terres agricoles supplémentaires. Cette action est également susceptible d'engendrer un accroissement des déplacements de véhicules motorisés drainés par la présence de stations GNV. Cet effet pourrait accentuer indirectement la fragmentation des milieux naturels. L'implantation exacte des installations devra faire l'objet d'études complémentaires pour s'assurer de l'absence d'incidence sur le réseau Natura 2000 et sur la TVB.</p>
4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire	0	0	0	0	+	+		i	i	i		+	+	i	0		0	0	++	0	0	+	+		0	<p>La nature exacte des services de mobilité développés n'est pas connue à l'heure actuelle. Une attention particulière devra être portée aux projets d'aménagement consommateurs d'espace (aires de covoiturage, aménagements cyclables, parkings vélos, ...). L'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé.</p>
4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers	0	0	0	0	+	+		+	+	+		+	++	0/-	0		0	0	++	0	0	+	+		0	<p>Privilégier l'implantation des espaces de coworking et des tiers-lieux dans du bâti existant et éviter la construction de nouveaux bâtiments consommateurs d'espaces destinés uniquement à cet usage. A noter également, que cette action est susceptible d'avoir une incidence sur la réduction des déplacements aux abords des villes, et donc indirectement d'être bénéfique pour les milieux naturels grâce à la réduction des nuisances sonores, des risques de collision et de la fragmentation des milieux.</p>

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances				Paysages	Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages					
4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises	0	0	0	0	+	++	+	+	+	+	++	0	0	0	0	++	0	0	+	+	0			
4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités	0	0	0	0	+	++	+	+	+	+	++	0	0	0	0	++	0	0	+	+	0			
4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes	0	0	0	0	+	++	+	+	+	+	++	0	0	0	0	++	0	0	+	+	0			

7.2 Profil du PCAET

Le graphique ci-dessous présente le profil du PCAET en mettant en évidence le nombre d'actions ayant des impacts positifs ou négatifs sur l'environnement.

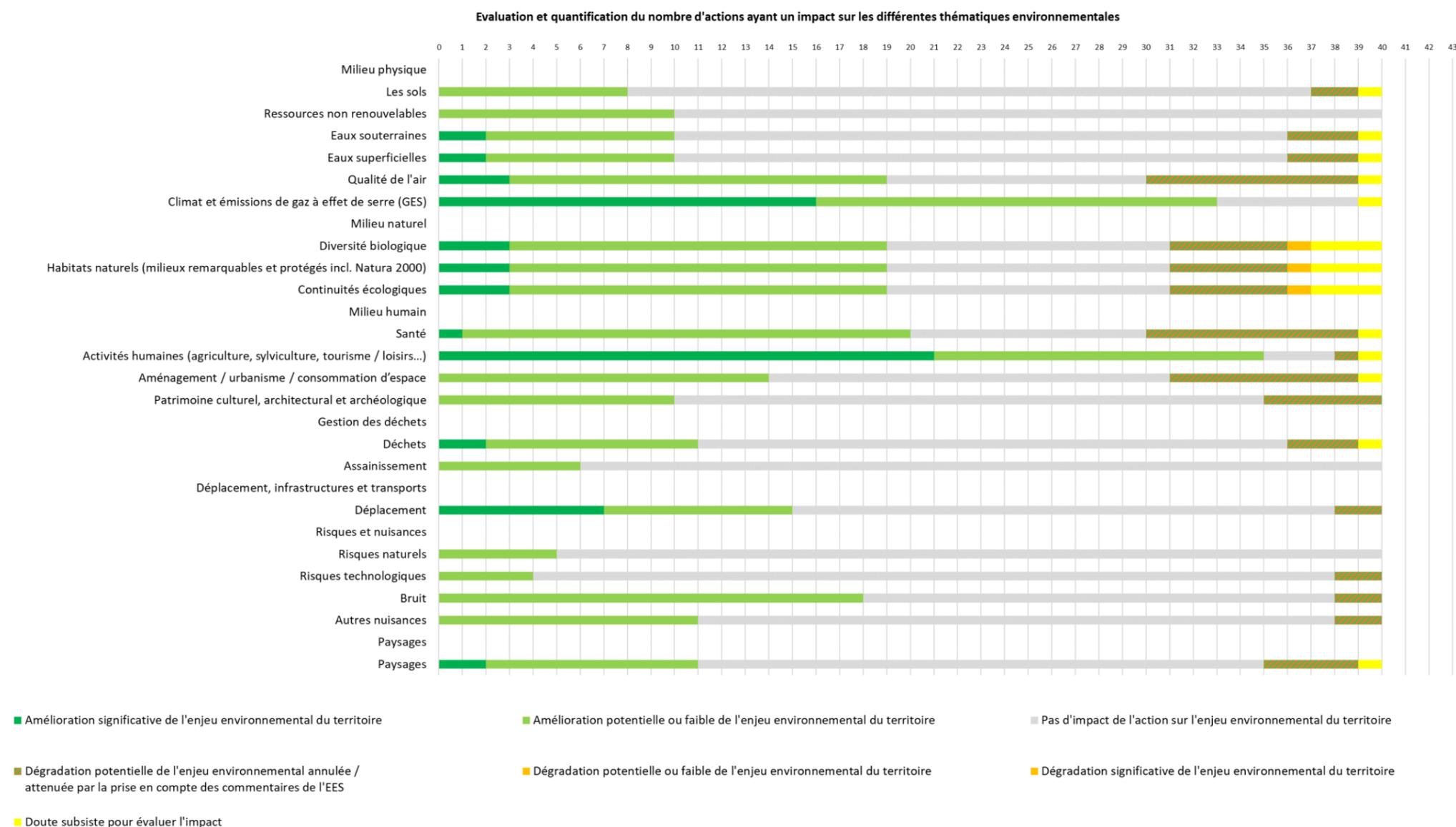


Figure 55 : Profil du PCAET

7.3 Caractéristiques des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Les tableaux de synthèse ci-après résument le caractère (direct ou indirect) et la temporalité (temporaire/permanent) des incidences potentielles de la mise en œuvre des axes du PCAET sur l'ensemble des différentes composantes environnementales analysées.

Nous distinguons en particulier :

- Les effets permanents qui sont irréversibles (ex : une construction sur un site donnée entraînera la destruction totale ou partielle d'un ou plusieurs habitats, ou d'espèces protégées) ;
- Les effets temporaires qui sont réversibles et liés à la phase de travaux ou à la mise en route du projet (ex : le bruit provoqué par les engins de chantier lors de la phase de construction ou d'exploitation).

En cas d'incidences temporaires (ex : phase de chantier) et permanentes (ex : phase d'exploitation), nous retiendrons uniquement les incidences permanentes.

Tableau 42 : Légende des tableaux d'analyse

I	Indirect
D	Direct
T	Temporaire
P	Permanent

7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

Tableau 43 : Analyse du caractère (direct/indirect) des incidences du PCAET

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique																				Commentaires							
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre	Milieu naturel	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, aménagement / urbanisme / patrimoine culturel, architectural et	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et	Déplacement	Risques et nuisances	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, ...)	Paysages	Paysages		
Action transverse																													
0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	Cette action est susceptible d'avoir des effets indirects car elle repose sur de la communication.
Axe 1: Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial																													
1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population	0	I	0	0	I	D	0	0	0	0	I	D	I	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation	0	I	0	0	I	D	0	0	0	0	I	D	I	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements	0	I	0	0	I	D	0	0	0	0	I	D	I	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Pays	0	I	0	0	I	D	0	0	0	0	I	D	I	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
1.1.5	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics	0	I	0	0	I	D	I	I	I	0	I	D	I	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment	0	I	0	0	I	I	0	0	0	0	I	I	I	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
1.2.1	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	Cette action est susceptible d'avoir des effets indirects car elle repose sur la mise en œuvre, le suivi et l'élaboration du PCAET.	
1.2.2	Repérer et soutenir les initiatives citoyennes de transition écologique	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	Cette action est susceptible d'avoir des effets indirects car elle repose sur le soutien à des initiatives citoyennes.	
1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	Cette action est susceptible d'avoir des effets indirects car elle repose sur de la sensibilisation.	
1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	D	0	0	D	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1.3.1	Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR	I	0	I	I	I	D	I	I	I	I	I	D	D	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D		
1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics	0	0	0	0	I	D	I	I	I	I	I	D	D	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D		
1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures	0	0	0	0	I	D	I	I	I	I	I	D	D	D	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D		
1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux	I	0	I	I	I	D	I	I	I	I	I	D	D	D	I	0	0	D	0	0	I	I	I	I	I	I		
1.4.1	Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire	0	0	D	D	0	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	D	0	0	0	0	0	0	0		
1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable																													
2.1.1	Initier un PAT	I	0	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I	Cette action est susceptible d'avoir des incidences indirectes en fonction du contenu des actions du futur PAT.	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain		Gestion des déchets				Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances			Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages					
2.2.1	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agroécologie et la conversion à l'agriculture biologique	I	0	I	I	I	D	D	D	D	I	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I		
2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	D	0	0	0	0	D	I	I	I	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I		
2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone	I	0	0	0	0	D	I	I	I	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I		
2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population	0	0	0	0	I	I	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective	0	0	0	0	0	I	0	0	0	I	D	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0		
Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques																									
3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs	0	0	D	D	0	0	D	D	D	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0		
3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux	0	0	D	D	0	0	D	D	D	I	I	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	I		
3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs	0	0	0	0	I	I	I	I	I	I	D	D	0	0	0	I	0	0	I	0	0	0		
3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques à travers un panel de dispositifs	I	0	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	0	0	I	I	0	I	0	0	I	Cette action est susceptible d'avoir des effets indirects car elle repose sur de la sensibilisation.	
3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement	0	0	0	0	0	0	I	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement	0	0	0	0	0	I	I	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I		
3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou Bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne	0	0	D	D	0	0	D	D	D	0	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	D	I		
3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir des effets indirects car elle repose sur de la communication.	
3.4.2	Lutter contre l'ambroisie en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées	0	0	0	0	D	0	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle																									
4.1.1	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces	0	0	I	I	I	I	I	I	I	I	D	D	0	0	0	D	0	0	I	I	0	0		
4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV	0	0	0	0	D	D	I	I	I	I	D	D	0	I	0	D	0	I	I	I	0	0		
4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire	0	0	0	0	I	I	I	I	I	I	I	I	0	0	0	I	0	0	I	I	0	0		
4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers	0	0	0	0	I	D	I	I	I	I	D	D	0	0	0	D	0	0	D	D	0	0		
4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises	0	0	0	0	I	D	I	I	I	I	D	0	0	0	0	D	0	0	D	D	0	0		
4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités	0	0	0	0	I	D	I	I	I	I	D	0	0	0	0	D	0	0	D	D	0	0		
4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de	0	0	0	0	I	D	I	I	I	I	D	0	0	0	0	D	0	0	D	D	0	0		

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique																Commentaires										
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Milieu naturel	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement		Déplacement, infrastructures et	Déplacement	Risques et nuisances	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages	Paysages	
	tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes																											

7.3.2 Temporalité des incidences

Tableau 44 : Analyse de la temporalité (permanent/temporaire) des actions

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique																				Commentaires								
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Milieu naturel	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et	Déplacement	Risques et nuisances	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages	Paysages			
Action transverse																														
0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET		P	P	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	P		P		P	P	P	P		P	
Axe 1: Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial																														
1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population		0	P	0	0	P	P		0	0	0		P	P	P	P		0	0		0		0	0	0	P	0		0
1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants dans leurs projets de rénovation		0	P	0	0	P	P		0	0	0		P	P	P	P		0	0		0		0	0	0	P	0		0
1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements		0	P	0	0	P	P		0	0	0		P	P	P	P		0	0		0		0	0	0	P	0		0
1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Pays		0	P	0	0	P	P		0	0	0		P	P	P	P		0	0		0		0	0	0	P	0		0
1.1.5	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics		0	P	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	P		0	0		0		0	0	0	P	0		0
1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment		0	P	0	0	P	P		0	0	0		P	P	P	P		0	0		0		0	0	0	P	0		0
1.2.1	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial		P	P	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	P		P		P	P	P	P		P	
1.2.2	Repérer et soutenir les initiatives citoyennes de transition écologique		P	P	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	P		P		P	P	P	P		P	
1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques		P	P	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	P		P		P	P	P	P		P	
1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements cultures et des acteurs touristiques sur le territoire		0	0	0	0	0	P		0	0	0		0	P	0	0		P	0		P		0	0	0	0		0	
1.3.1	Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR		P	0	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	0		0		0	0	0	0		P	
1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics		0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	0		0		0	0	0	0		P	
1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures		0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	0		0		0	0	0	0		P	
1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux		P	0	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		P	0		P		0	P	P	P		P	
1.4.1	Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire		0	0	P	P	0	P		0	0	0		0	P	0	0		P	0		P		0	0	0	0		0	
1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire		0	0	0	0	0	P		0	0	0		0	P	0	0		P	0		0		0	0	0	0		0	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique								Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires			
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture,)	Aménagement / urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,)	Paysages						
Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable																												
2.1.1	Initier un PAT	P	0	P	P	P	P		P	P	P		P	P	0	0		P	0		0		0	0	0	0		P
2.2.1	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agroécologie et la conversion à l'agriculture biologique	P	0	P	P	P	P		P	P	P		P	P	0	0		0	0		0		0	0	0	0		P
2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	P	0	0	0	P	P		P	P	P		0	P	0	0		0	0		0		0	0	0	0		P
2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone	P	0	0	0	0	P		P	P	P		0	P	0	0		0	0		0		0	0	0	0		P
2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	0	0	0	0	0	P		0	0	0		0	P	0	0		P	0		0		0	0	0	0		0
2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population	0	0	0	0	P	P		0	0	0		0	P	0	0		0	0		0		0	0	0	0		0
2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective	0	0	0	0	0	P		0	0	0		P	P	0	0		0	0		P		0	0	0	0		0
Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques																												
3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs	0	0	P	P	0	0		P	P	P		0	0	0	0		0	P		0		0	0	0	0		0
3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux	0	0	P	P	0	0		P	P	P		P	P	P	0		0	P		0		0	0	0	0		P
3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	0		0	0		P		0	0	P	0		0
3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques à travers un panel de dispositifs	P	0	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	P		0	0		P		P	0	P	0		P
3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement	0	0	0	0	0	0		P	P	P		0	0	0	0		0	0		0		0	0	0	0		0
3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement	0	0	0	0	0	P		P	P	P		0	0	0	0		0	0		0		0	0	0	0		P
3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou Bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne	0	0	P	P	0	0		P	P	P		0	P	P	0		0	0		0		0	0	0	P		P
3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	0	0	0	0	P	0		0	0	0		P	P	0	0		P	0		0		0	0	0	0		0
3.4.2	Lutter contre l'ambroisie en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées	0	0	0	0	P	0		P	P	P		P	P	P	0		0	0		0		0	0	0	0		0
Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle																												
4.1.1	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces	0	0	P	P	P	P		P	P	P		P	P	P	0		0	0		P		0	0	P	P		0
4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	0		P	0		P		0	P	P	P		0
4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	0		0	0		P		0	0	P	P		0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique								Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances				Paysages		Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages							
4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	P	0	0	0		P		0	0	P	P		0	
4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	0	0	0	0		P		0	0	P	P		0	
4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	0	0	0	0		P		0	0	P	P		0	
4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes	0	0	0	0	P	P		P	P	P		P	P	0	0	0	0		P		0	0	P	P		0	

7.4 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »**¹⁸ : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés zones de protection spéciale (ZPS)
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »**¹⁹ : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés zones spéciales de conservation (ZSC)



Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

On notera la présence de deux sites Natura 2000 sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu

- FR5200630, ZSC, Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette
- FR5210115, ZPS, Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette

On notera également la présence des sites Natura 2000 suivants à proximité du territoire :

- FR5200628, ZSC, Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière
- FR5200649, ZSC, Vallée du Loir de Vaas à Bazougues
- FR5212003, ZPS, Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau
- FR5212002, ZPS, Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

Ces sites ont été inclus dans l'analyse des incidences au regard de leur proximité avec le territoire.

La Figure 56 affiche les Zones Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) présentes sur les deux Communautés de Communes du PETR du Segréen : CC Anjou Bleu Communauté et CC des Vallées du Haut Anjou. La Figure 57 affiche les ZNIEFF de type I et de type II de ces mêmes communautés de communes. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt

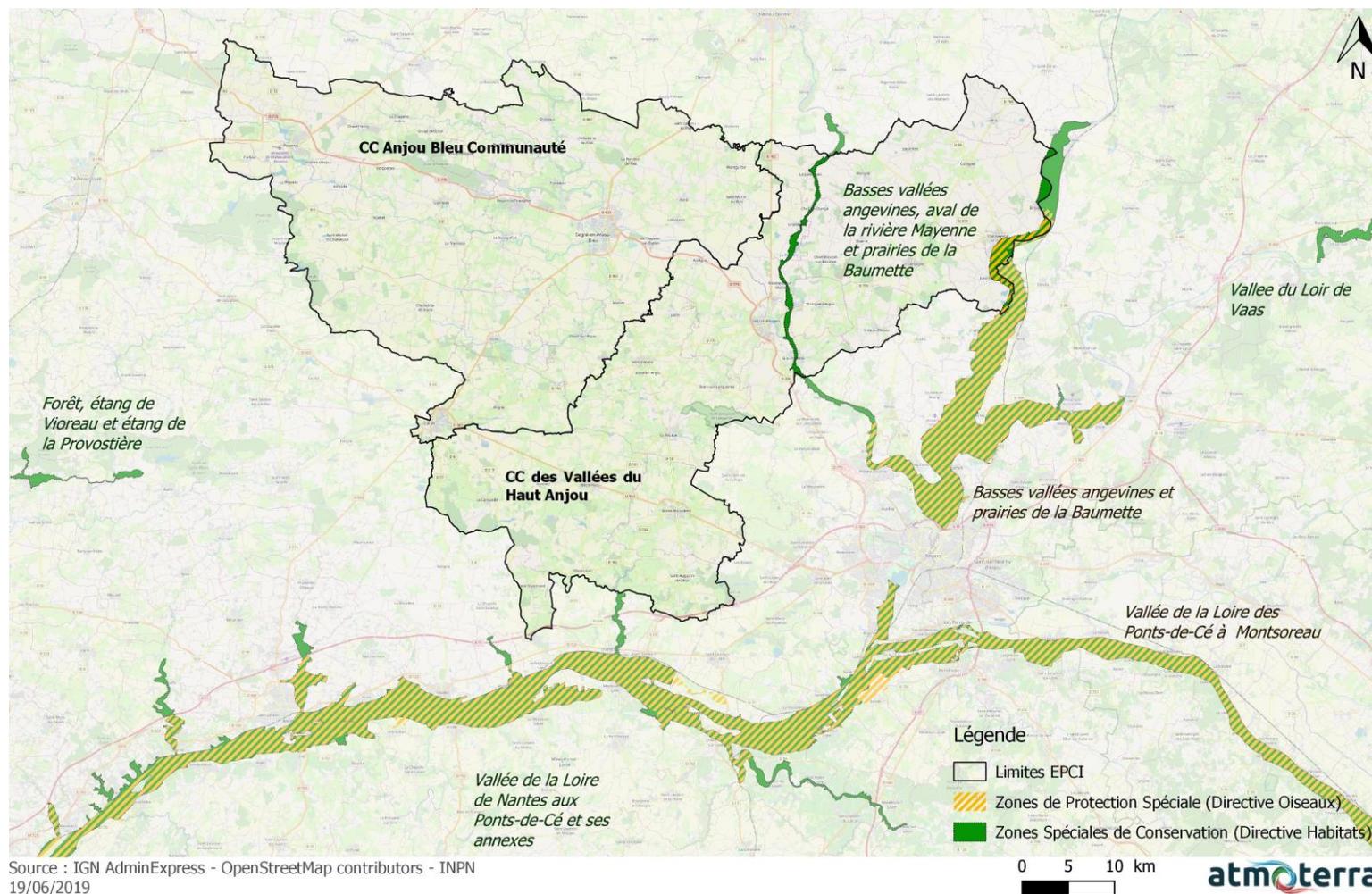
¹⁸ Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

¹⁹ Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

Ecologie Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

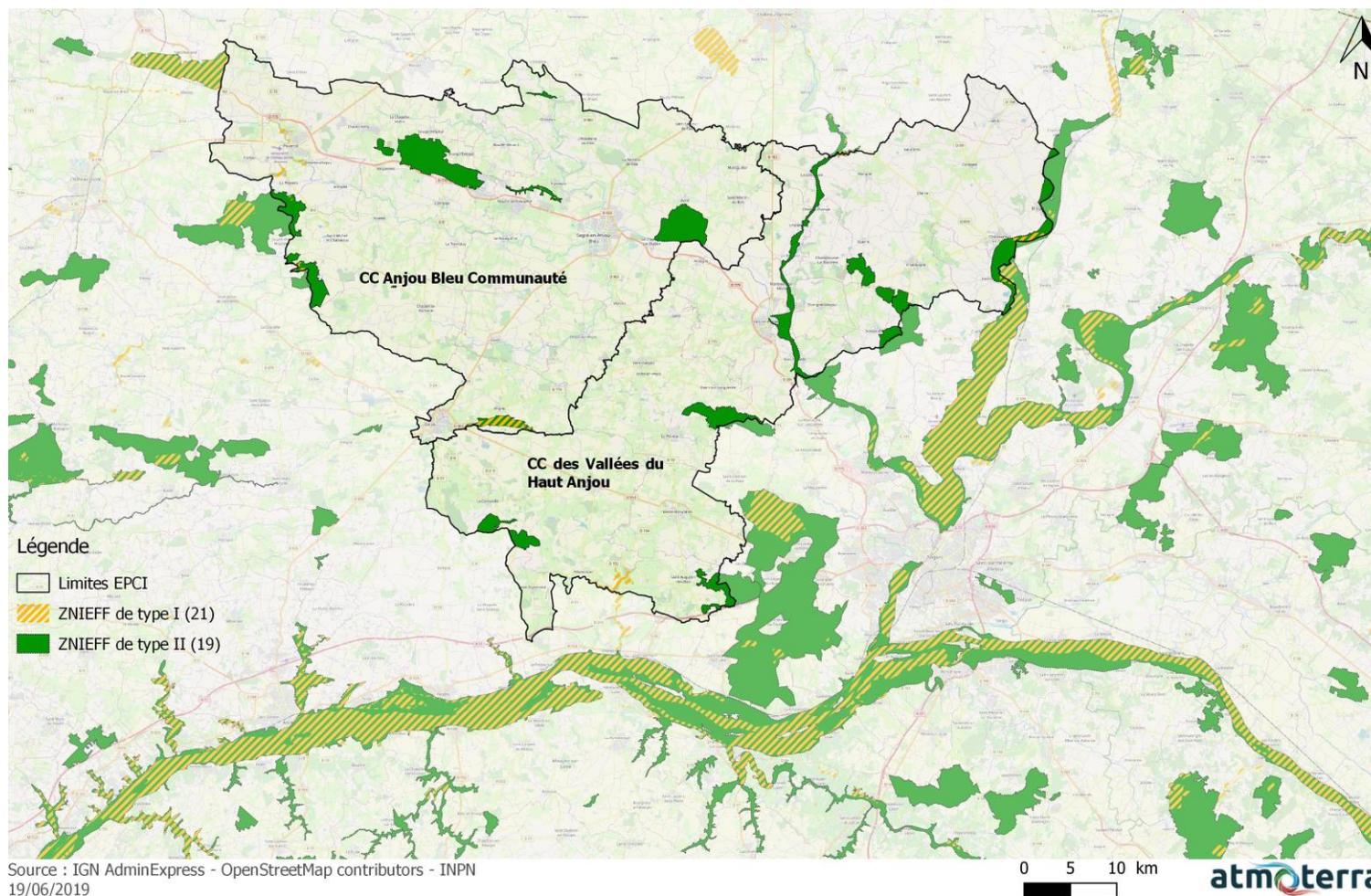
- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.²⁰

²⁰ Site Internet, Inventaire National du Patrimoine Naturel, L'inventaire ZNIEFF, consulté le 10 juin 2019



Source: Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en juin 2019

Figure 56 : Zones Natura 2000 (ZPS : Zone de Protection Spéciale et ZSC : Zone Spéciale de Conservation) du Pays de l'Anjou bleu



Source: Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et Outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en juin 2019

Figure 57 : Carte des ZNIEFF de type I et II du Pays de l'Anjou bleu

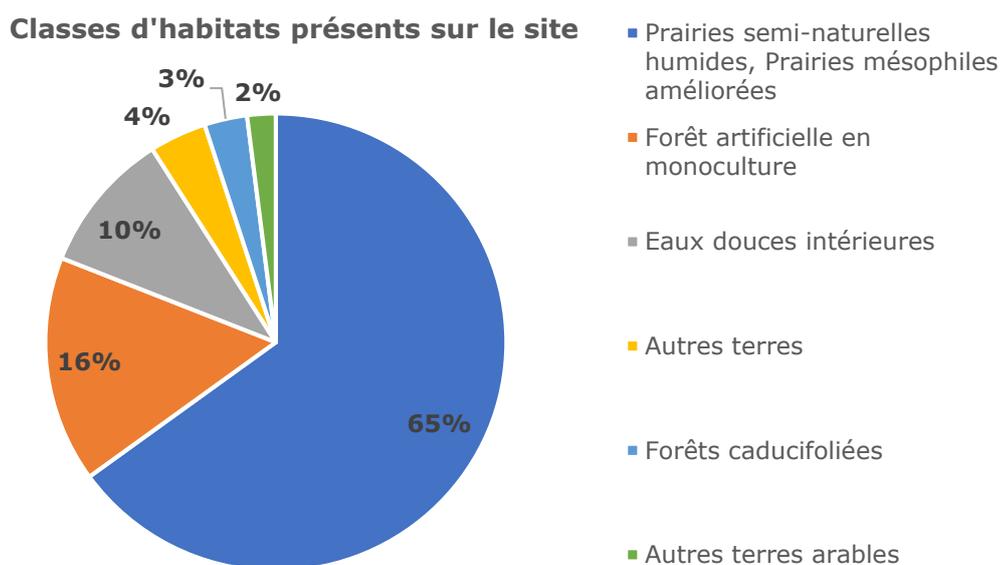
7.4.1 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (« Habitats »)

7.4.1.1 Caractéristique du site

Le site est classé ZSC depuis le 15 juillet 2015. La zone s'étend sur 9210 ha et concerne 33 communes réparties sur 2 départements : Maine-et-Loire et Mayenne. 11 communes de la CCVHA se superposent au site Natura 2000 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » : Chambellay, Champteussé-sur-Baconne, Grez-Neuville, Jaille-Yvon, Juvardail, Lion d'Angers et Thorigné d'Anjou et Les Hauts d'Anjou (dont les communes déléguées de Brissarthe, Chateauneuf-sur-Sarthe, Contigné, Marigné).

Le document d'objectifs du site FR5200630 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » a été validé le 14 et 24 octobre 2011 (par arrêté inter-préfectoral DREAL N°2011-49/53-01).

Le site Natura 2000 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » est composé d'un vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire. On y trouve différentes classes d'habitats :



Source: créé à partir de la fiche INPN FR5200630 – Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette

Figure 58 : Classes d'habitats dans les Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette

7.4.1.2 Qualité et importance du site

La forte inondabilité du site associé à une mise en valeur agricole forme des milieux et des paysages originaux. Ces zones humides présentent une importance fondamentale pour la régulation des crues et la protection des implantations humaines en aval (agglomération d'Angers puis vallée de la Loire).

Les caractéristiques et contraintes écologiques du site ainsi que le maintien d'activités socio-économiques extensives permettent le maintien de milieux aquatiques, palustres et bocagers spécifiques.

7.4.1.3 Espèces

Les espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont les suivantes :

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1308 - *Barbastella barbastellus*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*
- 1337 - *Castor fiber*

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1166 - *Triturus cristatus*

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1095 - *Petromyzon marinus*
- 1102 - *Alosa alosa*
- 1103 - *Alosa fallax*
- 5339 - *Rhodeus amarus*

Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1037 - *Ophiogomphus cecilia*
- 1041 - *Oxygastra curtisii*
- 1044 - *Coenagrion mercuriale*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 1087 - *Rosalia alpina*
- 1088 - *Cerambyx cerdo*

D'autres espèces importantes pour la faune et la flore sont présentes sur le site (amphibien comme *Bufo calamita*, mammifère comme *Eptesicus serotinus*, plante comme *Cardamine parviflora*, reptile comme *Coluber viridiflavus*).

7.4.1.4 Vulnérabilité

Le **maintien de l'élevage extensif est un facteur majeur de la conservation du site**. Par définition, l'équilibre naturel du site est très sensible à la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions diffuses du bassin versant et aux perturbations hydrauliques (niveaux d'eau, inondations d'hiver).

Enfin, le développement d'espèces envahissantes doit faire l'objet d'une surveillance et d'actions adaptées afin d'éviter des dégradations écologiques (Jussie, ragondin, Écrevisse de Louisiane notamment).

7.4.1.5 Protection et gestion réglementaires

Le site Natura 2000 présente **4 % de sa surface en site classé** (selon la loi de 1930) et **4 % de sa surface en site inscrit** (selon la loi 1930).

Le site Natura 2000 est couvert à hauteur de 3.8% par la **Zone de Convention du Patrimoine Mondial (UNESCO) : « Val de Loire entre Sully-sur-loire et Chalonnes-sur-Loire »**.

Le site Natura 2000 est aussi couvert à hauteur de 67 % par **la zone humide protégée par la convention RAMSAR : « Basses Vallées Angevines, marais de Basse-Maine et de Saint-Aubin »**.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette », pour chacun des milieux un enjeu principal a été défini :

- Milieu prairial : conservation du milieu prairial par des pratiques extensives d'élevage
- Milieux aquatiques : maintien de la dynamique naturelle fluviale, des zones d'expansion des crues et du réseau hydraulique associé
- Milieux boisés : maintien des boisements naturels, restauration du bocage et de la ripisylve.

7.4.1.6 Activités, menaces et pressions

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont présentés ci-dessous :

Tableau 45 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000

Source : INPN

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Aquaculture (eau douce et marine)	Non évaluée	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Non évaluée	Moyenne
Captages des eaux de surface	Négative	Moyenne
Carrières de sable et graviers	Négative	Moyenne
Chasse	Non évaluée	Moyenne
Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives	Négative	Moyenne
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Moyenne
Fauche intensive ou intensification	Négative	Forte
Fauche non intensive	Positive	Forte
Inondation (processus naturels)	Positive	Forte
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Forte
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)	Négative	Moyenne
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Négative	Forte
Pâturage extensif	Positive	Forte

Pâturage intensif	Négative	Forte
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Négative	Moyenne
Voies de navigation	Non évaluée	Faible
Impacts et activités sur le site aux alentours		
Espèces exotiques envahissantes	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Moyenne
Routes, sentiers et voies ferrées	Négative	Moyenne

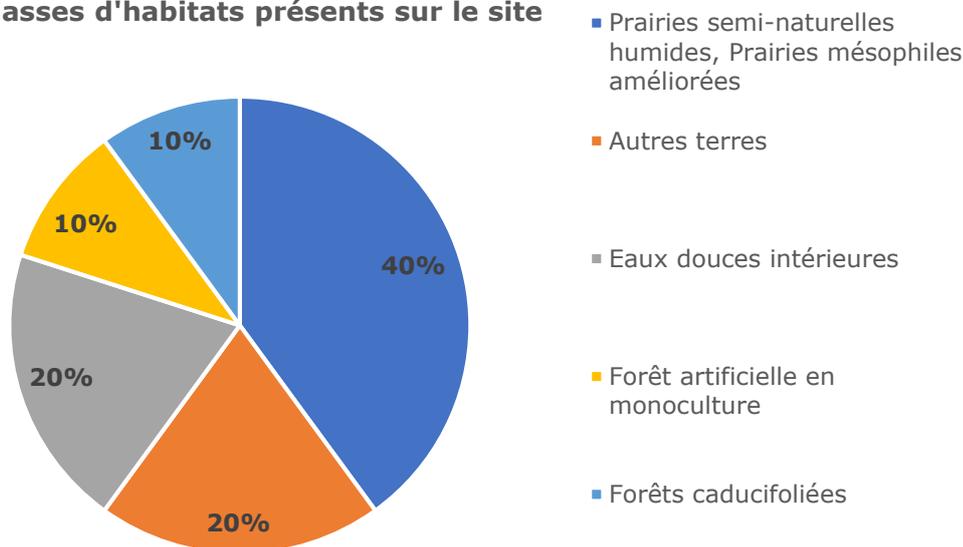
7.4.2 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (« Oiseaux »)

7.4.2.1 Caractéristique du site

Le site est classé ZPS depuis le 30 novembre 1999. La zone s'étend sur 7523 ha et concerne 21 communes du Maine-et-Loire, dont 3 de la CCVHA : Brissarthe, Châteauneuf-sur-Sarthe, Juvardeil.

Le site Natura 2000 ZPS « Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette » est composée d'un vaste complexe de zones humides regroupant les basses vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, ainsi que les prairies de La Baumette, à l'aval d'Angers. L'ensemble présente de grandes surfaces de prairies mésophiles. Le site présente également des complémentarités écologiques avec la Loire. Par ailleurs, cet espace présente un intérêt sur le plan paysager, situé aux portes de l'agglomération angevine. On y trouve différentes classes d'habitats :

Classes d'habitats présents sur le site



Source : créé à partir de la fiche INPN FR5210115 – Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette

Figure 59 : Classes d'habitats Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette

7.4.2.2 Qualité et importance du site

Les Basses Vallées Angevines sont reconnues comme zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats,

et plus particulièrement pour les oiseaux. Il abrite régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau. Il représente le plus important site de nidification du Râle des genêts dans la région des Pays de la Loire, ainsi que le premier site de France pour cette espèce menacée au niveau mondial.

Les prairies inondables sont encore bien conservées et présentent une diversité remarquable d'associations végétales en fonction du degré d'hygrométrie des sols. L'appropriation locale des politiques agri-environnementales a permis de limiter la déprise agricole et de résister à la pression de la populiculture. Le site renferme également une intéressante diversité de groupements aquatiques et palustres.

7.4.2.3 Espèces

De très nombreuses espèces d'oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil sont recensés sur le site tels que *Egretta garzetta*, *Pluvialis apricaria* ou encore *Philomachus pugnax*.



Source : Fiche INPN *Egretta garzetta*

Figure 60 : Aigrette garzette



Source : Fiche INPN *Pluvialis apricaria*

Figure 61 : Pluvier doré



Source : Fiche INPN *Philomachus pugnax*

Figure 62 : Chevalier combattant

De très nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs sont régulièrement présents sur le site et non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil tels que *Anas penelope*, *Aythya ferina* ou encore *Vanellus Vanellus*.



Source : Fiche INPN *Anas Penelope*

Figure 63 : Canard siffleur



Source : Fiche INPN *Aythya farina*

Figure 64 : Fuligule milouin



Source : Fiche INPN *Vanellus vanellus*

Figure 65 : Vanneau hupé

De nombreuses autres espèces d'oiseaux importantes sont présentes sur le site comme *Columba oenas*, *Phalacrocorax carbo* ou encore *Saxicola rubetra*.

7.4.2.4 Vulnérabilité

Le site Natura 2000 présente un risque d'abandon des prairies sur ce site où il existe de plus une réglementation des boisements.

7.4.2.5 Protection et gestion réglementaires

Le site est couvert à hauteur de 90 % par la **zone humide protégée par la convention RAMSAR « Basses Vallées Angevines »**.

Le site est également couvert à hauteur de **1% par une réserve de chasse et de faune sauvage**, et à hauteur de **1% par une réserve de pêche**.

Le site Natura 2000 présente 1 % de sa surface **en site inscrit** (selon la loi de 1930).

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette », pour chacun des milieux un enjeu principal a été défini :

- Milieu prairial : conservation du milieu prairial par des pratiques extensives d'élevage
- Milieux aquatiques : maintien de la dynamique naturelle fluviale, des zones d'expansion des crues et du réseau hydraulique associé
- Milieux boisés : maintien des boisements naturels, restauration du bocage et de la ripisylve

Des fiches actions spécifiques à la directive oiseaux ont été élaborées :

En milieux prairiaux, il s'agit des actions suivantes :

- Maintenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- Reconvertir des terres arables, des peupleraies ou des parcelles délaissées en prairie
- Conseiller les agriculteurs pour la lutte contre les espèces végétales indésirables dans les prairies sous contrat
- Expérimentation du Diagnostic Patrimoine Naturel
- Diagnostic accompagné pour l'entretien du Patrimoine Naturel
- Reconduire la réglementation des boisements
- Neutralisation des lignes électriques

En milieux boisés, il s'agit des actions suivantes :

- Favoriser un entretien extensif et concerté du réseau bocager et plus particulièrement de l'entretien des arbres têtards
- Maintenir la ripisylve par une gestion adaptée

En milieux aquatiques, il s'agit des actions suivantes :

- Entretien d'une marre
- Restaurer une marre

Pour les actions communes aux différents milieux, il s'agit de :

- Restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'état de conservation des espèces et des espaces

7.4.2.6 Activités, menaces et pressions

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont présentés ci-dessous :

Tableau 46 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000

Source : INPN

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Aquaculture (eau douce et marine)	Non évaluée	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Non évaluée	Moyenne
Captages des eaux de surface	Négative	Moyenne
Chasse	Négative	Moyenne
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Moyenne
Lignes électriques et téléphoniques	Non évaluée	Faible
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Forte
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Moyenne
Pont, viaduc	Négative	Faible
Pâturage	Positive	Forte
Routes, autoroutes	Négative	Moyenne
Sylviculture et opérations forestières	Négative	Forte
Voie ferrée, TGV	Négative	Moyenne
Voies de navigation	Non évaluée	Faible

7.4.3 Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière (« Habitats »)

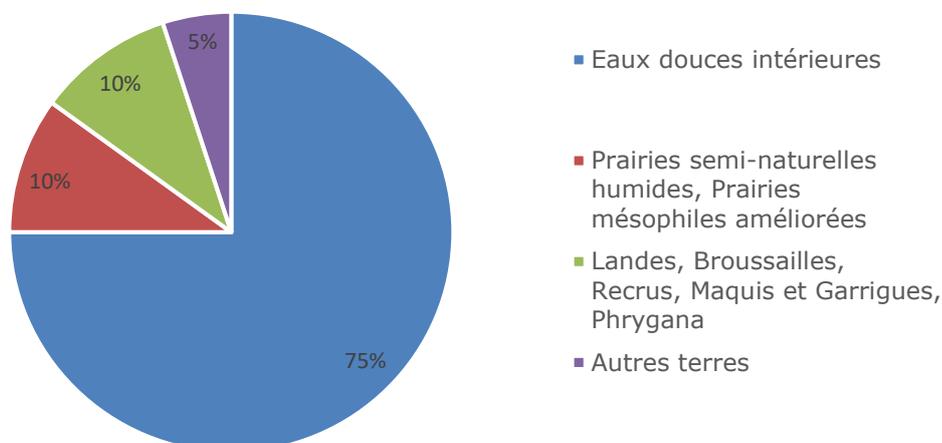
7.4.3.1 Caractéristique du site

La zone est classée ZSC depuis le 10 avril 2015. Elle s'étend sur 281 ha et concerne 4 communes de Loire-Atlantique.

Le document d'objectifs du site FR5200628 « Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière » a été validé le 1er décembre 2011.

Le site Natura 2000 est constitué d'étangs naturels et d'un réservoir artificiel créé au XIX^e siècle dont le marnage génère des grèves favorables à *Coelanthus subtilis*. Cet ensemble de zones humides, bordé en partie par un important massif forestier, constitue une unité paysagère intéressante. On y trouve différentes classes d'habitats :

Classes d'Habitats présents sur le site



Source : créée à partir de la Fiche INPN FR5200628 - Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière

Figure 66 : Classes d'Habitats Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière

7.4.3.2 Qualité et importance du site

L'ensemble d'habitats humides rencontrés sur ce site, malgré sa taille réduite, présente un intérêt certain et un bon état de conservation. Le site renferme la seule station connue en Région des Pays-de-la-Loire, de *Coelanthus subtilis*.

7.4.3.3 Espèces

Les espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont les suivantes :

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1324 - *Myotis myotis*
- 1355 - *Lutra lutra*

Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1065 - *Euphydryas aurinia*
- 1088 - *Cerambyx cerdo*

Plantes visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1831 - *Luronium natans*
- 1887 - *Coelanthus subtilis*

7.4.3.4 Vulnérabilité

Le site Natura 2000 Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière est sujet à des vulnérabilités :

- Les aménagements touristiques existants sur les berges de l'étang et projets d'extension de ces équipements.
- La gestion des niveaux d'eau du réservoir de Vioreau est liée à la navigabilité du canal de Nantes à Brest : compte tenu du regain d'intérêt pour cette activité, cette gestion ne devrait pas évoluer sensiblement.

7.4.3.5 Protection et gestion réglementaires

Le site Natura 2000 FR5200628 « Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière » n'est pas couvert par des protections particulières.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5200628 « Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière », les objectifs généraux suivants ont été retenus :

- Maintien des communautés végétales amphibies des grèves et du Coléanthe délicat
- Maintien des prairies de bas-marais oligotrophe
- Préservation des sites d'hivernage des chauves-souris et des populations de Loutre
- Maintien des communautés végétales aquatiques d'hydrophytes enracinés
- Animation

7.4.3.6 Activités, menaces et pressions

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont présentés ci-dessous :

Tableau 47 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000

Source : INPN

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Aquaculture (eau douce et marine)	Non évaluée	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Forte
Chasse	Non évaluée	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Moyenne
Sports nautiques	Non évaluée	Moyenne
Structures de sports et de loisirs	Négative	Forte
Véhicules motorisés	Négative	Forte

7.4.4 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges (« Habitats »)

7.4.4.1 Caractéristique du site

Le site est classé ZSC depuis le 15 décembre 2015. Il s'étend sur 4237 ha et concerne 14 communes réparties sur 2 départements : Maine-et-Loire et Sarthe. Le document d'objectifs du site FR5200649 « Vallées du Loir de Vass à Bazouges » a été validé le 19 novembre 2008.

Situé sur une vallée alluviale assez large présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, il est bordé par des coteaux calcaires à végétation xérophyle, creusés de nombreuses caves abritant de nombreuses espèces rares et protégées. On y trouve différentes classes d'habitats :

Classes d'Habitats présents sur le site

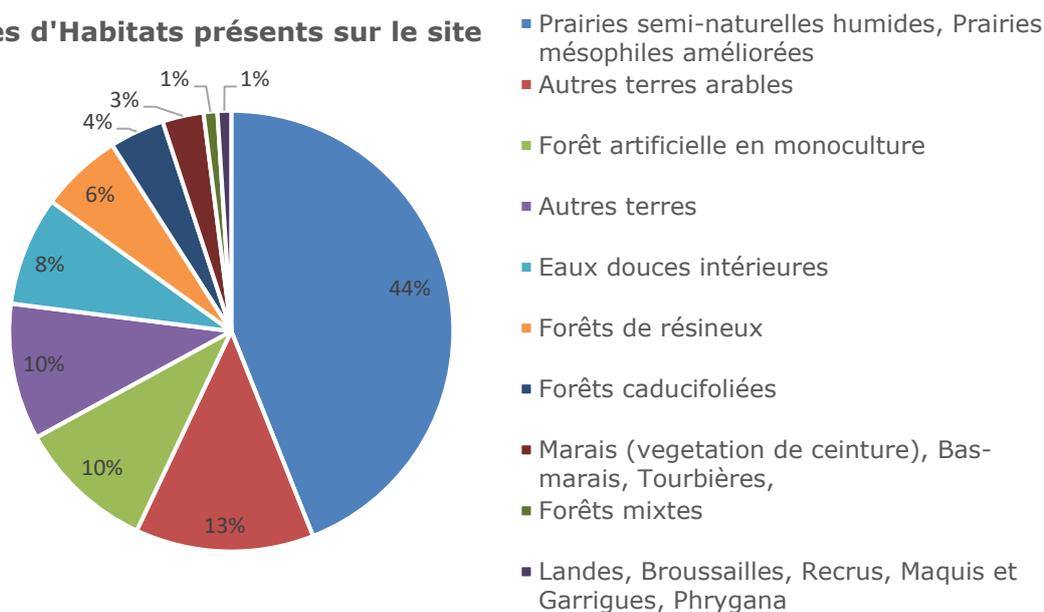


Figure 67 : Classes d'Habitats de la Vallée du Loir de Vaas à Bazouges

Source : créé à partir de la fiche INPN FR5200649 – Vallée du Loir de Vaas à Bazouges

7.4.4.2 Qualité et importance du site

Le site Natura 2000 FR5200649 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges présente un intérêt écologique et paysager remarquable. Situé au cœur d'une vallée alluviale, il constitue la limite nord de certaines espèces végétales d'affinité méditerranéenne. Les nombreuses caves creusées dans le tuffeau permettent le stationnement de belles populations de chiroptères. Enfin, il s'agit d'un axe migratoire avec sites de stationnement pour les oiseaux.

7.4.4.3 Espèces

Les espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont les suivantes :

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1305 - *Rhinolophus euryale*
- 1308 - *Barbastella barbastellus*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*
- 1337 - *Castor fiber*
- 1355 - *Lutra lutra*

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1166 - *Triturus cristatus*

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1096 - *Lampetra planeri*
- 1149 - *Cobitis taenia*
- 5315 - *Cottus perifretum*
- 5339 - *Rhodeus amarus*

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1037 - *Ophiogomphus cecilia*
- 1041 - *Oxygastra curtisii*
- 1044 - *Coenagrion mercuriale*
- 1046 - *Gomphus graslinii*
- 1060 - *Lycaena dispar*
- 1065 - *Euphydryas aurinia*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 1084 - *Osmoderma eremita*
- 1088 - *Cerambyx cerdo*
- 1092 - *Austropotamobius pallipes*
- 6199 - *Euplagia quadripunctaria*

D'autres espèces importantes pour la faune et la flore sont présentes sur le site : amphibien comme *Alytes obstetricans*, oiseau comme *Acrocephalus schoenobaenus*, invertébré comme *Leucorrhinia caudalis*, mammifère comme *Eptesicus serotinus*, plante comme *Spiranthes aestivalis*, reptile comme *Coronella austriaca austriaca*.

7.4.4.4 Vulnérabilité

L'intérêt écologique de l'ensemble de la vallée est menacé par des projets hydrauliques destinés à limiter les effets des crues, le creusement ou l'extension de ballastières, le drainage et la mise en culture de prairies humides, l'urbanisation des coteaux ou à divers aménagements touristiques, routiers ou de franchissement de cours d'eaux.

Des mesures de protection ou de gestion ont été mises en œuvre : mesures agro-environnementales, contrats et charte Natura 2000, acquisition ou location de parcelles par des associations ou par des collectivités, éducation à l'environnement.

7.4.4.5 Protection et gestion réglementaires

Le site Natura 2000 FR5200649 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges est couvert par divers régimes de propriété :

- 3 % par la collectivité territoriale
- 2 % par la propriété d'une association, groupement ou société
- 95 % par des propriétaires privée

Le site Natura 2000 est couvert à hauteur de 1 % par une réserve naturelle volontaire, à hauteur de 1 % par un site classé selon la loi 1930 et à hauteur de 1 par un site inscrit selon la loi de 1930.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges », des objectifs ont été fixés dont les suivants :

- Maintenir, gérer et recréer des arbres têtards
- Maintenir, gérer et recréer des haies
- Maintenir, gérer ou recréer des mares favorables aux espèces d'intérêt communautaire
- Entretien régulier et raisonné du cours d'eau et de la végétation des berges
- Essayer d'élargir le linéaire d'aulnaie-frênaie
- Maintenir et gérer les boisements riverains existants
- Recréer localement et densifier la ripisylve
- Limiter les fertilisations et l'utilisation de pesticides en bordure de cours d'eau et autres milieux aquatiques
- Privilégier des techniques limitant l'érosion et les sols nus en bordure de cours d'eau et autres milieux aquatiques
- Limiter les cultures dans les parcelles proches des cours d'eau
- Amélioration de la qualité de l'eau par la création de bandes ou parcelles enherbées
- Favoriser les capacités d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire des étangs tourbeux
- Maintenir ou rétablir le libre cours des rivières et des ruisseaux au cas par cas
- Favoriser la diversité des faciès de berges. Favoriser la diversité des habitats pour les espèces piscicoles
- Restauration de bras morts, canaux riches en hydrophytes ou frayères
- Eliminer les espèces invasives
- Maintenir l'habitat grottes naturelles sur le site Natura 2000 et empêcher le dérangement des Chauves-souris sur leur site d'hivernage

7.4.4.6 Activités, menaces et pressions

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont présentés ci-dessous :

Tableau 48 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000

Source : INPN

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Captages des eaux de surface	Non évaluée	Moyenne
Extraction de sable et graviers	Négative	Forte
Irrigation	Négative	Moyenne
Modifications du fonctionnement hydrographique	Négative	Forte
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Négative	Forte
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Moyenne
Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)	Positive	Moyenne
Pâturage extensif	Positive	Forte
Retournement de prairies	Négative	Forte

Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Moyenne
Véhicules motorisés	Négative	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Positive	Moyenne

7.4.5 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (« Habitats » et « Oiseaux »)

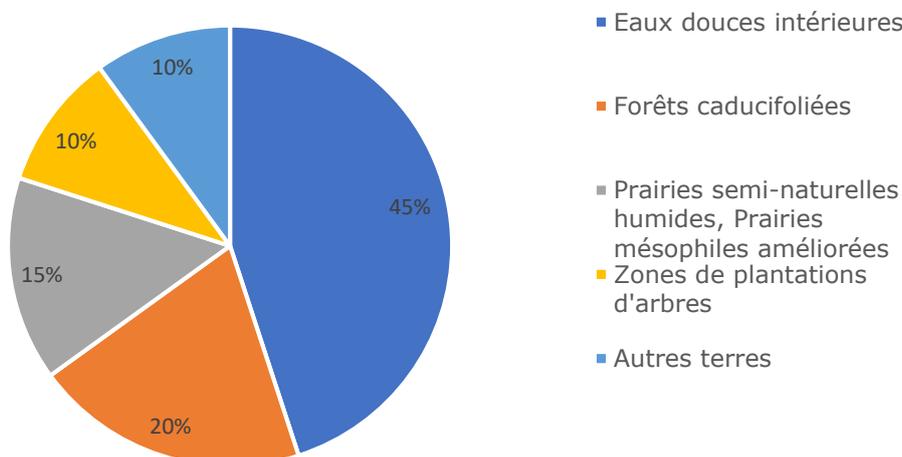
7.4.5.1 Caractéristique du site

La zone est classée ZPS depuis le 5 janvier 2006 (premier arrêté) et ZSC depuis le 10 avril 2015 (premier et dernier arrêté).

Le site ZSC s'étend sur 5161 ha et concerne 19 communes du département Maine-et-Loire. Le site ZPS s'étend sur 5157 ha et concerne 17 communes du département Maine-et-Loire.

Le site Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau est caractéristique de la vallée alluviale d'un grand fleuve, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, côteaux et falaises). La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme. Le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. On y trouve différentes classes d'habitats :

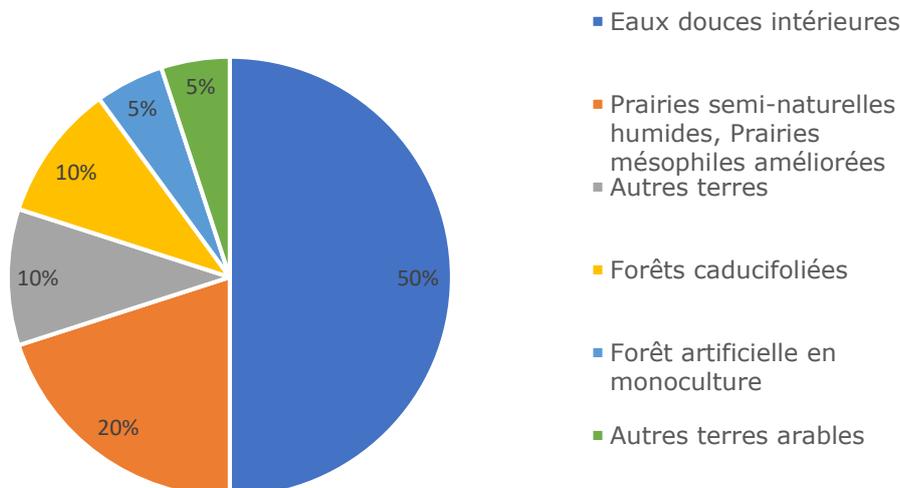
Classes d'Habitats présents sur le site ZPS



Source : Créée à partir de la Fiche INPN FR5212003 – Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

Figure 68 : Classes d'Habitats Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (ZPS)

Classes d'Habitats présents sur le site ZSC



Source : Créée à partir de la Fiche INPN FR5200629 – Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

Figure 69 : Classes d'Habitats Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (ZSC)

7.4.5.2 Qualité et importance du site

L'intérêt majeur du site réside dans les espaces périphériques au fleuve lui-même, en particulier dans les "boires" et autres milieux aquatiques à riche végétation d'hydrophytes, les prairies mésophiles à hygrophiles, les boisements ripariaux et le bocage à Frêne oxyphille. Les grèves exondées en période d'étiage présentent également un intérêt pour certaines espèces végétales.

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés favorables aux oiseaux : grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses, ...

7.4.5.3 Espèces

Sur le site classé ZSC, les espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont les suivantes :

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1305 - *Rhinolophus euryale*
- 1308 - *Barbastella barbastellus*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*

- 1337 - *Castor fiber*
- 1355 - *Lutra lutra*

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1166 - *Triturus cristatus*

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1095 - *Petromyzon marinus*
- 1099 - *Lampetra fluviatilis*
- 1102 - *Alosa alosa*
- 1103 - *Alosa fallax*
- 1106 - *Salmo salar*
- 1149 - *Cobitis taenia*
- 5339 - *Rhodeus amarus*

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1032 - *Unio crassus*
- 1037 - *Ophiogomphus cecilia*
- 1044 - *Coenagrion mercuriale*
- 1074 - *Eriogaster catax*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 1084 - *Osmoderma eremita*
- 1087 - *Rosalia alpina*
- 1088 - *Cerambyx cerdo*

D'autres espèces importantes pour la faune et la flore sont présentes sur le site : amphibien comme *Alytes obstetricans*, poisson comme *Anguilla anguilla*, invertébré comme *Gomphus simillimus*, mammifère comme *Eptesicus serotinus*, plante comme *Carex ligerica*, reptile comme *Elaphe longissima*.

Sur le site classé ZPS, on retrouve des oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE tels que :

- A026 - *Egretta garzetta*
- A132 - *Recurvirostra avosetta*
- A140 - *Pluvialis apricaria*
- A195 - *Sterna albifrons*

On retrouve également sur le site classé ZPS des oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil tels que :

- A017 - *Phalacrocorax carbo*
- A142 - *Vanellus vanellus*
- A168 - *Actitis hypoleucos*
- A179 - *Larus ridibundus*

7.4.5.4 Vulnérabilité

Certaines vulnérabilités pèsent sur le site Natura 2000 :

- Déséquilibres morphologiques et hydrauliques sur le site (restauration en cours, Plan Loire).
- Pression urbaine et touristique.
- Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles.
- Progression des espèces exotiques envahissantes.

7.4.5.5 Protection et gestion réglementaires

Le site classé ZSC est couvert par des protections aux niveaux national et régional :

- à hauteur de 29 % par un arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt biologique Ile de Parnay (1 % pour le site ZPS)
- à hauteur de 88 % par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (85 % pour le site ZPS)
- à hauteur de 2 % par une réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial (1 % par la Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA pour le site classé ZPS)
- à hauteur de 2 % par une réserve de pêche
- à hauteur de 10 % par un site classé selon la loi 1930
- à hauteur de 12 % par un site inscrit selon la loi 1930

Le site (classé ZPS et ZSC) est également protégé par la Zone de Convention du Patrimoine Mondial Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes et se situe à proximité de la zone humide protégée par la convention RAMSAR Basses Vallées Angevines, Marais de Basse-Maine.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau classé ZSC et ZPS, des enjeux et objectifs ont été fixés dont les suivants :

Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces (prioritaire)

- Prendre en compte les habitats et espèces dans la gestion du lit mineur et des berges
- Mettre en place une gestion des boires qui prenne en compte l'ensemble des composantes physiques et biologique de ses milieux
- Tenter de contrôler la prolifération des espèces végétales envahissantes
- Maintenir ou restaurer les prairies existantes, recréer de nouvelles prairies naturelles et favoriser l'accueil de l'avifaune nicheuse
- Proposer des modes de gestion conservatoire des boisements alluviaux et mise en œuvre
- Maintenir ou restaurer la libre circulation des poissons migrateurs
- Maintenir et/ou restaurer certains secteurs favorables à certaines espèces patrimoniales

7.4.5.6 Activités, menaces et pressions

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont présentés ci-dessous :

Tableau 49 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZSC

Source : INPN

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		

Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Aquaculture (eau douce et marine)	Non évaluée	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Non évaluée	Moyenne
Chasse	Non évaluée	Faible
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Négative	Forte
Extraction de sable et graviers	Négative	Faible
Fauche non intensive	Positive	Forte
Habitations dispersées	Non évaluée	Faible
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Forte
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Négative	Forte
Pont, viaduc	Non évaluée	Faible
Pâturage extensif	Positive	Forte
Routes, autoroutes	Négative	Faible
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Négative	Moyenne
Voies de navigation	Non évaluée	Moyenne
Impacts et activités sur le site et aux alentours		
Captages des eaux de surface	Négative	Moyenne
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Faible
Erosion	Négative	Faible
Espèces exotiques envahissantes	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte

Tableau 50 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZPS

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Moyenne
Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides	Négative	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Moyenne
Captages des eaux de surface	Négative	Forte
Carrières de sable et graviers	Négative	Forte
Chasse	Négative	Faible
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Négative	Forte
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Forte
Erosion	Négative	Moyenne
Habitations dispersées	Négative	Faible
Lignes électriques et téléphoniques	Négative	Moyenne
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Forte
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte
Pont, viaduc	Négative	Faible
Pâturage	Positive	Forte

Routes, autoroutes	Négative	Forte
Sylviculture et opérations forestières	Négative	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Forte
Voies de navigation, ports et constructions maritimes	Négative	Moyenne
Véhicules motorisés	Négative	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Négative	Forte
Impacts et activités sur le site et aux alentours		
Modifications du fonctionnement hydrographique	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Moyenne

7.4.6 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (« Habitats » et « Oiseaux »)

7.4.6.1 Caractéristique du site

Le site est classé ZSC depuis le 10 avril 2015 (premier et dernier arrêté) et ZPS depuis le 5 janvier 2006 (premier arrêté).

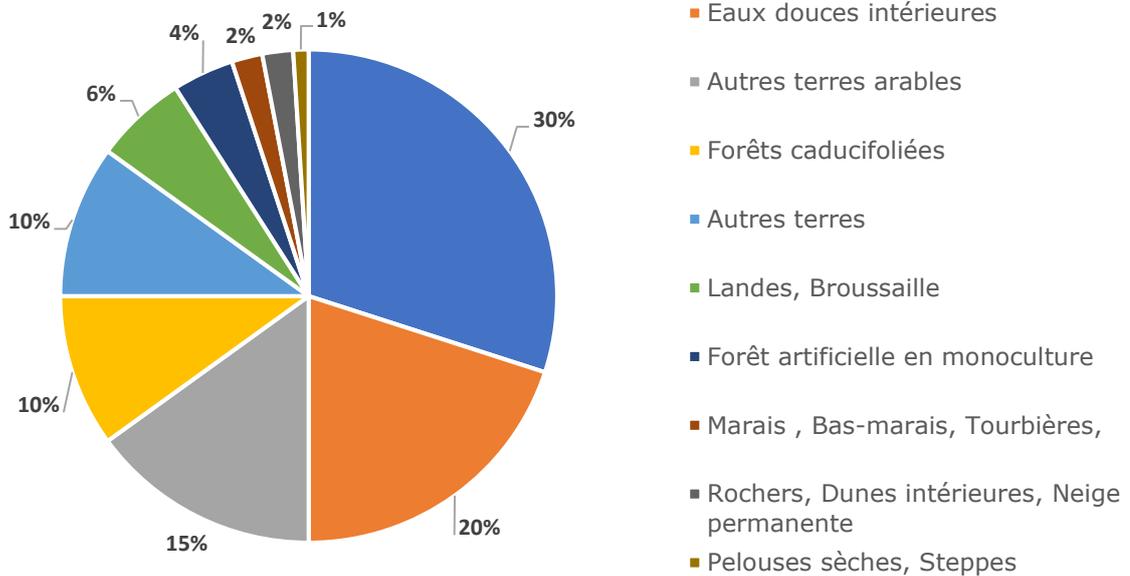
Le site classé ZSC s'étend sur 16 522 ha et celui classé ZPS sur 15 714 ha.

Le site classés ZSC et ZPS concerne deux départements : 16 communes de Loire-Atlantique et 20 communes du Maine-et-Loire.

Le site Natura 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes est caractéristique de la vallée alluviale d'un grand fleuve, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, côteaux et falaises). La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme. Le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes.

On y trouve différentes classes d'habitats :

Classes d'Habitats présents sur les site ZSC et ZPS



Source : Créée à partir de la Fiche INPN FR5212002 (ZPS) et FR5200622 (ZSC) Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

Figure 70 : Classes d'Habitats au sein de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (site classé ZPS et ZSC)

7.4.6.2 Qualité et importance du site

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. La Loire se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. La partie aval du site est marquée par le passage d'un régime fluvial à un régime estuarien. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés et souvent originales : grèves, berges vaseuses, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses, ... Les groupements végétaux présentent des zonations intéressantes en fonction du gradient d'hygrométrie et des circulations hydrauliques : végétations des eaux libres ou stagnantes de manière temporaire ou permanente en fonction des débits, groupements riverains soumis à la dynamique des marées, boisements alluviaux, zones de marais dans les parties latérales et quelques vallées adjacentes, ... La diversité des substrats, la pente, l'orientation des côtes accentuent la richesse des milieux. De nombreuses espèces animales et végétales trouvent dans la vallée les conditions nécessaires à leurs cycles biologiques, certaines sont très originales et de grande valeur patrimoniale (Angélique des estuaires, Castor, poissons migrateurs, chauves-souris). Le site est également très important pour les oiseaux et fait aussi à ce titre partie du réseau Natura 2000.

7.4.6.3 Espèces

Sur le site classé ZSC, les espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont les suivantes :

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*

- 1305 - *Rhinolophus euryale*
- 1308 - *Barbastella barbastellus*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*
- 1337 - *Castor fiber*
- 1355 - *Lutra lutra*

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1166 - *Triturus cristatus*

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1095 - *Petromyzon marinus*
- 1099 - *Lampetra fluviatilis*
- 1102 - *Alosa alosa*
- 1103 - *Alosa fallax*
- 1106 - *Salmo salar*
- 1149 - *Cobitis taenia*
- 5339 - *Rhodeus amarus*

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1032 - *Unio crassus*
- 1037 - *Ophiogomphus cecilia*
- 1044 - *Coenagrion mercuriale*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 1084 - *Osmoderma eremita*
- 1087 - *Rosalia alpina*
- 1088 - *Cerambyx cerdo*
- 6199 - *Euplagia quadripunctaria*

Plantes visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1428 - *Marsilea quadrifolia*
- 1607 - *Angelica heterocarpa*

D'autres espèces importantes de faune et de flore sont présentes sur le site ZSC : amphibien comme *Bufo calamita*, poisson comme *Anguilla anguilla*, invertébré comme *Gomphus flavipes*, mammifère comme *Arvicola sapidus*, plante comme *Aceras anthropophorum* et reptile comme *Elpaha longissima*.

Certaines espèces d'oiseaux présents sur le site Natura 2000 sont visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE tels que par exemple :

- A140 - *Pluvialis apricaria*
- A193 - *Sterna hirundo*
- A151 - *Philomachus pugnax*

Des oiseaux migrateurs régulièrement sont également présents sur le site mais non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil tels que par exemple :

- A054 - Anas acuta
- A142 - Vanellus vanellus
- A156 - Limosa limosa
- A179 - Larus ridibundus

D'autres espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire telles que : *Riparia riparia* ou encore *Locustella naevia*.

7.4.6.4 Vulnérabilité

Certaines vulnérabilités pèsent sur le site Natura 2000 :

- Déséquilibres morphologiques et hydrauliques sur le site (restauration en cours, Plan Loire).
- Pression urbaine et touristique.
- Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles.
- Progression des espèces exotiques envahissantes.

7.4.6.5 Protection et gestion réglementaires

Le site Natura 2000 est couvert par des protections aux niveaux national et régional :

- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique (Ilot du buisson Marion, Grèves du Bois Vert) (ZPS : 1% / ZSC : 0.4 %)
- Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA (ZPS : 1% / ZSC : 1 %)
- Réserve naturelle régionale
- Secteur sauvegardé
- Site classé selon la loi 1930
- Site inscrit selon la loi 1930

Le site est également protégé aux niveaux international par la Zone de Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Val de Loire) et par la Zone humide protégée par la convention RAMSAR (Basses Vallées Angevines, Marais de Basse-Maine et de Saint-Aubin).

7.4.6.6 Activités, menaces et pressions

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont présentés ci-dessous :

Tableau 51 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZSC

Source : INPN

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Aquaculture (eau douce et marine)	Non évaluée	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Moyenne
Chasse	Non évaluée	Moyenne
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Négative	Faible
Erosion	Non évaluée	Moyenne
Extraction de sable et graviers	Négative	Faible
Fauche non intensive	Positive	Forte

Habitations dispersées	Négative	Faible
Inondation (processus naturels)	Positive	Forte
Lignes électriques et téléphoniques	Non évaluée	Moyenne
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Forte
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Négative	Faible
Pâturage extensif	Positive	Forte
Routes, sentiers et voies ferrées	Négative	Moyenne
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Négative	Moyenne
Impacts et activités sur le site et aux alentours		
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Faible
Espèces exotiques envahissantes	Négative	Moyenne
Modifications du fonctionnement hydrographique	Négative	Forte
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Moyenne

Tableau 52 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur la zone Natura 2000 sur le site classé ZPS

Libellé	Influence	Intensité
Impacts et activités sur le site		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Moyenne
Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides	Négative	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Moyenne
Captages des eaux de surface	Négative	Moyenne
Carrières de sable et graviers	Négative	Forte
Chasse	Négative	Moyenne
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Négative	Moyenne
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Forte
Erosion	Négative	Moyenne
Espèces exotiques envahissantes	Négative	Moyenne
Extraction de sable et graviers	Négative	Forte
Habitations dispersées	Négative	Faible
Inondation (processus naturels)	Positive	Forte
Lignes électriques et téléphoniques	Négative	Moyenne
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Forte
Piétinement, surfréquentation	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte
Pont, viaduc	Négative	Moyenne
Pâturage	Positive	Forte
Routes, autoroutes	Négative	Moyenne
Sports nautiques	Négative	Moyenne
Sylviculture et opérations forestières	Négative	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Forte
Voie ferrée, TGV	Négative	Moyenne
Voies de navigation	Négative	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Négative	Forte

Impacts et activités aux alentours du site		
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Moyenne
Impacts et activités sur le site et aux alentours		
Modifications du fonctionnement hydrographique	Négative	Moyenne

7.4.7 Synthèse des principales menaces sur les sites Natura 2000

Le Pays de l'Anjou bleu présente 2 sites Natura 2000 (classés à la fois au titre de la directive Oiseaux et de la directive Habitats) et 4 sites à proximité du territoire. Les menaces communes les plus fréquentes sur ces sites Natura 2000 sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous :

Tableau 53 : Principaux impacts négatifs et positifs sur les sites Natura 2000 situés sur ou à proximité du territoire

Source : INPN, données formatées par ATMOTERRA

	Sites sur le territoire		Sites voisins du territoire				Total général
	FR5200630	FR5210115	FR5200628	FR5200649	FR5212002	FR5212003	
Activités, menaces, pressions							
Influence négative	14	14	4	9	27	23	91
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	1	1		1	1	1	5
Aquaculture (eau douce et marine)		1			1	1	3
Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides					1	1	2
Autres intrusions et perturbations humaines		1	1		1	1	4
Captages des eaux de surface	1	1			1	1	4
Carrières de sable et graviers	1				1	1	3
Chasse		1			1	1	3
Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives	1						1
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles					1	1	2
Endigages, remblais, plages artificielles	1	1			1	1	4
Erosion					1	1	2
Espèces exotiques envahissantes	1				1		2
Extraction de sable et graviers				1	1		2
Fauche intensive ou intensification	1						1
Habitations dispersées					1	1	2
Irrigation				1			1
Lignes électriques et téléphoniques		1			1	1	3
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	1	1			1	1	4

	Sites sur le territoire		Sites voisins du territoire				Total général
	FR5200630	FR5210115	FR5200628	FR5200649	FR5212002	FR5212003	
Activités, menaces, pressions							
Influence négative	14	14	4	9	27	23	91
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)	1						1
Modifications du fonctionnement hydrographique				1	1	1	3
Pâturage intensif	1						1
Piétinement, surfréquentation					1		1
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	1			1			2
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	1	1	1	1	2	2	8
Pont, viaduc		1			1	1	3
Retournement de prairies				1			1
Routes, autoroutes		1			1	1	3
Routes, sentiers et voies ferrées	1						1
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	1						1
Sports nautiques					1		1
Structures de sports et de loisirs			1				1
Sylviculture et opérations forestières		1			1	1	3
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques				1	1	1	3
Véhicules motorisés			1	1		1	3
Voie ferrée, TGV		1			1		2
Voies de navigation		1			1		2
Voies de navigation, ports et constructions maritimes						1	1

	Sites sur le territoire		Sites voisins du territoire				Total général
	FR5200630	FR5210115	FR5200628	FR5200649	FR5212002	FR5212003	
Activités, menaces, pressions							
Influence négative	14	14	4	9	27	23	91
Zones urbanisées, habitations					1	1	2
Influence positive	3	1		3	2	1	10
Fauche non intensive	1						1
Inondation (processus naturels)	1				1		2
Pâturage		1			1	1	3
Pâturage extensif	1			1			2
Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)				1			1
Zones urbanisées, habitations				1			1
Total général	17	15	4	12	29	24	101

En revanche, il est important de rappeler certaines menaces qui sont spécifiques à un seul site Natura 2000 mais restent néanmoins importantes.

- Le site Natura 2000 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (site ZSC) souffre des dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives, des modifications des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...) et du pâturage intensif.
- Le site Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges présente des menaces liées à l'irrigation et au retournement de prairies.

7.4.8 Continuités écologiques identifiées

7.4.8.1 Présentation

- **Niveau national et européen**

La participation du territoire aux continuités à plus grand échelle s'exprime essentiellement pour l'**avifaune**. En effet, de nombreux espaces situés à proximité du territoire sont identifiés comme zones de repos, de nourrissage et de nidification (basses vallées angevines, vallée de la Loire...) car situés sur des grandes voies de migration nationales et internationales.

La Figure 71 suivante montre que le Pays de l'Anjou bleu se situe **entre 2 grands couloirs de migration** : un partant de l'estuaire de la Loire et passant par le nord du Mans (4) et l'autre partant également de l'estuaire de la Loire et suivant le cours de ce fleuve (5).

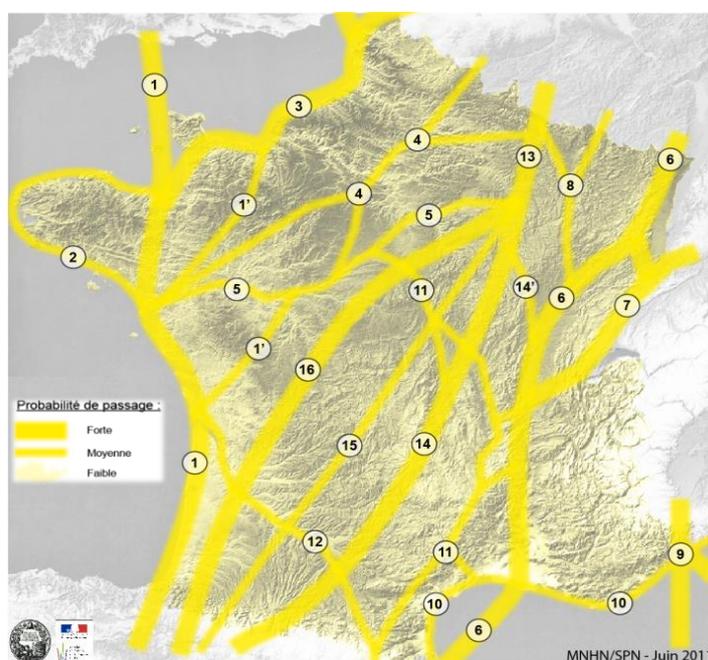


Figure 71 : Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB

Source : Annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

- **Niveau régional**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux différents milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la trame verte et bleue finale.

La carte (Figure 72) issue du SRCE Pays-de-la-Loire permet d'identifier et localiser différents réservoirs de biodiversité sur le territoire :

- Les **réservoirs de biodiversité terrestre**, correspondant à diverses sous-trames : boisée, bocagère, humide et milieux ouverts, épars sur tout le territoire.

Sur le Pays d'Anjou Bleu, quelques réservoirs identifiés dans le SRCE sont « *Bocage segréen* », « *Bocage de Saint-George-sur-Loire et Vallée de la Romme* », « *Bocage angevin* », « *Forêt de Chanveaux* », « *Bois de Vallière et Bois des Essarts* », « *Bocage de la Cornuaille* »...

- La **sous-trame aquatique**, correspondant au linéaire de cours d'eau et espaces de mobilités associés, identifiés comme réservoirs dans la TVB régionale.

De nombreux cours d'eau du territoire sont identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le SRCE, en particulier à l'ouest, tels que la Verzée, l'Araize, l'Argos, l'Oudon (depuis Segré jusqu'à sa confluence avec la Mayenne), la Mayenne (et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne)...

Ces réservoirs de biodiversité correspondent, entre autres, à des zones d'inventaire ZNIEFF ou des sites protégés du réseau Natura 2000.

Quatre types de corridors écologiques sont identifiés sur le territoire :

- Des **corridors aquatiques**, liés aux cours d'eau ;
- Des **corridors territoriaux**, généralement **bocagers**, permettant la circulation d'un grand nombre d'espèces terrestres et situés à l'est du territoire (au nord-est de la CC des Vallées du Haut-Anjou) ;
- Des **corridors vallées**, assurant des connexions entre des réservoirs des sous-trames terrestres et aquatiques/humides via les cours d'eau, ripisylves, prairies, bocage en bordure de cours d'eau... Sur le territoire, plusieurs zones de corridors vallées sont identifiées : vallée de la Mayenne, vallée de l'Oudon, vallée de l'Housseau...
- Des **corridors linéaires**, principalement à l'ouest du territoire. Ils représentent un principe de connexion entre plusieurs réservoirs de biodiversité.

Plusieurs éléments fragmentent néanmoins les continuités écologiques du Pays Vallée du Loir :

- Les **tâches d'urbanisation** ;
- Les **infrastructures de transport**, dont le niveau et le caractère fragmentant sont qualifiés selon le trafic, la largeur ou le nombre de voies, la présence de clôtures... (2 zones de rupture de continuités identifiées/points de conflits) ;
- Concernant la continuité aquatique, environ 200 **obstacles à l'écoulement** sont recensés dans le périmètre du territoire dans le SRCE : seuils en rivières, obstacles induits par un pont, barrages.

Les cartes (Figure 73, Figure 74, Figure 75) présentent respectivement les zones d'incidences potentielles pour l'avifaune et les chiroptères, liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire, le niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes ainsi que les zones d'incidences potentielles pour les chiroptères liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire. Sur ces cartes, l'implantation du Pays de l'Anjou bleu est matérialisée par un rectangle bleu.

7.4.8.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000

Les sites Natura 2000 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » classés au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux » sont eux même des réservoirs de biodiversité importants. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) qui borde la vallée de la Mayenne de la commune de La Jaille-Yon au nord du territoire jusqu'à Grez-Neuville au sud du territoire est liée par un corridor de type territoire (souvent bocagers) à la Zone de Protection Spéciale située au Nord-Est du territoire au niveau des communes de Châteauneuf-sur-Sarthe et Juvardeil (Figure 72).

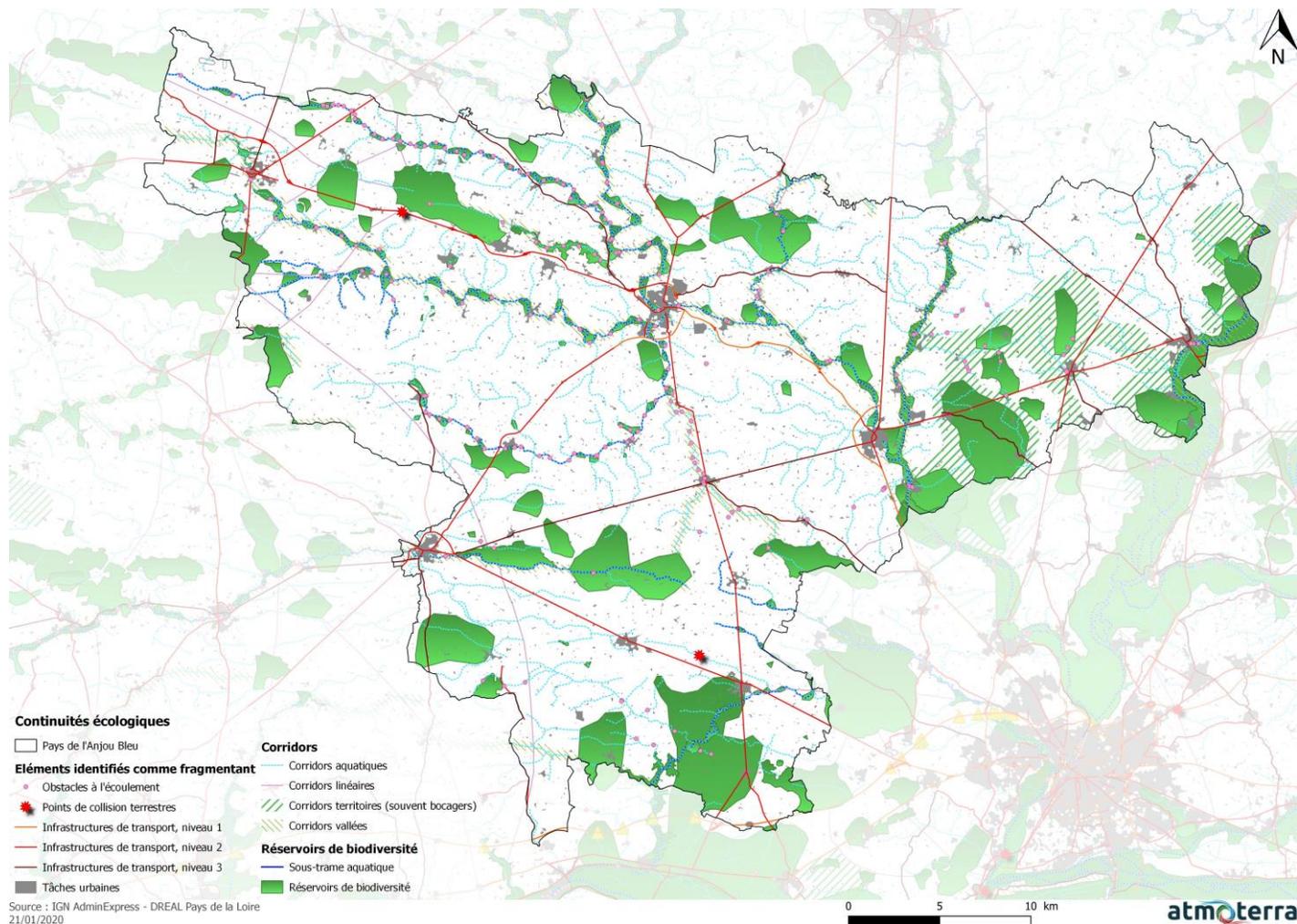


Figure 72 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Source: DREAL Pays de La Loire-SIGLOIRE

Carte n°1 : zones d'incidences potentielles pour l'avifaune liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire

Emprise du territoire

LÉGENDE
Se référer à la partie 2 du rapport qui précise les présentations à appliquer selon les différents contextes.

Zones d'incidences potentielles en période de reproduction

Niveaux d'incidences potentielles

- Fort
- Assez fort
- Moderé
- Faible ou à préciser

Études d'impact à adapter selon le niveau d'incidences et les préconisations présentes dans le guide.

Zones d'incidences potentielles en période de migration

- Couloirs de migration identifiés
Axes de migration connus et déplacements journaliers de certaines espèces. Une forte attention doit être portée sur ces secteurs.
- Couloirs de migration présumés
Axes présumés pour la migration mais ni la localisation, ni l'importance ne sont connues. Il convient d'être vigilant à proximité de ces secteurs.
- Migration diffuse
L'ensemble de la région est concernée par une migration diffuse de l'avifaune, notamment les passereaux mais également les migrateurs nocturnes et les oiseaux d'eau.
- Migration en mer
Concerner principalement les espèces d'oiseaux marins.

Zones d'incidences potentielles en période d'hivernage

- Sites majeurs d'hivernage et de halte migratoire
- Principaux dortoirs de hérons
- Principaux dortoirs de busards

Autres zones d'incidences potentielles

- Sites forestiers et bocagers à enjeux

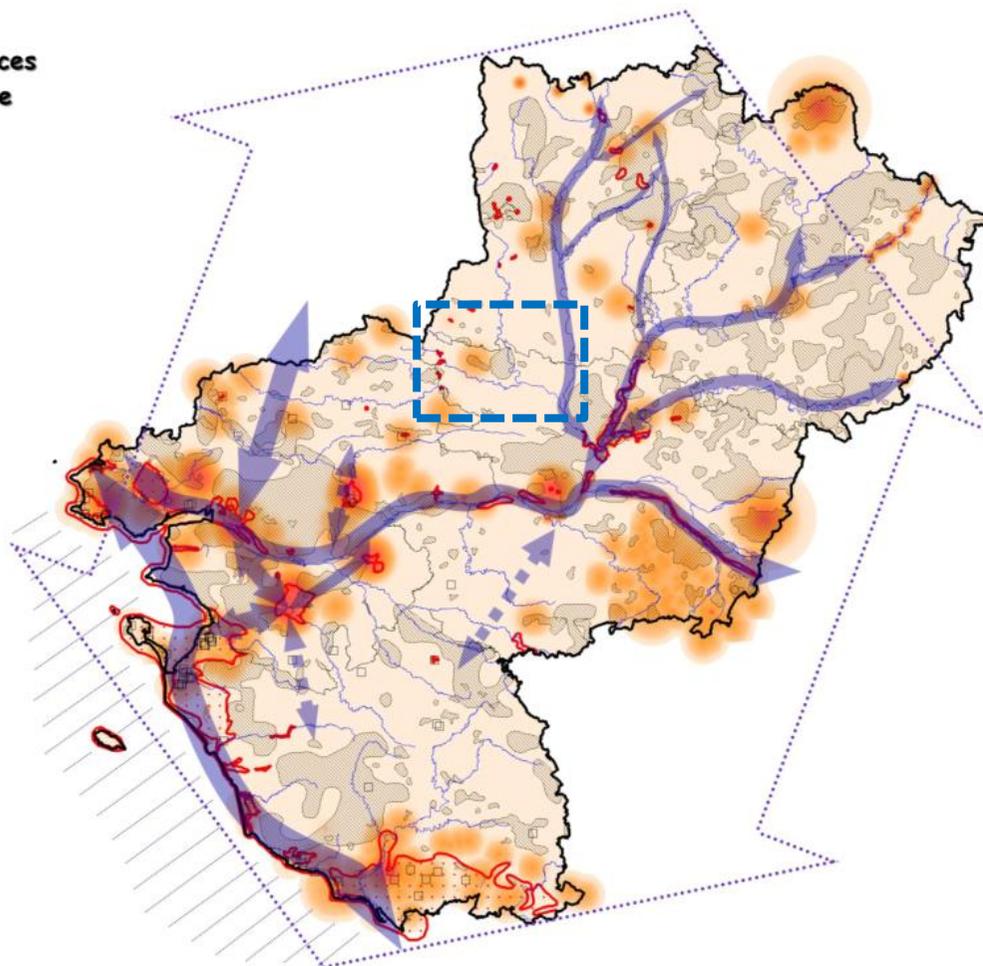


Figure 73 : Zones d'incidences potentielles pour l'avifaune liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire

Source : LPO Pays de la Loire; décembre 2010, Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire, Identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impacts

Carte n°2 : niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes

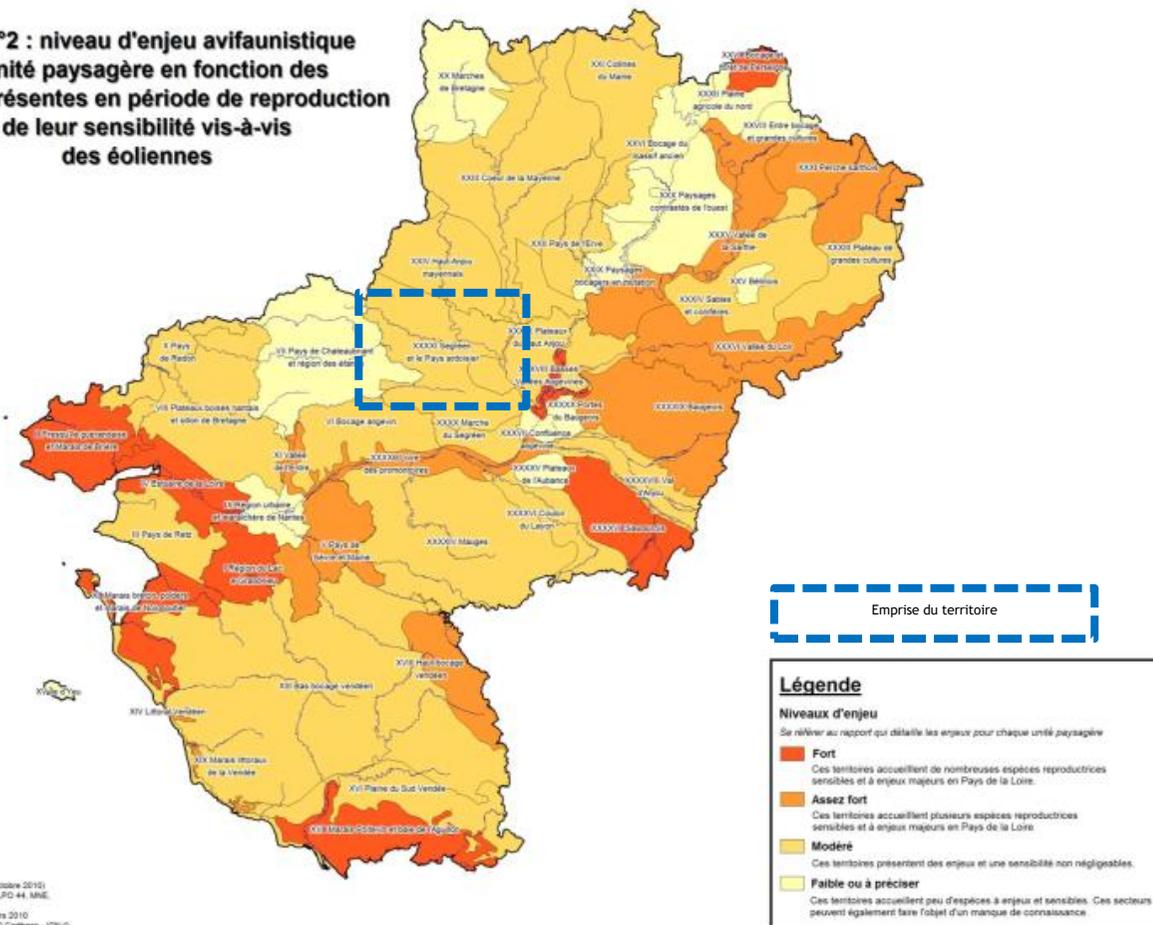


Figure 74 : Niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes

Source : LPO Pays de la Loire; décembre 2010, Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire, Identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impacts, Décembre 2010

**Carte n°4 : zones d'incidences
potentielles pour les
Chiroptères liées
à l'implantation d'éoliennes
en Pays de la Loire**

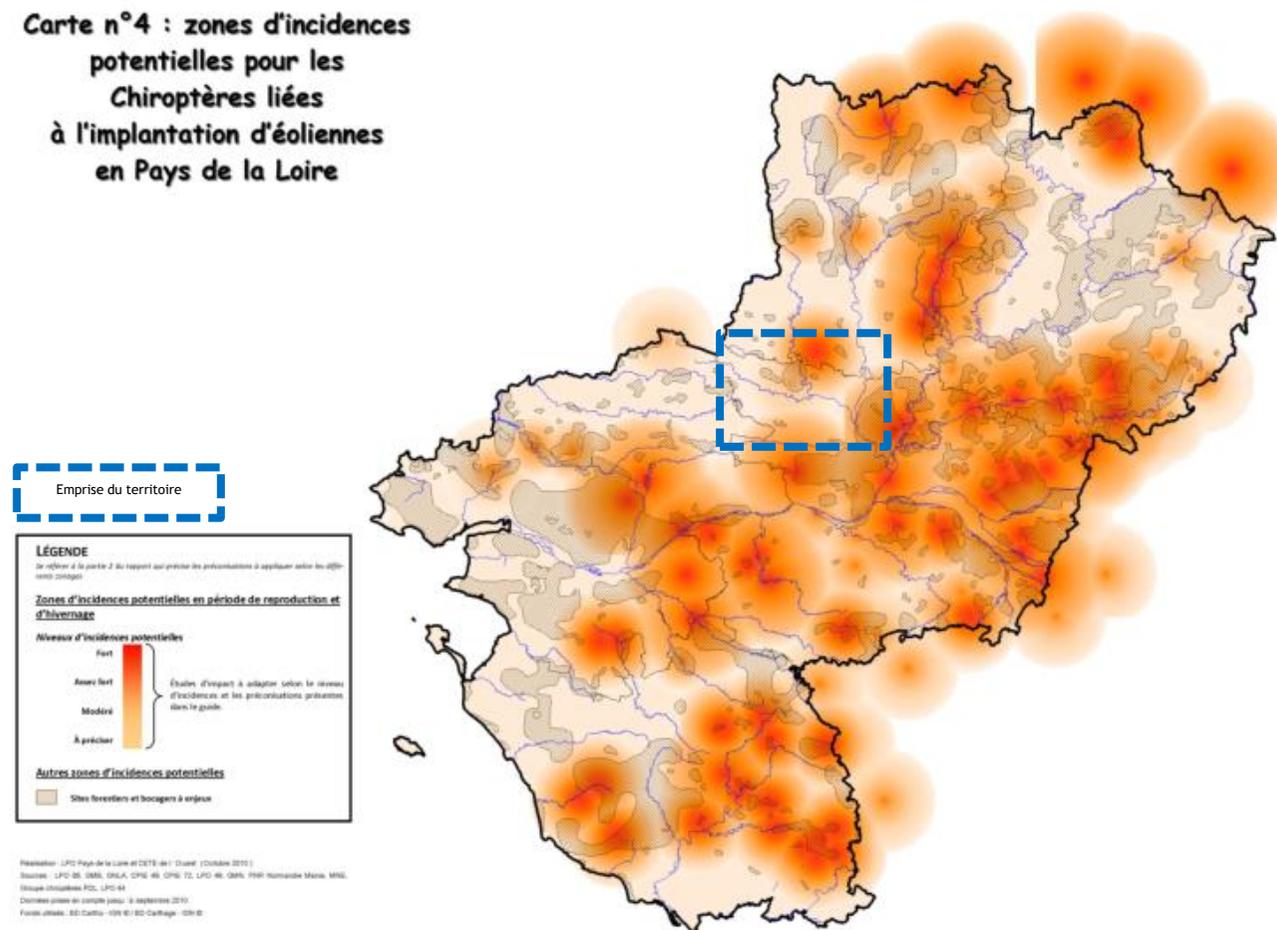


Figure 75 : Zones d'incidences potentielles pour les chiroptères liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire

Source : LPO Pays de la Loire; décembre 2010, Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire, Identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impacts, Décembre 2010

7.4.9 Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET

L'analyse des incidences du programme d'actions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu sur les zones Natura 2000 situées sur son territoire ou à proximité est présentée en détail dans la partie suivante. L'incidence du programme d'actions sur les continuités écologiques identifiées par la Trame Verte et Bleue est également intégrée à l'analyse.

7.4.9.1 Analyse de l'axe 0 : Action transverse

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire**

L'action transverse « *Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET* » **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les milieux naturels et par conséquent sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** en lien avec la sensibilisation sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET.

- **Zones Natura 2000 situées hors du territoire**

Au vu du périmètre d'intervention de l'action transverse « *Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET* », cette action **n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.**

- **Trame Verte et Bleue**

L'action transverse « *Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET* » **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les continuités écologiques** entre les réservoirs de biodiversité en lien avec la sensibilisation sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET.

7.4.9.2 Analyse de l'axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire**

Au vu de leur contenu portant sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (rénovation thermique et économie d'énergie du patrimoine bâti privé et public), les actions **1.1.1 à 1.1.4 et 1.1.6 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.** Les sites Natura 2000 situés sur le territoire ne sont pas connus pour abriter des espèces de chiroptères classées d'intérêt communautaire. Aussi, ces populations ne devraient pas être impactées par les travaux de rénovation du bâti. En effet, la rénovation thermique et l'isolation des bâtiments sont une menace pour les chauves-souris car elles suppriment les espaces et anfractuosités des bâtiments recueillant ces populations. Certaines perdent donc un gîte et d'autres peuvent se retrouver piégées à l'intérieur.

L'action **1.1.5** porte sur le déploiement d'un conseil en énergie partagée (CEP) auprès des communes et des EPCI sur l'ensemble du territoire pour massifier la rénovation des bâtiments publics et mettre en place la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine public, notamment potentiellement du bois-énergie. Cette action est **susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.** L'utilisation de combustibles bois devra se faire en conservant des pratiques durables d'exploitation forestière et en privilégiant la consommation de ressources locales. Si la prise en compte de l'avis de l'évaluateur environnemental dans la mise en œuvre de la fiche action est effective, **cette incidence négative devrait être mineure ou nulle.** Toutefois, une attention particulière devra être portée aux sites Natura 2000 du territoire

« FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) » et « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » menacés respectivement par les plantations forestières allochtones en terrain ouvert et la sylviculture et les opérations forestières.

Au vu de leur contenu, les actions **1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3** portant sur la mobilisation des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique (coordination du PCAET, soutien des initiatives citoyennes de transition écologique, éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques) **sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire**. L'action 1.2.1 contribuera à la préservation des richesses naturelles du territoire par le suivi et la mise en œuvre des actions du PCAET qui y contribuent. L'action 1.2.2 contribuera à soutenir les initiatives citoyennes et potentiellement celles qui contribuent à la préservation de l'environnement. Enfin l'action 1.2.3 contribuera à la sensibilisation des jeunes via l'organisation de projets de classe autour de la biodiversité en partenariat avec le CPIE Loire-Anjou.

Au vu de son contenu, **l'action 1.2.4** portant sur l'élaboration d'une charte des éco-événements **n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire**.

L'action **1.3.1** portant sur la mise en place d'une stratégie territoriale partagée de développement des EnR est **susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire**. L'implantation de sites de production EnR (éolien, solaire, ...) doit tenir compte de la présence de sites abritant des espèces d'intérêt communautaire et devra faire l'objet d'études spécifiques sur les incidences Natura 2000 pour chaque projet. Ces projets devront être soumis à diverses études visant à éviter, réduire et limiter les incidences sur les enjeux écologiques et paysagers. Des mesures ERC ont été proposées par l'évaluateur environnemental pour adresser ces incidences. Elles ont été intégrées à la fiche-action. **Toutefois, certaines incidences négatives résiduelles sont attendues**. En effet, la vallée de la Mayenne a été identifiée comme couloir de migration c'est-à-dire comme axe migratoire connu pour l'existence de déplacements journaliers de certaines espèces (Figure 73). L'unité paysagère « Segréen et le pays ardoisier » présente un enjeu avifaunistique classé « assez fort » (Figure 74). Cela signifie que l'unité paysagère accueillent plusieurs espèces reproductrices sensibles et à enjeux majeurs en Pays de la Loire. Par ailleurs, une partie du territoire présente des zones d'incidences potentielles pour les chiroptères liées à l'implantation éolienne avec un enjeu classé de « assez fort » à « fort ». L'élaboration du document stratégique « Schéma directeur des énergies partagées » devra inclure des mesures visant à éviter l'impact sur l'avifaune et les chiroptères en lien avec le développement éolien dans les zones identifiées.

Par ailleurs conjointement au développement des installations de production EnR sur le territoire, des équipements permettant le transport ou le stockage de l'énergie peuvent être déployés (câbles, poteaux, ...) et pourraient donc perturber les espèces présentant des zones d'habitats et de chasse sur les sites Natura 2000 du territoire. Ces équipements peuvent également être source de collision et engendrés un effet barrière s'ils sont aériens. Une attention particulière sera portée sur le site Natura 2000 « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » déjà menacé par la présence de ligne électrique et téléphonique.

L'action **1.3.2** porte sur la production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics et cible en particulier la géothermie, le solaire thermique et les chaufferies-bois. L'implantation de nouvelles chaufferies-bois sur le territoire peut impliquer une augmentation de la consommation de combustibles bois sur ce dernier. L'utilisation de combustibles bois devra se faire en conservant des

pratiques durables d'exploitation forestière et en privilégiant la consommation de ressources locales. Si la prise en compte de l'avis de l'évaluateur environnemental dans la mise en œuvre de la fiche action est effective, **cette incidence négative devrait être mineure ou nulle**. Toutefois, une attention particulière devra être portée aux sites Natura 2000 du territoire « FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) » et « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » menacés respectivement par les plantations forestières allochtones en terrain ouvert et la sylviculture et les opérations forestières.

L'action **1.3.3** porte sur le développement du PV sur les toitures. Les **installations photovoltaïques** peuvent être à l'origine d'effets d'optiques tels que le miroitement ou l'éblouissement par réflexion de la lumière solaire sur les modules et les constructions métalliques et par le reflet du paysage sur les modules. Ces effets pourraient perturber les oiseaux survolant les panneaux mais des études ont démontré que la portée de ces effets sur l'avifaune est limitée et aucune incidence de perturbation par miroitement ou éblouissement n'a été recensé, ni aucun changement de direction de vol²¹. **L'impact des installations photovoltaïques sur les espèces en termes d'éblouissement est donc négligeable**. L'évaluateur environnemental recommande que le développement du PV se fasse de façon privilégiée sur le bâti existant et que la construction de nouveau bâtiment dans ce but soit évitée afin de limiter les pertes d'habitats naturel et les nuisances en phase de chantier pour les espèces présentes dans ces zones. Néanmoins, si la prise en compte de l'avis de l'évaluateur environnemental dans la mise en œuvre de la fiche action est effective, **ces effets négatifs seront anticipés et les incidences négatives résiduelles devraient donc être mineures ou nulles**.

L'action **1.3.4** porte sur le développement de projets de méthanisation vertueux. Cette action **est susceptible d'avoir des incidences négatives sur la consommation d'espaces, la qualité des eaux, des sols et de l'air (odeur, NH3, ...) en lien avec les activités de méthanisation (stockage de matières organiques, transport de matières organiques, ...)**. Néanmoins, si la prise en compte de l'avis de l'évaluateur environnemental dans la mise en œuvre de la fiche action est effective, **ces effets négatifs seront anticipés et les incidences négatives résiduelles devraient donc être mineures ou nulles**. L'implantation des unités de méthanisation devra se faire sur du foncier déjà artificialisé ou pollué et dégradé et en dernier lieu, en compensant les zones potentiellement artificialisées par le projet. L'implantation exacte des installations n'est pas connue à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une étude complémentaire pour s'assurer de l'absence d'incidence sur le réseau Natura 2000.

En effet, l'épandage de digestat à proximité des sites Natura 2000, est susceptible d'avoir une incidence négative sur ces sites, en particulier pour les sites Natura 2000 « FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) » et « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » pour lesquels la pollution des eaux de surface est une menace identifiée. Aussi, l'épandage des boues de méthanisation devra faire l'objet d'un plan d'épandage spécifique en ciblant les parcelles hors zones Natura 2000 (et hors zone d'influence), permettant d'éviter toute incidence négative sur ces milieux.

Les actions **1.4.1 et 1.4.2** portant sur l'accompagnement des entreprises du territoire dans leurs projets de transition énergétique (écologie industrielle et territoriale, économie circulaire), au vu de

²¹ Ministère du Développement Durable, DGEC, Janvier 2009, Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol : l'exemple allemand.

leur contenu **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.**

- **Zones Natura 2000 situées hors du territoire**

Au vu du caractère spécifique et localisé (périmètre d'intervention limité au territoire), des **actions 1.1.1 à 1.1.6 et 1.2.1 à 1.2.4**, ces dernières **ne sont pas susceptibles d'entraîner des incidences sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.**

L'action **1.3.1**, dans le cadre du potentiel développement éolien, **est susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 voisins du territoire**, en particulier pour l'avifaune et les chiroptères, en fonction de la localisation des zones favorables à l'éolien qui seront ou non établies. Les potentiels corridors aériens entre le territoire et les zones Natura 2000 proches devront être étudiées afin de ne pas impacter les populations d'oiseaux et de chauve-souris lors de projets éoliens. Une attention particulière sera portée au site « FR5200649 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges (ZSC) » qui abrite des espèces d'oiseaux et de chiroptères remarquables et aux sites « FR5212003 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (ZPS) » et « FR5212002 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » qui sont le lieu de passage et de vie de nombreuses espèces d'oiseaux (ZPS).

Les actions **1.3.2 et 1.3.3** au vu de leur contenu, **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.**

L'action **1.3.4** vise le développement de projet de méthanisation. Cette action est **susceptible d'impacter les sols et la qualité des eaux et donc d'avoir des incidences sur les sites Natura 2000 extérieurs au territoire.** Cet impact dépend des conditions d'épandage et de la proximité avec les sites Natura 2000 situés hors du territoire. Aussi, l'épandage des boues de méthanisation devra faire l'objet **d'un plan d'épandage spécifique** en ciblant les parcelles hors zones Natura 2000 (et hors périmètre d'influence), permettant **d'éviter les incidences sur ces milieux.** Une attention particulière sera portée aux sites Natura 2000 situées à proximité du territoire et pour lesquels la pollution des eaux de surface est une menace identifiée (FR5200628, ZSC, Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière, FR5200649, ZSC, Vallée du Loir de Vaas à Bazouges, FR5212003, ZPS, Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau et FR5212002, ZPS, Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes).

Les actions **1.4.1 et 1.4.2** portant sur l'accompagnement des entreprises du territoire dans leurs projets de transition énergétique (écologie industrielle et territoriale, économie circulaire), au vu de leur contenu et de leur périmètre d'intervention **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.**

- **Trame Verte et Bleue**

Au vu de leur contenu et de leur caractère localisé (rénovation thermique et économie d'énergie du patrimoine bâti privé et public), les actions **1.1.1 à 1.1.4 et 1.1.6 et 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.4** de l'axe 1 **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur le trame verte et bleue.**

L'action **1.1.5** porte sur le déploiement d'un conseil en énergie partagée (CEP) auprès des communes et des EPCI sur l'ensemble du territoire pour massifier la rénovation des bâtiments publics et mettre en place la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine public, notamment potentiellement du bois-énergie. Cette action est **susceptible d'avoir une incidence négative sur la trame verte**

et bleu. L'exploitation de la ressource en bois devra se faire en maintenant les fonctionnalités écologiques de la trame boisée du territoire. Une attention particulière devra être portée aux sites Natura 2000 du territoire « FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) » et « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » menacés respectivement par les plantations forestières allochtones en terrain ouvert et la sylviculture et les opérations forestières.

L'action **1.2.3** portant sur l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques est **susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue.** En effet cette action consistera notamment à organiser des projets de classe autour de la biodiversité en partenariat avec le CPIE Loire-Anjou.

L'action **1.3.1 est susceptible d'avoir une incidence négative sur les espèces et habitats présents sur les sites Natura 2000 sur le territoire.** L'implantation de sites de production EnR (éolien solaire, ...) doit tenir compte de la présence de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Dans le cas des réflexions sur l'éolien, les études sur les zones propices et favorables à l'éolien devront tenir compte de la présence des corridors aériens qui traverse le territoire de façon à limiter les incidences sur l'avifaune et les chiroptères. Cet effet négatif est atténué par l'intégration dans cette fiche-action de la prise en compte de la TVB, de la présence de zonage de protection et de la consommation d'espace.

L'action **1.3.2 est susceptible d'avoir une incidence négative sur la trame verte et bleue du territoire** en lien avec la consommation de la ressource bois permettant d'alimenter les chaufferies bois. Cet effet peut être atténué par le maintien de pratiques durables d'exploitation forestière.

L'action **1.3.3** portant sur le développement du PV toiture **n'est pas susceptible d'avoir une incidence négative sur la trame verte et bleue.** Le développement du PV se fera de façon privilégiée sur le bâti existant et la construction de nouveau bâtiment dans ce but sera évitée. Aussi, la consommation d'espaces à vocation de production solaire sera limitée et **n'est pas susceptible d'avoir une incidence résiduelle négative sur les habitats naturels des espèces présentes sur ces sites.**

L'action **1.3.4** portant sur le développement de la méthanisation est **susceptible de dégrader la qualité des eaux,** en lien avec l'épandage du digestat, et de porter atteinte aux continuités écologiques (trame bleue). Cette action est également susceptible d'engendrer un accroissement des déplacements routiers à proximité des unités de méthanisation en lien avec l'acheminement des matières organiques à méthaniser. Cette incidence est susceptible d'accentuer les fragmentations des milieux et habitats dans ces zones à cause des nuisances sonores et du risque de collision avec les véhicules. **Cette action est donc susceptible d'avoir des incidences négatives qu'il sera nécessaire d'atténuer pour chaque projet dans le cadre d'études d'incidences spécifiques.**

Les actions **1.4.1 et 1.4.2** portant sur l'accompagnement des entreprises du territoire dans leurs projets de transition énergétique (écologie industrielle et territoriale, économie circulaire), au vu de leur contenu et de leur périmètre d'intervention **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur la trame verte et bleue.**

7.4.9.3 Analyse de l'axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire**

En l'absence d'information sur le contenu des actions du futur PAT du territoire, il n'est pas possible de conclure sur l'incidence de l'action **2.1.1** sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.

L'action **2.2.1** portant sur l'accompagnement des agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** par l'amélioration de la qualité de l'eau (réduction de l'usage des pesticides et engrais), et l'amélioration de la qualité de l'air (diminution de la volatilisation des pesticides et de l'ammoniac). Cette action aura un impact bénéfique sur les sites « FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) » et « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » menacés par la pollution des eaux de surface.

Au de son contenu, l'action **2.2.2** portant sur l'élaboration des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire**, en particulier via l'accentuation du stockage carbone sur les exploitations agricoles (sols, bocages, ...).

L'action **2.2.3** portant sur l'accompagnement des agriculteurs dans la gestion durable du bocage **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire** grâce à l'amplification de la présence de l'habitat boisé sur le territoire.

Au vu de leur contenu, les actions **2.3.1, 2.3.2 et 2.4.1** portant respectivement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la communication autour des enjeux agricoles et alimentaires et la structuration de l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collectives **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.**

- **Zones Natura 2000 situées hors du territoire**

Au vu de leur contenu et du périmètre d'intervention des **actions de l'axe 2**, ces dernières **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.**

- **Trame Verte et Bleue**

En l'absence d'information sur le contenu des actions du futur PAT du territoire, il n'est pas possible de conclure sur l'incidence de l'action **2.1.1** sur le trame verte et bleue.

L'action **2.2.1** portant sur l'accompagnement des agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** car elle participe à l'amélioration de la qualité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau.

Au de son contenu, l'action **2.2.2** portant sur l'élaboration des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue**, en particulier via l'accentuation du stockage carbone sur les exploitations agricoles (sols, bocages, ...). Cette action pourrait contribuer à la préservation de la trame boisée du territoire.

L'action **2.2.3** portant sur l'accompagnement des agriculteurs dans la gestion durable du bocage **est susceptible d'avoir une incidence positive sur le trame verte et bleue** grâce à la préservation des corridors boisés sur le territoire.

Au vu de leur contenu, les actions **2.3.1, 2.3.2 et 2.4.1** portant respectivement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la communication autour des enjeux agricoles et alimentaires et la structuration de l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collectives **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur la trame verte et bleue.**

7.4.9.4 Analyse de l'axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire**

L'action **3.1.1** visant la mise en place d'un programme d'économie d'eau **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** grâce à l'amélioration de la disponibilité de l'eau. Une attention particulière sera portée aux sites Natura 2000 : « FR5200630 Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) » et « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » déjà menacés par le captage des eaux de surface.

L'action **3.1.2** portant sur la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en œuvre de baux agro-environnementaux **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** car l'action agira sur le maintien des services écosystémiques rendus par les zones humides (acquisition foncière sur les zones humides classées du territoire pour permettre la mise en place de baux agro-environnementaux) et sur la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité sur le territoire (mise en place de zones tampons en milieu agricole, en sortie de drainage et de stations d'épuration pour limiter l'impact des pollutions agricoles et urbaines sur les cours d'eau).

L'action **3.2.1** portant sur la dynamisation des centres-bourgs pourra permettre une réduction des besoins en déplacements. A ce titre, elle **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire** grâce à la réduction des déplacements permettant ainsi de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels.

L'action **3.2.2** porte sur la sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques. La sensibilisation sur la végétalisation des centres-bourgs pourra permettre de contribuer à l'intégration de la nature et de la biodiversité en milieu urbain. Par ailleurs, la sensibilisation aux bénéfices apportés par la sécurisation des modes de déplacements doux, pourra permettre indirectement de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels. Aussi, cette action **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire.**

L'action **3.3.1** portant sur la sensibilisation à la protection de la biodiversité **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.**

L'action **3.3.2** portant sur la préservation, la gestion et la restauration de l'environnement **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire.** Cette action comporte 3 sous-actions sur le territoire de la CCVHA : « Etendre, élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion ENS », « Poursuivre le programme de plantations des haies bocagères » et

« Poursuivre le Contrat Nature « 2050 » des Vallées du Haut-Anjou ». Il est indiqué que la mise en œuvre de ces actions sur l'ensemble du territoire du PETR sera également étudiée. Globalement, cette action devrait contribuer à la préservation des espaces naturels et de la biodiversité sur le territoire.

L'action **3.3.3** vise à faire vivre la trame verte et bleue du Pays de l'Anjou bleu et à mettre en œuvre une Trame Nocturne. L'action **3.3.3**, au vu de son contenu **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.**

L'action **3.4.1** vise à communiquer sur la qualité de l'air auprès de différents publics. Au vu de son contenu, l'action **3.4.1 n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.**

L'action **3.4.2** visant à lutter contre l'ambrosie **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** en préservant la biodiversité présente et en évitant la fermeture des milieux résultante du développement d'espèces envahissantes.

- **Zones Natura 2000 situées hors du territoire**

Au vu de leur contenu et du périmètre d'intervention **des actions de l'axe 3**, ces dernières **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.**

- **Trame Verte et Bleue**

L'action **3.1.1** visant la mise en place d'un programme d'économie d'eau **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame bleue** car elle participe à l'amélioration de la qualité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques en lien avec l'amélioration de la disponibilité en eau.

L'action **3.1.2** portant sur la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en œuvre de baux agro-environnementaux **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** en particulier sur la fonctionnalité écologique des zones humides.

L'action **3.2.1** portant sur la dynamisation des centres-bourgs pourra permettre une réduction des besoins en déplacements. A ce titre, elle **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** grâce à la réduction du risque de collision avec des véhicules et à la réduction de la fragmentation des milieux.

L'action **3.2.2** porte sur la sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques. Cet action **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** car elle contribue au développement et à l'intégration de la biodiversité en milieu urbain.

L'action **3.3.1** portant sur la sensibilisation à la protection de la biodiversité **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue.**

L'action **3.3.2** portant sur la préservation, la gestion et la restauration de l'environnement **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue.** Cette action comporte 3 sous-actions sur le territoire de la CCVHA : « Etendre, élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion ENS », « Poursuivre le programme de plantations des haies bocagères » et « Poursuivre le Contrat Nature « 2050 » des Vallées du Haut-Anjou ». Il est indiqué que la mise en œuvre de ces

actions sur l'ensemble du territoire du PETR sera également étudiée. Globalement, cette action devrait contribuer à la préservation de la trame verte et bleue sur le territoire.

L'action **3.3.3** vise à faire vivre la trame verte et bleue du Pays de l'Anjou bleu et à mettre en œuvre une Trame Nocturne. L'action **3.3.3**, au vu de son contenu **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue**. En particulier, sur la trame noire, cette action est susceptible de contribuer à la diminution de la fragmentation des aires de vie et zones de chasse de la faune nocturne.

L'action **3.4.1** vise à communiquer sur la qualité de l'air auprès de différents publics. Au vu de son contenu, l'action **3.4.1 n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur la trame verte et bleue**.

L'action **3.4.2** visant à lutter contre l'ambrosie **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** en contribuant à la protection de réservoirs de biodiversité.

7.4.9.5 Analyse de l'axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire**

L'action **4.1.1** porte sur la réalisation d'opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces. Cette action est susceptible de diminuer les déplacements motorisés et par conséquent de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels. En revanche, cette action est **susceptible d'avoir des incidences négatives** sur les sites Natura 2000 car elle implique des travaux d'aménagement susceptibles de consommer de l'espace, potentiellement d'artificialiser des terres agricoles et de contribuer à l'imperméabilisation des sols. Aussi, l'évaluateur environnemental conseille de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé, pollué ou dégradé pour la réalisation de ce type d'aménagement et de privilégier l'utilisation de revêtements perméables permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Une attention particulière devra être portée aux sites Natura 2000 situés sur le territoire et qui sont concernés par des menaces liées aux déplacements et à la présence humaine :

- Le site « FR5200630 Basses Vallées Angevines (ZSC) » est menacé par la présence de véhicules motorisés, de routes et autoroutes et par les intrusions et perturbations humaines
- Le site « FR5210115 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette (ZPS) » est menacé par la présence de routes, sentiers et voies ferrées

Aussi l'implantation des aménagements cyclables devra se faire en cohérence avec la présence de sites Natura 2000 sur le territoire. **L'implantation exacte des aménagements cyclables n'est pas connue à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une étude particulière afin de s'assurer de l'absence d'incidence sur le réseau Natura 2000.**

L'action **4.1.2** porte sur l'étude du déploiement de stations d'avitaillement GNV/bio GNV en lien avec le développement de projets territoriaux de méthanisation en injection. Cette action **est susceptible d'avoir une incidence négative** sur la consommation d'espaces et sur l'accroissement des déplacements de véhicules motorisés drainés par la présence de stations GNV. L'implantation des stations d'avitaillement GNV devrait se faire sur du foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé. L'implantation exacte des installations n'est pas connue à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une

attention particulière pour s'assurer de l'absence d'incidence sur le réseau Natura 2000. L'évaluateur environnemental conseille également d'anticiper le risque TMD.

L'action **4.2.1** vise à étendre le déploiement de services existants et à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité. La réduction des déplacements motorisés devrait permettre de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels. Une attention particulière devra être portée aux projets d'aménagement consommateurs d'espace (aires de covoiturage, aménagements cyclables, parkings vélos, ...). L'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé. **La nature exacte des services de mobilité développés n'étant pas connue à l'heure actuelle, il n'est pas possible de conclure sur l'incidence de cette action sur les sites Natura 2000.**

L'action **4.2.2** porte sur l'étude d'opportunité sur la création de tiers-lieux et d'espaces de co-working afin de permettre de réduire les distances domicile-travail des particuliers. Cette action **est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** grâce à la réduction des déplacements motorisés permettant ainsi de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels. En revanche, l'évaluateur environnemental alerte sur l'importance de privilégier l'utilisation de bâtiments existants en centre-bourg pour ce type d'usage plutôt que de construire de nouveaux bâtiments, consommateur d'espaces en périphérie.

Les actions **4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3** portant respectivement sur la mise en œuvre d'un plan de déplacement inter-entreprise, sur la mise en place d'un guichet unique sur la mobilité et sur le déploiement du label national « Accueil vélo » **sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire** grâce à la réduction des déplacements motorisés permettant ainsi de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels.

- **Zones Natura 2000 situées hors du territoire**

Au vu de leur contenu et du périmètre d'intervention des actions de l'axe 4, ces dernières ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire.

- **Trame Verte et Bleue**

L'action **4.1.1** porte sur la réalisation d'opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces. Cette action pourrait contribuer à la réduction du bruit et la réduction de la fragmentation des milieux en lien avec la réduction du risque de collisions avec les véhicules motorisés. Une attention particulière devra être portée sur la localisation et la perméabilité de ces aménagements de façon à ne pas fragmenter les réservoirs de biodiversité et la trame verte et bleue et à limiter l'artificialisation des sols. **L'implantation exacte des aménagements cyclables n'est pas connue à l'heure actuelle, aussi il n'est pas possible de conclure sur l'incidence de cette action sur la trame verte et bleue.**

L'action **4.1.2** porte sur l'étude du déploiement de stations d'avitaillement GNV/bio GNV en lien avec le développement de projets territoriaux de méthanisation en injection. Cette action **est susceptible d'avoir une incidence négative sur la trame verte et bleue.** En effet, cette action est susceptible d'engendrer un accroissement des déplacements routiers à proximité des stations GNV et ainsi d'accentuer les fragmentations (nuisances sonores liées au transport, risque de collision, ...) des milieux et habitats dans ces zones.

L'action **4.2.1** vise à étendre le déploiement de services existants et à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité. La réduction des déplacements motorisés devrait permettre de réduire la fragmentation des milieux en lien avec la réduction du risque de collisions avec les véhicules motorisés. Toutefois, une attention particulière devra être portée aux projets d'aménagement consommateurs d'espace (aires de covoiturage, aménagements cyclables, parkings vélos, ...). L'EES recommande de privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé ou pollué ou dégradé. **La nature exacte des services de mobilité développés n'étant pas connue à l'heure actuelle, il n'est pas possible de conclure sur l'incidence de cette action sur les sites Natura 2000.**

L'action **4.2.2** porte sur l'étude d'opportunité sur la création de tiers-lieux et d'espaces de co-working afin de permettre de réduire les distances domicile-travail des particuliers. Cette action **est susceptible d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** grâce à la réduction des déplacements motorisés permettant ainsi de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels. En revanche, l'évaluateur environnemental alerte sur l'importance de privilégier l'utilisation de bâtiments existants en centre-bourg pour ce type d'usage plutôt que de construire de nouveaux bâtiments, consommateur d'espaces en périphérie.

Les actions **4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3** portant respectivement sur la mise en œuvre d'un plan de déplacement inter-entreprise, sur la mise en place d'un guichet unique sur la mobilité et sur le déploiement du label national « Accueil vélo » **sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur la trame verte et bleue** grâce à la réduction des déplacements motorisés permettant ainsi de réduire les nuisances sonores affectant les habitats naturels.

8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET du Pays d'Anjou Bleu définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

Être réactif aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;

- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencé par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurable par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Pertinent et faisable techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurable par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétable.
- Reproductible, transposable et généralisable.
- Pertinent à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET du Pays d'Anjou bleu. En l'absence de données territoriales disponibles pour suivre ces indicateurs, une recherche et une sollicitation des acteurs susceptibles de posséder ces données est recommandée. L'accès à ces données est important pour permettre le suivi de l'impact des actions du PCAET sur les différentes thématiques environnementales. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

Tableau 54 : Indicateur de suivi environnemental

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
Axe 0 : Action transverse		
0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir et mettre en place un programme de sensibilisation à l'utilisation des mobilités douces [oui/non]
Axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial		

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices de la ventilation sur la qualité de l'air intérieur (en lien avec le risque radon) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes accompagnées et informées sur les propriétés et avantages des matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux techniques d'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival, ...) [nombre de personnes/an]
1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices de la ventilation sur la qualité de l'air intérieur (lien avec le risque radon) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes accompagnées et informées sur les propriétés et avantages des matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation [nombre de personnes/an] • Utilisation d'un bâtiment existant pour le local des permanences [oui/non]
1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices de la ventilation sur la qualité de l'air intérieur (lien avec le risque radon) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes accompagnées et informées sur les propriétés et avantages des matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux techniques d'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival, ...) [nombre de personnes/an] • Inclure des critères dans le suivi des chantiers de rénovation énergétique (faibles nuisances, gestion des déchets et filières associées, origine des matériaux, suivi des consommations, bilan carbone, ...) [oui/non]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) à l'échelle du Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices de la ventilation sur la qualité de l'air intérieur (lien avec le risque radon) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes accompagnées et informées sur les propriétés et avantages des matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux techniques d'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival, ...) [nombre de personnes/an] • Inclure des critères dans le suivi des chantiers de rénovation énergétique (faibles nuisances, gestion des déchets et filières associées, origine des matériaux, suivi des consommations, bilan carbone, ...) [oui/non] • Indépendance des structures intervenantes [oui/non]
1.1.5	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> • Indépendance des structures intervenantes [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices de la ventilation sur la qualité de l'air intérieur (lien avec le risque radon) conjointement aux travaux de rénovation énergétique [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes accompagnées et informées sur les propriétés et avantages des matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation [nombre de personnes/an] • Maintien des pratiques d'exploitation forestières durables et respectueuses de la biodiversité présente conjointement au développement du bois-énergie [oui/non] • Evolution du nombre de chaufferies bois collectives sur le territoire [nombre/an] • Evolution du nombre de chaufferies bois peu performantes et de chaufferies fioul [nombre/an] • Evolution des tonnes de déchets issus du bois d'œuvre valorisées en bois énergie [tonnes/an] • Evolution de la surface de toiture utilisée pour de la production EnR [m²/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices de la ventilation sur la qualité de l'air intérieur (lien avec le risque radon) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes accompagnées et informées sur les propriétés et avantages des matériaux biosourcés et locaux dans les travaux de rénovation [nombre de personnes/an] • Inclure des critères dans le suivi des chantiers de rénovation énergétique (faibles nuisances, gestion des déchets et filières associées, origine des matériaux, suivi des consommations, bilan carbone, ...) [oui/non]
1.2.1	Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'évolution démographique dans le chiffrage et le suivi des actions [oui/non]
1.2.2	Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration l'ensemble des thématiques environnementales dans le cadre de l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques [oui/non]
1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la notion de déplacement , d'alimentation durable et de communication durable en lien avec l'organisation d'évènements (partages de bonnes pratiques, ...) [oui/non]
1.3.1	Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des continuités écologiques (TVB) et de l'artificialisation des sols (diminution des surfaces d'habitats pour les espèces locales, changement de ressources alimentaires, ...) dans le développement des EnR (éolien, solaire au sol...) [oui/non] • Prise en compte des enjeux écologiques (zonages de protection : Natura 2000, Espace Naturel Sensible, paysagers et patrimoniaux [oui/non] • Evolution des émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie [tonnes de polluants/an] • Eloignement des zones d'épandage par rapport aux bassins versant des zones Natura 2000 [oui/non] • Développement de réseaux de chaleur dans les zones denses [oui/non]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de PM2.5, PM10, COVNM, HAP [tonnes/an] • Mise en place d'un travail de planification et de densification des besoins [oui/non] • Evolution du parc d'installations de chauffage [nombre de chaudières labellisées Flamme verte * ou plus/an] • Implication des Architectes des Bâtiments de France dans les projets [oui/non] • Anticiper la réflexion sur la filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire [oui/non] • Nombre d'accompagnement et d'aides pour le remplacement des toitures en fibrociment [oui/non] • Evolution de la surface de toiture utilisée pour de la production EnR [m²/an] • Surface de foncier artificialisée [ha/an]
1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux dans le développement du PV toiture [oui/non] • Nombre d'accompagnement et d'aides pour le remplacement des toitures en fibrociment [oui/non] • Anticiper la réflexion sur la filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire [oui/non] • Evolution de la surface de toiture utilisée pour de la production EnR [m²/an] • Surface de foncier artificialisée [ha/an]
1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux	<ul style="list-style-type: none"> • Part des déchets utilisés provenant hors du territoire [tonnes/an/unité] • Cultures énergétiques utilisées [oui/non] • Si oui, part de cultures énergétiques utilisées [% et tonnes/an/unité] • Part des projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact olfactif [%/an] • Distance minimale des unités par rapports aux habitations les plus proches [m/unité] • Intégration et anticipation du risque technologique en lien avec l'agrandissement des réseaux gaz, du risque de nuisances (olfactives, ...) [oui/non] • Réalisation d'études olfactives initiales [% des projets faisant l'objet d'un état initial olfactif] • Mise en place de démarche de concertation intégrant les riverains pour faciliter l'intégration territoriale des projets de méthanisation [oui/non] • Mise en place de pratiques d'épandage du digestat limitant la volatilisation de l'ammoniac [oui/non]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
1.4.1	Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des consommations d'énergies des secteurs tertiaires et industriels [kWh/an] • Evolution des consommations d'eau des secteurs tertiaires et industriels [m³/an] • Evolution des tonnages de déchets issus du secteur tertiaire et industriel [tonnes/an] • Evolution des consommations de matières premières dans le secteur tertiaire et industriel [tonnes/an] • Nombre de synergies identifiés sur le territoire [nombre/an]
1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des 7 piliers de l'économie circulaire pour l'ADEME dans la démarche [oui/non] • Etablir des liens avec le plan régional des Pays de la Loire en faveur de l'économie circulaire [oui/non]
Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable		
2.1.1	Initier un PAT	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'actions dans le PAT visant la réduction des émissions d'ammoniac et des émissions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires [nombre d'actions sur ces thématiques dans le PAT] • Intégration d'actions dans le PAT portant sur la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire et la consommation de produits de saisons, biologiques [nombre d'actions sur ces thématiques dans le PAT] • Intégration d'actions dans le PAT portant sur l'installation de jeunes agriculteurs et sur la reprise d'exploitation en Agriculture Biologique [nombre d'actions sur ces thématiques dans le PAT]
2.2.1	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des consommations d'eau à usage agricole [m³/an] • Evolution des consommations d'intrants [tonnes/an] • Evolution des consommations de pesticides [tonnes/an] • Evolution des émissions de NH₃ du secteur agricole [tonnes/an] • Nombre d'installation de jeunes agriculteurs [nombre/an] • Nombre d'exploitants agricoles accompagnés pour accéder au MAEC [nombre/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
2.2.2	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de NH₃ du secteur agricole (NH₃ se transforme dans l'air en N₂O, qui est un gaz à effet de serre très puissant) [tonnes/an] • Evolution des consommations d'intrants d'origine pétrosourcée [tonnes/an] • Evolutions des consommations de carburant [L/an] • Evolution du stockage carbone dans le secteur agricole [tonnes CO₂eq stocké] • Evolution du tonnage des déchets verts brûlés [tonnes/an]
2.2.3	Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des enjeux paysagers, de la trame verte et des continuités écologiques [oui/non] • Evolution des émissions de PM2.5, PM10, COVNM, HAP [tonnes/an] • Evolution du stockage carbone dans le secteur agricole [tonnes CO₂eq stocké] • Evolution du tonnage des déchets verts brûlés [tonnes/an] • Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau [oui/non] • Répartition des exutoires pour le bois entre bois d'œuvre et bois-énergie [en %]
2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de défis famille à alimentation positive organisés [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées aux achats en circuits-courts, au gaspillage alimentaire, au tri des déchets, au compostage, [nombre de personnes/an]
2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective	<ul style="list-style-type: none"> • Part de produits locaux et issus de l'agriculture biologique utilisée en restauration collective [coût de ces produits/budget total] • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices sur la santé de l'alimentation issue de l'agriculture bio et local [nombre de personnes/an]
Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques		

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
3.1.1	Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des consommations d'eau à usage domestique [m³/an] • Evolution des consommations d'eau liée à l'arrosage [m³/an] • Intégration d'espèces végétales moins consommatrices d'eau dans les espaces publics [oui/non] • Etudier les fuites sur les réseaux [oui/non] • Intégrer la gestion qualitative [oui/non] • Intégrer l'infiltration des eaux pluviales dans la démarche [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées aux pratiques domestiques économes en eau (arrêt de l'arrosage des pelouses, du lavage des voitures, ...) et à l'intérêt de récupérer l'eau de pluie pour ces usages
3.1.2	Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de toits et façades végétalisée [m²/an] • Réalisation d'aménagements permettant de favoriser l'accès des centres-bourgs par des mobilités douces [oui/non] • Suivi de la pollution lumineuse [nombre de points d'éclairage, durée d'extinction des points d'éclairage]
3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élus et techniciens sensibilisés à la qualité de l'air (pollen, ...) [nombre de personnes/an] • Nombre d'élus et techniciens sensibilisés au risque canicule et aux îlots de chaleur urbain... [nombre de personnes/an] • Nombre d'élus et techniciens sensibilisés à l'intégration d'aménagements en faveur des mobilités douces dans les projets urbains [nombre de personnes/an]
3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à la reconnaissance des espèces invasives [nombre de personnes/an]
3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation électrique de l'éclairage public sur le territoire [kWh/an] • Evolution des tonnages de produits phytosanitaires consommés [tonnes/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air à destination du grand public, des ERP et des élus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à l'utilisation de produits domestiques moins émetteurs [nombre de personnes/an] • Evolution du nombre de chaufferies bois peu performantes et de chaufferies fioul [nombre/an]
3.4.2	Lutter contre l'ambroisie en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques de régions déjà impactées	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle		
4.1.1	Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de revêtements perméables installée [m²/an] • Intégration de la multimodalité et de la sécurisation des aménagements dans les opérations d'aménagement [oui/non] • Surface de foncier artificialisée [ha/an]
4.1.2	Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans les études des risques technologiques (en lien avec l'agrandissement des réseaux gaz : risque d'explosion, risque TMD) et des nuisances (sonores liées à la phase de chantier et à l'accroissement des déplacements autour de la zone d'implantation des stations) [oui/non] • Surface de foncier artificialisée [ha/an] • Part de biogaz produit localement [%] • Prise en compte de la TVB, des continuités écologiques, des enjeux paysagers et patrimoniaux dans le choix des zones d'implantation des stations GNV/bioGNV [oui/non]
4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services de mobilité visant l'économie de la fonctionnalité [nombre/an] • Surface de foncier artificialisée [ha/an]
4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de bâti existant pour l'implantations de nouveaux tiers-lieux et espaces de co-working [oui/non] • Surface de foncier artificialisée [ha/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi
4.3.1	Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire dans les Plans de Déplacements des objectifs en termes de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques (NOx, particules...) [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices des mobilités douces sur la santé [nombre de personnes/an]
4.3.2	Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux bénéfices des mobilités douces sur la santé [nombre de personnes/an]
4.3.3	Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets/initiatives permettant la réparation, le prêt/la location de vélos sur le territoire [nombre/an] • Surface de foncier artificialisée [ha/an]

9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

9.1 Lien avec les plans réglementaires

9.1.1 Prise en compte de la SNBC

La compatibilité du PCAET avec la SNBC est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 55 : Cohérence du PCAET avec la SNBC

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p>Transports et déplacement « bas carbone » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la mobilité des personnes et des marchandises - Amélioration des véhicules et réseaux - Renforcement de l'efficacité énergétique des véhicules - Réduction l'intensité carbone des vecteurs énergétiques - Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens 	<p>Les actions de l'axe 4 «Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle » réparties en 3 objectifs stratégiques (« Aménager pour soutenir les mobilités alternatives », « Aménager pour soutenir les mobilités alternatives » et « Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités ») permettront de favoriser le report modal et de développer les aménagements et infrastructures dédiés aux mobilités douces.</p>
<p>Résidentiel et tertiaire « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments - Renforcement de l'efficacité énergétique des nouvelles constructions - Développement de matériaux de construction peu carbonés 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 1.1 « Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique » permettront de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics et résidentiel.</p>
<p>Agriculture « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de protoxyde d'azote en grande culture - Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l'élevage - Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles - Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'alimentation 	<p>Les actions de l'axe 2 « Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable » réparties dans 4 objectifs stratégiques (« Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire », « Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone », « Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition agricole et alimentaire » et « Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires locales et vertueuses ») visent à la fois une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'alimentation et une amélioration des impacts environnementaux de l'agriculture sur l'environnement en favorisant le</p>

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p>Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la gestion forestière - Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation - Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse 	<p>changement de pratique et l'installation des exploitants en agriculture biologique.</p> <p>Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.</p>
<p>Industrie « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la demande en énergie de l'industrie - Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits 	<p>Les actions 1.4.1 visant l'animation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) permettra de favoriser le déploiement de mesures de maitrise de la demande en énergie dans le secteur industriel.</p>
<p>Production d'énergie « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la demande en énergie - Développement d'un mix énergétique décarboné 	<p>Les actions des objectifs stratégiques 1.2 « Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique » et 1.3 « Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales » permettront de développer un mix énergétique décarboné sur le territoire.</p> <p>Les actions des objectifs stratégiques 1.1 « Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique », 1.4 « Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et d'économie circulaire » permettront de favoriser la mise en place de démarche de maitrise de l'énergie (MDE).</p>
<p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la production de déchets - Valorisation des déchets inévitables - Réduction des émissions liées au traitement des déchets 	<p>L'action 1.4.2 visant l'accompagnement des artisans et commerçants dans leur démarche d'économie circulaire et l'action 2.3.1 visant la lutte contre le gaspillage alimentaire permettront de contribuer à la réduction de la production de déchets.</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC.

L'Article L100-4 du Code de l'Energie (Modifié par LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 – art.1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Tableau 56 : Cohérence du PCAET avec les objectifs chiffrés de la SNBC

Article L100-4 du Code de l'Energie	Objectifs chiffrés selon la stratégie du Pays de l'Anjou bleu
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L.222-1 A du code de l'environnement.</p>	<p>Le Pays de l'Anjou bleu projette pour son territoire une diminution des émissions de GES de -12 % à horizon 2030 et de -36% à horizon 2050 (par rapport à 2014). Les ambitions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu ne semblent donc pas suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES et donc la neutralité carbone en 2050.</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel.</p>	<p>Le Pays de l'Anjou bleu projette pour son territoire une réduction des consommations d'énergie de -25% à horizon 2030 et de -40 % à horizon 2050 par rapport à 2012. Les ambitions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu permettent d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques à horizon 2030. En revanche, l'objectif fixé par le territoire à horizon 2050 se situe en deçà de l'objectif national.</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.</p>	<p>Le Pays de l'Anjou bleu projette de porter la part des EnR dans la consommation finale brute à 27% à horizon 2030. Les ambitions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu ne sont donc pas suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux de développement des EnR.</p>

9.1.2 Compatibilité avec le PREPA

Le Pays de l'Anjou bleu s'est également fixé des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030. Les évolutions attendues en termes d'émissions par polluant à horizon 2030 sont présentées dans le §6.1.2.3. Le Tableau 57 présente les pourcentages de réduction des émissions projetés entre 2016 et 2030. A titre d'information, les objectifs fixés par le PREPA en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques entre 2005 et 2030 sont affichés dans la dernière colonne du tableau.

Tableau 57 : Evolutions attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du PREPA

Emissions de polluants (tonnes/an)	2016	Horizon 2030	% de réduction des émissions entre 2016 et 2030 sur le Pays de l'Anjou bleu	Objectifs nationaux fixés par le PREPA (2005-2030)
PM10	442	369	-29%	<i>Non applicable</i>
PM2,5	213	123	-57%	-57%
NOx	903	435	-69%	-69%
SO2	43	19	-77%	-77%
COVnm	698	569	-52%	-52%
NH3	3502	2913	-13	-13%

Les ambitions du territoire en termes de réductions des émissions de polluants atmosphériques s'inscrivent dans la démarche du PREPA et visent l'atteinte des objectifs chiffrés par le PREPA.

9.1.3 Compatibilité avec le SRCAE Pays de la Loire

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Pays de la Loire :

Tableau 58 : Cohérence du PCAET avec le SRCAE Pays de la Loire

Grandes orientations du SRCAE	Compatibilité du PCAET avec les orientations
AGRICULTURE	
<ul style="list-style-type: none"> Développer les exploitations à faible dépendance énergétique Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 2.2 « Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone » permettront d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques, d'élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières et d'accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage afin de favoriser in fine le stockage carbone.</p>
BÂTIMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter le parc existant Développer les EnR dans ce secteur 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 1.1 « Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique » permettront de favoriser la rénovation énergétique du bâti public et</p>

<ul style="list-style-type: none"> Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments 	<p>résidentiel et favoriseront ainsi la mise en place de mesures de maîtrise de la demande en énergie.</p> <p>Les actions 1.3.2 et 1.3.3 visant respectivement l'émergence de projets de production d'EnR thermique sur les équipements publics et le développement du photovoltaïque sur les toitures permettront d'accompagner le développement de la production d'EnR sur le bâti.</p>
INDUSTRIE	
<ul style="list-style-type: none"> Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle 	<p>Les actions 1.4.1 et 1.4.2 visant l'animation d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale auprès des entreprises du territoire et l'accompagnement des artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire inciteront à la mise en place d'actions en faveur de l'écologie industrielle ou encore de la maîtrise de la demande en énergie.</p>
TRANSPORTS	
<ul style="list-style-type: none"> Développer les modes alternatifs au routier Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 	<p>Les actions de l'axe 4 « Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle » permettront de développer les modes alternatifs au routier et de réaliser des opérations d'aménagements et d'infrastructures pour encourager les mobilités douces.</p>
EnR	
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois-énergie Maîtriser la demande en bois-énergie Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptées aux territoires Développer l'éolien terrestre dans le respect de l'environnement Favoriser le déploiement de la géothermie Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique Maintenir et renforcer la filière solaire PV 	<p>Les actions de l'objectif stratégique « Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales » permettront de favoriser le développement d'un mix ENR sur le territoire. En particulier, en s'appuyant sur la contribution des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'action 1.3.1 visant la mise en place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR. L'action 1.3.2 visant l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois, réseaux de chaleur). L'action 1.3.3 visant le développement du photovoltaïque sur les toitures. L'action 1.3.4 visant le soutien au développement de projets de méthanisation vertueux.

QUALITÉ DE L'AIR	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances et l'information régionales sur la qualité de l'air • Limiter les émissions polluantes et améliorer la qualité de l'air 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 3.4.1 et 3.4.2 visant respectivement la communication et la sensibilisation de différents publics aux enjeux de la qualité de l'air et la lutte contre la prolifération de l'ambrosie contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air et sensibilisation des habitants à ce sujet.</p> <p>Certaines actions sont également susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de polluants atmosphériques via diverses mesures dans plusieurs secteurs : agriculture (action 2.2.1), développement de la production d'EnR (objectif stratégique 1.3), déplacements & transports (actions de l'axe 4)...</p>
ADAPTATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger les ressources des effets du changement climatique sur le court terme • Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants • Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels et assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme 	<p>L'action 3.2.2 visant la sensibilisation des élus et des techniciens du territoire aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques permettra de contribuer à l'accompagnement des aménagements actuels afin d'assurer la résilience du territoire.</p> <p>Par ailleurs, les agriculteurs seront accompagnés vers le développement de nouvelles pratiques (action 2.2.1) et les entreprises seront encouragées à se tourner vers l'Écologie Industrielle et Territoriale (action 1.4.1).</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE, le PCAET est donc compatible à ce schéma.

9.1.4 Prise en compte du SCOT Pays de l'Anjou bleu

Le territoire du Pays de l'Anjou bleu est intégré au SCOT du Pays de l'Anjou bleu. Le SCOT du Pays de l'Anjou bleu est en vigueur depuis le 18 octobre 2017. Le PCAET doit le prendre en compte.

Tableau 59 : Cohérence du PCAET avec le SCOT du Pays de l'Anjou bleu

Orientations et objectifs du SCOT (DOO)	Articulation du plan d'actions du PCAET avec les orientations
Un pays rural et dynamique	
<p>Transports et déplacements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité du pays permettant d'améliorer le potentiel de développement économique le long des axes majeurs du territoire et de renforcer les liens vers les territoires voisins et les métropoles régionales • Organiser des mobilités internes au Pays qui doit permettre de limiter la dépendance aux déplacements individuels motorisés et de permettre l'accès à la mobilité de toutes les catégories de la population 	<p>Les actions de l'axe 4 « Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle » permettront de contribuer à réduire la dépendance aux déplacements individuels motorisés.</p>
<p>Infrastructures et réseaux de communications Electroniques</p> <p>La compétence en termes d'aménagement numérique a été transférée au syndicat mixte ouvert Anjou Numérique auquel adhèrent le Département et les EPCI.</p> <p>Le SCOT préconise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'optimisation de la montée en débit sur tout le territoire et la poursuite de l'amélioration des réseaux de communication numérique (mobile, fibre, ADSL) • le déploiement des infrastructures selon les usages liés aux activités des entreprises dans le souci de leur garantir une connexion stable et pérenne. 	<p>Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.</p>
<p>Développement économique : équipement commercial et Artisanal, agriculture et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la capacité d'accueil et de développement des zones d'activités économiques • Renforcer le maillage commercial de proximité sur le territoire • Réaffirmer le poids économique de l'agriculture locale 	<p>L'action 3.2.1 visant la poursuite de travaux sur l'attractivité des centres-bourgs devrait contribuer à renforcer le maillage commercial de proximité sur le territoire.</p> <p>Les actions de l'axe 2 « Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable » contribueront à réaffirmer le poids économique de l'agriculture locale en passant notamment par l'action permettant de favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective.</p> <p>L'action 4.3.3 permettra d'accompagner au déploiement du label national « Accueil vélo » qui distinguent les</p>

Orientations et objectifs du SCoT (DOO)	Articulation du plan d'actions du PCAET avec les orientations
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion et la valorisation des carrières • Valoriser le potentiel touristique de l'Anjou Bleu 	établissements aptes à accueillir des cyclotouristes. Cette action devrait contribuer à valoriser le potentiel touristique de l'Anjou Bleu.
Un pays cohérent et complémentaire	
Equipements et services <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence et les complémentarités entre les bassins de vie 	Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.
Habitat <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs quantitatifs (de production neuve et de remise sur le marché de logements vacants • Objectifs qualitatifs liés à la densification et à la modération de la consommation de l'espace 	Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.
Un pays attractif et responsable	
Qualité urbaine, architecturale et paysagère <ul style="list-style-type: none"> • Des quartiers durables et économes en énergie : <ul style="list-style-type: none"> - les règlements des PLU doivent être adaptés à l'évolution des nouvelles techniques de construction ou de rénovation intégrant les préoccupations environnementale, - l'approche bioclimatique pour le choix des sites à urbaniser et l'organisation des nouveaux quartiers, - dans le cadre des PLU, les collectivités doivent établir un schéma des circulations douces • Préserver une limite claire entre zones bâties et non bâties et renforcer les corridors écologiques : coulées vertes préservées et renforcées, identifiées dans les PLU dans un zonage spécifique • Préserver le patrimoine bâti : mise en valeur du patrimoine paysager te bâti, classé ou non, ainsi que du petits patrimoine à l'aide des outils réglementaires • Diversifier les formes d'habitats : privilégier l'habitat groupé, intégration paysagère de projets urbains et approche bioclimatique 	<p>L'action 3.2.2 visant la sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques devrait contribuer au développement de projet urbain en cohérence avec les enjeux d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Les mesures E R C (éviter, réduire, compenser) proposées par l'évaluateur environnemental pour les actions concernées par une potentielle consommation d'espace et par l'intégration paysagère (actions portant sur les projets EnR, le développement de la méthanisation, sur l'implantation d'un site d'avitaillement GNV et sur les aménagements pour les mobilités douces) devraient permettre de limiter cette incidence négative.</p>

Orientations et objectifs du SCoT (DOO)	Articulation du plan d'actions du PCAET avec les orientations
<p>Gestion économe des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la consommation d'espace à vocation d'habitat à un maximum de 362 hectares entre 2017 et 2030, soit 28 ha par an • Limitation de la consommation d'espace à vocation d'activités économiques à hauteur de 143 hectares au-delà des surfaces déjà aménagées et disponibles, soit un potentiel total de 11 ha par an • Pour le développement des infrastructures, le SCoT impose que chaque aménagement soit conçu dans un souci de limitation de la consommation d'espaces en appliquant la logique du « Eviter-Réduire-Compenser » • Les communes doivent s'appuyer sur l'approche bioclimatique pour le choix à urbaniser et l'organisation des nouveaux quartiers • L'implantation des voies de desserte et l'implantation des constructions notamment être optimisées pour assurer un apport solaire passif dans logements (exposition, ombrage) et tenir compte des vents dominants 	<p>Les mesures E R C (éviter, réduire, compenser) proposées par l'évaluateur environnemental pour les actions concernées par une potentielle consommation d'espace (actions portant sur les projets EnR, le développement de la méthanisation, sur l'implantation d'un site d'avitaillement GNV et sur les aménagements pour les mobilités douces) devraient permettre de limiter cette incidence négative.</p>
<p>Protection d'espaces agricoles, naturels et urbains</p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection de la ressource en eau : optimisation des aménagements des cours d'eau, Réduction des pollutions, maîtrise des prélèvements, préservation des zones humides, de la biodiversité aquatique, préservation et restauration des têtes de bassins versants et de leur rôle hydraulique et écologique, dimensionnement des projets urbains en fonction des capacités d'alimentation en eau potable et des capacités épuratoires • La préservation des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques du territoire • La gestion des risques, des nuisances et des déchets 	<p>La protection de la ressource en eau est visée par l'action 3.1.1 qui permettra de favoriser les économies d'eaux.</p> <p>La préservation des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques du territoire est visée par un ensemble d'actions : l'action 3.1.2 permettra la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux, l'action 3.3.1 favorisera la sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement, l'action 3.3.2 contribuera à la préservation, à la gestion et à la restauration de l'environnement et enfin l'action 3.3.3 permettra de faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne.</p> <p>Le risque radon est visé dans l'ensemble des actions visant la rénovation thermique du bâti (actions de l'objectif stratégique 1.1 « Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique ». En effet l'isolation du bâti pourrait avoir pour conséquence une augmentation du confinement de l'air intérieur et donc un accroissement de la radioactivité dans l'air intérieur respiré. C'est pourquoi des mesures préventives assurant la sensibilisation à</p>

Orientations et objectifs du SCoT (DOO)	Articulation du plan d'actions du PCAET avec les orientations
<ul style="list-style-type: none"> - Risques naturels : inondation, radon, feux de forêt, sécheresse, sismicité, mouvement de terrain - Nuisances sonores - Risque TMD 	<p>l'aération régulière et aux systèmes de ventilation performants ont été préconisées.</p> <p>Les nuisances sonores sont visées dans l'action 4.1.2 portant sur l'implantation de stations d'avitaillement GNV. L'évaluateur environnemental a signalé ici l'importance du choix de la zone d'implantation de la station en lien avec l'accroissement des déplacements dans cette zone. L'anticipation de cette incidence a été intégrée à la fiche-action.</p> <p>Le risque TMD est visé dans l'action 4.1.2 et 1.3.4 portant respectivement sur l'implantation de stations d'avitaillement GNV et soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux. L'anticipation de ce risque a été intégrée à ces fiches-actions.</p>
<p>Qualité de l'air et énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les polarités et la limitation de l'étalement urbain • Renforcer la performance énergétique du bâti • Encourager et encadrer l'exploitation des gisements de ressources EnR en particulier pour chaque des secteurs : - Implantation d'éoliennes (sur la base du potentiel de vent, de la biodiversité et du paysage, de l'éloignement des habitations et des capacités de raccordement au réseau et les objectifs de production) - Développement de la production photovoltaïque au sol ne doit pas concurrencer la production agricole et sur toiture ne doit pas faire l'objet de construction neuve dans ce but uniquement - Développement de la méthanisation sur le territoire à partir de la biomasse locale - Développement de filière bois de concert avec les gestionnaires des forêts et des agriculteurs pour la collecte du bois issu du bocage - Etudier les potentiels de développement hydraulique en intégrant les impacts sur les cours d'eau et les continuités écologiques 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 1.1 « Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique » contribueront à renforcer la performance énergétique du bâti résidentiel et public.</p> <p>Les actions de l'objectif stratégique 1.3 « Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales » et certaines actions de l'objectif stratégique 1.2 « Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique » (actions 1.2.2 et 1.3.1) contribueront à l'émergence du développement de la production d'EnR.</p> <p>La prise en compte des enjeux environnementaux (continuités écologiques, ...) et paysagers a été rappelée par l'évaluateur environnemental et intégrée aux fiches-actions concernées.</p>

10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET du Pays de l'Anjou bleu s'inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 12 des 17 objectifs de développement durable.

11 CONCLUSION

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, le Pays de l'Anjou bleu s'est engagé depuis 2018 dans l'élaboration de son Plan-Climat-Air-Energie Territorial.

Dans ce cadre, le Pays de l'Anjou bleu a travaillé en collaboration avec de nombreux partenaires (acteurs locaux, élus, citoyens, syndicats...). Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 40 actions réparties en 4 axes stratégiques complétés d'une action transversale sur la sensibilisation et la communication autour des actions du PCAET. Cette stratégie est complétée d'un ensemble d'indicateurs de suivis.

Tout au long de l'élaboration de ce PCAET, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le Pays de l'Anjou bleu.

Les actions du PCAET du Pays de l'Anjou bleu contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET tels que la réduction des émissions de GES, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la maîtrise de l'énergie.

Les objectifs du territoire en termes de réduction des consommations d'énergie permettent d'atteindre les objectifs nationaux à horizon 2030 mais ne permettent toutefois pas d'atteindre ceux fixés à horizon 2050. Concernant, la production d'EnR, les objectifs chiffrés fixés par le territoire ne permettent d'atteindre les objectifs de la SNCB à horizon 2030 et 2050. La stratégie territoriale de réduction des émissions de GES découle de la stratégie énergétique adoptée par le territoire et intègre des évolutions au sein du secteur agricole. Toutefois, celle-ci ne semble pas permettre d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC à horizon 2030 et 2050. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre les objectifs nationaux en termes de réduction des émissions de GES, de la consommation énergétique et de production EnR.

La qualité de l'air est prise en compte avec des actions spécifiques portant sur la lutte contre la l'ambrosie, la sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air ou encore des actions favorisant le développement des mobilités douces. Les objectifs fixés par le territoire en termes de réduction des émissions de pollutions atmosphériques sont alignés avec les objectifs nationaux fixés par le PREPA.

L'adaptation au changement climatique est également une thématique traitée de manière cohérente dans ce PCAET même si la quantification est plus incertaine. Elle est prise en compte au travers d'actions portant sur la gestion durable de la ressource en eau, le changement dans le secteur agricole ou encore la sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives. Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (diversité biologique et continuités écologiques, consommation d'espaces, ...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, ...) qui devront

faire l'objet d'études d'incidences spécifiques en intégrant les mesures ERC proposées (complémentées par des mesures locales spécifiques) afin de ne pas dégrader les sites Natura 2000.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou de prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche (amélioration continue).

A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €

Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B

Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE

Web : <https://www.atmoterra.com/>

